



Torture en Algérie : le remords du général Jacques Massu

« NON, la torture n'est pas indispensable en temps de guerre, on pourrait très bien s'en passer. Quand je repense à l'Algérie, cela me désole, car cela faisait partie d'une certaine ambiance. On aurait pu faire les choses différemment. » Ainsi s'exprime le général Jacques Massu, en réponse aux questions du Monde sur le récit de Louissette Ighilahriz, militante indépendantiste algérienne torturée en 1957 par l'armée française. Publié en première page de nos éditions du 20 juin, ce témoignage est formellement contesté par le général Marcel Bigeard, qui le qualifie de « tissu de mensonges ». En revanche, le général Massu le juge crédible et révèle avoir bien connu le médecin militaire qui a sauvé M^{me} Ighilahriz de ses tortionnaires. Sans détours, l'ancien fidèle du général de Gaulle s'explique sur une réalité qu'aujourd'hui, il regrette.

Lire page 6
et notre éditorial page 16

Argent sale : le scandale Monaco

- La mission d'information de l'Assemblée nationale sur la délinquance financière accuse la Principauté
- Elle estime que le Rocher abrite un « centre offshore favorable au blanchiment »
- La France accorde sa « protection » à ce « paradis fiscal, bancaire, fiduciaire et judiciaire »

DANS UN RAPPORT rendu public mercredi 21 juin, la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la délinquance financière et le blanchiment des capitaux en Europe se montre extrêmement sévère en

vers Monaco. La Principauté est, selon la mission, un « centre offshore favorable au blanchiment », qui « a choisi une législation fiscale, une législation commerciale et un mode de coopération judiciaire qui ne satisfait

pas les normes internationales et européennes ». Il s'agit d'un « territoire non coopératif » dans la lutte internationale contre le blanchiment, conclut le document.

Pour la mission, la France est en

partie responsable de cette situation puisque les principaux hauts fonctionnaires et magistrats de Monaco sont détachés par l'administration française et que les établissements de crédit sont soumis au contrôle de la Banque de France. Cette implication de la France contribue à « discréditer la volonté politique française de lutter sur le plan européen et international contre le blanchiment de l'argent illégal ». Les députés demandent donc au gouvernement d'« envisager sérieusement la remise à plat » des accords avec ce paradis « fiscal, bancaire, fiduciaire et judiciaire ».

Au sommet européen de Feira (Portugal), les Quinze ont élaboré un compromis en trompe-l'œil sur la fiscalité dans l'Union. L'accord prévoit une harmonisation à très long terme des systèmes d'imposition de l'épargne, avec diverses clauses échappatoires destinées à rassurer les pays qui répugnent à supprimer le secret bancaire.

Lire page 10
et nos autres informations page 4



MEHDI FEDOUACHI / AFP

ENQUÊTE

Les mystères du Dr Godard

C'était un crime sans cadavre, sans arme, sans mobile, l'histoire de la famille Godard disparue en mer depuis neuf mois. La découverte d'un crâne ramené dans les filets d'un chalutier au large de Saint-Brieuc permet un début d'explication sur cette affaire mystérieuse. Il s'agit, selon les premières expertises, des restes de Camille, la fille du docteur Godard (photo). Les enquêteurs pensent aujourd'hui qu'il s'est suicidé, et qu'il a entraîné dans la mort sa femme et ses deux enfants. p. 15

Bush-Gore et la peine de mort

LE DÉBAT sur la peine de mort s'amplifie aux Etats-Unis, en pleine campagne présidentielle. Le gouverneur républicain, George Ryan, l'avait lancé en décrétant, fin janvier, un moratoire sur les exécutions capitales jusqu'à ce qu'une commission lui dise s'il est possible ou non de condamner à mort sans marge d'erreur. George W. Bush, candidat républicain à la présidence, se dit « absolument sûr » de la culpabilité de chacun des condamnés du Texas, où cent trente-quatre personnes ont été exécutées depuis qu'il a été élu gouverneur, en 1995. Jeudi 22 juin, Gary Graham, condamné pour meurtre sur la base d'un seul témoignage, mineur au moment des faits, doit y être exécuté.

Lire page 2

La lutte anti-pollution de Dominique Voynet bloquée par les bouchons routiers

LA FRANCE est malade de ses bouchons. L'homo automobilis national passe de plus en plus de temps coincé dans sa voiture. Entre un juron et un coup de klaxon, l'irascible s'en doutait un peu ; c'est désormais une certitude, mesurée scientifiquement par le Centre national d'information routière. L'encombrement annuel atteint 800 000 heures/kilomètres, soit 60 % de plus qu'en 1985. Cette évaluation a été établie en effectuant le produit de la longueur totale des embouteillages par leur durée.

Le chiffre a été évoqué par Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, mercredi 21 juin, à La Rochelle, où elle assistait au forum sur les Plans de déplacement urbains (PDU). Ces plans, prévus par la loi de 1996 pour lutter contre la pollution de l'air, sont censés réduire la circulation automobile dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Les communes intéressées devaient rendre leur copie au début de l'année mais le gouvernement leur a accordé un sursis jusqu'au 30 juin. Or M^{me} Voynet a laissé poindre son exaspération devant la mauvaise volonté évidente de

certains élus locaux. A l'heure actuelle, seuls 10 PDU sur 65 ont été complétés. Encore certains d'entre eux ne sont-ils que de la poudre aux yeux. Les subterfuges sont innombrables pour ces mauvais élèves. On promet des transports en commun mais on continue à construire des parkings. On limite la circulation en centre-ville mais on multiplie les rocade en périphérie. On met une rue piétonne ici et on construit un nouveau centre commercial là (Le Monde du 26 mai).

« Force est de constater que, dans la plupart des PDU, les déplacements automobiles continuent à augmenter, même s'ils le font à un rythme ralenti », a constaté amèrement la ministre, qui a menacé les récalcitrants : l'Etat pourrait se substituer aux élus qui traîneraient trop les pieds. Tant il semble difficile de revenir sur un demi-siècle de tout-auto. « Le Parisien a quatre roues », disait-on à l'époque pompidolienne. Le credo vaut aujourd'hui pour tout le pays.

L'inertie des uns contribuant à celle des autres, les bouchons ont donc encore quelques belles années devant eux, notamment en

Île-de-France, qui contribue pour 85 % au grand embouteillage. L'Institut national de recherche sur les transports et la sécurité routière (INRETS) a calculé qu'un citadin consacre en moyenne 55 minutes par jour à ses déplacements. Ce chiffre est stable depuis dix ans, malgré l'amélioration permanente des infrastructures routières, car le Français ne cesse de rouler davantage. De 17,5 kilomètres il y a vingt ans, le trajet moyen quotidien est passé à 23 kilomètres aujourd'hui.

Au point que même les constructeurs automobiles commencent à s'inquiéter. « Il faut adapter la voiture à la ville et non plus l'inverse, comme on le pensait il y a quelques dizaines d'années », estime Jean-Martin Folz, président de Peugeot SA, qui craint les conséquences d'une « diabolisation » de la voiture. Mais il faudra encore bien des embouteillages et des pics de pollution avant que les élus et leurs administrés laissent au garage les idées reçues.

Benoît Hopquin

Lire nos autres informations page 13

Le « diktat » du Medef



MARTINE AUBRY

LA MINISTRE de l'emploi refuse le « diktat » du Medef sur l'Unedic et ouvre la possibilité d'une discussion avec les signataires de l'accord (Medef, CFTD, CFTC). Elle a obtenu de quitter le gouvernement plus tôt que prévu, probablement avant la fin de l'été, pour sa campagne municipale à Lille.

Lire page 8

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 Dh ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 Fl. ; Portugal, 200 Esc. ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 622 - 7,50 F



BREITLING
1884

OLD NAVITIMER

HEURGON
15, rue Royale
75008 PARIS
Tél. 01 42 65 29 08

BREITLING FRANCE - TÉL. 01 56 43 67 00
www.breitling.com

La pauvreté dans le monde ou les leçons d'un échec

QUI se souvient du sommet de Copenhague, en mars 1995 ? Cette année-là, la communauté internationale avait promis d'« éradiquer la pauvreté dans le monde ». Un an plus tard, en 1996, l'objectif était précisé : on réduirait de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire, selon le critère retenu par la Banque mondiale, disposant d'un revenu égal ou inférieur à un dollar par jour. Cinq ans plus tard, les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. S'il apparaît que la pauvreté recule un peu partout en valeur relative - la proportion de personnes vivant sous le seuil d'un dollar par jour est passée de 28 % à 24 % de la population mondiale entre 1987 et 1998 -, elle continue d'augmenter en valeur absolue, particulièrement en Afrique subsaharienne.

En dehors de la Chine, qui a enregistré des progrès considérables au cours de la dernière décennie, toutes les régions du monde en développement en sont au même point aujourd'hui qu'il y a cinq ans : 1,2 milliard de personnes vivent avec un dollar par jour. Si on retient le seuil de deux dollars par jour, c'est la moitié de l'humanité (2,8 milliards de personnes) qui demeure à l'écart des

circuits de la richesse. Un vaste état des lieux - « Copenhague + 5 » - doit être établi lors d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies, fin juin, à Genève.

A cette occasion, les interrogations se multiplient sur cet « échec persistant à rompre le cycle de la stagnation et de la pauvreté dans les pays les plus pauvres », comme le souligne le Fonds monétaire international (FMI), qui parle dans ses dernières « Perspectives économiques » de l'« exception la plus grave aux progrès économiques remarquables réalisés au cours du XX^e siècle ». La Banque mondiale estime qu'au rythme où vont les choses - à taux de croissance égal -, le nombre de pauvres sera le même en 2008 qu'aujourd'hui.

De plus en plus critiquées par les mouvements qui contestent les bienfaits de la mondialisation économique, les institutions financières internationales ne cachent pas l'ampleur de l'échec. James Wolfensohn, le patron de la Banque mondiale, propose de « repenser le développement » pour en finir avec la pauvreté.

Lucas Delattre

Lire la suite page 16



LUCA BRUNO / AFP

EURO 2000

Débâcle des grands

Championne d'Europe en 1996, l'Allemagne a été éliminée de l'édition 2000 de la compétition par le Portugal (3-0). Il en a été de même pour les Anglais (photo), défaits par des Roumains très entreprenants (3-2). Face à cette débâcle de grandes nations du football, de jeunes formations commencent à rêver. p. 26 et 27



D. R.

MUSIQUES

Le reggae à la fête

A l'occasion de la Fête de la musique, mercredi 21 juin, de nombreuses scènes devaient vibrer au rythme syncopé et sensuel du reggae. Cette musique, née en Jamaïque dans les années 60, connaît un succès croissant, lié à son caractère festif et à l'usage du cannabis. Elle s'enracine en France grâce à des groupes comme Sinsemilia (photo), Tryo ou le chanteur Pierpoljak. p. 34

International.....	2	Tableau de bord.....	22
France.....	6	Aujourd'hui.....	26
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	33
Régions.....	13	Culture.....	34
Carnet.....	14	Guide culturel.....	37
Horizons.....	15	Kiosque.....	38
Entreprises.....	19	Abonnements.....	38
Communication.....	21	Radio-Télévision.....	39

EXÉCUTIONS En décrétant, le 31 janvier, un moratoire sur les exécutions capitales dans l'Etat de l'Illinois, le gouverneur George Ryan a relancé le débat sur la peine de mort

aux Etats-Unis. Ce républicain a demandé à une commission de lui garantir que toute personne condamnée à mort est réellement coupable. ● CETTE DÉCISION a contraint les

candidats à l'élection présidentielle à prendre position dans un pays où une large majorité de citoyens se déclarent toujours favorables à la peine de mort. ● TROIS CONDAMNÉS à

mort ont été exécutés cette semaine au Texas et vingt-deux depuis le début de l'année. Le gouverneur de l'Etat, George W. Bush, candidat républicain à la Maison Blanche, se

trouve au centre d'une polémique à propos de l'exécution, prévue jeudi 22 juin, d'un homme mineur au moment des faits et condamné sur la base d'un unique témoignage.

Le débat sur la peine de mort surgit dans la campagne électorale américaine

L'exécution de Gary Graham, prévue jeudi 22 juin, place le candidat républicain à la Maison Blanche et gouverneur du Texas, George W. Bush, au centre d'une polémique. Le gouverneur de l'Illinois a demandé à une commission de déterminer s'il est possible d'appliquer la peine capitale sans risque d'erreur

NEW YORK

de notre correspondant

En 1988, le candidat démocrate à l'élection présidentielle, Michael Dukakis, se trouva pris au piège lorsque, lors d'un débat télévisé avec le vice-président George Bush, alors candidat à la succession de Ronald Reagan, un journaliste lui demanda comment il réagirait si sa propre femme était violée et assassinée : serait-il toujours opposé à la peine de mort ? La réponse positive du candidat, sur un ton froid et mécanique, produisit un effet désastreux et fut considérée comme l'un de ces moments qui mènent inexorablement à l'échec.

Quatre ans plus tard, Bill Clinton, jeune gouverneur de l'Arkansas parti à l'assaut de la Maison Blanche sous la bannière « *nouveau démocrate* », était déterminé à ne pas commettre la même erreur : lorsque arriva la date d'exécution d'un condamné à mort, Ricky Ray Rector, dans son Etat, il interrompit sa campagne pour être présent en Arkansas au moment de l'exécution.

Cette attention horrifia quelques militants des droits de l'homme qui avaient demandé à M. Clinton d'épargner la vie de cet homme handicapé mental, mais elle conforta son image de fermeté face à la criminalité. Bill Clinton remporta l'élection en battant George Bush.

Cette dynamique est en train de se retourner en plein milieu de la campagne électorale de l'an 2000. Le candidat républicain s'appelle toujours George Bush, mais c'est du fils qu'il s'agit cette fois, le gouverneur du Texas. Et, soudain, les 134 exécutions – dont 3 la semaine dernière – auxquelles il a présidé depuis qu'il a pris ses fonctions de gouverneur, en 1995, ne sont plus un exploit qu'il peut mettre en avant, mais un record douteux dont il est amené à se justifier.

MORATOIRE SUR LES EXÉCUTIONS

Le 1^{er} juin, pour la première fois en cinq ans, George W. Bush a accordé un sursis de trente jours à un condamné à mort sur le point d'être exécuté, Ricky McGinn, afin que des tests ADN puissent être réalisés. Cette semaine, à l'approche de la date d'exécution prévue, jeudi 22 juin, d'un homme, Gary Graham, mineur au moment du meurtre qui lui est reproché et dont la culpabilité repose sur un seul et unique témoignage, le sujet revient sur le devant de la scène.

Que s'est-il passé ? Le coupable, paradoxalement, est un autre gouverneur, républicain comme George W. Bush et lui aussi partisan de la peine de mort, George Ryan, à la tête de l'important Etat de l'Illinois. En annonçant, le 31 janvier, un moratoire sur les exécutions dans

son Etat jusqu'à ce qu'une commission lui ait dit s'il était possible ou non de condamner à mort sans marge d'erreur, M. Ryan a légitimé les interrogations et permis au débat de dépasser le cadre étroit des militants opposés à la peine capitale.

Le condamné qui embarrasse George W. Bush

Le candidat républicain à la Maison Blanche et gouverneur du Texas George W. Bush est confronté à une polémique grandissante sur l'exécution d'un condamné à mort, prévue le jeudi 22 juin, Gary Graham. L'homme, aujourd'hui âgé de trente-huit ans et mineur à l'époque des faits, a été condamné pour meurtre en 1981 à Houston (Texas). Gary Graham, qui a changé son nom en Shaka Sankofa pour honorer ses origines africaines, conteste le témoignage de l'unique témoin oculaire du crime et réclame la rouverture de son procès. M. Bush, qui a signé 134 ordres d'exécution depuis qu'il est devenu gouverneur du Texas en janvier 1995, se dit toujours convaincu qu'aucun innocent n'a été exécuté au Texas durant son mandat.

Selon une étude de l'université de Columbia, publiée le 12 juin, les deux tiers des condamnations à mort prononcées en première instance de 1976 à 1995 aux Etats-Unis ont dû être modifiées en appel en raison de négligences dans l'enquête ou la procédure.

Et, logiquement, il a introduit le doute : si l'Illinois, où douze exécutions ont été menées à bien depuis le rétablissement de la peine de mort en 1976, reconnaît avoir un problème d'erreurs judiciaires, comment les Etats qui ont mené 50, voire 134 exécutions pourraient-ils en être exempts ? « *George W. Bush*

a confiance dans son système, relève le juge McGarr, président de la commission sur la peine de mort créée par le gouverneur de l'Illinois et républicain avoué. *Moi aussi, j'ai eu confiance. Plus maintenant. Si j'étais gouverneur du Texas, je me ferais beaucoup plus de souci que lui.* »

de la culpabilité de chacun des condamnés à mort au Texas.

Mais les interrogations ont persisté, les initiatives en faveur de la généralisation des tests génétiques pour les condamnés à mort, perçues comme un début de rempart contre les erreurs, se sont multipliées dans le pays, gagnant même le Sénat américain. Le 11 juin, une enquête du *Chicago Tribune* a révélé que, sur les 131 personnes exécutées jusque-là sous le règne du gouverneur Bush, 40 avaient été condamnées sur la foi d'un seul témoin à charge ou sans aucune preuve matérielle, et un tiers avaient été défendues par des avocats qui devaient être plus tard sanctionnés, suspendus ou même exclus du barreau pour fautes graves.

Le Texas, où l'on exécute le tiers des condamnés à mort du pays, est dans la ligne de mire, et George W. Bush y est forcément en première ligne : c'est à présent son slogan, « *le conservatisme à visage humain* », qui risque d'être écorné.

Prudemment silencieux sur le sujet, le vice-président Al Gore, adversaire démocrate de M. Bush, vient de sortir de sa réserve. « *Fortement favorable à la peine de mort* », M. Gore reconnaît que les études récentes qui soulignent la large marge d'erreur en matière de condamnations à mort « *mettent*

mal à l'aise ». « *Je crois qu'une analyse très attentive est en cours. Et si elle justifie de nouvelles mesures, je suis très ouvert à ce sujet* », dit-il. Tout en restant sur ses gardes, Al Gore, qui n'ayant jamais été gouverneur d'un Etat, ne court pas le risque de voir son bilan épluché en matière de peine de mort, laisse entendre que, si le débat devait s'amplifier pendant la campagne, il serait prêt à y participer.

UNE BRÈCHE EST OUVERTE

Les dirigeants catholiques, dont aucun candidat ne saurait négliger les poids, s'engouffrent dans la brèche. L'archevêque de Los Angeles a demandé fin mai au gouverneur de Californie de suivre l'exemple du gouverneur de l'Illinois et de suspendre les exécutions. L'archevêque de Baltimore a tenu à saluer la décision du gouverneur du Maryland de commuer ce mois-ci la condamnation à mort d'un homme sur la culpabilité duquel il n'avait pas « *une certitude absolue* ».

Les sondages, certes, montrent toujours une opinion majoritairement en faveur de la peine capitale. Mais, en période de prospérité et de baisse de la criminalité, ni Al Gore ni George Bush ne sauraient sous-estimer le poids émotionnel d'un débat sur les erreurs judiciaires.

Sylvie Kauffmann

Une commission pionnière dans l'Illinois pour un grand saut dans l'inconnu

CHICAGO

de notre envoyée spéciale

Pendant ses dix-huit ans passés au service de la justice fédérale américaine, la peine de mort n'a guère effleuré le juge Frank McGarr. « *Je n'ai jamais eu à envoyer qui que ce soit à la chaise électrique*, observe-t-il. *Heureusement.* » Comme l'essentiel de la justice pénale aux Etats-Unis, la peine capitale relève de la compétence des Etats ; seuls quelques crimes sont punissables de la peine de mort au niveau fédéral. De son très confortable siège de juge fédéral donc, le juge McGarr, natif de Chicago, républicain bon teint et magistrat fort respecté, « *présuait simplement que tout allait pour le mieux dans les tribunaux des Etats* » et ne s'en préoccupait pas plus que ça.

Jusqu'au jour de novembre 1999 où il est tombé sur une grande enquête du *Chicago Tribune*, intitulée « *L'échec de la peine de mort en Illinois : comment les préjugés, les erreurs et l'incompétence ont fait du châtiment le plus sévère la peine la moins crédible* ». En cinq articles, fruits de longs mois d'investigation, deux reporters du quotidien, Steve Mills et Ken Armstrong, expliquaient méthodiquement pourquoi, en treize ans, la justice d'Illinois avait été amenée à relâcher douze condamnés à mort, autant qu'elle en a exécutés.

De toute évidence, il y avait quelque chose de pourri dans le système judiciaire de ce grand Etat du Midwest : procureurs véreux ou trop zélés, mouchards trop facilement crus, policiers tortionnaires, laboratoires médico-légaux trop peu scrupuleux, preuves inexistantes, avocats incompétents ou négligents, racisme flagrant... Sur les 285 condamnations à mort prononcées en première instance en Illinois depuis 1977 et étudiées par les journalistes, 127 ont dû être cassées ou renvoyées

en appel devant un nouveau jury. Le tableau dressé par l'enquête du *Chicago Tribune* révélait un laxisme, une légèreté et un arbitraire d'autant plus choquants que la conséquence pouvait en être, par essence, irréparable. La mort, « *comme sanction, c'est assez définitif, n'est-ce pas ?* », acquiesce, l'ironie amère, le vieux juge.

La possibilité ouverte par la science de recourir aux tests génétiques, puis les enquêtes des étudiants en journalisme du Pr David Protess, de la Northwestern University à Chicago, des étudiants en droit du Pr Lawrence Marshall de la même université, de ceux du Pr Richard Kling du Chicago-Kent College of Law, avaient déjà permis de redresser quelques terribles erreurs judiciaires avant qu'il ne fût trop tard, mais elles passaient pour des cas isolés. En montrant l'erreur érigée en système, l'enquête du *Chicago Tribune* a ouvert les yeux de beaucoup de gens à Chicago, dont ceux du juge McGarr. « *C'est à ce moment-là, reconnaît-il, que ma confiance dans le système judiciaire a été ébranlée.* »

A soixante-dix-huit ans, le juge McGarr ne siège plus mais, très vert et digne dans son costume trois-pièces, toujours inscrit au barreau, il vient de reprendre du service : Frank McGarr co-préside la commission sur la peine de mort créée par le gouverneur George Ryan. Le 31 janvier, deux semaines après l'élargissement d'un treizième innocent condamné à mort par erreur, ce gouverneur républicain, partisan de la peine de mort mais profondément troublé par les possibilités d'erreurs, a décrété un moratoire sur les exécutions : « *Jusqu'à ce que je puisse être sûr que toute personne condamnée à mort en Illinois soit réellement coupable, jusqu'à ce que je puisse être sûr, en toute certitude morale, qu'au-*

cun homme innocent, qu'aucune femme innocente n'affrontera une injection mortelle, personne ne subira ce sort », a déclaré M. Ryan.

La décision du gouverneur Ryan a servi de détonateur au débat sur la peine de mort aux Etats-Unis. A la tête de sa commission, le juge McGarr est tout à fait conscient de l'enjeu qui, implicitement, découle de la mission qui lui est confiée : déterminer s'il est possible ou non d'appliquer la peine capitale sans risque d'erreur.

« *Si la conclusion à laquelle nous parvenons est que le système ne peut pas être réparé, alors cela voudra dire que nous sommes contre la peine de mort* », résume-t-il. Et dans cette hypothèse, c'est tout l'édifice qui s'écroule : c'est bien, finalement, de l'avenir de la peine capitale aux Etats-Unis qu'il s'agit. Le gouverneur Ryan demande, pour décider la reprise des exécutions, « *une garantie à 100 %* » contre l'erreur judiciaire. Est-ce possible ? « *Non, bien sûr, répond tranquillement le juge. Ce genre de sécurité n'existe pas dans la vie.* »

Pourquoi l'Illinois ? Un Etat comme la Floride, gouverné par un autre Bush, le frère cadet Jeb,

commet plus encore d'erreurs judiciaires – vingt condamnés à mort y ont été innocentés ces dernières années – sans que l'opinion ne paraisse s'en émouvoir.

C'est une combinaison unique de professeurs d'université déterminés, d'étudiants motivés et de médias

De toute évidence, il y avait quelque chose de pourri dans le système judiciaire de ce grand Etat du Midwest

particulièrement vigilants qui a fait de l'Illinois un pionnier. « *Cette expérience me rend à la fois optimiste et amer*, commente David Protess, dont les étudiants ont déjà sauvé trois condamnés à mort. *Nous ne devrions pas être le dernier espoir de ces gens-là.* » Mais même à Chicago, personne ne sait sur quoi débouche la dynamique ainsi créée. C'est le

grand saut dans l'inconnu. Avocat célèbre, massif et truculent, William Kunkle croit dur comme fer que « *certaines crimes, les plus horribles, justifient le châtiment le plus sévère : la mort. Il y a des crimes qui ne méritent pas de rédemption. Je ne crois pas que Macbeth s'en serait sorti avec la prison à perpétuité* ». Pour lui, le débat doit être présenté autrement, « *de manière brutale peut-être, pas très séduisante : pour un prisonnier innocent exécuté, combien de criminels seront laissés libres de tuer ?* »

Plus nuancé, David Erickson, procureur, souhaite limiter le champ d'application de la peine de mort, que le législateur, dans sa frénésie répressive, a considérablement étendu en Illinois. Lorsque la peine capitale a été rétablie, il y avait sept circonstances aggravantes (meurtre d'enfant, de policier, viol, etc.) sur la base desquelles l'avocat général était fondé à requérir la peine de mort ; « *Aujourd'hui, il y en a 37. Ce moratoire, ça fait longtemps que je le voyais venir.* » Il reste convaincu que « *quelqu'un qui a violé, torturé et tué un enfant de six ans n'est pas réformable ; la peine de mort est le châtiment approprié. Mais les gens veulent une peine de mort avec des certitudes. Est-*

ce possible ? La vraie question que doit se poser cette société, c'est de savoir ce qu'elle veut, sur un plan moral et philosophique. »

Les abolitionnistes, eux, craignent un rafistolage pour sauver la peine de mort, une ruée vers les tests ADN comme panacée contre les erreurs judiciaires alors que leur utilisation est en fait très limitée. Charles Hoffman, avocat, admet que le système peut être « *considérablement amélioré. Mais ne nous voilons pas la face, dit-il. Aucune réforme n'éliminera le racisme de ce système.* »

Eric Zorn, qui consacre l'essentiel de ses chroniques au *Chicago Tribune* à ce sujet, redoute que « *les diverses commissions produisent une poignée de recommandations, l'abandon des mouchards comme témoins, le recours aux tests ADN, un peu de bricolage... et que le public s'en contente.* »

Les puissantes associations de familles de victimes, qui ont réussi, ces dernières années, à accroître leurs droits au détriment de ceux des accusés, n'ont même pas encore pesé dans ce nouveau débat. La bataille ne fait que commencer.

S. K.

« Gardez l'argent et rendez-moi le temps ! »

je le suis », avoue finalement Darby Tillis, cinquante-sept ans, en évoquant les policiers, procureurs ou avocats dont l'incompétence ou la malveillance ont provoqué ces erreurs judiciaires et qui continuent à sévir. Sur les treize libérés, seuls quatre ont été indemnisés. Dennis Williams, que nous avons rencontré il y a quatre ans, trois jours après sa sortie des couloirs de la mort, où il venait de passer dix-huit ans (*Le Monde* du 27 août 1996), s'est armé d'un des meilleurs avocats et a négocié des dommages et intérêts de 12 millions de dollars : un record. A quarante-deux ans, il essaie de rebâtir sa vie. « *Il a fait ce que nous aurions dû faire, attaquer le parquet en justice* », commente, rêveur, Perry Cobb.

Mais lui a cinquante-huit ans et le sentiment irrémédiable d'une vie brisée. « *Vous savez quoi ? Qu'ils gardent l'argent et qu'ils me rendent le temps !* », s'écrie-t-il. Il était, avant, « *un bon artiste* », chanteur et auteur. « *Mais je ne me sens plus d'écrire des chansons. Je suis vide. Pas un jour ne passe, depuis que je suis supposé être libre, sans que je pense au couloir de la mort.* » Une vie brisée ? Plusieurs, dans son sillage... Pendant qu'il était en prison, sa fille a été violée - « *Ce ne serait pas arrivé si j'avais été là.* » Ses enfants ne jouaient pas avec les autres enfants de l'école, car « *leur disait-on, leur papa était un assassin.* »

« *J'ai été libéré des couloirs de la mort mais je ne suis pas libre, les couloirs de la mort sont toujours là. J'ai un fils, et chaque jour que je vis avec lui, je dois le protéger de l'horreur des couloirs de la mort* », dit, à ses côtés, Darby Tillis. Leur odyssee judiciaire est, à elle seule, un concentré de tout ce qui va mal dans ce système. Arrêtés en 1977 pour le meurtre de deux Blancs doublé d'un hold-up dans un bar à hot dogs sur dénonciation d'une vague connaissance, ils seront jugés pas moins de cinq fois. Ils ont beau jurer qu'ils n'y étaient pas, « *on voulait faire de nous un exemple, montrer que le meurtre de Blancs par des Noirs ne saurait être toléré* », dit Darby Tillis.

Tous deux noirs, ils sont jugés par des jurés blancs, sur la seule foi de ce témoin douteux qui, quelques années plus tard, avouera qu'il a menti et dénoncera les vrais coupables. Enfin, le juge qui a présidé à deux de leurs procès, Thomas Maloney, est aujourd'hui en prison pour corruption, « *pas parce qu'il a envoyé des innocents en prison, parce qu'il a accepté des pots-de-vin* », souligne Darby Tillis.

Lorsque, enfin, un juge finit par les acquitter, il est tellement choqué par la fragilité de leur dossier qu'il qualifie le témoignage contre eux d'« *insulte à l'humanité* ».

S. K.

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHEON - SORBONNE

18.000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde.

C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

CAAE / MBA

Le DESS 2^{ème} compétence

Apprenez à votre rythme avec notre nouvelle formule à distance

01 44 25 28 03 / 28 04

Un avantage décisif

www.iae-paris.com - Minitel 3616 IAE (1,29 F/mn)

L'Organisation mondiale de la santé a classé les systèmes de santé de 191 pays

Le croisement des différentes données retenues par l'organisation onusienne dans une étude inédite place les pays d'Europe dans le groupe de tête. Les Etats-Unis n'occupent que le 34^e rang

L'ORGANISATION mondiale de la santé (OMS) a rendu publics mercredi 21 juin à Genève les résultats d'une étude originale visant à établir, à partir de cinq paramètres (ou « indicateurs de performances »), un classement des systèmes de santé des 191 pays membres de cette institution onusienne.

A la différence des travaux précédents conduits ces dernières années sur ce thème, un groupe d'experts de l'OMS dirigé par les docteurs Philip Musgrove, Julio Frenk et Christopher Murray a cherché à croiser une série de données de diverses origines concernant le niveau de santé général de la population (à partir, notamment, des chiffres sur l'espérance de vie) mais aussi les disparités sanitaires pouvant exister au sein de la population nationale, le degré général de « réactivité » du système de santé (paramètre correspondant à la satisfaction des demandeurs de soins conjuguée au bon fonctionnement du système) ainsi que la répartition de la charge du coût de financement du système de santé au sein de la population. Au total, cette étude compare chaque système par rapport à ce que les experts estiment être le maximum réalisable compte tenu du niveau de ressources dont dispose le pays.

L'OMS explique que cette technique d'évaluation n'avait encore jamais été appliquée dans le cadre d'une comparaison internationale des systèmes de santé. « Nous avons créé un nouvel instrument de mesure de la performance dans le champ sanitaire, explique le docteur Murray. Dans les années à venir, lorsque nous aurons affiné cet instrument et que nous aurons renforcé les données brutes utilisées pour effectuer ces mesures, nous pensons que cet instrument servira de plus en plus aux gouvernements

à améliorer leur système de santé. » Certains des résultats de cette étude ne manquent pas de surprendre, à commencer par le très modeste classement des Etats-Unis, en 34^e position, alors même que la part des dépenses de santé d'origine privée est de 56 % contre 25 % en moyenne dans l'ensemble des pays industrialisés (et 80 % en Inde).

LA FRANCE EN TÊTE

Tous paramètres confondus, c'est la France qui arrive en tête de ce classement mondial, devant l'Italie. Les pays de l'Union européenne se situent dans le premier groupe de ce classement qui situe l'Espagne à la septième place, l'Autriche à la neuvième, la Grèce à la quatorzième, le Royaume-Uni à la dix-huitième et le Danemark à la trente-quatrième. Contrairement à certains clichés, la Suisse ne se situe qu'à la vingtième place alors que Singapour est à la sixième.

Le classement des pays africains confirme ce que l'on sait des réalités sanitaires épidémiologiques de ce continent confronté aux fléaux des épidémies de paludisme et de sida. C'est ainsi que la Sierra Leone se situe en dernière position du classement de l'OMS devant la Birmanie, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo (ex-Zaïre), le Nigeria, le Liberia, le Malawi, le Mozambique, le Lesotho, la Zambie, l'Angola, l'Ethiopie, la Somalie, le Tchad, le Swaziland, la Guinée-Bissau et, en 164^e position, l'Afrique du Sud.

L'OMS, qui pointe plusieurs anomalies importantes dans l'organisation des différents systèmes de santé de ses Etats membres (parmi lesquelles l'autorisation offerte à certains médecins du secteur public de travailler dans le secteur privé), dénonce l'existence d'un « marché noir » de la santé

lié aux dysfonctionnements pouvant exister dans des systèmes où les agents de santé ne disposent que de faibles revenus professionnels.

L'organisation onusienne avance plusieurs propositions pour améliorer l'efficacité des systèmes sanitaires, au premier rang desquelles figure le « prépaiement des soins de santé », sous la forme d'impôts, de cotisations à un régime d'assurance ou à la sécurité sociale. « Dans plusieurs pays où le filet de sécurité qu'est l'assurance-maladie n'existe pas, de nombreuses familles doivent déboursier plus de 100 % de leurs revenus pour se faire soigner en cas d'urgence. En d'autres termes, la maladie les contraint à s'endetter », peut-on lire dans les conclusions de cette étude. D'une manière générale, l'OMS estime qu'un pays qui investit, pour la santé, moins de 60 dollars par personne et par an empêche sa population d'avoir accès à des soins de santé performants.

Jean-Yves Nau

Drame des clandestins de Douvres : un suspect arrêté aux Pays-Bas

Une soixantaine de policiers sont mobilisés en Grande-Bretagne

Un habitant de Rotterdam dont l'identité n'a pas été révélée a été arrêté en liaison avec la découverte de cinquante-huit cadavres dans un camion néerlandais,

lundi 19 juin, dans le port anglais de Douvres, a annoncé mardi la police locale, qui a aussi procédé à des perquisitions dans trois immeubles de la ville.

DOUVRES

de notre envoyé spécial

Quarante-huit heures après la découverte des cadavres de cinquante-huit immigrants chinois clandestins enfermés dans la remorque d'un poids-lourd sur les docks de Douvres, lundi 19 juin peu après minuit (*Le Monde* du 21 juin), rien, ou presque, ne filtre sur les progrès de l'enquête, qui mobilise soixante policiers outre-Manche.

En tenant une brève conférence de presse, mardi matin, le surintendant Dennis McGookin, chef de la police du Kent, s'est livré à une série impressionnante de « no comment », en insistant sur le caractère criminel des investigations concernant cette « terrifiante » affaire. Il a toutefois précisé que les victimes, cinquante-quatre hommes et quatre femmes, étaient de jeunes adultes, à peine âgés, pour la plupart, d'une vingtaine d'années.

Alors qu'un numéro de téléphone a été dédié aux appels d'éventuels témoins, l'une des tâches prioritaires des enquêteurs est d'identifier les corps des malheureux, terrassés par la chaleur et le manque

d'air au terme d'une effroyable agonie. Des photographies, des prises d'empreintes digitales et d'ADN ont été faites et pourraient être envoyées à Pékin à des fins d'identification. Le chef de la police du Kent a par ailleurs souligné l'« excellente collaboration » avec l'ambassade de Chine à Londres.

L'ELDORADO BRITANNIQUE

Il semble avéré que les clandestins, livrés à l'appât du gain de passeurs sans scrupules – ils auraient versé chacun 15 000 à 20 000 livres (150 000 à 200 000 francs) à ces trafiquants pour atteindre l'eldorado britannique – sont originaires du sud-est de la Chine, particulièrement de la région de Fujian, où l'émigration outre-mer des plus jeunes est une pratique largement répandue depuis longtemps. Une triade, baptisée « Snake Head », implantée à Londres dans le quartier de Soho, est particulièrement soupçonnée d'être l'orchestratrice de ce trafic humain d'envergure.

Sans attendre la fin de sa garde à vue, qui, en Grande-Bretagne, peut être prolongée jusqu'à quatre-

vingt-seize heures, le chauffeur du camion-cercueil, de nationalité néerlandaise, a été arrêté sous la suspicion d'homicide involontaire. Toujours hospitalisés, les deux survivants de la tragédie à huis clos sont physiquement hors de danger, mais encore psychologiquement terriblement choqués, et font l'objet d'une attention très vive tant sur le plan médical que sur celui de leur sécurité. « Ces deux hommes sont pour nous d'une importance capitale car ce sont les seuls survivants. Ce cas est traité comme un homicide, il s'agit d'une enquête criminelle majeure », a conclu Dennis McGookin.

Aux Pays-Bas, un Néerlandais de Rotterdam, dont l'identité n'a pas été révélée, a été arrêté en liaison avec le drame, a annoncé mardi soir la police locale. Le parquet en charge de l'affaire n'a pas voulu confirmer ni démentir si la personne arrêtée était bien le jeune homme de vingt-quatre ans propriétaire du camion et de la société de transport portant son nom, Arjen van der Speck.

Robert Belleret

A tous les propriétaires de montres Patek Philippe.

Pour marquer la fin du XX^e siècle, Philippe Stern, Président de Patek Philippe, a décidé de récompenser tous les propriétaires de montres Patek Philippe, en leur offrant la possibilité unique de posséder l'une des dix dernières montres « compliquées » créées par la société au XX^e siècle et gravées comme telles.

Philippe Stern remettra lui-même ces dix montres - réf. 5054 - aux personnes sélectionnées, au cours d'une réception spéciale organisée pour l'ouverture du Musée des Trésors de l'Horlogerie de Patek Philippe, qui se déroulera à Genève à l'automne 2001.

Il vous suffit de nous indiquer les références, numéros de mouvement et de boîtier des montres Patek Philippe que vous possédez, acquises avant le 1^{er} janvier 2000, sans oublier de nous indiquer vos nom et adresse ainsi que votre détail préféré Patek Philippe. Vous avez autant de chances d'être sélectionné que de montres que vous possédez. Vous devez saisir ces renseignements, de préférence sur le site internet de Patek Philippe, ou les envoyer par courrier ou télécopie, avant le 31 décembre 2000, à l'adresse ou au numéro figurant ci-dessous.

Philippe Stern profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui, par leur fidélité, permettent aujourd'hui à Patek Philippe de perpétuer son approche exclusive de l'Art Horloger, pour les générations futures.



PATEK PHILIPPE
GENEVE

Fondez votre propre tradition.

www.patek.com Patek Philippe S.A., P.O. Box 2654, 1211 Geneva 2, Switzerland. Fax: (41) 22 884 2060.
Pour connaître les conditions générales, veuillez vous référer au site web de Patek Philippe.

La Chine refuse l'idée d'un sommet avec Taïwan

PÉKIN

de notre correspondant

Après la Corée, Taïwan ? Si les situations sont incomparables, le débat n'a pas manqué de surgir dans la foulée du sommet intercoréen de Pyongyang, où la perspective de la réunification à été évoquée, fût-ce en termes vagues. Mais l'« effet Pyongyang » risque vite d'avorter dans le détroit de Formose, tant les divergences restent abyssales entre Pékin et Taïpeh.

Le parallèle entre les deux situations a cependant été clairement posé mardi 20 juin par le nouveau président taïwanais Chen Shui-bian, issu de la mouvance indépendantiste insulaire. « Si la Corée du Nord et celle du Sud peuvent, alors pourquoi les deux rives du détroit ne pourraient-elles pas en faire autant ? » a déclaré M. Chen. L'image de deux chefs d'Etat discutant sur un pied d'égalité plaît en effet énormément à Taïwan, qui cherche à faire reconnaître par la Chine sa souveraineté de facto sur son territoire. Or c'est précisément ce que lui refuse Pékin : dès le lendemain du sommet de Pyongyang, le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères faisait savoir qu'il était hors de question de « tenir la Corée pour un modèle applicable à la relation entre les deux rives du détroit ».

LA PRÉSENCE AMÉRICAINE

Pékin considère en effet Taïwan comme une province subordonnée à la Chine et ramène la question taïwanaise à une affaire purement intérieure, se démarquant ainsi sèchement du processus interétatique amorcé dans la péninsule coréenne. La proposition de Chen Shui-bian de rencontrer le président chinois Jiang Zemin en s'inspirant du sommet de Pyongyang est donc irrecevable pour Pékin. Dans cet état d'esprit, une rencontre entre les deux dirigeants ne peut être envisagée qu'une fois posé le principe de

la subordination de l'île au continent, ce que Pékin appelle le « préalable de la Chine unique ».

Au-delà du débat sur l'affaire taïwanaise – qui n'en finit pas de buter sur la reconnaissance de la souveraineté insulaire –, l'après-sommet de Pyongyang met en évidence une connivence entre Pyongyang et Pékin sur la question de la présence des troupes américaines (37 000 hommes) en Corée du Sud. La collusion sur ce sujet est ancienne, mais le nouveau climat dans la péninsule lui permet de se manifester avec un regain d'ardeur. Après avoir chaleureusement applaudi la tenue du sommet, les Chinois ont multiplié ces derniers jours les commentaires prudents, soulignant les « problèmes qui demeurent » – au premier rang desquels la présence militaire américaine dans le Sud. « Le Nord a posé comme préalable à la signature d'un traité de paix le retrait des troupes américaines du Sud », écrit un commentaire du quotidien anglophone *China Daily*. Mais le Sud ne peut accepter cette condition sans l'aval des Américains. Ces intérêts américains n'ont pas été évoqués dans la déclaration Nord-Sud signée le 15 juin. Les deux Corées prétendent qu'elles régleront leur différend de manière indépendante. Mais les Etats-Unis et le Japon ne relâcheront pas leur pression sur la Corée du Sud, ce qui pourrait mettre en péril le dialogue Nord-Sud. »

Au même moment, le quotidien de Pyongyang *Rondong Simmun* dénonçait les « impérialistes américains » (*Le Monde* du 21 juin) comme si le scénario post-sommet de Pyongyang – l'offensive contre la présence américaine dans le Sud – avait été clairement établi de conserve entre Chinois et Nord-Coréens : une Corée réunifiée et pro-américaine serait en effet un scénario catastrophe pour Pékin.

Frédéric Bobin

Violent tremblement de terre en Islande

STOCKHOLM. Un tremblement de terre de forte intensité a secoué le sud-ouest de l'Islande, mercredi 21 juin, se faisant ressentir jusque dans la capitale Reykjavik, sans faire toutefois de victimes. La secousse a atteint 6,6 sur l'échelle ouverte de Richter, soit la même intensité que celle ayant touché, samedi, l'île volcanique de l'Atlantique nord peuplée d'environ deux cent quatre-vingt mille personnes. Il s'agit des plus importants tremblements de terre enregistrés en Islande depuis 1912. L'épicentre de la secousse de mercredi se situe à quelque 35 kilomètres au sud-est de Reykjavik. Des maisons et des routes ont été endommagées en dehors de Reykjavik. « *Même si cette secousse était attendue après la celle de samedi, les gens sont choqués* », a indiqué un journaliste de la radio islandaise.

Samedi, la fête nationale islandaise avait été perturbée par une importante secousse, qui avait endommagé une quarantaine de maisons, dont un quart avaient été entièrement détruites. Les nuits suivantes, des habitants avaient préféré dormir hors de chez eux, sous la tente. D'après les experts, il est probable que l'île, qui se situe au point de rencontre de deux plaques tectoniques, tremble encore dans les jours à venir. — (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE** : seize rebelles islamistes ont été tués dans la vaste opération de ratissage des forces gouvernementales en cours depuis samedi 17 juin dans les massifs situés entre Boumerdès et Tizi-Ouzou, à une centaine de kilomètres à l'est d'Alger, selon le journal *El Watan* du mardi 20 juin. Par ailleurs, Abdelhamid Belhadj, le frère du numéro deux du Front islamique du salut (FIS, dissous), Ali Belhadj, a été arrêté le 18 juin par les forces de sécurité algériennes à son domicile à Alger, annonce à Genève le conseil de coordination du FIS. — (AFP)

■ **RUSSIE/ÉTATS-UNIS** : la Russie et les Etats-Unis se sont affrontés, mardi 20 juin, au sein du Conseil de sécurité de l'ONU à propos du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). L'ambassadeur russe Sergueï Lavrov a accusé le tribunal d'adopter « *un parti pris anti-serbe* », soulignant qu'il « *bricolait avec les normes et les procédures des lois internationales établies* ». L'ambassadeur américain à l'ONU, Richard Holbrooke, a jugé ces accusations « *sans fondement* ». — (AFP)

■ **ÉTATS-UNIS** : la Grèce a formellement passé un contrat de 1,3 milliard de dollars (1,17 milliard d'euros) avec le groupe américain Lockheed Martin pour l'achat de 50 avions de combat F16, a annoncé le Pentagone mercredi 21 juin. Ce contrat, finalisé en février après de longues discussions, porte sur la livraison, achevée en février 2004, de 34 monoplaces F16 C et 16 biplaces F16 D. L'avion de Lockheed Martin était en compétition avec le Mirage 2000 et le Rafale français. — (AFP)

■ **TCHÉTCHÉNIE** : nommé par Moscou à la tête de l'administration de la Tchétchénie, le mufti Akhmad Kadyrov a été officiellement investi, mardi 20 juin, dans ses nouvelles fonctions par le représentant du président Vladimir Poutine dans la région, le général Viktor Kazantsev. Après la cérémonie, plusieurs responsables tchétchènes locaux ont annoncé leur démission, reprochant au mufti d'avoir été pro-indépendantiste lors de la première guerre russo-tchétchène de 1994-1996. Le président tchétchène, Aslan Maskhadov, a également dénoncé la nomination de M. Kadyrov, estimant qu'« *il n'a aucune autorité réelle* » dans la République indépendantiste. — (AFP)

Les Quinze trouvent un compromis dilatoire sur la fiscalité de l'épargne

L'Autriche s'est finalement ralliée à l'accord européen

L'Autriche a finalement donné son feu vert, mardi 20 juin, à l'issue du sommet de Feira, à un accord laborieux sur l'harmonisation fiscale eu-

ropéenne. Elle a obtenu, dans le même temps, que les Quinze réexaminent les mesures d'isolement qui frappent le gouvernement de Vienne.

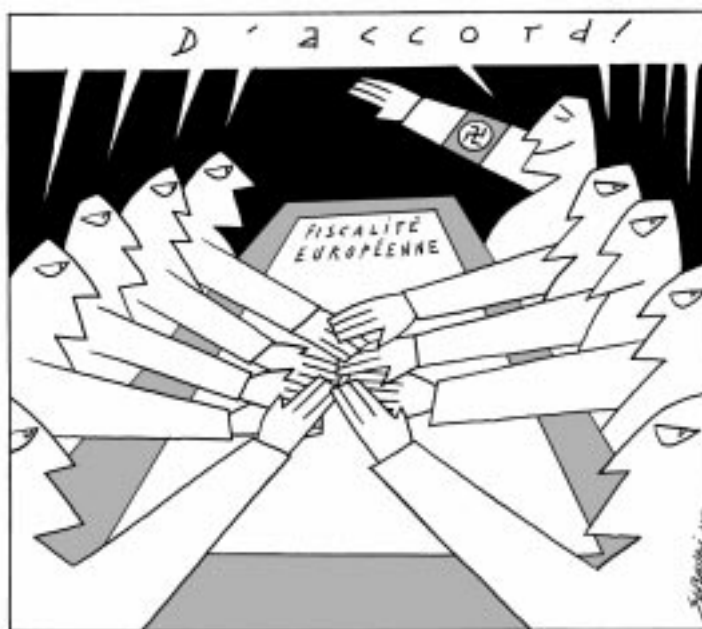
Cette conclusion retire une épine du pied à la France, dont la présidence de l'Union commence le 1^{er} juillet.

SANTA MARIA DA FEIRA (Portugal)

de nos envoyés spéciaux

Après avoir tenu virtuellement en otage le sommet européen de Feira, menaçant d'empêcher un accord sur la fiscalité de l'épargne, l'Autriche s'est finalement inclinée, mardi 20 juin, en faveur d'un compromis péniblement accepté la veille par les quatorze autres Etats membres, y compris le Luxembourg, le plus réticent. Bien que tout le monde ait proclamé l'absence de lien entre le dossier fiscal et la levée des sanctions, qui n'était officiellement pas à l'ordre du jour, la présidence portugaise s'est vu confier à l'issue du sommet une « *initiative* » pour réexaminer l'attitude des Quatorze à l'égard de Vienne avant le début de la présidence française, qui commence le 1^{er} juillet. Le premier ministre portugais, Antonio Guterres, a remis une lettre au chancelier autrichien, Wolfgang Schüssel, dans laquelle il propose que l'Autriche soit soumise à un « *mécanisme de surveillance* » dont les rapports réguliers conditionneront la levée des sanctions.

Le chancelier comptait bien que les sanctions soient levées à Feira, compte tenu des signaux positifs adressés par plusieurs gouvernements. Les leaders des partis de droite regroupés au sein du Parti populaire européen (PPE), qui s'étaient réunis dimanche à Porto en présence du premier ministre du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, et du président du gouvernement espagnol, José-Maria Aznar, ont plaidé en coulisse pour une normalisation progressive. Dans ce climat, le chancelier a habilement joué sur les raisons objectives qui, comme pour le Luxembourg, lui rendaient



l'accord fiscal difficile à accepter.

Pouvait-il en effet s'engager à lever à terme le secret bancaire cher à ses compatriotes s'il n'obtenait à Porto aucune promesse concernant la levée des sanctions dont son pays est l'objet, en raison de la présence de l'extrême droite de Jörg Haider au sein de la coalition gouvernementale ? Il a obtenu qu'il soit précisé que l'Autriche ne peut pas accepter « *à ce stade, pour des raisons constitutionnelles, la levée du secret bancaire pour les non-résidents* ». En clair, la décision de l'Autriche reste liée à l'approbation de son Parlement, qui nécessite une majorité des deux tiers. Ce qui revient à maintenir une hypothèque. M. Juncker a clairement indiqué que le grand-duché ne l'appliquerait que si l'Autriche se soumettait aux mêmes conditions.

L'affaire autrichienne n'a pas simplifié la discussion sur la fiscalité. L'accord de Feira ne prévoit en définitive qu'une harmonisation à très long terme des systèmes d'imposition de l'épargne, avec diverses clauses échappatoires de nature à

rassurer les pays qui répugnent à supprimer le secret bancaire. Les Quinze décideront en outre formellement de ne l'appliquer que dans deux ans, après s'être assurés que la Suisse, le Liechtenstein et d'autres places financières internationales acceptent d'agir dans le même sens.

CONDITIONS PRÉALABLES

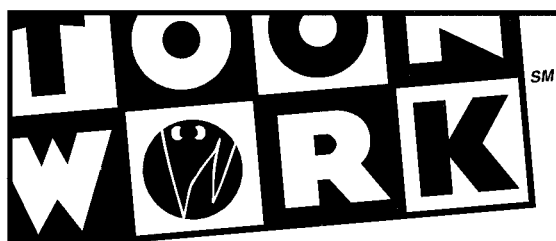
« *Cet accord ne nous satisfait pas totalement, mais il trace une perspective* », a déclaré mardi le premier ministre, Lionel Jospin, à l'issue du sommet. Depuis trois ans, les Quinze cherchaient à se doter de règles pour limiter le dumping fiscal auquel ils se livrent pour attirer tant les épargnants que les entreprises. L'accord de Feira devrait permettre de débloquent le « *code de conduite* » auquel il était lié et qui doit introduire un minimum de discipline dans la taxation des entreprises. Les difficultés rencontrées par les Quinze à approuver ce « *paquet fiscal* » ont été souvent dénoncées ces derniers mois comme illustrant leur incapacité à consolider l'Union économique et monétaire,

portant ainsi atteinte à la crédibilité de la monnaie unique.

La directive sur la fiscalité de l'épargne que la Commission a été chargée de rédiger sur la base de l'accord de Feira ne sera soumise à l'approbation unanime du Conseil qu'à la fin 2002. Que se passera-t-il d'ici là ? Avant la fin de l'année, sa mise en forme juridique devra être achevée, ce qui suppose notamment de s'entendre sur le taux de la retenue à la source à appliquer par les pays qui font appel à ce type de taxation. L'objectif de 20 % à 25 % dont fait état le texte de Porto étant contesté par le Luxembourg, la Commission et les gouvernements engageront des négociations avec les pays tiers « *afin de favoriser l'adoption de mesures équivalentes dans ces pays* ». Simultanément, des pourparlers de même nature seront menés par les capitales avec les territoires qui leur sont associés, telles l'île de Man et les îles Anglo-normandes ; l'Autriche devra durant cette période modifier sa Constitution.

C'est à la lumière de ces conditions préalables que la directive sera approuvée. Son objectif ultime est d'assurer la taxation de l'épargne des non-résidents sur la base d'un échange d'informations entre les administrations fiscales. Les pays qui le souhaitent pourront continuer à appliquer le système de la retenue à la source, en gardant le secret bancaire, pendant une période transitoire de sept ans. A l'issue de cette période, la taxation de l'épargne au sein de l'Union s'effectuera exclusivement par l'échange d'informations. Sauf s'il se révèle que les places financières concurrentes n'appliquent pas l'échange d'informations ou des mesures comparables ! Une clause prévoit que les pays à secret bancaire pourraient alors attendre. M. Juncker a pu rentrer chez lui l'esprit tranquille.

Henri de Bresson,
Philippe Lemaître
et Laurent Zecchini



PRIX SPÉCIAL "SÉRIE COURTE"



DIFFUSION SUR CARTOON NETWORK
DÈS LE 1^{ER} JUILLET À 20H45

Dans le cadre du Festival d'Animation d'Annecy qui s'est déroulé du 5 au 10 juin 2000, la nouvelle série coproduite par Cartoon Network "Les Shadoks et le big blank", s'est vue décerner le prix spécial "série courte".

Cartoon Network se réjouit de ce succès et renforce son attachement à ces drôles d'oiseaux en diffusant tous les jours la série originale sur son antenne.

CARTOON NETWORK

La TV préférée des Cartoonists!

Chaîne de TV disponible sur noos, France Telecom Câble, NG Numéricable, NTL, les réseaux câblés agréés et CANALSATELITE
Pour plus d'informations téléphonez au 08 36 68 40 40 (2.250€)

© J. Rouxel - aaa - Canal+ - Cartoon Network Europe 2000

Le mandat de la CIG est élargi aux coopérations renforcées

OUTRE L'ACCORD sur la fiscalité de l'épargne, le sommet de Feira a entériné, mardi 20 juin dans ses conclusions, le mandat de la conférence intergouvernementale chargée de réformer le fonctionnement des institutions européennes pour les rendre aptes aux futurs élargissements et fixé les prochaines échéances dans la mise en œuvre de la politique de défense commune. Les Quinze ont également confirmé la tenue à Zagreb à l'automne d'un sommet avec les pays des Balkans occidentaux.

● **Réforme des institutions.** Comme prévu, l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale (CIG), qui doit achever ses travaux au Sommet de Nice en décembre sous présidence française, a été élargi. En plus des trois points laissés en suspens, en juin 1977, lors de la conclusion du traité d'Amsterdam (composition de la Commission européenne, répartition des voix au sein du Conseil des ministres, et extension

du vote à la majorité qualifiée), elle traitera des « *coopérations renforcées* », c'est-à-dire de la possibilité pour un certain nombre de pays de se constituer en « *avant-garde* » dans tel ou tel domaine de la construction communautaire. « *Si on ne veut pas que l'Europe soit tirée vers le bas par un ensemble qu'elle ne serait pas capable de tirer vers le haut, il faut qu'un groupe de pays puisse montrer la voie* », a réaffirmé le président Jacques Chirac.

La Convention chargée d'élaborer la future charte des droits fondamentaux présentera son projet au Sommet d'étape qui aura lieu à Biarritz, en octobre. Cette Charte constitue une priorité pour le Parlement européen, qui souhaite qu'elle soit incluse dès que possible, et si possible à Nice, dans le traité. Mais plusieurs pays (en particulier la Grande-Bretagne) restent très réticents à l'égard de ce projet.

● **Politique de sécurité et de défense.** Les Quinze ont pris acte de la mise en place progressive du

Comité politique et de sécurité et des organes militaires intérimaires créés en décembre 1999 à Helsinki. S'agissant de la décision de créer une force commune de réaction rapide de 50 000 à 60 000 hommes, une « *conférence d'offres d'engagements en matière de capacités* » se tiendra le 21 novembre pour permettre aux différents Etats de présenter leurs possibilités de contribution. Quant à la question d'une modification des traités pour tenir compte de l'avènement de l'Europe de la défense, les choses ne sont manifestement pas mûres, et des discussions vont se poursuivre d'ici Nice entre les Quinze.

● **Gestion civile des crises.** Le Sommet a confirmé l'engagement de fournir, sur une base volontaire, d'ici à 2003, jusqu'à 5 000 policiers pour des missions internationales « *couvrant toute la gamme des opérations de prévention des conflits et de gestion des crises* ». Cette décision répond à un souci qui a été particulièrement mis en lumière au Kosovo.

Laurent Fabius travaille, mais ne parle pas

SANTA MARIA DA FEIRA de notre envoyée spéciale

« *Sommet de transition* » : le sommet de Feira n'était pas précédé d'une réputation très flatteuse. On parlait surtout de boucler les dossiers avant la présidence française. Très vite, pourtant, il apparaît que tout se passe à l'Ecofin, sommet parallèle des ministres des finances des Quinze, qui doit tenter de boucler un accord sur la fiscalité de l'épargne avant le 20 juin à midi. Deux jours et demi de débats auxquels Laurent Fabius est le seul représentant français.

Lundi 19 juin, lorsqu'il reçoit la presse dans la suite de son hôtel, le ministre des finances, souriant et détendu, est modérément optimiste. Les Anglais et les Luxembourgeois, traditionnels irréductibles, ont rejoint un bloc des Quatorze. Mais les Autrichiens vont bloquer le compromis pour monnayer une levée des sanctions. Du coup, la fiscalité de l'épargne devient « *le* » sujet du sommet de Feira. La presse française réclame Laurent Fabius. La rumeur annonce le mi-

nistre. Puis plus rien. « *la règle protocolaire veut que, dans les sommets et les conseils européens, seul le président de la République et le premier ministre assurent la communication* », commente finalement l'entourage du ministre, mardi 20 juin, alors que Laurent Fabius assiste, au premier rang, à la traditionnelle conférence de presse commune de Jacques Chirac et de Lionel Jospin.

« *Quand le sujet ou les circonstances l'imposent, des entorses sont possibles* », explique Manuel Valls. « *A Biarritz ou à Nice, le premier ministre et le ministre des finances parleront d'ailleurs davantage* ». Mais, pour s'exprimer, il faut en demander « *l'autorisation* » aux deux têtes de l'exécutif, via leur porte-parole. Une démarche que Bercy n'a visiblement pas voulu suivre, laissant au premier ministre le seul commentaire : un accord qui « *ne nous satisfait pas totalement, mais trace une perspective* ».

Ariane Chemin

Bachar El Assad, élu à la tête du parti Baas, poursuit son ascension au pouvoir en Syrie

Un référendum devrait lui donner le titre de président dans un délai maximum de 80 jours

Bachar El Assad, fils du président Hafez El Assad, décédé le 10 juin, a été élu sans surprise, mardi, secrétaire général du Commandement ré-

gional, ou bureau politique du parti Baas. Douze des 21 membres de ce Commandement sont des nouveaux venus qui lui sont proches. Le fils de

l'ancien président a promis de réformer le pays tout en restant fidèle à la ligne de conduite « socialiste » du parti.

DAMAS

de notre envoyé spécial

En l'espace d'une décennie prodigieuse, Bachar El Assad est passé du rang de militant à celui de chef du parti Baas au pouvoir en Syrie. La clôture du neuvième congrès de cette formation, mardi 20 juin, dans la banlieue de Damas, a confirmé l'ascension fulgurante du fils du président Hafez El Assad décédé le 10 juin, et qui avait déjà glané dimanche 11 juin, sur son seul nom, les galons de commandant en chef des forces armées du pays. L'obtention du titre de président à l'issue d'un plébiscite de pure forme couronnera, dans moins de quatre-vingts jours conformément à la Constitution, cette évolution dynastique de la Syrie. Le Parlement syrien devrait s'engager dans cette voie dimanche 25 juin, en présentant officiellement Bachar El Assad comme candidat unique à la succession.

Le secrétaire général adjoint du parti, Abdallah El Ahmar, a justifié, mardi, cette promotion en expliquant qu'en tant qu'« élève de l'école Assad », le fils était le mieux placé pour succéder à son père, avec pour feuille de route le triptyque de la « continuité », de la « stabilité » et de la « modernité ». Les deux premiers termes de ce slogan trouvent leur traduction dans la composition du nouveau Commandement régional, l'instance suprême d'un parti autrefois panarabe, mais réduit depuis longtemps à sa section syrienne, comme dans celle du comité central, tous deux élus mardi.

Le fort taux de renouvellement des membres (plus de 50 % pour le Commandement régional qui compte 21 membres, plus de 70 % pour le comité central qui en ras-

semble 90) ne doit pas abuser. Le dernier congrès remontant à l'année 1985, il ne s'agit que d'une évolution somme toute prévisible, qui permet surtout au nouvel

chef des renseignements militaires, nommé par le défunt à la place de son prédécesseur Ali Douba. Par ailleurs, la présence dans ce comité du propre frère du

membre du Commandement régional). Elles confortent l'orientation familiale ou patrimoniale d'un parti qui ferait sans doute se retourner dans leur tombe ses fondateurs qui s'étaient donné comme devise : unité, liberté, socialisme.

DISCOURS FLOUS

En revanche, la modernité revendiquée par le Baas n'a pas encore trouvé sa traduction, c'est le moins que l'on puisse dire, dans les « recommandations » politiques et économiques du parti, adoptées à l'issue du congrès, et qui mettent en avant sans ciller le succès de « la démocratie populaire » que serait la Syrie et le fort attachement du parti au secteur public déjà hypertrophié. Assez flous pour ne pas lier les mains de Bachar El Assad, ces discours devraient tenir lieu de programme présidentiel d'un homme qui ne s'est toujours pas exprimé publiquement sur ses intentions depuis dix jours, seulement à huis clos.

Gilles Paris

Damas prêt à négocier si Israël s'engage à un retrait total

Le secrétaire général adjoint du parti Baas au pouvoir en Syrie, Abdallah El Ahmar, a affirmé, mardi 20 juin, que la Syrie reprendra les négociations de paix avec Israël lorsque ce dernier se sera engagé à un retrait total du Golan : « Lorsque Israël sera disposé à appliquer le principe de l'échange de la terre contre la paix, c'est-à-dire à s'engager à un retrait jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, nous serons prêts à retourner à la table des négociations », a déclaré M. Ahmar lors d'une conférence de presse, à l'issue du 9^e congrès du parti Baas. « La question de la restitution totale de la terre ne peut faire l'objet de compromis », a ajouté le responsable syrien, en soulignant que « la paix est un choix stratégique fait par le parti ».

Les négociations syro-israéliennes sont suspendues depuis janvier. Damas réclame la restitution totale du Golan occupé en 1967, alors qu'Israël veut garder la rive nord-est du lac de Tibériade pour maintenir un contrôle total sur ce réservoir d'eau. - (AFP)

homme fort syrien de s'entourer de personnes sûres. C'est ainsi que Farouk El Chareh, inamovible ministre des affaires étrangères, et Mohamad Moustafa Miro, premier ministre nommé il y a un peu plus de deux mois, font leur entrée au Commandement régional, ainsi que deux autres nouveaux ministres et deux gouverneurs de province.

ORIENTATION FAMILIALE

La forte proportion de militaires ou d'hommes chargés de la sécurité intérieure confirme le poids de ces deux appareils dans le pays. Les cas les plus emblématiques au comité central sont peut-être ceux du général Ibrahim Houeiji, chef des services de renseignements de cette armée de l'air dont était issu Hafez El Assad, et du général Hassan Khalil,

futur président, Maher, un militaire, est significative. Il en est de même avec le fils du ministre de la défense Moustafa Tlass, Manaf, militaire lui aussi (son père étant

Espoir de paix aux îles Salomon

SYDNEY. Une rencontre entre les deux milices ethniques en conflit aux îles Salomon, à bord d'un navire australien, laisse planer l'espoir d'une fin prochaine de la crise qui secoue cet archipel du Pacifique sud, a indiqué, mercredi 21 juin, une radio salomonaise. L'église catholique a été à l'initiative de cette rencontre qui a eu lieu, mardi 20 juin, entre les combattants de la Force de l'Aigle de Malaïta (MEF) et le Mouvement de libération d'Isatabu (IFM). Le ministre des affaires étrangères australien, qui a aidé à l'organisation de cette entrevue, a indiqué que des « discussions aimables » s'étaient tenues entre Andrew Nori, représentant du MEF, et Henry Tabani, qui conduisait la délégation de l'IFM. Depuis début 1999, ces deux mouvements se livrent à une véritable guérilla sur l'île de Guadalcanal, où les membres de l'IFM veulent chasser les habitants originaires de l'île voisine de Malaïta, regroupés sous la bannière du MEF. Ce conflit, qui a fait près de soixante morts, a dégénéré en coup d'Etat le 5 juin, quand des militants du MEF se sont emparés du premier ministre, Bartholomew Ulufa'Alu, qui a été contraint de démissionner la semaine dernière. Les deux factions rebelles ont abordé la question d'un cessez-le-feu, et décidé de poursuivre ces pourparlers, dimanche. - (AFP)

DÉPÊCHES

■ ISRAËL : les quatre ministres et trois vice-ministres du parti ultra-orthodoxe Shass ont officiellement présenté, mardi 20 juin, leur démission du gouvernement d'Ehoud Barak. La loi stipulant que les démissions ne prennent effet que quarante-huit heures après avoir été présentées, M. Barak a jusqu'à jeudi pour trouver une solution. Le départ définitif du Shass, un parti qui représente les juifs sépharades (d'origine orientale), priverait M. Barak d'une majorité à la Knesset (Parlement) et le contraindrait à diriger le pays à la tête d'un gouvernement minoritaire, affaiblissant ainsi considérablement sa position dans les négociations avec les Palestiniens. - (AFP)

■ FRANCE/LIBAN : la France est disposée à participer à un redéploiement de la Force intérimaire des Nations unies (Finul) au Liban sud, à condition qu'il ne s'agisse pas de « mettre une force d'occupation se substituant à la force d'occupation précédente », ni de mettre en place « une force d'interposition » entre le Liban et Israël, a déclaré mardi 20 juin le président Jacques Chirac. « La Finul, a-t-il insisté lors d'une conférence de presse à Feira, au Portugal, doit être une force de facilitation pour la mise en place, comme le prévoit la résolution 425, d'un ordre assumé par les autorités libanaises, à qui il appartient de prendre leurs propres responsabilités ». - (AFP)

ZENITH

Swiss watchmakers since 1865

...triple quantième, phases de lune...

Riyad pose des conditions à l'achat de chars français Leclerc

LE MINISTRE FRANÇAIS de la défense, Alain Richard, se rend, pour la troisième fois en deux ans, les 24 et 25 juin, en Arabie saoudite, où la France discute d'un important marché d'armement avec Riyad. Il s'agit de la vente éventuelle, face à des offres concurrentes des Américains et des Britanniques, de 355 chars de combat Leclerc et de 38 dépanneurs de chars. Selon des estimations françaises, le marché serait d'environ 50 milliards de francs (7,7 milliards d'euros), un montant qui devrait varier en fonction des conditions mises par Riyad en matière de compensations (offsets) et de reprise, par les Français, de matériels militaires dont les Saoudiens affirment n'avoir plus l'usage.

Depuis 1996, les forces saoudiennes ont expérimenté le Leclerc sur leur sol et en France, comme elles ont testé l'Abrams M1A2 américain ou le Challenger britannique. A ce jour, le Leclerc a été acheté par l'armée de terre française et par les Emirats arabes unis, qui le mettent en œuvre au Kosovo depuis juin 1999. Quelque 500 chars ont déjà été livrés par le constructeur GIAT Industries à ces deux armées clientes et, outre Riyad, des pourparlers sont actuellement en cours avec la Turquie et la Grèce.

Avec l'Arabie saoudite, les discussions butent apparemment sur une série de questions qui tiennent, en particulier, à sa décision, l'année dernière, de revoir à la baisse - de l'ordre de 25 % - son budget de la défense au profit d'investissements supplémentaires dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Dans le même temps, Riyad doit faire face à la nécessité d'honorer des arriérés de paiement vis-à-vis du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France en matière d'acquisitions militaires.

C'est dans ce contexte d'« aplatissement de ses dépenses d'armement », selon une expression de M. Richard, que l'Arabie saoudite exige de la France, en échange de

l'achat du Leclerc, qu'elle reprenne d'occasion le parc de 300 chars moyens AXM-30 et de 400 blindés légers AMX-10, achetés autrefois à GIAT Industries. A charge pour le constructeur de les remettre en état et de les destiner à des clients de seconde main. Ce qui n'est pas une mince affaire dans un environnement mondial où les éventuels pays clients cherchent à posséder la technologie dernier cri. Le Chili, cependant, envisage d'acquérir des AMX-30 supplémentaires. Le ministre de l'économie et des finances n'a pas encore donné son « feu vert » à cette reprise, par la France, de l'arsenal saoudien.

Riyad réclame, d'autre part, que l'assemblage du système d'arme du Leclerc soit effectué sur place, dans des ateliers saoudiens, de façon à y créer des emplois de haute technicité. Cette demande fait partie du programme, conclu entre les deux gouvernements, dit de compensations industrielles (offsets), lequel implique des investissements locaux (25 % de la valeur du contrat) en contrepartie de l'achat d'armes par Riyad.

Ces investissements doivent intervenir dans les secteurs militaires ou civils, à l'exclusion de la pétrochimie de base, sous la forme de partenariats franco-saoudiens à égalité. Une telle exigence entraîne un débat permanent, entre les deux pays, sur le calcul de l'assiette de ces obligations d'offset, comme l'a montré la vente aux Saoudiens, en 1989, puis en 1997, de frégates lance-missiles pour 26,6 milliards de francs.

Le marché turc lui étant probablement fermé, comme l'a été récemment un marché d'hélicoptères franco-allemands, et en l'absence de contrats sur le Leclerc avec l'Arabie saoudite ou la Grèce (246 chars de combat et 24 dépanneurs), GIAT Industries aura de sérieuses difficultés pour rétablir son équilibre en 2001 comme prévu.

Jacques Isnard



CHRONOMASTER
El Primero

EL PRIMERO est né en janvier 1969 et représente un des derniers grands défis de l'art horloger ; premier mouvement chronographe automatique dans l'histoire de l'horlogerie, il reste de nos jours le plus précis du monde au 1/10 de seconde avec 36'000 alternances, et le plus prestigieux auprès des amateurs de haute horlogerie. Référence mondiale du chronographe, EL PRIMERO appartient à la famille très restreinte des pièces mythiques de la haute horlogerie.

HISTOIRE Le témoignage, publié dans *Le Monde* du 20 juin, de Louissette Ighilahriz, militante indépendantiste torturée en 1957 à Alger, a suscité les réactions opposées de

deux des principaux chefs militaires français durant la guerre d'Algérie, cités dans ce témoignage. ● **LE GÉNÉRAL** Jacques Massu estime que ce récit témoigne d'une réalité qui « fai-

sait partie d'une certaine ambiance à Alger » et qu'aujourd'hui il regrette. Confirmant en partie le témoignage de Mme Ighilahriz, il ajoute : « La torture n'est pas indispensable en

temps de guerre, on pourrait très bien s'en passer. Quand je repense à l'Algérie, cela me désole. » ● **LE GÉNÉRAL** Marcel Bigeard affirme à l'inverse que « le témoignage de cette

femme est un tissu de mensonges ». Mais le général Massu affirme l'avoir vu « en train d'interroger un malheureux avec la gégène ». (Lire aussi notre éditorial page 16.)

Le général Massu exprime ses regrets pour la torture en Algérie

Le récit dans « *Le Monde* » de Louissette Ighilahriz, militante indépendantiste torturée à Alger en 1957, est contesté par le général Bigeard. Loin de le récuser, le général Massu dit son remords : « Quand je repense à l'Algérie, cela me désole »

LA TORTURE est-elle indispensable en temps de guerre ? Non, répond le général Massu, qui aujourd'hui n'hésite pas à affirmer : « Quand je repense à l'Algérie, cela me désole, on aurait pu faire les choses différemment. » Ce qui provoque cette surprenante confiance du général Massu, c'est la publication, en première page du *Monde* du 20 juin, du témoignage d'une ancienne « *fellagha* », Louissette Ighilahriz.

Capturée par l'armée française, le 28 septembre 1957, à Chebli, à environ 30 kilomètres d'Alger, seule femme présente au sein du commando de neuf personnes avec lequel elle opérait, cette jeune kabyle, âgée de vingt ans à l'époque des faits, expliquait qu'elle avait été transférée, grièvement blessée, à l'état-major de la 10^e division parachutiste de Massu, au Paradou Hydra, un quartier de la capitale.

Louissette Ighilahriz a passé là trois mois, « allongée nue, toujours

nue », et a été torturée pratiquement sans interruption de fin septembre à fin décembre 1957. Selon son témoignage recueilli par *Le Monde* à Alger, au cours de plusieurs rencontres échelonnées entre fin avril et début mai, la jeune fille a eu la vie sauve grâce à un inconnu qui, un soir de la fin décembre 1957, s'est approché de son lit de camp, l'a examinée et s'est écrié d'une voix horrifiée : « Mais mon petit, on vous a torturée ! Qui a fait cela ? Qui ? »

Après l'avoir fait transporter et soigner dans un hôpital d'Alger, cet homme l'a transférée en prison, la soustrayant ainsi à ses tortionnaires. De son sauveur, Louissette Ighilahriz, âgée de soixante-trois ans aujourd'hui, sait très peu de choses. Son nom, pour l'avoir entendu à plusieurs reprises : Richaud, – mais elle n'est même pas sûre de l'orthographe. Son grade : commandant. Et sa fonction probable : médecin militaire.

Depuis quarante ans, elle le cherche. Ce souhait est devenu une idée fixe, une obsession. « *J'ai envoyé des messages partout, avec de moins en moins d'espoir de le retrouver vivant, raconte-t-elle, Je ne veux qu'une chose : lui dire merci.* » A défaut de le revoir, elle souhaiterait pouvoir remercier sa fille, car elle se souvient qu'il en avait une : « *J'ai une fille qui doit avoir à peu près votre âge, lui avait-il dit. Vous me faites terriblement penser à elle.* »

HANDICAPÉE À VIE

Psychologue de formation et de métier, Louissette Ighilahriz a sa carte de résistante algérienne et a été décorée à plusieurs reprises par les plus hautes autorités de son pays pour sa participation à l'indépendance de l'Algérie. Déclarée handicapée motrice à la suite de ses blessures et des tortures qu'elle a subies, et percevant à ce titre une pension, outre sa retraite de psychologue, elle est très ferme

et très claire dans ses déclarations. Elle cite nommément trois personnes dans le récit de son calvaire, mais n'en met en cause qu'une seule comme son tortionnaire direct : il s'agit du capitaine Graziani, mort ensuite dans un accrochage en Kabylie en 1959.

Les deux autres sont le général Massu et le général – colonel à l'époque – Bigeard, qui, précise-t-elle, lui rendaient des visites à intervalles réguliers, « à tour de rôle, jamais ensemble, mais toujours accompagnés de Graziani ». A cette occasion, affirme-t-elle, ils donnaient des consignes à leurs subordonnés : « *Eux deux se contentaient de me lancer des insultes et des grossièretés avant de donner des ordres par gestes, comme s'il existait un code muet établi. Graziani, lui, faisait les travaux pratiques. Massu et Bigeard ne s'attardaient pas en règle générale.* »

Interrogé sur les propos de Louissette Ighilahriz (lire ci-dessous), le général Massu, qui, avec cons-

tance depuis 1971, a toujours reconnu publiquement l'usage de la torture en Algérie, répond qu'il ne se souvient pas de cette histoire particulière. « *Personnellement, dit-il, je n'y ai pas été mêlé directement.* » Il accorde cependant du crédit à un récit témoignant d'une réalité qui « *faisait partie d'une certaine ambiance à Alger* », et qu'aujourd'hui il regrette. Le général Massu ajoute qu'il a très bien connu le commandant Richaud, « *un homme de grande qualité et un humaniste* », et propose d'aider la résistante algérienne à retrouver les proches de ce dernier.

« JE SUIS FORMELLE »

En revanche, le général Bigeard dément tout en bloc et parle de « *tissu de mensonges* » (lire ci-dessous). Il déclare que le but de ce témoignage est « *de démolir tout ce qu'il y a de propre en France* ». Le nom du commandant Richaud ne lui dit rien. Michel Enaud, président de l'Association des anciens

combattants parachutistes d'Algérie, fait aussi savoir son désaccord avec le témoignage paru dans *Le Monde* du 20 juin : « *Bigeard était un homme d'honneur, et les parachutistes, dans leur ensemble, n'ont pas torturé. C'est vrai qu'il y a eu des exactions, mais elles n'étaient pas planifiées. C'était confié à des services spéciaux qui n'avaient rien à voir avec les parachutistes.* »

Tant d'années après, comment Louissette Ighilahriz peut-elle affirmer que les deux hommes qui accompagnaient à tour de rôle le capitaine Graziani étaient bien les généraux Massu et Bigeard ? « *Je connaissais leurs visages qui avaient souvent été publiés dans la presse, surtout au moment de la bataille d'Alger, répond-elle. D'autre part, il arrivait au personnel du baraquement où j'ai passé les trois mois de les appeler par leurs noms. Je suis formelle, en aucun cas je n'aurais pu les confondre avec d'autres.* »

Florence Beaugé

Jacques Massu, général du cadre de réserve

« La torture faisait partie d'une certaine ambiance. On aurait pu faire les choses différemment »

« **Le témoignage de Louissette Ighilahriz, publié par *Le Monde* du 20 juin, vous paraît-il crédible ?**

– Il m'est difficile d'avoir une idée tout à fait précise de cette histoire car, personnellement, je n'y ai pas été mêlé directement. Je peux vous dire que le capitaine Graziani est mort au cours de combats en Kabylie. Je ne me souviens plus exactement sous les ordres de qui il travaillait. Indirectement, il relevait de moi mais, directement, je ne sais plus. Peut-être de Bigeard, ou, ce qui est encore plus probable, d'un colonel, mort aujourd'hui. J'avais un service de renseignement à l'échelon de la division, chargé d'aider et de collationner les informations recueillies lors des interrogatoires dans les différents régiments, certains avec tortures, d'autres non. Ce colonel était à la tête de ce service, et il est bien possible que Graziani ait été sous ses ordres directs.

– **Louissette Ighilahriz vous accuse d'avoir vous-même donné à Graziani l'ordre de la torturer. Elle précise que vos ordres, à Bigeard et à vous, étaient muets, et que vous donniez vos consignes par gestes, avec une sorte de langage codé et muet.**

– Je ne me souviens pas d'avoir donné cet ordre à Graziani. Il faut dire qu'elle était un cas au milieu de beaucoup d'autres. Quant à savoir ce que Graziani lui a fait, il est mort, aussi il m'est difficile d'en parler. Mais cette femme n'a vraiment pas eu de chance. Dans son cas, les choses semblent être allées vraiment très loin. Peut-être que son récit est un peu excessif, mais il ne l'est pas nécessairement et, dans ce cas, je le regrette vraiment. Tout cela faisait partie d'une certaine ambiance, à cette époque, à Alger.

– **Elle sous-entend qu'elle a subi des sévices d'ordre sexuel. Vous étiez au courant que cela se passait ainsi avec les détenues ?**

– A ce point-là, je ne savais pas, je n'étais pas directement dans le coup. Le principe de la torture était accepté mais, personnellement, j'avais autre chose à faire, et je n'y ai jamais été directement mêlé. Les civils, membres du gouvernement, trouvaient cela très bien. Je pense en particulier à deux d'entre eux qui venaient régulièrement nous voir, visitaient nos centres d'interrogatoires et ne s'étonnaient de rien. Ils avaient même tendance à dire à des types comme Graziani : « *Allez-y, les gars !* » Cette action, assurément

répréhensible, était couverte, voire ordonnée, par les autorités civiles, qui étaient parfaitement au courant. Quand, plus tard, les mêmes sont venus dire à la télévision qu'ils n'y étaient pour rien, alors qu'ils étaient venus sur place, et qu'ils nous encourageaient, vous imaginez la faible estime que j'ai eue pour eux...

– **Le général Bigeard se dit stupéfait par le témoignage de Louissette Ighilahriz. Il le dément en bloc, catégoriquement. Avez-vous eu la même surprise en lisant ce récit ?**

– Bigeard est un homme assez curieux, assez secret, qui a mené de brillantes opérations dans les djebels d'Algérie. Je n'ai plus de relations avec lui depuis longtemps. Je ne peux donc pas dire comment il est aujourd'hui. Je sais, en tout cas, qu'il n'était pas content du tout que je reconnaisse qu'on pratiquait la torture en Algérie, mais je ne pouvais pas ne pas le reconnaître.

– **Louissette Ighilahriz évoque un homme qui lui aurait sauvé la vie, le commandant Richaud. Ce nom vous dit-il quelque chose ?**

– Non seulement il me dit quelque chose, mais j'ai parfaitement connu le commandant Richaud. Il a été le médecin-chef de ma division, la 10^e division parachutiste. C'était un homme de grande qualité, un humaniste et un homme charmant. Je l'aimais beaucoup et je suis resté en relation avec lui jusqu'à sa mort, il y a environ un an et demi. Je peux même aider cette femme à retrouver ses proches. Richaud était séparé de son épouse mais je connais bien celle qui a été sa compagne. Je l'ai revue elle aussi jusqu'à la mort de Richaud. En revanche, je n'ai pas connu sa fille, mais je me souviens qu'en effet il en avait une.

– **La torture est-elle indispensable en temps de guerre, comme certains le soutiennent ?**

– Non, la torture n'est pas indispensable en temps de guerre, on pourrait très bien s'en passer. Quand je repense à l'Algérie, cela me désole, car cela faisait partie, je vous le répète, d'une certaine ambiance. On aurait pu faire les choses différemment.

» Il existait une organisation qui s'appelaient les comités de coordination interarmées (CCI) et dépendait directement du général Salan. Ces CCI étaient constitués de détachements opérationnels de protection, les DOP, et ces gars-là faisaient du renseignement actif avec la gégène. Ce qui m'a toujours le plus étonné, c'est qu'ils n'aient ja-

mais été mis en cause, ensuite, par tous ceux qui avaient eu affaire à eux. Un jour de 1957, un commandant de secteur m'a très nettement fait comprendre qu'il n'était pas d'accord avec le travail des DOP opérant sur son secteur, mais c'est le seul qui se soit plaint.

– **Avez-vous torturé personnellement ?**

– Moi, non. Quand j'ai essayé la gégène, par exemple, je ne l'ai essayée que sur moi.

– **Et le général Bigeard, l'avez-vous vu pratiquer la torture ?**

– Quand je suis arrivé en Algérie, en 1955, je me souviens de l'avoir vu en train d'interroger un malheureux, avec la gégène. Cela se passait dans l'Edough, un massif situé dans le nord du Constantinois. Je lui ai dit : « *Mais qu'est-ce que vous faites là ?* » Il m'a répondu : « *On faisait déjà cela en Indochine, on ne va pas s'arrêter ici !* » Et quand je lui ai demandé si l'autorité dont il dépendait était au courant et d'accord, il m'a répondu que oui, tout à fait. »

Propos recueillis par Fl. B.

Marcel Bigeard, général du cadre de réserve

« Le témoignage de cette femme est un tissu de mensonges. Tout est faux, c'est une manœuvre »

« **Comment réagissez-vous au témoignage de Louissette Ighilahriz, publié par *Le Monde* ?**

– Ce papier est malvenu. Bigeard reste un modèle pour la France. Vous faites mal à un type qui vit pour son pays. Je continue de recevoir des centaines de lettres se référant à Bigeard, reconnaissant sa valeur et me disant : « *Heureusement que vous êtes là, dans une période où toutes les valeurs sont parties en fumée.* » Un jour, vous allez voir, vous aurez des explosions dans les banlieues.

» Je n'étais pas au PC de Massu, mon régiment était ailleurs dans Alger, et le capitaine Graziani n'était pas chez moi. Il était chez Massu. Graziani était un excellent combattant. Le témoignage de cette femme est un tissu de mensonges. Il n'y a jamais eu de femme prise à mon PC. Il s'agit de démolir tout ce qu'il y a de propre en France. Bigeard en train de pratiquement violer une femme avec Massu, c'est inimaginable ! Massu, qui est un type très croyant, doit en être malade de lire ça. Tout est faux, c'est une manœuvre. Avant

d'écrire quelque chose comme ça, il faut vérifier. D'ailleurs, le 28 septembre 1957, Bigeard n'était pas là, il avait quitté sa base de Sidi Ferruch, et était parti pour la Kabylie.

– **Louissette Ighilahriz dit que vous faisiez des allers et retours, pendant les trois mois de sa détention, et que vous vous rendiez régulièrement au PC de Massu.**

– Je n'étais pas là. Après la première et la deuxième batailles d'Alger, je suis parti, et jamais revenu. J'étais en Kabylie. Il m'est arrivé de revenir quelquefois à ma base de Sidi Ferruch. Plusieurs officiers m'ont téléphoné [après avoir lu l'article du *Monde*] et m'ont dit : « *Ça, ça n'est pas Bigeard.* » C'est affreux de dire cela, et surtout sur une femme. Je ne l'ai jamais vue. Elle dit que cet homme qui l'a libérée est venu, un jour, a soulevé sa couverture et l'a sauvée ! Comme si un homme pouvait, comme ça, entrer, sortir et la faire évacuer de cet endroit. Ça ne ressemble à rien. De même, comme si on ne pouvait pas retrouver un médecin militaire

commandant au bout de quarante-trois ans !

– **Donc, le nom du commandant Richaud ne vous dit rien ?**

– Non, ça ne me dit rien du tout. Et s'il existait vraiment, on aurait pu le retrouver. Surtout pendant quarante-trois ans. Mais bousiller un homme comme Bigeard !

– **Le général Massu déclare au *Monde* qu'il vous a vu pratiquer personnellement la gégène.**

– Ah non ! Non ! Je n'aurais même pas pu regarder ça.

– **Il Pa même écrit dans l'un de ses livres, *Le Soldat méconnu*, publié en 1993 aux éditions Mame.**

– Oui, oui, je le sais. On parlait plus de Massu que de Bigeard. Je sais que vous allez encore troubler les cartes avec Massu. Vous êtes en train de mettre un coup de poing au cœur d'un homme de quatre-vingt-quatre ans. Il y a de quoi se flinguer. Cela me fiche un sacré coup. Mais dites-vous bien que le vieux, à quatre-vingt-quatre ans, il est battant, et qu'il sait mordre encore...

Propos recueillis par Fl. B.

La « gangrène » au cœur de la République

« **INTERROGATOIRE** prolongé », « méthodes de coercition », « procédés spéciaux » : les euphémismes n'ont pas manqué pour désigner, pendant la guerre d'Algérie, le recours à la torture par la police et l'armée françaises. Cette gangrène, présente dans l'Algérie française avant même le soulèvement nationaliste de 1954, connaît son paroxysme à partir de 1957, lorsque le président du conseil, le socialiste Guy Mollet, ayant obtenu des députés du Front républicain le vote de « pouvoirs spéciaux », charge l'armée de rétablir l'ordre dans la capitale algérienne, en proie à de multiples attentats sanglants.

TORTURE GÉNÉRALISÉE

L'utilisation de la torture, sous le commandement du général Jacques Massu, pour gagner cette « bataille d'Alger », sera ensuite généralisée, jusqu'à être exportée en métropole, dans des locaux de police, pour sévir contre des lecteurs de fonds du FLN. A Alger comme dans le bled, des « centres de tri » et des salles de torture sont aménagés ; l'usage de l'électricité – la « gégène » – et du supplice de la baignoire est répandu ; et lorsque les suppliciés sont sommairement exécutés, on parle de « corvée de bois ». Aucun des res-

ponsables de ces atrocités, couvertes il est vrai par les plus hautes autorités de la République, n'a jamais été inquiété.

Systematiquement niée par le pouvoir, cette réalité a été largement connue de l'opinion française sans provoquer de révolte, au-delà des cercles d'intellectuels et de militants qui en avaient révélé l'existence. « *Dès maintenant, prévient pourtant Hubert Beauvéméry dans *Le Monde* du 13 mars 1957, les Français doivent savoir qu'ils n'ont plus tout à fait le droit de condamner dans les mêmes termes qu'il y a dix ans les destructions d'Oradour et les tortionnaires de la Gestapo.* » Quelques semaines plus tôt, l'écrivain catholique Pierre-Henri Simon avait publié un livre intitulé *Contre la torture*. Jusqu'à la fin du conflit, en 1962, des journaux comme *L'Humanité*, *L'Express*, *Témoignage chrétien*, *France-Observateur*, *Le Canard enchaîné* et *Le Monde* multiplient les révélations sur la torture en Algérie, au prix d'une répression judiciaire permanente.

En février 1958, la publication de *La Question*, témoignage d'Henri Alleg, journaliste communiste victime de tortures, vaut à Jérôme Lindon, responsable des éditions de Minuit, d'être menacé d'inculpation pour « participation à

une entreprise de démoralisation de l'armée, ayant pour objet de nuire à la défense nationale ». Saisi, l'ouvrage a un immense retentissement. Car la riposte s'organise : à la fin de 1957, l'historien Pierre Vidal-Naquet a fondé le Comité Audin, du nom d'un enseignant de l'université d'Alger, communiste, disparu après être passé entre les mains des hommes de Massu.

Après 1958, les vaines tentatives du nouveau pouvoir gaulliste pour interdire l'usage de la torture et les déchirements finaux du conflit algérien éclipsent un débat qui restera tabou bien après les accords d'Evian en 1962.

UNE DIMENSION POLITIQUE

En 1971, le général Massu lui-même lance un pavé dans la mare. Dans *La Vraie Bataille d'Alger* (éditions Plon), il assume la responsabilité d'un large usage de la torture par ses subordonnés, le justifiant par la nécessité de stopper les attentats terroristes et d'éviter la mort d'innocents. « *Alors, pratiquement, précise le général, si pour faire "cracher le morceau" il fallait que "ça cogne un peu", les questionnaires étaient conduits à faire subir aux prévenus des douleurs physiques dont la violence était graduée pour aboutir à l'aveu. Certes il y avait des risques, et des accidents*

se sont produits (...). Le procédé le plus couramment employé, en sus des gifles, était l'électricité (...). »

Le brûlot du « vainqueur » de la bataille d'Alger suscite une vive controverse, qui rebondit, l'année suivante, avec la publication en France de *La Torture dans la République* de Pierre-Vidal-Naquet (éditions de Minuit), écrit au lendemain de la guerre, mais interdit pendant dix ans en France et seulement disponible en Grande-Bretagne et en Italie. L'historien analyse « la dimension politique de la torture en tant qu'institution d'Etat », symptôme tragique des abandons successifs des gouvernants en matière de libertés publiques.

Si des méthodes dignes de la Gestapo ont pu resurgir en France si peu de temps après la Libération, c'est que « toute société qui se sent menacée par la dissidence (...) peut parfaitement (...) tolérer l'utilisation (...) de la torture », écrit M. Vidal-Naquet. A la banalisation de la « question », il oppose un constat terrible : « *Par son "aveu", la victime fait beaucoup plus que donner un "renseignement". Elle reconnaît son bourreau comme maître et possesseur de sa parole, c'est-à-dire de son humanité.* »

Philippe Bernard

Le gouvernement et le PS refusent le « tout ou rien » du Medef

Martine Aubry à l'Assemblée nationale et les socialistes réunis en bureau national ont écarté, mardi, une approbation globale de l'accord entre le patronat, la CFDT et la CFTC sur l'assurance-chômage. Ils sont prêts à rechercher un compromis sur certaines dispositions

Martine Aubry a dressé la liste, mardi 20 juin, à l'Assemblée nationale, des modifications qu'il faudrait apporter à la convention de l'assurance-chômage proposée par le Medef, la CFDT et la CFTC, pour qu'elle

soit agréée par ses services. La ministre de l'emploi et de la solidarité souhaite engager des négociations avec le patronat et les syndicats. Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, tout en défendant sa signature, a

fait, le même jour, une ouverture en direction du gouvernement en déclarant que la clause de l'accord qui rend indissociables toutes les mesures qu'il contient traduit le « niveau de relations détestable » entre les

partenaires sociaux et l'Etat. Les non-signataires - CGT, FO et CGC - ont, de leur côté, prévu de se réunir de nouveau le 28 juin pour faire des contre-propositions. Le bureau national du PS, qui n'accepte pas « une

ratification globale et sans discussion » de l'accord, a repris à son compte les conditions posées par M^{me} Aubry, mais plusieurs de ses membres ont exprimé le souci de ne pas se couper de la CFDT.

ENTRE le « oui » et le « non » à la réforme de l'assurance-chômage, le gouvernement pose ses conditions. Interrogée à deux reprises, à l'Assemblée nationale, par un député UDF, puis par un communiste, Martine Aubry a fait le tri, mardi 20 juin, dans les dispositions du protocole d'accord signé par le patronat et deux syndicats. « La négociation n'est pas la politique du tout ou rien », a lancé la ministre de l'emploi et de la solidarité, quelques heures après que le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, avait enjoint les pouvoirs publics de « respecter le dialogue social » (*Le Monde* du 21 juin). Pour M^{me} Aubry, au contraire, « il ne saurait en aucun cas être question de préjuger de la position du législateur ». Le texte requiert, en effet, non seulement l'agrément du ministère, mais aussi, pour ses mesures principales, le vote de nouvelles dispositions législatives.

Sur le fond, la ministre s'est montrée plus conciliante, se disant d'accord avec les objectifs de l'aide au retour à l'emploi, mais pas sur

les moyens d'y parvenir. « Le gouvernement est prêt à donner une suite positive à toute proposition [qui irait] dans le sens d'une utilisation plus active des fonds de l'assurance-chômage », à condition que soit mobilisé le « service public de l'emploi », a-t-elle dit. Elle n'est pas indignée par le principe des sanctions imposé par le Medef dans le protocole d'accord, car « il est normal de sanctionner des chômeurs

qui n'acceptent pas des emplois correspondant à leur compétence ou qui ne font pas de réels efforts ». Toutefois, « pour être impartiales », ces mesures doivent rester « de la responsabilité de l'Etat ». « Il ne saurait en aucun cas être question de contraindre les demandeurs d'emploi à accepter n'importe quel emploi », a-t-elle ajouté.

La ministre a relevé un « progrès » dans l'indemnisation, mais

observé, aussi, qu'« au total 3,8 milliards de francs, sur trois ans, sont consacrés à l'extension de la couverture chômage, à comparer aux 97 milliards du coût du protocole, dont 71 milliards de baisse de cotisations ». M^{me} Aubry estime donc que la future convention devra faire l'objet d'une négociation avec ses services. « Nous discuterons pour remplir ensemble notre responsabilité », a-t-elle souligné.

La commission paritaire censée transposer le protocole d'accord signé par le Medef, la CFDT et la CFTC doit se réunir le 26 juin, en présence de l'ensemble des syndicats. FO, la CGT et la CFE-CGC, qui se sont rencontrés mardi, ont décidé de se revoir, le 28 juin, pour « finaliser les principes fondamentaux » devant inspirer le nouveau régime d'assurance-chômage. Le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) doit être « facultatif » et, si sanctions il devait y avoir, « elles devront être décidées par la puissance publique », estime la CGT. La secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, juge, elle, que M^{me} Aubry ne peut « contester » la philo-

sophie de l'accord, identique à celle qu'elle a suivie elle-même « avec la loi contre les exclusions ».

Cependant, interrogée sur LCI, M^{me} Notat a regretté la clause, imposée par le patronat, qui stipule que les dispositions du protocole d'accord « forment un tout indissociable ». Selon elle, cette clause « traduit le niveau de relations détestable qui existe aujourd'hui entre les partenaires sociaux, l'Etat, les uns et les autres ». Il existe des « marges de négociation » possibles avec le gouvernement, a-t-elle affirmé, tout en se disant « inquiète » d'« une politisation excessive sur des sujets qui relèvent de l'activité des partenaires sociaux ».

Nicole Notat a regretté la clause stipulant que les dispositions du protocole « forment un tout indissociable »

Du côté de la CGT, des impatiences se font jour. La manifestation de la Confédération européenne des syndicats, à Porto, où les numéros un de la CGT et de la CFDT ont tenu à dramatiser leurs divergences sur l'assurance-chômage (*Le Monde* du 21 juin), nourrit quelques crispations, résumées sous une formule ironique : la « gauche plurielle syndicale ». La formule désigne un bloc majoritaire CGT-CFDT dont les composantes restent ensemble, faute de mieux, malgré des divergences qui peuvent être profondes. Dans ce contexte, sans le formuler publiquement, la CGT-chômeurs et la CGT-spectacle trépignent. Elles souhaitent que la confédération aille au-delà de la seule condamnation ferme de l'accord et montre sa volonté d'en découdre en mobili-

sant davantage. Le comité CGT a ainsi pris l'initiative d'organiser une rencontre, mardi soir, avec les autres associations de chômeurs, et en y conviant des formations de gauche et d'extrême gauche, le courant Gauche socialiste du PS, les Verts, le PCF et la LCR. Les participants devraient bientôt rendre public un appel ouvert aux associations, syndicats et formations politiques invitant le gouvernement à ne pas valider la future convention.

L'accord sur l'Unedic a déjà donné lieu à une longue discussion, mardi soir, au bureau national du Parti socialiste, qui a renvoyé à plus tard l'examen du rapport de Gaëtan Gorce sur les relations sociales (*Le Monde* du 21 juin). Chargée de la solidarité au secrétariat national, Marisol Touraine a rejeté le « chantage » du Medef, en affirmant que, « si la légitimité des partenaires sociaux est essentielle, il ne leur appartient pas d'empiéter sur les pouvoirs du Parlement ». Henri Weber s'est déclaré attaché à une « démocratie contractuelle », tout en estimant que l'Etat fait partie des partenaires sociaux, au même titre que les syndicats et le patronat. Pour ce dernier, au diapason avec Alain Bergounioux, il ne faut pas « mettre en suspicion » la CFDT, qui joue un « rôle-clé » dans la recomposition syndicale, et dont la signature montre qu'il ne s'agit pas d'un « accord scélérat ».

Adopté à l'unanimité, le communiqué du bureau national indique cependant que le PS « n'accepte pas l'idée d'une ratification globale et sans discussion de l'accord ». L'Etat doit jouer son rôle en fixant « les principes qui doivent fonder les accords sociaux ». Pour que la convention soit validée - le PS espérant encore des ajustements lors de la transposition du protocole -, M^{me} Touraine a fait inscrire quatre principes qui reprennent les conditions posées par la ministre.

Isabelle Mandraud, Caroline Monnot et Michel Noblecourt

Martine Aubry va quitter son poste entre le début juillet et la fin août

À LA FIN de l'été, au plus tard, Martine Aubry quittera le gouvernement. La ministre de l'emploi et de la solidarité, qui souhaite se consacrer à sa campagne pour la mairie de Lille, a fait part à Lionel Jospin de sa volonté d'avancer son départ. Programmé à l'origine en mars 2001, au moment des élections municipales, puis à la fin de l'année, il devrait devenir effectif bien avant. Le premier ministre a accepté. Dès lors, dans l'entourage de M^{me} Aubry, le mouvement s'accélère.

Début juillet, son plus proche collaborateur, Dominique Marcel, directeur de son cabinet, rejoindra Matignon comme directeur adjoint du cabinet de M. Jospin en remplacement de Jean-Pierre Jouyet, nommé directeur du Trésor. Début août, le conseiller parlementaire de M^{me} Aubry, Olivier Faure, quittera à son tour le ministère pour devenir directeur adjoint du cabinet du premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande. La conseillère budgétaire, Sylvaine Landais, s'apprête à prendre la direction de l'action sociale, poste vacant depuis que son ex-titulaire, Pierre Gauthier, a été nommé directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation de Midi-Pyrénées.

PROJETS EN PRÉPARATION

Il y a deux semaines, M. Marcel avait prévenu le cabinet de son départ, décidé « en plein accord » avec M^{me} Aubry, laquelle, avait-il ajouté, quitterait elle-même le gouvernement avant la fin de l'année. Dans un entretien au *Monde*, le 1^{er} juin, la ministre avait admis passer « de plus en plus de temps à Lille » et laissé entendre son départ du gouvernement. « Je tiens à

achever, précisait-elle, la préparation de quatre textes très importants pour les Français : la prestation autonomie pour les personnes âgées, la modernisation du système de santé et le droit des malades, la réforme de la loi sur la bioéthique et celle de la loi sur les institutions médico-sociales. » Chacun avait alors compris que « préparation » signifiait qu'elle ne défendrait pas elle-même ces projets. Le quinquennat ayant bousculé l'ordre du jour parlementaire, elle ne pourra pas, non plus, défendre son projet de loi sur la modernisation sociale, repoussé à janvier 2001.

Le doute subsistait pour le budget de la Sécurité sociale, programmé en première lecture le 4 octobre à l'Assemblée nationale et dont l'examen ne sera pas achevé avant début décembre. Recevant le feu vert de M^{me} Aubry pour faire leurs valises, ses collaborateurs en ont déduit qu'elle y renonçait. La question du remplacement de la ministre de l'emploi et de la solidarité est désormais posée.

I. M.

MISTERGOODDEAL.COM

ELECTROMENAGER
INFORMATIQUE
VIDEO/SON
TELEPHONIE
MAISON/JARDIN
LOISIRS
SHOPPING

Autrefois, le déstockage c'était Miet. Autrefois !

A présent, c'est net, c'est malin.

Autrefois, pas question, à présent, pourquoi pas ? Chaque semaine des centaines d'affaires, tous les vendredis un nouvel arrivage. -30 à -50% sur des produits déstockés de grandes marques. L'affaire du siècle à tous les clics. Autrefois trop compliqué, à présent la liberté : confort d'achat idéal, transparence, sécurité, livraison à domicile... mistergooddeal, pourquoi s'en priver !

N° indigo : 0 825 837 501



Le déstockage à l'âge du clic.

MISTERGOODDEAL.COM

professionpolitique.com

TOUT SUR LES
CABINETS MINISTÉRIELS,
LES ÉLUS,
L'ADMINISTRATION
EN
35 000 BIOGRAPHIES

professionpolitique.com

ARGENT SALE La mission d'information de l'Assemblée nationale sur la délinquance financière et le blanchiment des capitaux en Europe devait rendre public, mercredi

21 juin, un rapport sévère sur Monaco. ● CE DOCUMENT indique que la Principauté est un « centre offshore favorable au blanchiment ». ● Elle a choisi une législation fiscale, une lé-

gislation commerciale et un mode de coopération judiciaire qui ne satisfait pas aux normes internationales et européennes. ● POUR LES DÉPUTÉS, la France est en partie res-

pensable de cette situation puisque les principaux hauts fonctionnaires et magistrats de Monaco sont détachés par l'administration française et les établissements de crédit sou-

mis au contrôle de la Banque de France. ● LA MISSION demande donc à Paris d'« envisager sérieusement la remise à plat » des accords avec Monaco.

Blanchiment des capitaux : un rapport parlementaire accuse Monaco

La mission d'information de l'Assemblée nationale sur la délinquance financière regrette que malgré ses engagements internationaux, la France accorde sa « protection » à la Principauté. Elle demande au gouvernement d'« envisager sérieusement la remise à plat » des accords avec Monaco

SOUS UN TITRE accusateur – « Principauté de Monaco et blanchiment : un territoire complaisant sous protection française » –, la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la délinquance financière et le blanchiment des capitaux en Europe a rendu public, mercredi 21 juin, un rapport qui fera date dans les relations entre les deux Etats. Remontant au traité de Peronne, signé en 1641 par Louis XIII et Honoré II, reposant sur une série de conventions bilatérales, la protection accordée par Paris au Rocher est ainsi entrée dans une phase d'importants remous. Au terme de ses travaux, conduits par son président (PS) Vincent Peillon et son rapporteur (PS) Arnaud Montebourg, la mission demande en effet au gouvernement français « d'envisager sérieusement la remise à plat de nos accords, fondement de nos relations ».

Qualifié de « centre offshore favorable au blanchiment » par le rapport parlementaire, Monaco n'a, sur

ce plan-là au moins, rien d'une principauté d'opérette. La stratégie déployée pour attirer les capitaux vers le Rocher, massivement et sans être regardant sur leur origine, est décryptée. L'Etat du prince Rainier « ne peut en aucun cas être exclusivement considéré comme un paradis fiscal, puisque la Principauté donne à ceux qui l'utilisent tous les avantages d'un paradis bancaire, fiduciaire et judiciaire », tancent les députés. En déplorant que Monaco ait préféré « ne pas provoquer le risque d'une désaffection des capitaux qui aurait résulté d'une législation plus rigoureuse ».

La mission parlementaire ne porte pas grief à la Principauté d'avoir fait le choix, souverain, d'un système fiscal très attractif pour les fortunes privées. Mais elle considère que « l'afflux inévitable de capitaux résultant de l'existence d'une fiscalité privilégiée nécessite, en contrepartie, la mise en place d'un système bancaire rigoureux, l'existence d'une législation permettant de se prémunir contre

l'anonymat des transactions, la garantie d'une coopération internationale policière, judiciaire, efficace, accordée en matière pénale ».

Or, ce micro-Etat, membre de la zone Franc et enclavé dans le département des Alpes-Maritimes, est très loin d'apporter de telles garanties, selon les députés. Sur les plans pénal et financier, Monaco dispose d'« une législation lacunaire et de façade », considèrent-ils au terme d'un examen détaillé des textes et des pratiques en vigueur dans la Principauté. Certes, une infraction spécifique de blanchiment a été introduite dans le code pénal par une loi du 7 juillet 1993, inspirée par la loi française et les recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI). Elle a été complétée par une ordonnance souveraine du 22 avril 2000. « Pour autant, cette législation ne doit pas faire oublier les insuffisances pratiques du système, et notamment l'absence à Monaco d'un fichier de type Ficoba [Fichier centralisé des comptes bancaires] », relève le rapport. Un tel fichier, à l'instar de celui de la Banque de France, permet de fournir à la justice, dans un délai de quelques heures, les caractéristiques de tous les comptes bancaires détenus sous un même nom.

« DISCRÉDITER LA FRANCE »

La responsabilité directe de Paris se trouve engagée par le laxisme monégasque, déplore le rapport : « La France, membre de l'Union européenne et fortement engagée au sein des instances internationales – Groupe d'action financière internationale (GAFI), Forum de stabilité – dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et la délinquance financière, ne saurait continuer à maintenir son implication dans le fonctionnement des

structures décisionnelles monégasques. » Cette implication de la France, dans des secteurs décisifs en matière de lutte contre le blanchiment, contribue à « discréditer la volonté politique française de lutter sur le plan européen et international contre le blanchiment de l'argent illégal », ajoute le rapport. La plupart des hauts postes de l'administration et du gouvernement monégasques – le ministre d'Etat (le chef du gouvernement), le conseiller du gouvernement pour l'intérieur, les directeurs des services fiscaux et des services judiciaires – sont réservés à des fonctionnaires français, tandis que les établissements de crédit installés sur le Rocher sont soumis au contrôle de la Banque de France.

Ainsi la Principauté s'est-elle « volontairement placée en marge d'une communauté des Etats qu'elle souhaite intégrer », en posant sa candidature pour adhérer au Conseil de l'Europe et entrer de plain-pied dans la zone Euro. Pour les parlementaires, ces admissions pourront « difficilement se concevoir sans une révision parallèle de certaines dispositions de sa législation interne qui en font un lieu prospère au blanchiment de capitaux ».

Les « graves reproches » adressés à Monaco sont d'autant plus graves, selon la mission, que, ces dernières années, la place financière de la Principauté s'est dotée d'un secteur financier très dynamique. Alors que le Rocher recensait en 1990 environ 30 000 habitants (5 000 Monégasques, 12 000 Français et 12 900 étrangers tiers), les établissements de la place géraient 340 000 comptes, dont 60,9 % au profit de personnes physiques ou morales non résidentes. Monaco est devenu depuis une « plate-forme de gestion

de patrimoine réservée principalement à une clientèle internationale fortunée », selon le rapport. 49 établissements de crédits y étaient implantés en 1998 (dont 17 succursales de banques agréées en France). « Globalement, on compte ainsi à Monaco dix fois plus de comptes cou-

Royaume-Uni, avec les centres offshore de Jersey ou de Guernesey, sont-ils décidés à peser sur les Etats souverains qui leur sont attachés ? Sans attendre, la mission invite le gouvernement à réformer deux volets de la coopération franco-monégasque. Le détachement d'une quin-

Le RPR a voté contre le document en invoquant des raisons « diplomatiques »

Signataire en 1993 d'un rapport parlementaire consacré à la mafia qui mettait déjà en cause le rôle de Monaco en matière de blanchiment, François d'Aubert (DL) a voté, mardi 20 juin, avec son parti, le rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la Principauté. Le PS, le PC et RCV ont fait de même. En revanche, le groupe RPR a voté contre le texte et s'en est nettement désolidarisé, considérant que ce rapport « contribuera certainement à envenimer les relations diplomatiques d'Etat à Etat ».

« Les députés RPR dénoncent la méthode du président et du rapporteur de la mission d'information [les socialistes Vincent Peillon et Arnaud Montebourg] qui tend plutôt à discréditer la cause qu'ils prétendaient servir », note l'explication de vote des députés gaullistes, conforme aux observations de Michel Hunault, membre du groupe RPR et vice-président de cette mission d'information. Le groupe UDF s'est, lui, abstenu de voter.

rants que de résidents » et « 64,9 % des fonds gérés à Monaco appartiennent à des agents qui n'y résident pas », note le rapport.

L'ensemble de ces griefs conduit la mission d'information à retenir contre Monaco « la qualification de territoire non coopératif » dans la

lutte internationale contre le blanchiment. Au moment-même où le GAFI, un groupe composé de 26 pays qui a été créé en 1989 dans le cadre du G7, doit arrêter la liste des territoires jugés « non coopératifs » dans cette lutte antiblanchiment, le rapport parlementaire a une portée politique importante : la France, avec Monaco, ou le

zaine de magistrats français dans la Principauté, d'abord, « ne s'impose plus ». Le versement de plus de 800 millions de francs annuel « à un Etat qui n'exige aucune solidarité par l'impôt », ensuite, doit être « d'urgence remis en cause ».

On est désormais dans l'attente de la liste du GAFI sur les pays « non coopératifs » en matière de blanchiment : une liste courte, avec peu de pays européens, pourrait calmer les inquiétudes de Monaco et des îles anglo-normandes, contrairement à une liste allongée comportant peu de pays européens.

Erich Inciyan

Le Livre blanc du prince Rainier

Dans un Livre blanc, la principauté avait répondu en janvier 1999 aux critiques qui lui sont régulièrement adressées. Préfaçant le document, Son Altesse Sérénissime (SAS) le prince Rainier s'était dit « infiniment convaincu » que la France, qui reconnaît la souveraineté de Monaco depuis cinq siècles, « demeurera toujours à ses côtés pour l'affirmer ».

« Une place financière opaque ? », interrogeait le Livre, avant de répondre : « Il serait naïf d'affirmer péremptoirement que les activités financières, les jeux de hasard ou les investissements mobiliers sont imperméables à tous risques d'opérations illégales. Il en est de Monaco, à cet égard, comme des autres pays. Cependant, il est sans fondement de prétendre que la Principauté ferait preuve de complaisance à l'égard de telles pratiques alors qu'elle s'est donné, dans sa volonté de les combattre, un cadre juridique, des moyens et des structures adaptés. » Un « paradis fiscal », alors ? Monaco « est simplement un pays à fiscalité modérée, respectueux du droit international et des exigences de la coopération entre les Etats », notait le Livre blanc.

Un Etat qui ne « satisfait pas aux normes internationales » sur la délinquance financière

LA MISSION parlementaire a retenu une série de griefs à l'encontre de Monaco. « Etat souverain, la Principauté a choisi une législation fiscale, une législation commerciale et un mode de coopération judiciaire qui ne satisfait pas aux normes internationales et européennes », relève le rapport. Aussi n'est-il « objectivement pas possible pour la Principauté de prétendre qu'elle est en mesure de lutter correctement contre la délinquance financière et le blanchiment de capitaux ».

● « La prolifération et l'opacité des sociétés offshore »

« Ces sociétés offshore constituent le problème majeur du blanchiment », a déclaré aux députés le substitut du procureur général de Monaco, Dominique Auter. « Nous voyons passer des mouvements de fonds, mais on ne connaît pas les ayants droit de ces sociétés », a-t-il ajouté. Selon l'inspecteur de police responsable des enquêtes économiques en Principauté, Eric Liotard, ces sociétés sont « principalement adm-

nistrées par des ressortissants britanniques » et « constituées dans des pays de droit anglo-saxon tels que les Bahamas ou les îles Caïmans ».

La difficulté majeure, aux yeux du magistrat et du policier, réside dans le fait que les administrateurs gérant ces entités offshore ne peuvent pas être légalement inquiétés, bien qu'ils disposent de la signature sur ces comptes. La mission parlementaire recommande donc « d'organiser la responsabilité pénale de ces gérants administrateurs de sociétés offshore ».

● « Une fiscalité alléguée »

Désireuse d'attirer une population fortunée, la Principauté dispose d'un régime fiscal permettant à ses citoyens et aux étrangers (non français) résidant à Monaco de ne payer ni impôt sur le revenu, ni impôt sur la fortune, ni impôts locaux, ni droits de succession.

A Monaco, déplore le rapport, « il y a la garantie que l'argent qui fuit le fisc trouvera un asile inviolable ».

Auditionné, Michel Boeri, parlementaire monégasque et président de la Commission des relations extérieures, a indiqué : « Nous ne pouvons nous permettre le luxe de faire peur aux gens. Une inquisition fiscale de mauvais aloi serait très mal ressentie (...) parce que la plupart des étrangers installés ici ont fait leur mea culpa dans leur pays d'origine et viennent ici en paix. » Conseiller du gouvernement pour les finances et l'économie, Henri Fissore a confirmé : « Le seul plan sur lequel nous ne sommes pas prêts aujourd'hui à faire des avancées considérables est celui de l'évasion fiscale. »

● « Une législation favorable à l'anonymat »

Le rapport analyse la stratégie financière de la Principauté. « Attirer les avoirs internationaux en créant une zone de basse pression fiscale ne peut suffire. Il faut aussi disposer d'un droit fiduciaire approprié, c'est-à-dire de nature à protéger l'anonymat des véritables propriétaires des fonds ou des biens. Monaco s'est donc dotée d'une lé-

gislation spécifique à cette fin, qui permet aux sociétés de capitaux et aux trusts de se développer dans un environnement légal réduit au minimum. »

Spécificité unique en Europe, les sociétés par actions de Monaco ne peuvent s'y créer sans l'autorisation du gouvernement. « Ce régime discrétionnaire sait néanmoins faire preuve de souplesse et se montrer très accueillant aux investisseurs étrangers », remarque le rapport. En 1998, le Rocher comptait près de 6 000 sociétés civiles, soit plus d'une par Monégasque résident. Or « ces sociétés servent de prête-noms aux opérations douteuses de certains établissements de crédit », et « le volume des transactions financières pouvant être effectuées par des administrateurs de sociétés offshore, pour le compte d'ayants droit économiques dont l'identité réelle reste impossible à vérifier à Monaco, est considérable ».

● « Un système bancaire incontrôlé »

Alors que Monaco se prévaut du contrôle de la Banque de France, la mission parlementaire déplore que la Principauté ait refusé d'adhérer au système Ficoba (fichier centralisé des comptes bancaires) qui, mis en œuvre en France, permet aux magistrats de connaître rapidement qui se cache derrière un compte bancaire. « Nous n'y sommes pas favorables, [mais] non pas pour des raisons liées à la volonté de favoriser le blanchiment, a déclaré Etienne Franzi, président de l'Association monégasque des banques, entendu lors de la visite des parlementaires sur le Rocher, les 16 et 17 décembre. D'un point de vue strictement commercial vis-à-vis de notre clientèle étrangère – allemande, italienne, belge –, c'est la crainte que, si ces informations étaient connues en dehors de la Principauté, il en soit fait une utilisation pas toujours conforme à ce que cette clientèle attend en termes de confidentialité. C'est en grande partie pour des raisons fiscales. »

En outre, le rapport regrette que l'organisme monégasque de contrôle antiblanchiment (le Sicfin) ait des effectifs « notablement insuffisants au regard de l'importance du secteur bancaire et des 350 000 comptes courants qui sont gérés » sur la place de Monaco.

● « Une justice sous contrôle politique »

La majorité des sièges de la justice à Monaco sont occupés par des magistrats français détachés, qui doivent prêter serment de fidélité au prince et aux lois de la Principauté. Sur la base des témoignages de magistrats, la mission considère que « la justice monégasque, dépendant du prince à travers son procureur général, n'accepte pas l'exercice, par ses juges d'instruction, d'investigations et de poursuites des pratiques de blanchiment pourtant parfois caractérisées. Ces pressions sur des juges du siège théoriquement indépendants permettent de conclure que le pouvoir politique monégasque préfère l'instauration de telles pratiques plutôt qu'une réputation d'inflexibilité en matière de lutte contre le blanchiment ».

Citant une série d'affaires judiciaires récentes ayant posé problème (Le Monde du 11 novembre 1998), la mission prend le parti des magistrats français ayant « refusé de se soumettre aux exigences et aux pressions exercées par le parquet général de Monaco, lui-même rattaché au ministère de la justice, lequel paraissait répondre aux impulsions du cabinet princier ». Auditionné, l'ancien doyen des juges d'instruction de Monaco, Charles Duchaine, à présent en poste en France, a expliqué « que l'on ne voulait pas juger quelqu'un à Monaco pour blanchiment parce que c'était de nature à effrayer un certain nombre d'investisseurs et à dissuader certaines personnes de continuer à amener leur argent à Monaco ».

Procureur adjoint de la République chargé de la division économique et financière du parquet de Paris, Jean-Claude Marin,

également auditionné, a commenté : « A Monaco, il y a les affaires pour lesquelles le gouvernement monégasque, pour ne pas dire le prince, tolère l'investigation, et celles pour lesquelles il ne la tolère pas. (...) La justice est retenue. » La mission a considéré que la loi instaurant un contrôle préalable des demandes de commissions rogatoires internationales par le procureur général de Monaco, adoptée le 13 janvier 1998, a créé « un obstacle supplémentaire à la coopération judiciaire, au moment où toute l'Europe travaille à la faciliter ».

● « Monaco s'enrichit grâce à la France »

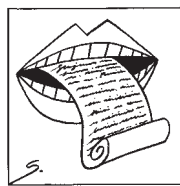
Le rapport décortique le système des reverses effectués, au titre de la TVA, par la France à Monaco. « Principale ressource » du budget monégasque, ceux-ci s'élèvent à 25 % environ des ressources de l'Etat. Sur la base de la convention fiscale de 1963, la Principauté applique en effet sur son territoire la législation française sur la TVA, qui est encaissée par principe dans le pays où la marchandise taxée est consommée. Mais, compte tenu de l'absence de contrôle à la frontière, il est impossible de connaître les produits qui, achetés à Monaco, sont consommés en France (et vice versa). Aussi une règle de répartition arbitraire de ces taxes a-t-elle été définie, via un compte de partage, entre le Trésor monégasque et le Trésor français.

« Les modalités d'établissement du compte de partage de la TVA ont été exceptionnellement favorables à l'Etat monégasque », note le rapport, en soulignant une nette tendance à la hausse (635 millions de francs en 1994, 839 millions en 1997). « Cet effort curieux et quasi inconnu des contribuables français à l'égard de la Principauté » est qualifié de « fort contestable (...), surtout s'il a pour but de permettre aux meilleures fortunes du monde de vivre à Monaco sans fiscalité. »

E. In.

« Un quart des dossiers bancaires que j'ai consultés était vide »

UN BANQUIER FRANÇAIS ayant été, selon la mission, « chargé au plus haut niveau des questions de déontologie bancaire », a été auditionné par la mission parlementaire.



VERBATIM

Cet « ancien président du comité d'organisation de la prévention du blanchiment dans une grande banque française » a livré un témoignage anonyme. Il dresse un bilan sévère de la situation à Monaco, où il a procédé à des « investigations complètes » au sein de la filiale d'un établissement français de premier ordre.

« Je suis descendu à Monaco avec le responsable du contrôle

interne, à la demande du directeur du métier de gestion de fortune, pour voir si l'acceptation des clients respectait les règles que nous avions édictées. Il doit y avoir dans le dossier le nom de l'ayant droit économique, une pièce d'identité valide et récente, les pouvoirs, l'objet du compte, et l'origine de la fortune.

» En gros, il y avait 4 000 clients, dont 2 000 Italiens et très peu de Français (...). Il y avait aussi beaucoup de personnes d'Afrique et d'Afrique du Nord, en particulier du Maroc. Il y avait également des fonctionnaires, notamment des zones de langue francophone (...). Des ministres, des directeurs de la police, des vice-présidents du conseil, etc. J'ai trouvé quatre comptes qui

étaient liés à des hommes d'un niveau de ministre ou de vice-président du conseil de ces pays et qui étaient chez nous. On ne sait pas quoi faire de tels comptes. On n'a pas de règles (...).

» Nous avions environ 260 dossiers à voir (...). Un quart de ces dossiers (...) était vide. Quand j'ai demandé pourquoi, les réponses ont été multiples. On m'a dit que la législation était relativement récente, de même que nos règles internes, alors que certains de nos clients étaient avec nous depuis dix ou quinze ans (...). Un autre quart des dossiers était mal renseigné, ou renseigné de façon incomplète et insuffisante, ne permettant pas de se faire une idée véritable de ce qu'il y avait derrière. »

Les Français ne sont pas surexposés aux dioxines, d'après un premier rapport officiel

Seuls les nourrissons nourris au sein présentent des taux supérieurs aux normes

Le Conseil national de sécurité sanitaire devait examiner, mercredi 21 juin, la première étude du niveau d'exposition, par voie alimentaire, de la

population française aux dioxines. Elle montre que la population âgée de plus de deux ans est exposée en moyenne à des taux proches de

ceux recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Seuls les nourrissons alimentés au lait maternel sont surexposés.

LA PREMIÈRE évaluation du niveau d'exposition, par voie alimentaire, de la population française aux dioxines, réalisée par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et le Conseil supérieur de l'hygiène publique de France (CSHPF), devait être présentée, mercredi 21 juin, au Conseil national de sécurité sanitaire.

Elle montre que l'exposition de la population âgée de plus de deux ans est en moyenne de 1,3 picogramme par kilo de poids corporel et par jour, ce qui, selon le docu-

contexte de l'intérêt global de l'allaitement ».

Les dioxines sont toxiques en cas d'exposition chronique (lire ci-dessous). Elles apparaissent au cours de processus thermiques accidentels (incendies) ou industriels (incinération des déchets, traitement de la pâte à papier d'origine végétale...). Emises dans l'environnement, elles contaminent les écosystèmes terrestres et aquatiques, entrant ainsi dans la chaîne alimentaire humaine et des animaux d'élevage. Particulièrement liposolubles, les dioxines sont sur-

rie d'aliments identifiée a fait l'objet de prélèvements d'échantillons et de mesures. Une étude portant sur 244 échantillons de lait maternel prélevés dans 17 lactariums français a également été prise en compte.

Les aliments les plus touchés sont de loin les grands crustacés et les coquillages (respectivement 51,04 et 50,31 picogrammes d'équivalents-toxiques par gramme de matière grasse). Le lait maternel arrive en deuxième position (16,47 pc/g MG, alors que les laits artificiels contiennent 0,46 pc/g MG). Suivent les poissons d'eau douce (7,46 pc/g MG) et de mer (5,23 pc/g MG). Les œufs contiennent 1,51 pc/g MG de dioxines et la viande de bœuf 0,80 pc/g MG.

A partir des habitudes de consommation, les auteurs de l'étude ont calculé le taux moyen d'exposition : 1,31 pg/kg pc/j. Il est légèrement supérieur chez les adolescents de 10 à 14 ans (1,49 pg/kg pc/j) et encore plus élevé chez les enfants de 2 à 9 ans (2,28 pg/kg pc/j). Ces résultats sont inférieurs

au seuil maximal fixé par l'OMS. Même les 5 % d'individus les plus exposés en raison d'habitudes alimentaires particulières ne dépassent pas cette valeur, précise le rapport.

En revanche, pour les enfants les plus jeunes nourris au sein, les chiffres sont supérieurs à la norme : 83,64 pg/kg pc/j pour ceux âgés de un à trois mois et 27,53 pour ceux de sept mois. Les enfants de 13 à 18 mois sont dans la norme (3,16 pg/kg pc/j). Les auteurs du rapport font toutefois remarquer que la valeur fixée par l'OMS « correspond à une exposition chronique (apport journalier pendant toute une vie) d'une adulte pesant 70 kg » et que « la dose absorbée par un nourrisson pendant les 6 ou 7 premiers mois de sa vie représente moins de 4 % de la dose quotidienne absorbée durant sa vie entière. » La France est dans la moyenne des pays européens. Ce résultat est à mettre en balance avec les bénéfices démontrés de l'allaitement maternel.

Paul Benkimoun

Les syndicats satisfaits des mesures de M. Lang pour l'école

Ils demeurent vigilants sur le financement

APRÈS avoir calmé le jeu avec les enseignants de lycée, fin avril, Jack Lang semble avoir gagné la confiance de ceux du premier degré. Les syndicats enseignants du primaire ont accueilli avec satisfaction les mesures annoncées mardi 20 juin par le ministre de l'éducation nationale, pour l'amélioration de l'école maternelle et primaire (Le Monde du 21 juin).

Le SNU-ipp (FSU), qui défend depuis plusieurs années le principe du « plus de maîtres que de classes » ainsi que l'instauration de formations « à dominantes » dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) a été entendu.

« BONS DÉFIS »

Mais, s'il se dit satisfait du développement de l'enseignement des langues vivantes, le syndicat demande que l'on « sorte de l'hypocrisie et du bricolage qui ont prévalu jusqu'à présent dans les mesures ministérielles » et compte sur le budget 2001 pour aller au-delà des « effets d'annonce ».

Le Syndicat des enseignants se

félicite des « bons défis » évoqués par le ministre mais se montre dubitatif sur la mise en œuvre effective des mesures. Il insiste sur la nécessité de réformer la formation des enseignants. Le SGEN-CFDT, malgré « un assentiment global », estime que la « copie doit être approfondie ».

Il s'inquiète des conséquences de la création des formations à dominantes – « le risque de secondarisation et de spécialisation des enseignants existe, notamment dans les écoles de grande taille » – et regrette l'absence de propositions sur « une redéfinition du métier ».

Les parents d'élèves de la FCPE se félicitent de l'ambition ministérielle sur les langues vivantes, à condition que « les moyens suivent ». La PEEP regrette pour sa part le manque de cohérence de l'ensemble des mesures. Les deux fédérations déplorent l'absence de propositions sur l'organisation du travail et le rythme scolaire des élèves.

Stéphanie Le Bars

Les dangers répertoriés

Les « dioxines » ont une toxicité aiguë faible, mais, face à une exposition chronique, ses dangers sont bien établis. Les études chez l'animal ont montré que beaucoup des composés de la famille des dioxines ont des effets malformatifs et toxiques sur le fœtus. Ils entraînent des troubles de la fertilité, et des désordres hormonaux, immunitaires et nerveux.

En dehors des accidents et des fortes expositions professionnelles, l'homme reçoit de faibles doses. Des études épidémiologiques font suspecter le rôle joué par la 2,3,7,8 TCDD (tétrachlorodibenzodioxine) – la dioxine de Seveso – dans l'augmentation de certains cancers. Cette dioxine (qui est aussi un cancérigène connu chez l'animal) a été classée en 1997 dans le groupe 1 (substances cancérigènes pour l'homme) par le Centre international de recherche sur le cancer. Comme chez l'animal, des effets hormonaux et neuro-comportementaux ont été décrits. La toxicité aiguë se manifeste sous forme de chloracné (acné due au chlore).

ment, « est proche de l'objectif qualité recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) » (1 pg/kg de pc/j), et ne dépasse pas le seuil maximal d'exposition de 4 pg/kg de pc/j, recommandé par l'OMS. Seuls les nourrissons alimentés au lait maternel présentent « une surexposition sensible mais transitoire (au cours de la première année). » Mais le rapport Afssa-CSHPF invite à apprécier ce résultat « dans le

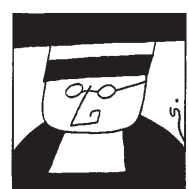
tout présentes dans les organismes riches en graisses.

PAS DE DONNÉES COMPLÈTES

Jusqu'ici, les autorités sanitaires ne disposaient pas de données complètes sur la teneur en dioxine des aliments et d'une évaluation de l'exposition de la population. Pour combler cette carence, le CSHPF a utilisé les deux enquêtes nationales sur la consommation les plus récentes. Chaque catégo-

Sophie Marie, nourrice appréciée, poursuivie pour maltraitance

DANS LA SALLE d'audience du tribunal correctionnel de Pontoise, mardi 20 juin, les parents sont venus en nombre pour entendre l'ancienne nourrice de



PROCÈS

leurs enfants. Ils estiment avoir été floués et trahis par une personne en laquelle ils avaient confiance. A la barre, Sophie Marie, ancienne assistante maternelle de 37 ans, qui a perdu, en avril dernier, l'agrément du Conseil général du Val d'Oise, assure, d'une voix douce et posée, avoir fait son « maximum pour ces enfants » qu'elle « adorait ».

Elle est accusée d'avoir, de mars 1997 à janvier 2000, accueilli une vingtaine d'enfants dans sa maison de Viarmes, dont les plus jeunes passaient toute la journée au grenier, alors qu'elle n'était autorisée à en garder que trois. Des faits qui lui valent d'être poursuivie pour « privation de soins ou d'aliments de nature à compromettre la santé de mineurs de moins de 15 ans » et « travail clandestin ».

« PAR PASSION »

Aucun parent ne soupçonnait l'existence d'une telle « entreprise ». « Quand je venais chercher mon enfant, Sophie Marie me faisait attendre devant la porte parfois dix minutes pour ne pas que j'aperçoive les autres enfants », explique une mère. Certains se doutaient bien qu'elle dépassait le seuil légal. Mais ils s'en accommodaient, en profitant pour la payer en liquide. « Nous n'avions rien à reprocher à Madame Marie », explique un couple de parents.

Sophie Marie reconnaît avoir employé, sans les déclarer, sept personnes pour l'aider à s'occuper de la vingtaine d'enfants qu'elle gardait toute la semaine, week-end compris. « De toute façon, ajoute-t-elle, elles m'avaient de-

mandé de ne pas les déclarer ». En revanche, elle se défend d'avoir jamais « frappé ou maltraité un enfant ». « Je faisais ce métier par passion. Je les ai traités comme mes propres enfants ». Stoïque, elle nie en bloc toutes les accusations de maltraitance aujourd'hui avancées par les parents des enfants et les jeunes femmes illégalement employées. C'est d'ailleurs la dénonciation de l'une d'elles, Sophie Roussel, étudiante de 19 ans, qui a lancé la procédure.

Le matin du 28 janvier, la jeune fille alerte deux parents, pour mettre fin à une « situation qu'elle ne supportait plus », explique M^e Valérie Pelet-Roy, avocate de seize familles parties civiles. Rapidement, les autres employées de Sophie Marie se mettent à parler des conditions d'accueil des enfants, notamment des couchages installés dans le grenier glacé. « S'il m'est arrivé parfois d'emporter un bébé dans le grenier, c'était pour l'isoler quand il pleurait, mais ce n'était pas une chambre », dit la prévenue. Une autre employée évoque l'existence d'un matelas dans une armoire fermée où dormait parfois un bébé. Le dossier mentionne également les méthodes autoritaires de la nourrice : « gavage des enfants », utilisation du martinet, fessées.

« J'ai l'impression que Madame Marie dirigeait une batterie de poulet », lance le substitut Luc Pellier, qui requiert 18 mois de prison avec sursis et une interdiction définitive d'exercer une profession en rapport avec l'enfance. « Il n'y a aucune trace de maltraitance dans le dossier, ni expertises médicales ou psychologiques. Aucun traitement n'a compromis la santé des enfants », réplique M^e Jean-Marie Chaussonnière, défenseur de Sophie Marie. Certains parents lui confiaient leurs enfants en sachant qu'elle gardait plus de trois enfants, des photos de goûter de Noël en attestent ».

Jugement le 5 septembre.

Stéphanie Pichon

DEXIA : SUCCÈS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

"L'augmentation de capital que vient de réaliser Dexia a remporté un grand succès tant auprès des investisseurs particuliers que des institutionnels. Cet accueil favorable du marché nous donne les atouts nécessaires pour poursuivre notre développement avec l'objectif de continuer à accroître notre rentabilité et de créer encore plus de valeur pour nos actionnaires, nos clients et nos collaborateurs".

Pierre Richard,
Administrateur délégué,
Président du comité exécutif de Dexia

merci

PRIX EFFECTIF PAR ACTION

EUR 144
POUR LES INVESTISSEURS PARTICULIERS

EUR 148
POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Allocation pour les investisseurs particuliers (hors droit d'allocation prioritaire)

Outre le droit d'allocation prioritaire qui leur a été réservé (1 action nouvelle pour 4 actions détenues), les actions demandées par les actionnaires particuliers ont été attribuées selon la grille d'allocation suivante :

Actions demandées	Actions attribuées
1 - 50 actions	toutes
51 - 100 actions	50 actions
101 - 250 actions	100 actions
251 - 500 actions	150 actions
501 - 1.000 actions	200 actions
plus de 1.000 actions	250 actions

Date de règlement-livraison des actions

• 20 juin 2000

Admission à la cotation à la bourse de Paris

• 21 juin 2000

Un prospectus définitif, disponible chez Dexia, 7-11 quai André Citroën, 75015 Paris, a fait l'objet, le 16 juin 2000, de la part de la COB d'un visa définitif d'enregistrement n° 00-1077.

Numéro vert : 0 800 35 50 00

www.dexia.com

DEXIA

Une valeur européenne à suivre...

L'ancien directeur de la centrale de Riom poursuit en diffamation l'Observatoire des prisons

A l'audience, des gardiens ont décrit la « terreur » qu'il imposait

Le substitut du procureur a requis la relaxe des dirigeants de l'Observatoire international des prisons (OIP), poursuivis en diffamation par le di-

recteur de la maison centrale de Riom (Puy-de-Dôme), Jean-Luc Favreau. L'attitude de ce dernier avait été dénoncée dans la revue de l'OIP, *Dedans*

dehors, sur la foi de plusieurs témoignages de surveillants qui parlaient, notamment, d'un climat général d'insultes et d'humiliations.

LE 12 NOVEMBRE 1999, le directeur de la maison centrale de Riom, Jean-Luc Favreau, avait été suspendu à titre conservatoire par l'administration pénitentiaire qui, via une inspection des services, avait relevé « des dysfonctionnements importants » dans l'établissement.

Quelques jours plus tard, dans sa revue *Dedans dehors*, l'Observatoire international des prisons (OIP) citait les témoignages de surveillants de la maison centrale dénonçant des « beuveries » organisées par la direction et un climat général d'« insultes, brimades, humiliations, menaces et finalement violences » (*Le Monde* du 19 novembre 1999). S'estimant diffamé, M. Favreau poursuivait donc, mardi 20 juin, devant la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, Patrick Marest, délégué national de la section française de l'OIP, Catherine Erhel, son ancienne présidente, et

Sarah Dindo, rédactrice de *Dedans dehors*.

En l'absence du plaignant, M. Marest a tout d'abord rappelé la mission d'« alerte » de l'OIP en matière de respect des droits des détenus et son insistance à plaider en faveur d'un véritable contrôle extérieur des prisons – sujet sur lequel le président de la Cour de cassation, Guy Canivet, a remis début mars un rapport à la chancellerie. Puis le délégué national de l'OIP a relaté l'enquête de quatre mois qui avait abouti à la mise en cause de M. Favreau, sur la base de témoignages recoupés de plusieurs surveillants ou personnels ayant eu à connaître des agissements du directeur, tant à Riom qu'à la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône, où il fut en poste auparavant.

« EN MAÎTRE ABSOLU »

Jean-Jacques Ayité, premier surveillant à la centrale de Riom, a confirmé les pots bien arrosés qui avaient lieu, selon lui, « tous les jours » à la prison. Il a indiqué comment le directeur avait « constitué une équipe sur laquelle il régnait en

maître absolu », tant sur les surveillants qu'auprès des détenus par le biais d'un système de caïdat, distillant « la terreur » et s'estimant lui-même « intouchable ».

Selon M. Ayité, le directeur serait allé jusqu'à suggérer aux surveillants de glisser de la drogue dans la cellule d'un détenu afin de pouvoir placer celui-ci au mitard. Il a expliqué les techniques qui, d'après lui, visaient à pousser le personnel à la faute.

Le témoin a aussi donné la liste des institutions qu'il avait alertées, en vain – procureur, préfet, député, chancellerie –, et raconte comment il fut empêché de saisir la justice lorsqu'il se dit victime d'une agression physique du directeur : le parquet avait classé le dossier sans suite, le juge d'instruction ayant fixé une consignation à 6 000 francs pour voir sa plainte enregistrée.

Jean-Paul Felder, ancien chef de détention, a évoqué, de même, le système clanique et le favoritisme installé. Enfin, Philippe Mestre, chef de l'inspection des services pénitentiaires, a confirmé les « dysfonctionnements » et notamment

« l'état d'imprégnation alcoolique visible et fréquent » du directeur, qui avait été « relevé de son commandement » précédemment à Villefranche.

Tandis que le substitut François Cordier requerrait la relaxe au bénéfice de la bonne foi, en estimant « légitime » la démarche de l'OIP « s'agissant d'un univers où il est difficile de pénétrer », M^e Marc Guillaume, avocat de M. Favreau, s'arrimait aux notations administratives de son client, très positives. Le directeur, lui, reconnaissait avoir peut-être commis une erreur au sujet des pots, pratique qu'il dit « avoir connue partout ».

M^e Eric Plouvier et Bernard Dartheville, pour la défense, demandaient au tribunal de valider pleinement le caractère sérieux de l'enquête de l'OIP. A l'issue de la procédure disciplinaire, M. Favreau a été condamné, à la fin du mois d'avril, à vingt-quatre mois d'exclusion, dont six avec sursis. Il a interjeté appel de cette sanction. Le jugement sur la diffamation sera rendu, lui, le 12 septembre.

Jean-Michel Dumay

Meurtrier d'une enfant, Laurent Gasse ne peut expliquer son geste

« Tout est mélangé dans ma tête », déclare-t-il

CHAMBERY

de notre envoyé spécial

Indicible et inexplicable : mardi 20 juin, devant la cour d'assises de Savoie, Laurent Gasse, jeune homme de vingt-neuf ans, a essayé, en vain, d'éclaircir les circonstances qui l'ont conduit, en mars 1998, à étrangler la petite Ludivine et à agresser sexuellement sept autres fillettes qui séjournaient alors à La Pierre aux fées, un centre de vacances d'Albiez-Montrond (*Le Monde* du 21 juin).

Le président de la cour, Jean-François Gallice, use de toute sa patience pour mettre l'accusé en confiance, le convaincre qu'il est absolument nécessaire de raconter dans le détail les faits qui lui sont reprochés. Pendant plus de trois heures, dans la nuit du 19 au 20 mars, celui qui occupait le poste de cuisinier dans l'établissement a parcouru les étages du dortoir des enfants pour assouvir, selon l'accusation, une pulsion sexuelle.

« Je ne sais pas comment ça a commencé », indique Laurent Gasse. A force d'efforts, il parvient à expliquer que la première fois remonte aux alentours du 15 mars. Une seconde agression se produit le 17 mars. Malgré l'insistance du président, l'accusé ne donne, à chaque fois, que peu de détails. Il fouille sa mémoire, mais se contente pour l'essentiel de confirmer les déclarations qu'il a faites lors de sa garde à vue, comme il acquiesce, systématiquement, quand le président relit les déclarations des fillettes. « Je ne veux pas contredire ce que disent les victimes, sur-surte-t-il. Si elles l'ont dit, c'est que c'est vrai, et puis c'est tout. »

Laurent Gasse n'est pas au bout de ses efforts. Il doit maintenant revenir sur la nuit du 19 au 20 mars. Ce soir-là, une petite fête est organisée dans un bar proche du centre de vacances. Laurent Gasse en est. Il boit quelques verres. Vers 0 h 30, il rentre à La Pierre aux fées, mais ne se couche pas. Il se dirige vers la cuisine, se sert un pastis, puis descend vers les étages inférieurs où se trouvent les dortoirs.

Sa déambulation de chambre en chambre est presque toujours ponctuée de nouveaux passages par la cuisine où il reprend un verre de pastis. Ses souvenirs s'arrêtent là. « Tout est mélangé dans ma tête », s'excuse-t-il. Quand le président Gallice lui rappelle que son mode opératoire est « globalement toujours le même », Laurent Gasse confirme : « J'arrive dans la chambre, j'allume la lumière furtivement, ça réveille une fillette, je lui demande pourquoi elle ne dort pas et je l'emmène par la main jusqu'à la salle de bains où je pratique des

attouchements. Vous dire le détail, je ne peux pas. »

« C'est commode de parler d'attouchements, constate le président. Quand vous nous parlez de vous, hier, vous n'aviez aucune difficulté. » Laurent Gasse est déstabilisé. « J'essaie de me souvenir, lâcheté. En général, les fillettes ont toutes peur, il y en a qui pleurent, elles sont traumatisées, c'est sûr. De toute façon, si elles le disent, c'est vrai. » Le président Gallice tente de faire la part des choses face à un accusé qui semble avoir décidé d'abandonner toute défense, préférant acquiescer à tout ce qu'on lui dit plutôt que de chercher à s'expliquer.

Laurent Gasse est visiblement à bout quand il doit aborder la mort de Ludivine. Il reprend mécaniquement les mêmes explications, la lumière, une fillette qui s'éveille, la salle de bains... Puis il tremble, craque, pleure comme un enfant, lâche quelques mots : « Ludivine me dit une phrase... je commence à l'étrangler. »

« ELLE PARLAIT FORT »

Dans une atmosphère lourde de souffrances, des parties civiles quittent précipitamment la salle. L'accusé s'interrompt longuement avant que le président reprenne ses questions. « Pourquoi cela se passe-t-il différemment cette fois-là ? » « Parce que... Rien ne justifiera jamais le geste que j'ai fait, dit l'accusé. Elle a résisté, elle m'a dit qu'elle allait prévenir la police. Elle parlait fort, avec une voix grave qui m'a surpris. Je l'ai étranglée une première fois, j'ai desserré les mains, elle respirait encore, j'ai serré de nouveau. »

Pourquoi un tel acharnement ? « Je n'ai pas la réponse, regrette-t-il. Je ne pouvais plus arrêter parce que ma tête était déjà allée trop loin. » L'explication ne satisfait visiblement personne dans le prétoire. Même M^e Laurent Boguet, l'un des avocats de la défense, est obligé d'intervenir : « Essayez de nous dire, de nous expliquer. » « Les psychiatres et les psychologues eux-mêmes n'ont pas de réponse, indique l'accusé. Quelqu'un de normal ne fait pas ça, je me pose la même question que tout le monde. Croyez-moi ou pas, mais ça me ronge le cerveau. »

Le comportement de Laurent Gasse est d'autant plus inexplicable qu'il ne s'arrête pas après avoir étranglé Ludivine. Une dernière fois, il pénètre dans une chambre. Une dernière fois il réveille une fillette. Une dernière fois il l'emmène dans la salle de bains...

Acacio Pereira

Elf : la partie civile de M. Pasqua rejetée par les juges

LES JUGES d'instruction de l'affaire Elf ont déclaré irrecevable la constitution de partie civile déposée le 31 mai par Charles Pasqua en qualité de président de la Société d'économie mixte d'aménagement économique des Hauts-de-Seine (SEM 92). L'ancien ministre arguait d'un « préjudice éventuel » subi par la SEM 92 lors du rachat, en 1991 d'un terrain à Issy-les-Moulineaux, que le groupe Elf avait auparavant cédé à la société Thinet (*Le Monde* du 8 juin). La transaction avait généré un profit de 95 millions de francs pour Thinet, mais 56,7 millions de francs de commissions avaient été versées à d'anciens dirigeants d'Elf.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : le docteur Hans Münch a été relaxé pour cause de sénilité, mardi 20 juin, par la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Il était poursuivi pour « apologie de crimes contre l'humanité » et « provocation à la haine raciale » pour des propos tenus sur France-Inter en 1998 (*Le Monde* du 25 mai). Agé de 89 ans, dernier médecin d'Auschwitz encore en vie, M. Münch souffre d'un début de maladie d'Alzheimer qui, selon le tribunal, a « levé toute retenue et inhibition ».

■ **Le parquet de Paris a fait appel, jeudi 15 juin, de la condamnation du leader nationaliste Charles Pieri, à 4 ans d'emprisonnement dont 1 an avec sursis pour « association de malfaiteurs de nature terroriste » et « détention d'armes ».**

■ **CONTRACEPTION** : la ministre déléguée à la famille et à l'enfance, Ségolène Royal, a affirmé, mardi 20 juin à l'Assemblée nationale, sa « ferme intention » que le dispositif permettant la délivrance de la pilule du lendemain par les infirmières scolaires soit maintenu. « Le gouvernement attend la décision du Conseil d'Etat d'ici quelques jours et s'y conformera », a-t-elle précisé.

■ **SOCIAL** : 5,5 millions de personnes vivaient, à la fin 1999 en France métropolitaine, dans des foyers percevant un minimum social, selon une étude du ministère de l'emploi publiée mardi 20 juin. Le nombre d'allocataires a augmenté de 3 % entre 1994 et 1999, alors qu'il avait progressé de 8,7 % entre 1990 et 1994.



LE GASS - DELANEY, PARIS CENTRE

cdandco est le spécialiste incontournable du multimédia à domicile. C'est aussi, en exclusivité, la démonstration vidéo de 500 CD-Rom sans téléchargement. Un accès rapide qui vous laisse du temps pour découvrir 5000 produits multimédia dont plus de 1000 jeux vidéo. Avec un peu de volonté, vous pourrez tout explorer.

MULTIMÉDIA & JEUX VIDÉO

Nouvelles mesures pour lutter contre la pollution de l'air

Au conseil des ministres, mercredi 21 juin, Dominique Voynet a annoncé un abaissement des seuils de déclenchement de la circulation alternée en cas de pics d'oxydes d'azote. D'ici 2005, les industriels devront réduire de moitié leurs émissions de gaz chargés de métaux toxiques

DOMINIQUE Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a présenté, mercredi 21 juin, une communication en conseil des ministres sur la politique de lutte contre la pollution atmosphérique. Cette annonce intervient alors que les fortes chaleurs de ces derniers jours ont provoqué une détérioration brutale de la qualité de l'air un peu partout en France. L'ozone a ainsi dépassé les niveaux de recommandation (180 microgrammes par mètre cube) à Lille, Strasbourg, dans le Gard et en Seine-Maritime.

La première mesure touche précisément les pics de pollution. La procédure de circulation alternée sera étendue lors de pics dus aux oxydes d'azote, polluants essentiellement produits par les transports. Nocifs par eux-mêmes, les oxydes d'azote contribuent en outre à la prolifération de l'ozone. Jusque-là, la circulation alternée n'était déclenchée que lorsque la pollution atteignait le niveau d'alerte, fixé de manière si élevée (400 microgrammes par mètre cube) qu'elle n'aura été appliquée qu'une seule fois en cinq ans, le

1^{er} octobre 1997, à Paris. Désormais, la circulation alternée sera déclenchée dès que le niveau de recommandation (200 microgrammes par mètres cubes) persistera pendant plus de 48 heures. Dans ce cas, seules les plaques d'immatriculation paires pourront circuler les jours pairs et les plaques impaires les jours impairs, quand les véhicules ne sont pas équipés de la pastille verte.

Afin de soutenir le développement des véhicules propres, M^{me} Voynet propose également de dispenser une aide de 20 000 F pour l'achat de taxis roulant au GPL et de 2 500 F pour l'achat de cyclomoteurs électriques. Cette aide s'ajoute au dispositif d'incitation fiscale pour les caburants propres déjà mis en place.

Le gouvernement se fixe également comme objectif de réduire de moitié les émissions d'origine industrielle de métaux toxiques dans l'atmosphère à l'horizon 2005. Les installations « classées » seront particulièrement touchées par cette mesure : usines d'incinération d'ordures ménagères, aciéries électriques, verreries, etc.

M^{me} Voynet a également évoqué

son désir de soutenir la recherche sur la pollution et ses effets. En France, ces thèmes de recherche ont longtemps souffert d'ostracisme scientifique quand, dans les autres pays occidentaux, ils constituaient déjà un thème prisé.

NOUVEAUX OUTILS DE PRÉVISION

Les associations de surveillance de la qualité de l'air, qui mesurent l'impact des principaux polluants dans les grandes agglomérations, calculent un indice de pollution dit « atmo » et déclenchent les procé-

dures d'alerte en cas de pics, veront leur mission étoffée.

Elles devront notamment développer de nouveaux outils de prévision et d'information du public. Il en existe actuellement 55 sur le territoire, dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Cet ensemble de mesures s'appuie en partie sur les avis émis par le Conseil national de l'air, organisme consultatif créé en 1998. Les orientations annoncées au conseil des ministres constituent une étape supplémentaire dans l'appli-

cation de la loi Lepage de 1996, qui vise à limiter la pollution atmosphérique. De manière plus générale, le gouvernement a d'ailleurs décidé de « procéder à une évaluation globale des cinq premières années de mise en œuvre de la loi sur l'air et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie ». Cette expertise est prévue pour 2001.

« Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne [qui débute le 1^{er} juillet], la France fera de la lutte contre la pollution de l'air une de ses grandes priorités », a encore assuré M^{me} Voynet. Le pays entend également jouer un rôle moteur lors de la conférence sur le climat et l'effet de serre, qui se déroulera à La Haye en novembre. « La France s'efforcera de faire aboutir les projets de directives européennes relatives à la lutte contre la pollution atmosphérique, notamment celle concernant les pointes d'ozone, qui vise au développement de la surveillance de la pollution photochimique en Europe et à la fixation de nouvelles concentrations de référence pour l'action des pouvoirs publics », a conclu la ministre.

B. H.

Le CES propose « un nouveau souffle » pour la décentralisation

DANS un rapport sur la « décentralisation et le citoyen » adopté mercredi 21 juin, le Conseil économique et social propose que les communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines, prévues par la loi Chevènement de juillet 1999, deviennent les futures circonscriptions électorales des conseillers généraux, en remplacement de l'actuel canton, dès les élections cantonales de 2007. Selon le CES, « le canton n'est plus une réalité vécue dans les zones urbaines » et correspond « rarement ou imparfaitement à un bassin de vie » en zone rurale.

En marge des débats du CES, mardi 20 juin, Pierre Mauroy, qui doit rendre un rapport en octobre au nom de la commission ad hoc qu'il préside, a estimé qu'« une première étape devait être l'adoption du scrutin de liste départemental en 2007 avant d'envisager des circonscriptions qui recourent les structures intercommunales ». La proposition du scrutin de liste départemental est aussi celle du PS. Le CES propose en outre l'élection des conseillers intercommunaux au suffrage universel dès 2007.

Le dispositif d'alerte actuel

● Lorsque le niveau de recommandation (180 microgrammes par mètre cube pour l'ozone) est atteint, la procédure d'information est déclenchée. Consignes : limiter la vitesse, éviter les activités physiques intenses. Des recommandations sont prévues pour les sujets exposés.

● Le niveau d'alerte (360 microgrammes pour l'ozone, par exemple) provoque la mise en place de mesures plus contraignantes, comme la circulation alternée.
● Chaque jour est calculé un indice de la qualité de l'air, « atmo ». Son échelle va de 1 à 10. L'air est jugé mauvais à partir de 8.

Jean-Félix Bernard, conseiller régional (Verts) d'Ile-de-France, président du Conseil national de l'air « Le détonateur d'une réflexion sur le déplacement urbain »

« De nombreuses mesures ont été prises pour réduire la pollution depuis quelques années. Comment jugez-vous leurs effets ?

— La situation est stabilisée, mais pas pour tous les types de polluants. Et il n'est pas acceptable que plusieurs villes françaises restent encore au-dessus des objectifs de qualité fixés par l'Union européenne. Les émissions industrielles sont nettement mieux contrôlées. Il n'en est pas de même pour la circulation, dont la contribution aux émissions est devenue majeure depuis une vingtaine d'années.

— Les constructeurs automobiles ont pourtant fait des efforts considérables...

— Ceux qui disent que le pot catalytique règle tous les problèmes ne sont pas honnêtes. Son introduction en 1993 n'a pas apporté les effets escomptés, notamment pas de baisse significative pour les particules et les dioxydes d'azote (NO₂). Des améliorations technologiques sont encore à attendre, notamment pour les diesels. Cela fait vingt ans que l'on nous annonce des véhicules propres qui ne nuiront plus à l'air, il est facile de comprendre que la confiance dans ces promesses n'est plus de mise.

— Faudra-t-il interdire un jour la voiture en ville ?

— Le propos n'est pas d'interdire la voiture, mais de réfléchir à la pertinence de certaines utilisations. La pollution de l'air a été le détonateur d'une réflexion sur le déplacement urbain qui dépasse largement cette nuisance première. La population aspire aujourd'hui à se réapproprier la rue. L'idéologie consistant à adapter la ville à la voiture est aujourd'hui révolue. Dans la modernité urbaine, la rue devient un espace de liberté dont les éléments oppressants sont évacués.

« On n'échappera pas à une diminution raisonnable mais ferme de la circulation routière. Le plan de déplacement urbain de Paris table sur une baisse de 5 % du trafic automobile en cinq ans. Cela

me semble un objectif minimum. Il faut remarquer que, par la même occasion, on lutte aussi pour la sécurité routière, contre l'effet de serre et contre le bruit.

— Les transports en commun offrent-ils une alternative valable à la voiture ?

— Dans la partie dense des agglomérations, c'est évident. Mais l'offre peut être améliorée, particulièrement sur le plan qualitatif : à Zurich il y a des services de petits déjeuners dans le tramway ! A Munich, les bus ont une vitesse commerciale de 19 km/h, contre à peine 9 km/h à Paris où les vrais « sites propres » et les couloirs à contresens n'ont été créés que sur quelques dizaines de kilomètres. Enfin, le métro reste le moyen le plus rapide pour se déplacer.

— La pollution de l'air est devenue un enjeu électoral primordial dans les grandes agglomérations, à l'approche des municipales...

— Longtemps, les écologistes et les pneumologues ont été assez seuls à se préoccuper du sujet. Aucun élu n'osait se mettre les automobilistes à dos. Le lobby routier n'est pas une vue de l'esprit, on le voit actuellement dans le débat sur la relance du programme autoroutier. La corruption a pu influencer également dans la création d'infrastructures routières plutôt que ferroviaires.

« Aujourd'hui, le sujet est devenu plus consensuel. Même si certains sont un peu patauds dans le domaine, je me félicite de cette politisation générale du débat sur la qualité de l'air. Il est nécessaire que le ministère de l'environnement ne soit pas solitaire dans ce combat. Mais ce n'est pas qu'un enjeu municipal. Les épisodes de pollution par l'ozone montrent clairement les effets de bassin d'air s'étendant parfois sur des centaines de kilomètres et nécessitant des actions régionales, voire transfrontalières. Les habitants des grandes villes ne sont pas seuls concernés... »

Propos recueillis par
Benoît Hopquin

Plus de 1000 jeux vidéo à découvrir. C'est sûr, il faut être bien équipé.

cdandco est le spécialiste incontournable du multimédia à domicile. C'est aussi, en exclusivité, la démonstration vidéo de 500 CD-Rom sans téléchargement. Un accès rapide qui vous laisse du temps pour découvrir 5000 produits multimédia dont plus de 1000 jeux vidéo. Avec un peu de volonté, vous pourrez tout explorer.

MULTIMÉDIA & JEUX VIDÉO

NOMINATIONS

NATIONS UNIES

Jean-Marie Guéhenno, conseiller maître à la Cour des comptes, a été nommé, lundi 19 juin, secrétaire général adjoint de l'ONU, chargé du département des opérations de maintien de la paix, en remplacement d'un autre Français, Bernard Miyet, qui occupait ces fonctions depuis janvier 1997.

[Né le 30 octobre 1949 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), fils de l'écrivain Jean Guéhenno, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration, Jean-Marie Guéhenno a intégré la Cour des comptes à sa sortie de l'ENA, en 1976. Il a été notamment conseiller technique au cabinet de Maurice Faure, ministre de la justice (juin-juillet 1981), conseiller culturel à Washington (1982-1986), conseiller à la présidence de la Banque de l'Union européenne (1987-1989), chef du Centre d'analyse et de prévision du ministère des affaires étrangères (1989-1993), avant d'être ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'Union de l'Europe occidentale (1993-1995), puis de réintégrer la Cour des comptes en novembre 1995. Depuis février 1998, Jean-Marie Guéhenno présidait le conseil d'administration de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).]

ARMÉES

Le conseil des ministres de mercredi 14 juin a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Terre**. Sont promus : général de division, les généraux de brigade **Alain Lefèvre**, **Jean Desvignes** (nommé commandant l'École supérieure et d'application des transmissions), **Roland Badie** (nommé adjoint « enseignement » au général commandant la doctrine et l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre) ; général de brigade, les colonels **Bernard Peyrefitte**, **Alain Boyer**, **Gaël Flichy**, **Bernard de la Tousse**, **Jean-Loup Moreau** (nommé adjoint au major général de l'armée de terre et chef du bureau « études et stratégie militaire générale »), **Bruno Neveux** (adjoint au général commandant l'état-major de force numéro 2 à Nantes), **Christian-Charles Falzone** (nommé commandant la 1^{re} brigade mécanisée), **Gérard Frère** (nommé adjoint au directeur chargé des affaires stratégiques), **Jean-Marc Lanclume** (nommé directeur du centre militaire d'information et de documentation sur l'outre-mer et l'étranger) et **Christian Marce-ro** (nommé commandant la 1^{re} brigade logistique).

Sont nommés : chargé de mission auprès du général commandant la doctrine et l'enseignement supérieur de l'armée de terre, le général de division **André Lacour** ; commandant l'école d'état-major, le général de division **Jean-François Durand** ; commandant supérieur des forces armées aux Antilles, le général de brigade **Dominique Delort** ; gouverneur militaire de Marseille, le général de brigade **Henri Las-serre** ; adjoint au général

commandant l'état-major de force numéro 3 à Marseille, le général de brigade **Jean-Claude Monnet** ; commandant l'École supérieure et d'application du matériel, le général de brigade **Serge Baribaud** ; coordinateur « relations internationales » à l'état-major de l'armée de terre, le général de brigade **Bernard Le Roy** ; directeur du service central de la maintenance, le général de brigade **Louis Monceaux** ; chef du conseil en organisation de l'armée de terre, le général de brigade **Daniel Nury** ; chef de la division « emploi » de l'état-major des armées, le général de brigade **Pierre Maral** ; sous-chef d'état-major « organisation, ressources humaines » de l'état-major de l'armée de terre, le général de brigade **Thierry de Bouteiller** ; commandant la 6^e brigade légère blindée, le général de brigade **Yves de Kermabon** ; adjoint au général commandant la force d'action terrestre, le général de brigade **Jacques Manet** ; adjoint au délégué à l'information et à la communication de la défense, le général de brigade **Alain Raevol** ; chef du service historique de l'armée de terre, le général de brigade **Michel Berlaud**.

● **Air**. Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps aérien, le général de division aérienne **Jean Raingard**.

Sont promus : général de division aérienne **Hervé Longuet** ; général de brigade aérienne, le colonel **Xavier Jarry** (nommé chef de la division « forces nucléaires » à l'état-major des armées) ; commissaire général de brigade aérienne, le commissaire colonel **Jacques Rufer** (détaché au secrétariat général de la défense nationale).

Sont nommés : major général de l'armée de l'air, le général de corps aérien **François Bourdilleau** ; directeur général de l'École polytechnique, le général de division aérienne **Gabriel Berger de Nomazy** ; commandant les forces françaises stationnées à Djibouti, le général de brigade aérienne **Alain Bévillard** ; chargé de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne **Louis Champ-tiot** ; directeur du collège interarmées de défense, le général de brigade aérienne **Patrick Porchier** ; commandant les systèmes de surveillance, d'information et de communications, le général de brigade aérienne **Yves Jourdan** ; chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées, le général de brigade aérienne **Jean Michel**.

● **Marine**. Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral **Pierre Sabatié-Garat** ; contre-amiral, le capitaine de vaisseau **Jacques Bridalence**.

Sont nommés : commandant la zone maritime de l'océan Indien, le contre-amiral **Hervé Giraud** ; directeur de l'enseignement du collège interarmées de défense, le contre-amiral **Yves Melaine** ; chef du centre opérationnel inter-

armées de l'état-major des armées, le contre-amiral **Patrick Hébrard**.

Est mis à la disposition du chef d'état-major de la marine, le contre-amiral **Jean-Louis Baillot**.

● **Gendarmerie**. Sont nommés : commandant la région de gendarmerie Méditerranée et la circonscription de gendarmerie de Lyon, le général de brigade **Michel Alaux** ; chargé de mission auprès du directeur général de la gendarmerie nationale, le général de brigade **Frédéric Chouvion**.

● **Armement**. Sont promus : ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe **Pierre-André Moreau** ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef **Alain Archintini**, **Daniel Le Quéré** (nommé chargé de mission auprès du chef du service des programmes d'observation, de télécommunications et d'information de la direction des systèmes de forces et de la prospective) et **André Malbreil** (nommé chargé de mission auprès du chef de service de la maintenance aéronautique).

Est nommé chargé de mission auprès du vice-président du conseil général de l'armement, l'ingénieur général de première classe **Michel Dages**.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Bernard Morel a été nommé directeur de la stratégie à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), lors du conseil des ministres de mercredi 14 juin. Il succède à Jérôme Vignon, nommé conseiller principal chargé du Livre blanc sur la gouvernance au secrétariat général de la Commission européenne, et il est remplacé à la direction de l'Institut français de l'environnement par **Vincent-Jacques Le Seigneur**.

[Né le 15 octobre 1948 à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), ancien élève de l'École polytechnique et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique, licencié de sociologie, inspecteur général de l'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee), **Bernard Morel** a été notamment sous-directeur des statistiques et des études de santé au ministère des affaires sociales (1977-1987), puis chef du département de l'information statistique et épidémiologique à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (1991-1994). Depuis avril 1994, **Bernard Morel** était directeur de l'Institut français de l'environnement.]

[Né le 20 août 1957 à La Tronche (Isère), diplômé de l'Institut d'études politiques et du Centre de perfectionnement des journalistes, **Vincent-Jacques Le Seigneur** a été enseignant à Rome de 1983 à 1987, puis journaliste pour plusieurs publications (*Politix*, *Globe*, *Libération*) de 1989 à 1996, et parallèlement rédacteur en chef du mensuel *L'Environnement Magazine*, en 1991-1992, puis directeur de la rédaction de l'Agence de presse sur l'environnement, de 1992 à 1997. Depuis juin 1997, **Vincent-Jacques Le Seigneur** était conseiller au cabinet de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il est l'auteur de plusieurs livres, dont *Génération verte, les écologistes en politique* avec Raymond Pronier (Presses de la Renaissance, 1992).]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Aude et Christian LAPOYADE DESCHAMPS ont la joie d'annoncer la naissance de

Niels,

leur premier petit-enfant, au foyer

d'**Isabelle et Nicolas,**

le 15 juin 2000, à Abidjan.

Etzola, 64240 Macaye.

Philomène et Balthazar

n'ont pas dit non, le 9 juin 2000.

Charlotte et Baptiste SÉNAT, 12, rue de l'Argent-Double, 11160 Trausse-Minervois.

Anniversaires de naissance

– Nous fêtons l'essentiel.

– Nous fêtons ta présence.

Bon vingt et unième anniversaire,

Johanna.

Papa, Maman, Marion.

– 1950-2000.

Joyeux anniversaire,

Maman !

Merci de nous donner tant d'amour et continue de nous montrer le chemin de la vie.

Nous te souhaitons encore beaucoup d'années de bonheur !

Tes enfants et ton mari qui t'aiment tendrement,
Emilie, Bertrand et Jean-Pierre.

Mariages

Michel et Michèle SIVIGNON sont heureux d'annoncer le mariage de

Jacques avec
Magali MASSON,

le 10 juin 2000.

1, rue Saint-Claude, 75003 Paris.
6, rue Sainte-Anastase, 75003 Paris.

Anniversaires

– Le 22 juin 1978.

Le 22 juin 2000.

Nous sommes encore là !

Almerico R.

Ta petite sœur.

Décès

– M^{me} Raymonde Douieb, sa compagne,
M. et M^{me} Marc Girszyn,
M. et M^{me} Jean-Claude Albagli,
M^{me} Catherine Albagli,
M. et M^{me} Maurice Rigal,
Et tous ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Israël ALBAGLI,

survenu le 19 juin 2000, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 22 juin, à 11 heures, au cimetière parisien de Pantin.

266, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

– M^{me} Geneviève Chrétien-Vernicos, M. Jean-Louis Chrétien, ses enfants,
M. et M^{me} Nicolas Papageorgiou, M. et M^{me} Stéphane Lhuillery, M. Constantin Vernicos, ses petits-enfants,
M^{me} Lucile Sebes, sa sœur,

Les familles Charvet, Hallu, Le Tiec, Sebes, ont la douleur de faire part de la mort, le lundi 19 juin 2000, à Paris, du

docteur Henri CHRÉTIEN, ancien médecin des Brigades internationales, ancien résistant, ancien déporté à Natzweiler et à Dachau, croix de guerre 1939-1945, officier de la Légion d'honneur.

La mise en terre aura lieu le vendredi 23 juin, à 15 heures, au cimetière parisien de Pantin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

CARNET DU MONDE TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 140 F TTC - 21,34 €
TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS 550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail:carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

– M. et M^{me} Michel Guély, M^{me} Barnique Guély, M. et M^{me} Jacques Guély, M. et M^{me} Michel Lamisse, M. Alain Guély (†), M. et M^{me} Pierre Guély, M. et M^{me} Daniel Rault, M. et M^{me} Hervé Groualle, ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la peine de faire part du rappel à Dieu, de

M^{me} Jean GUÉLY, née **Lucienne GAUCH,**

le lundi 19 juin 2000, dans sa quatre-vingt-onzième année.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au cimetière de Souillac (Lot), dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Famille Guély,
24, quai Louis-Blériot, 75016 Paris.

– Marie-Claire et Serge,

ses enfants,

Claire, Annette et Lotte,

ses sœurs,

Agathe, Nathalie, David, Igor et Pierre,

ses petits-enfants,

Alexandre, Nicolas, Olga, Victoria,

Tania et Benjamin,

ses arrière-petits-enfants,

Vladimir,

son arrière-arrière-petit-fils,

Ses neveux et nièces,

Sa famille et ceux qui l'aimaient,

ont la grande peine de faire part du décès de

Madeleine LAFAURIE, née **BOST,**

survenu le 16 juin 2000, à quatre-vingt-dix-sept ans.

L'inhumation a eu lieu le 19 juin, au Havre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue de l'Abbaye, 75006 Paris.

– M^{me} Yvonne Legoux, Les familles Legoux, Sella, de Champris, Dominguez, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre LEGOUX, ingénieur général du corps des Mines,

survenu le 18 juin 2000.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 23 juin, à 14 heures, en l'église du Saint-Esprit de Meudon-la-Forêt.

10, rue Pierre-Joseph-Redouté, 92360 Meudon-la-Forêt.

– Pierre-Yves Ligen, conseiller d'Etat honoraire, a la tristesse de faire part du décès de sa mère,

Marcelle LIGEN, née **MARCHANT,**

survenu le 6 juin 2000, dans sa quatre-vingt-treizième année, à Quimper (Finistère).

Ester-Maria, sa femme,
Amandine,
sa fille,
Monique et Arnaldo Franzil,
Françoise Risler,
ses sœurs et beau-frère,
Nathalie, Emmanuel, Thomas et Ophélie,
ses neveux et nièces,
se joignent à l'expression de sa douleur.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 8 juin, à Quimper.

– Hossegor.

M^{me} Denise Morel, son épouse,
Jean et Mary-Annick,
Bernard et Hélène,
Anne et Dante,
ses enfants,
Tous ses petits-enfants et son arrière-petit-fils,
font part du décès de

M. Marcel MOREL,

survenu le 17 juin 2000, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 21 juin, à Hossegor (Landes), dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Huchette,

112, avenue de la Côte-d'Argent,

40150 Hossegor.

– Line et Anne Veysie

ont la tristesse de faire part du décès de leur père,

Jean-Jacques VEYSSIE,

le 10 juin 2000, à l'âge de soixante-sept ans.

Suivant sa volonté, il a été incinéré dans la plus stricte intimité.

100, avenue du Général-Leclerc,

75014 Paris.

50, Kensington,

Square Garden,

W24BA Londres.

Anniversaires de décès

– Les familles Dayan et Bénichou rappellent le souvenir de

Simone DAYAN, née **BÉNICHOU,**

à l'occasion du trente-septième anniversaire de sa mort.

– Il y a dix ans, le 22 juin 1990,

Maurice PUSSEY

quittait les siens.

Que tous ceux qui l'ont aimé aient une pensée pour lui.

– Il y a six ans,

Olivier RAVIER

nous quittait.

Sa famille et ses proches n'ont rien oublié de lui.

Condoléances

– L'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG), La revue *Historiens et géographes*, très touchés par le décès de leur collègue et collaborateur,

Eric DUHAMEL,

expriment à sa famille leur très vive sympathie.

Avis de messe

– Une messe de requiem sera célébrée le dimanche 25 juin 2000, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-du-Liban, 5, rue d'Ulm, Paris-5^e, à la mémoire de

Son Excellence M. Raymond EDDÉ, ancien ministre, ancien député et président du Bloc national libanais,

décédé le 10 mai, à Paris.

Cette messe est organisée par la famille, le Bloc national libanais et des amis.

Cours

Découvrez l'informatique chez vous avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique.
ALDISA. Tél. : 01-46-10-50-32

Séminaires

– 1^{er} juillet Paris : séminaire organisé par la Fédération des aveugles de France sur **L'Intégration des personnes réfugiées handicapées.**
Unesco, salle VI. Entrée libre, inscriptions au : 01-44-42-91-91.

Forums

Le Forum international de Passages (FIP) et l'Association des Amis de Passages (ADAPes) organisent, le **jeudi 29 juin 2000**, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, à la Maison de l'Europe, un colloque intitulé : **« Afrique entrepreneur, le baromètre africain »**
Avec les interventions de : **Claude Cheysson, Jean-Pierre Duterre, Tom Amadou Seck, Adrianus Koetsenruijter, Patrick Melières, Thierry Naudin, Laurent Vizzavona, Jean-Pierre Camoin, Ralph Pinto, Michel Roussin, Henri Lopes, Thuthukile Skweyiya, E.A. Aina, Claude Wauthier, Philippe Hugon, Charles Mba, Patrick Sevaistre, Jean-Louis Castelnau, Philippe Belanger, Raymond Césaire et Emile Malet.**
Inscriptions obligatoires (PAF)
Tél. : 01-45-86-30-02
Fax : 01-44-23-98-24
e.mail : passages@club-internet.fr

Diplômes

Diplôme universitaire d'études sur le judaïsme
Pour marquer cette fin d'année universitaire ou découvrir ce cursus, le DUEJ a le plaisir de vous inviter à retrouver les élèves et les enseignants autour d'un verre de l'amitié, le **mercredi 28 juin 2000**, à l'Espace Rachi, 39, rue Broca 75005 Paris
à 18 heures, en salle A
Pour tous renseignements ou demande d'inscription : **01-42-17-10-48**

Soutenances de thèse

– Le 29 mai 2000, à l'université Paris-XIII-Villetaneuse, **Jean-Yves Chamboux-Leroux** a soutenu une thèse de doctorat en économie intitulée : **« Approches théoriques des disparités régionales : une application au Mexique. »**

Le jury, composé de MM. les professeurs P. Salama, E.M. Moutoud, J.-M. Fontaine, A. Marouani, lui a décerné la mention Très Honorable avec félicitations à l'unanimité.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

PARIS MATCH

APPEL A TOUS LES FRANÇAIS

Il y a soixante ans, le 18 juin 1940, sur les ondes de la B.b.c., Charles de Gaulle faisait entrer une certaine idée de la France dans l'Histoire. Depuis, pour la vie ou pour un temps, nous avons tous été gaullistes. En novembre 1970, quand le chêne s'est abattu, le monde entier est venu se recueillir sur sa tombe. Pour le trentième anniversaire de cette mort, Paris Match consacrera un numéro spécial au Général. Notre magazine révélera des images et des documents exceptionnels. Les vôtres ! Vous-même, un de vos proches, un collègue... vous possédez une ou plusieurs photos inédites du fondateur de la V^e République. Confiez-les-nous. Nous vous les rendrons, mais ils auront servi à porter témoignage, à rendre hommage, à écrire une page de la grande Histoire... Ces souvenirs précieux pour vous le deviendront pour tous. Et ne s'égareront pas ! Nous nous engageons à vous les retourner. Pour tout contact, adressez-vous au Service photo de Paris Match, Marc Brincourt (bureau 759), 149, rue Anatole-France, 92534 Levallois-Perret Cedex. Tél. : 01 41 34 75 10. E-mail : pmphoto@hfp.fr

Retour sur les mystères Godard

Le jeune procureur Rémi Heitz s'assoit avec prudence et ajuste sa cravate. Il a changé de costume pour la conférence de presse. La minuscule bibliothèque du palais de justice de Saint-Malo est pleine à craquer. Il pèse ses mots et veille à ne pas trop en dire. Aujourd'hui, mardi 20 juin, il peut cependant lever le voile sur l'affaire Godard. Un crime sans cadavre, sans arme, sans mobile. Une famille entière disparue depuis neuf mois, avec la mer pour unique horizon qui rejette, de loin en loin, un indice inquiétant. Yves Godard, un médecin de Caen, dans le Calvados, est soupçonné d'avoir tué sa femme et de s'être enfui le 1^{er} septembre 1999 avec ses deux petits enfants de quatre et six ans, en brouillant savamment les pistes. L'homme est intelligent, le crime presque parfait. Mais un chalutier a ramené dans ses filets, dans la nuit du 5 au 6 juin, un crâne humain en baie de Saint-Brieuc ; le procureur avait mardi entre les mains les premiers résultats de l'expertise : les restes sont ceux de Camille, la fillette du docteur.

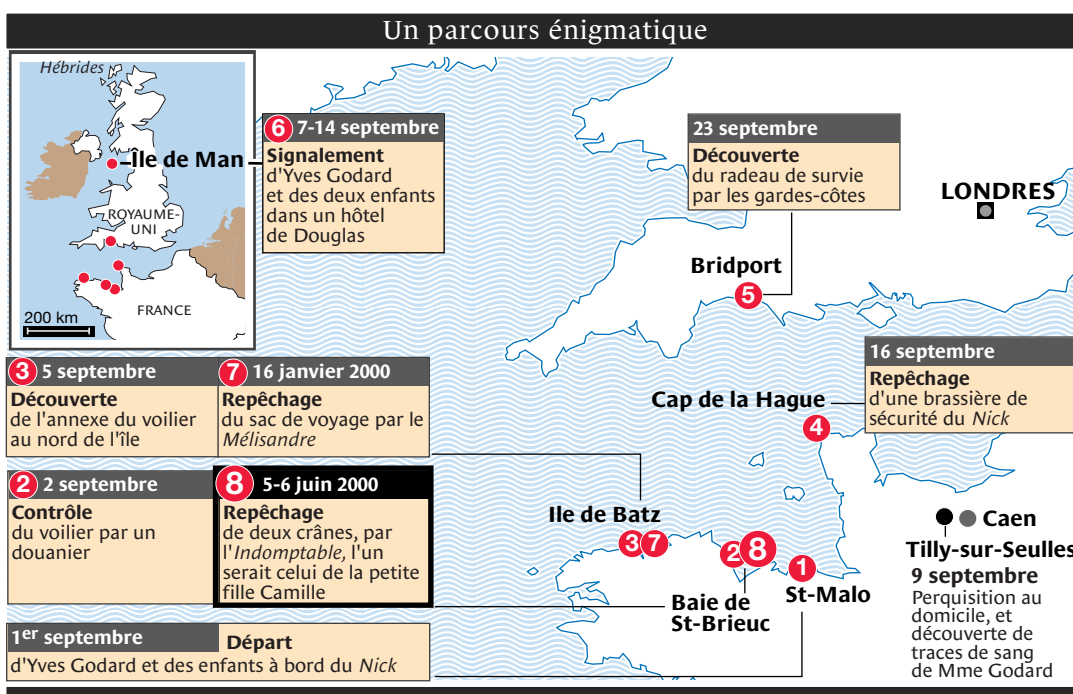
Or, le pêcheur, au coup de chalut précédent, avait déjà ramené un morceau de crâne d'adulte, qu'il avait malheureusement rejeté à la mer. Le doute n'est plus de mise : la famille Godard gît probablement là, au large d'Erquy, dans la baie de Saint-Brieuc. A une quinzaine de kilomètres à l'ouest de l'endroit où le docteur avait été aperçu par un douanier, le 2 septembre dernier. Yves Godard n'a jamais joué au chat et à la souris,

Un crime sans cadavre, sans arme, sans mobile. Une famille entière disparue depuis neuf mois, avec la mer pour unique horizon, qui rejette, de loin en loin, un indice inquiétant...

avec les gendarmes aux troussees, de l'île de Man aux Hébrides, et le feuilleton a tourné court. La mer était belle et le docteur Godard la connaissait bien, il s'est très probablement suicidé, avec sa femme et ses enfants, une trentaine d'heures à peine après avoir embarqué. Le juge a ordonné des recherches en mer. Une fois le bateau retrouvé, le dossier sera bouclé.

Rémy Heitz s'est installé à Saint-Malo le 3 septembre 1999. Quatre jours plus tard, il reçoit un curieux coup de fil des gendarmes : dimanche 5 septembre, vers 9 h 15, le chalutier *l'Askara* a aperçu, à 35 milles au nord de Roscoff, une annexe à la dérive. Un Zodiac, dont les rames étaient engagées dans les dames de nage, et qui portait le nom du bateau, le *Steval*. Dans le canot, les pêcheurs retrouvent un ciré jaune plié sur un banc. A l'intérieur, un carnet de chèques au nom de la SCI Hanne-man-Godard, Tilly-sur-Seulles, dans le Calvados. Le chalutier donne l'alarme et ramène l'annexe, mais les recherches en mer ne donnent rien. Les gendarmes découvrent que le *Steval* a été rebaptisé *Nick*, qu'il appartient à une petite entreprise de location de Saint-Malo, le Club Croisières Alet. Qui justement doit récupérer son bateau dans la journée : un certain Yves Godard, effectivement domicilié à Tilly-sur-Seulles, qui l'a loué le 15 août pour cinq jours, à compter du 1^{er} septembre.

C'est la première fois que ce Godard loue un bateau chez Alet, un Sun Odyssey 30 de 8,95 m. L'homme est arrivé le 1^{er} septembre vers 10 h 30 ; il a fait l'inventaire, comme c'est l'usage, et avait l'air de connaître son affaire, mais ne s'est guère montré bavard. Deux gamins étaient avec lui, une fille et un garçon. Ils sont partis tous les trois vers 11 h 40, en voiture - un combi Volkswagen blanc que les gendarmes retrouvent sur le parking. Ils y découvrent une trousse médicale, du



Spasfon, des boîtes de morphine vides mais peut-être anciennes. Deux livres, à l'avant : *La Révolution du silence*, de Krishnamurti, et *Castaneda, le saut dans l'inconnu*, de Bernard Dubant et Michel Marguerie, deux classiques des années 70. Mais aussi une compresse de gaze tachée de sang et de « multiples taches » brunes à demi lavées, sur le côté et à l'arrière.

Les enquêteurs filent à Tilly, chez les Godard, à une vingtaine de kilomètres de Caen. C'est un trou de verdure où coule une rivière, la Seulles, et roule une départementale, la D 9. Les Godard y ont acheté une ancienne grange à vaches, modeste, mais bien res-

La petite dame d'à côté, Bernadette Chasle, connaissait quasiment mieux leurs chats, Bouboule et Minette, qu'elle nourrissait en leur absence.

Le 9 septembre, les gendarmes réquisitionnent les voisins pour perquisitionner. On tombe sur les petits cartables fluo tout neufs des gamins, du courrier sur la table, du linge qui sèche. A l'étage, dans la chambre des parents, le matelas est à l'envers, la couette roulée en boule. Un gendarme soulève le matelas rouge de sang, et conclut sobrement : « Ça, c'est pas une hémorragie nasale. » Il y a aussi des taches sur le mur, mais vaguement rincées, et quelques-unes dans l'escalier, que tout le monde a gaillardement piétinées. Et un gant rougi dans le lavabo. Les expertises prouvent que le sang, dans la maison et la voiture, est celui de Marie-France Godard et que celui du gant appartient à son mari. Et le lendemain, 10 septembre, le procureur de Saint-Malo ouvre une information judiciaire pour « homicide volontaire ». Elle atterrit sur le bureau du juge d'instruction Gérard Zaug, qui sent aussitôt les pépins arriver à grande vitesse. Il avait déjà écopé d'un dossier impossible quelques années plus tôt : le viol et l'assassinat de la petite Caroline Dickinson dans une auberge de jeunesse à Pleine-Fougères. Le juge a eu le malheur de faire une conférence de presse avec les gendarmes lorsqu'il a cru enfin mettre la main sur un coupable, blanchi le lendemain par une analyse ADN. La cour d'appel a saisi la première occasion pour le décharger du dossier et le confier au fameux Renaud Van Ruymbek. L'instruction patage toujours, mais elle a durablement tétanisé le juge.

L'affaire Godard ne se présente pas tellement mieux. Le 1^{er} septembre, Bernadette Chasle a croisé le docteur, dans son Combi. Il lui a jeté : « On part quelques jours ; vous voulez bien vous occuper des chats ? », avant de démarquer en trombe. Ça l'a bien un peu étonnée. Marius, quatre ans, devait aller à l'école et Fanny, six ans, entrait en CP. La vieille dame

L'« Indomptable » : c'est ce chalutier d'Erquy qui a repêché, dans la nuit du 5 au 6 juin, en baie de Saint-Brieuc, un crâne d'enfant identifié comme étant celui de Camille, la fillette du docteur Godard.



Les gendarmes croyaient le docteur Yves Godard en fuite, et un mystérieux « corbeau » affirmait l'avoir localisé sur l'île de Man, puis en Ecosse. Cette thèse s'est effondrée, mardi 20 juin après l'expertise du petit crâne repêché dans la baie de Saint-Brieuc : Camille, la fillette du docteur, a péri en mer, comme sans doute ses parents et son jeune frère

a expliqué aux gendarmes qu'il n'y avait personne à la place du passager, qu'elle a entendu les enfants et vu, à l'arrière, à travers les vitres fumées, « une figure avec des cheveux longs » qui lui faisait un signe de la main. Ce ne pouvait être que Marie-France, la seule à porter les cheveux longs. Mais, interrogée le même jour par d'autres gendarmes, Bernadette Chasle a assuré qu'ils « étaient quatre » dans la voiture et ne parla plus de cette ombre. Reste que le juge en est sûr : Marie-France était dans la voiture. Les fouilles, deux mois plus tard dans les environs, ne donnent rien et, surtout, une expertise prouve qu'il n'y avait pas suffisamment de sang sur le matelas pour que les blessures de la jeune femme aient été mortelles.

La vieille dame a vu partir les Godard à 8 h 45 ; ils sont arrivés à Saint-Malo à 10 h 30 ; le docteur n'a pas vraiment eu le temps de se débarrasser d'un corps en route. Pas de corps, pas de mobile non plus. Yves Godard était endetté à hauteur d'environ 2,5 millions de francs, mais rien d'exigible immédiatement. Il possédait son cabinet à Caen, la maison de Tilly et un appartement loué dans la région de Lyon. Une situation financière « tendue », mais son cabinet d'acupuncture et d'homéopathie tournait bien et dégagait autour de 500 000 francs par an. Côté familial, Yves Godard avait divorcé d'une première épouse, dont il avait deux garçons. Marie-France avait aussi, d'un premier mariage, deux grands adolescents, mais, des deux côtés, les relations étaient restées cordiales. Marie-France avait certes les nerfs à vif, mais le couple ne donnait pas l'impression d'être au bord de la rupture.

Pourtant, le dossier est plein de détails troublants. Le docteur Godard n'a parlé à personne de sa croisière en bateau. Il a même pris des rendez-vous à son cabinet, ce qui ne lui ressemble guère : les dizaines de clients interrogés louent sa conscience professionnelle. Autre bizarrerie : les gendarmes ont retrouvé l'intermarché où Yves Godard a fait des courses, avant d'embarquer. Cinq cents francs de marchandises, des nouilles, des oranges, de quoi tenir un repas ou deux, des « fournitures de rentrée scolaire », des produits d'entretien - pour laver les taches de sang ? Et surtout deux bouteilles de whisky, lui qui ne boit jamais. Drôle de personnage, ce docteur. Gauchiste à la fac, baba cool ensuite, en délicatesse avec l'ordre des médecins pour ses thérapies aventureuses, il a fini par militer dans un mouvement néopoujadiste, la Confédération de défense des commerçants et artisans européens (CDCA), refusait de payer ses cotisations sociales et organisait soigneusement son insolvabilité. Il avait créé des sociétés civiles immobilières pour son cabinet et sa maison (Maryve, pour Marie et Yves ; Hahnemann, pour Samuel Hahnemann, le fondateur de l'homéopathie), avait ouvert un compte à Madère, un paradis fiscal portugais, et était allé jusqu'à mettre la carte grise de sa voiture au nom de sa petite fille Camille pour détourner les huissiers.

Le 1^{er} septembre, des témoins ont vu le *Nick* quitter Saint-Malo, puis y revenir dans l'après-midi. Personne n'a assisté à l'appareillage définitif. Le lendemain vers 19 h 15, un contrôleur des douanes a aperçu le bateau qui faisait route au moteur dans le chenal d'Erquy, à l'est de la baie de Saint-Brieuc. Il faisait un temps superbe, et le douanier a trouvé la chose suspecte. Il a accosté le voilier ; Yves Godard lui a montré les papiers du bateau, son livret de famille et, finalement, sa carte d'identité. Le douanier l'a trouvé « bizarre, peu coopératif, parlant peu ». Le docteur lui a dit qu'il faisait route vers Perros-Guirec. Le fonctionnaire lui a dit qu'il était dangereux de naviguer la nuit. L'autre a coupé court en disant qu'« [il connaissait] bien le coin ». Un gamin dormait sur le ventre, à l'avant. Le douanier a vu une housse grise de planche à

voile, amarrée sur le pont, dont les enquêteurs se sont demandé si elle n'avait pas servi à transporter le corps de Marie-France, qui ne pesait que 55 kg.

Les autres indices sont venus de la mer. Le 16 septembre, un plaisancier repêche un gilet de sauvetage du *Steval* bien loin de là, près du cap de la Hague. Le 23 septembre, le radeau de survie du *Nick* est découvert sur une plage anglaise du Dorset, étrangement mutilé. On ne peut rien en déduire : nul ne sait depuis combien de temps le radeau s'est échoué et si ce ne sont pas des gamins qui l'ont découpé en morceaux. A nouveau, le 16 janvier, un chalutier d'Erquy, le *Mélisandre*, remonte au large de l'île de Batz un sac de voyage vert, rempli de vêtements d'enfants, d'un maillot de bain de femme, d'une trousse de maquillage. Et qui contient tous les papiers du couple, sauf le passeport d'Yves Godard. Les enquêteurs se font doucement à l'idée que le docteur a peut-être organisé la mise en scène de son naufrage et rallié les côtes anglaises.

C'est alors qu'arrive la première lettre anonyme. Postée de Falaise, dans le Calvados, le 2 octobre, et envoyée à la brigade de la même ville. Une écriture féminine, sur un bout de papier format post-it : « Le docteur Yves Godard est bien vivant, il vit en mer d'Irlande sur l'Isle of Man. Le prendre au sé-

« On a oublié qu'avant l'énigme, il y avait un immense drame humain, et que la souffrance de la famille impose la réserve, la prudence, le respect »

M^e Jean de Mézerac, avocat

rieux. » C'est ce que font les gendarmes. Ils dénichent, avec toute la presse, le témoignage du patron d'un hôtel qui se souvient fort bien du docteur Godard. Puis arrive la seconde lettre du corbeau, le 8 octobre. « Le docteur Yves Godard est dans la région des îles Hébrides, plus spécialement à Lewis. Sauvez Marius et Camille. » Les gendarmes filent au nord-ouest de l'Ecosse. Un peu en avance sur leur commission rogatoire internationale, pour arriver avant la presse. Là encore, un employé de l'unique compagnie de ferries de l'île est certain d'avoir vendu, le 20 octobre, un billet à Yves Godard pour le nord de l'Ecosse. Mais il se rétracte et le parquet général d'Edimbourg, furieux des libertés qu'ont prises les enquêteurs avec la procédure, somme les gendarmes de rentrer à Rennes. On n'a jamais su qui était le corbeau. C'est une femme - elle a léché les enveloppes, et les enquêteurs ont son ADN. Mais ce n'est ni un membre de la famille, ni une amie, ni une voisine.

Jusqu'au bout, les gendarmes ont cru que le docteur Godard était en fuite. Ils l'ont répété à l'une des sœurs de Marie-France ; le juge lui-même a expliqué aux parents que leur genre était passé à l'île de Man. Les enquêteurs se trouvent du coup aujourd'hui dans une position embarrassante et la famille de Marie-France sent monter une sourde colère. Contre les gendarmes, la presse, les violations répétées du secret de l'enquête. « On a oublié qu'avant l'énigme il y avait un immense drame humain, explique M^e Jean de Mézerac, leur avocat, et que la souffrance de la famille impose la réserve, la prudence, le respect. »

Franck Johannès

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0 803 022 021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Le remords d'un général

On dira que c'est une affaire connue, presque classée : l'armée française a pratiqué la torture pendant toute la guerre d'Algérie (1954-1962). Elle l'a fait sous les ordres, avec l'approbation et les encouragements du pouvoir civil – notamment socialiste jusqu'en 1958 – qui, lâchement, lui en fera porter, par la suite, toute la responsabilité. C'est un moment de l'histoire de France qu'il a fallu apprendre à regarder en face. A l'époque, des journaux comme *L'Express*, *France-Observateur*, *Le Monde*, *L'Humanité*, la revue *Les Temps modernes* furent menacés, poursuivis ou censurés pour avoir dénoncé la torture en Algérie. Depuis, les historiens ont raconté, expliqué comment la torture fut l'accompagnement ignoble, mais quasi mécanique, des guerres coloniales. Aujourd'hui, les livres d'histoire ont enregistré que la France a pratiqué la torture en Algérie. Dès lors, pourquoi y revenir ?

Au début de la semaine (*Le Monde* du 20 juin), notre envoyée spéciale en Algérie a rapporté le témoignage d'une Algérienne, Louise Ighilarhiz, torturée par l'armée française en 1957 pendant la « bataille d'Alger ». Elle est ressortie meurtrie à vie de la salle de torture. Elle incrimine la responsabilité de deux des principaux chefs militaires français de l'époque, les généraux Jacques Massu et Marcel Bigéard. Elle dit aussi qu'il y eut des justes, notamment un médecin militaire qui lui sauva la vie. On dira, là encore, que tout cela était connu, ou à peu près, même si c'est la première fois qu'un témoin affirme avoir vu les généraux Massu et Bi-

gard sur la scène des « interrogatoires ».

Et, pourtant, c'est au travers de récits comme celui de M^{me} Ighilarhiz que se fait et se refait l'indispensable « travail de mémoire », pour reprendre l'expression du philosophe Paul Ricœur, l'insaisissable répétition de la « représentation des choses passées », ce qui doit être transmis de génération en génération, contre l'oubli qui n'est pas l'absence du souvenir, mais l'oblitération par la banalisation.

Interrogé sur les accusations portées par Louise Ighilarhiz, le général Bigéard nie tout, en bloc. En revanche, le général Massu confirme l'essentiel. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il exprime un remords qui, à l'évidence, le taraude depuis quelques années et qu'il commença à exprimer dans un livre d'entretiens publié en 1993. Oui, répète-t-il, « la torture était ordonnée », voire « couverte par les autorités civiles », « qui étaient parfaitement au courant et trouvaient cela très bien » ; oui, « dans le cas de Louise Ighilarhiz, les choses semblent être allées vraiment très loin » ; oui, la torture avait commencé en Indochine.

Le général Massu, à sa façon, ne veut pas tourner la page ; il ne veut pas oublier ; il participe au travail de mémoire. Pas par mode de la repentance. Mais pour adresser un message qui pèse lourd, venant de cet homme-là : « Non, la torture n'est pas indispensable en temps de guerre (...), dit-il. Quand je repense à l'Algérie, on aurait pu faire les choses différemment. » Ne serait-ce que pour entendre cette leçon, cette dernière phrase, il fallait revenir, en effet, sur la torture en Algérie.

La pauvreté dans le monde : leçons d'un échec

Suite de la première page

C'est un des grands chantiers de la communauté internationale : cette atteinte aux droits de l'homme est contraire à tous les grands textes des Nations unies.

Quels progrès ont-ils été réalisés depuis cinq ou dix ans ? « De nombreux pays ont connu des avancées de leur niveau de vie au cours des dernières décennies, mais un cinquième de la population mondiale a régressé en termes relatifs, et même parfois dans l'absolu », soulignait, il y a quelques semaines, Flemming Larsen, l'auteur principal des « Perspectives économiques » du FMI. « Entre 1975 et 1997, la plupart des pays ont bien avancé sur la voie du développement humain », note le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), mais il ajoute par ailleurs que « le nombre de pauvres augmente à nouveau depuis 1996 ». Légère amélioration en Asie, stagnation en Amérique latine, aggravation en Afrique et dans l'ex-URSS : les acquis de la lutte contre la pauvreté sont maigres.

« Les gains les plus importants de la mondialisation en termes de progression du niveau de vie et de revenus sont concentrés dans des pays ayant déjà un revenu par tête supérieur à la moyenne », indiquait une récente étude du Conference Board, aux Etats-Unis. Les plus faibles restent désespérément faibles. Ce constat vaut aussi pour la répartition globale des ressources entre les hommes et les femmes. On observe ainsi depuis quelques années à l'échelle mondiale une « féminisation de la pauvreté »...

Un des maigres résultats du sommet de Copenhague, c'est que les pays en développement commencent à mieux évaluer le phénomène tout en adoptant des plans de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de mieux définir le fléau pour mieux le combattre. Les spécialistes du développement ont diversifié leur approche de la pauvreté pour cesser de la considérer exclusivement en termes de revenus – et donc de pouvoir d'achat et de consommation. « La pauvreté est un phénomène multidimensionnel », soulignent les experts de la Banque mondiale. Etre pauvre, ce n'est pas seulement disposer de moins de 2 dollars par jour, c'est d'abord et avant tout avoir faim, n'avoir pas de quoi se loger, être malade et ne pas pouvoir être soigné, ne pas avoir les moyens d'éduquer ses enfants, ne pas savoir lire ou même

s'exprimer, avoir peur du lendemain, ne pas avoir accès à l'eau potable, en bref combiner tous les aspects de la vulnérabilité.

Amartya Sen – Prix Nobel d'économie en 1998 – parle d'« inadéquation du revenu » et non de « faiblesse du revenu ». C'est pourquoi on peut être pauvre dans un pays riche, même avec des revenus bien supérieurs à ceux du monde en développement. La pauvreté, c'est ne pas disposer des « capacités de base » qui ne concernent pas seulement les accomplissements physiques élémentaires comme être bien nourri, convenablement vêtu et logé, mais aussi « prendre part à la vie de la communauté, pouvoir se montrer en public sans honte, etc. ».

RECU SUR TOUS LES TABLEAUX

Une fois qu'on considère la pauvreté sous cet angle élargi, un bilan contrasté peut être dressé des évolutions en cours. Un peu partout, on observe une progression de l'indice de développement humain (IDH) mis en place par le PNUD depuis quelques années. L'espérance de vie, l'alphabétisation, l'accès à l'eau potable, et même le produit intérieur brut (PIB) par habitant sont en augmentation constante, y compris en Afrique ou en Inde. Mais le rythme des uns et des autres diffère, et, surtout, l'état des lieux demeure affligeant : 800 millions de personnes mal nourries (la faim fait 40 millions de morts par an), 1,3 milliard de personnes sans eau potable... Les pays les plus pauvres, ceux qui sont touchés par les conflits armés ou le sida, piétinent ou parfois reculent sur tous les tableaux.

Tout effort de bilan commence par l'Afrique, un continent qui paraît condamné à demeurer durablement en dehors des flux de richesse. Et pourtant, la situation africaine est paradoxale : malgré le sida et les conflits armés, les indicateurs de développement humain continuent à progresser sur le plan global (taux de mortalité des moins de cinq ans, pourcentage d'adultes analphabètes, accès à l'eau salubre). « On se demande bien comment les pays africains ont pu faire de telles avancées dans un contexte aussi défavorable », indique un rapport préparatoire du secrétaire général des Nations unies en vue de la prochaine Assemblée générale de Genève consacrée à « Copenhague + 5 ».

En Amérique latine, les progrès sont inégaux : alors que le Brésil, le Chili ou le Costa Rica ont enregistré de réels progrès au cours des dernières décennies, d'autres comme le Mexique, le Venezuela ou le Salvador régressent – sans parler d'un pays comme Haïti, où 70 % de la population vit toujours dans l'extrême pauvreté.

En Europe de l'Est, on assiste à une explosion de la pauvreté, phénomène d'autant plus destructeur au plan social qu'il s'agit ici d'une « nouvelle pauvreté » touchant des

populations peu habituées à cet état. Sur la base d'un seuil de pauvreté de 4 dollars par jour, le nombre de pauvres est passé de 4 % de la population en 1988 à 32 % au milieu des années 90. En Russie, après la crise du rouble, en août 1998, le nombre de pauvres a augmenté de 10 millions pour toucher, en janvier 1999, selon certaines estimations, près de 40 % de la population.

Dans le sud de l'Asie (tout autour de la péninsule indienne), « les objectifs du sommet sont plus difficiles à atteindre que partout ailleurs dans le monde », souligne le rapport de Kofi Annan. Cette région prise dans son ensemble héberge plus de 500 millions de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue. Alors qu'elle compte 29 % de la population mondiale, le sud de l'Asie abrite 43 % des pauvres de la planète (chiffres de l'ONU). Or les Nations unies constatent qu'un pays comme l'Inde « a accompli de nouveaux progrès dans la lutte contre la pauvreté depuis 1995 » et que la proportion de pauvres, qui avait déjà baissé régulièrement depuis 1948, « a continué à diminuer grâce aux nombreux programmes spéciaux de lutte contre la pauvreté ciblés sur les groupes de population paupérisés de la société, à une croissance économique assez vigoureuse et à une répartition relativement équitable des nouvelles richesses ainsi créées ». Cependant, la pauvreté augmente en Afghanistan, au Bangladesh, au Népal, au Pakistan et au Sri Lanka...

Un peu plus à l'est, ce sont les résultats obtenus par la Chine qui retiennent l'attention générale. La Chine est parvenue à faire tomber le nombre de pauvres vivant en zone rurale de 280 millions en 1990 à 200 millions en 1995, puis à 124 millions en 1997 – toujours selon le critère de 1 dollar par jour. Avec les succès enregistrés au cours des dernières décennies par les « dragons asiatiques » comme la Corée du Sud ou Taïwan, ce bilan chinois renforce l'idée selon laquelle c'est la croissance qui, avant tout, permet de réduire la pauvreté. Bien peu de pays en développement misent sur l'aide financière des pays riches, qui n'a cessé de reculer en valeur absolue au cours des cinq dernières années.

CONSIDÉRATIONS SOCIALES

A part la Corée du Nord, bien peu de pays en développement souhaitent avancer en marge de l'économie mondiale. L'ouverture commerciale est reconnue partout comme le principal moyen d'augmenter la prospérité. Ce que réclament les pays pauvres, c'est un accès plus facile aux marchés des plus riches, notamment dans le secteur agroalimentaire – revendications exprimées lors du sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de Seattle, en décembre 1999. Cependant, la croissance du produit intérieur brut à elle seule – et à condition qu'elle soit au rendez-vous – ne suffit pas à résoudre le problème de la pauvreté. Elle est une des conditions de base du succès, mais ses modalités peuvent ou non profiter aux pauvres.

« Les programmes d'ajustement structurel classiques (...) abordaient la question de la pauvreté après coup ou en tant que question sociale en suspens », souligne le PNUD. Cette habitude est en train de changer. Le FMI et la Banque mondiale commencent à mettre en place des dispositifs communs pour introduire plus de considérations sociales dans leurs programmes d'ajustement structurel, dont on sait combien certains ont pu être dévastateurs sur les sociétés locales. Cette perspective sous-tend le vaste plan de suppression progressive de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), mis en place depuis 1999. Les pays riches se disent prêts à renoncer à tout ou partie de la dette des quarante pays les plus pauvres si ceux-ci s'engagent à consacrer plus de ressources au service du développement social.

Le grand chantier du jour, c'est celui de la « bonne gouvernance », autrement dit le renforcement des institutions, la lutte contre la corruption, la réduction des dépenses d'armement et la priorité à l'éducation. Ces éléments sont considérés comme le « chaînon manquant » dans les politiques antipauvreté. La démocratie peut aider, mais n'est pas une condition sine qua non pour réduire la pauvreté : l'exemple du Chili des années 80 – ou de la Tunisie plus récemment – montre que le recul de la pauvreté peut être obtenu dans un contexte de dictature.

Ce que la démocratie permet d'apporter en plus, c'est un effort vers la réduction des inégalités : or

on commence à se rendre compte qu'il s'agit d'un complément nécessaire à la croissance si on veut que celle-ci profite aux pauvres. « Les inégalités signifient moins de stabilité politique et donc moins d'investissements », écrit la Banque mondiale. « L'inégalité est devenue un obstacle majeur à la mise en œuvre de la plupart des engagements de Copenhague », souligne le secrétaire général de l'ONU.

UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Avant de pouvoir s'attaquer aux inégalités entre nations – une mission encore utopique –, c'est aux pays eux-mêmes de réduire les écarts qu'ils connaissent dans l'accès aux ressources de base. Le cas du Brésil est révélateur. « La principale explication de la pauvreté au Brésil est la distribution fortement concentrée des revenus (ainsi qu'une croissance médiocre) », souligne le PNUD. Au Brésil, le pays le plus inégalitaire du monde, les dépenses sociales sont importantes, mais la majeure partie de leurs retombées sert les intérêts des classes moyennes et des riches.

Existe-t-il une méthode alternative pour sortir de la pauvreté ? Certains le pensent, et défendent une vision d'avenir où les pays riches s'engageraient à réduire leur croissance et leur consommation au profit d'une économie mondiale plus solidaire. Ils défendent par exemple le principe d'une taxe sur les transactions financières – la « taxe Tobin » – et la fin d'un modèle de développement fondé sur les exportations, néfaste pour l'équilibre traditionnel des économies locales.

Les institutions financières internationales ou même l'ONU sont loin de penser en ces termes, mais elles commencent à reconnaître que la question du pouvoir est au cœur de la problématique de la pauvreté. « L'impuissance, cause centrale de la pauvreté », peut-on lire dans les documents du PNUD ou de la Banque mondiale. Tout le monde finit par reconnaître qu'il faut donner « plus de pouvoir aux pauvres » en leur facilitant l'accès à la propriété des biens de base : distribution de terres, éducation, santé... Plus largement, l'enjeu porte sur un meilleur partage des « biens publics internationaux », ces ressources qui devraient théoriquement profiter au plus grand nombre : stabilité économique internationale, retombées de la recherche médicale, amélioration de l'environnement – les pauvres sont les premières victimes des catastrophes naturelles.

Il est encore trop tôt pour dire si ces efforts permettront un jour de démentir ce pauvre retraité de Géorgie (ex-URSS), récemment cité par la Banque mondiale : « Dans dix ans, il y aura une sélection des plus forts, et ceux qui ont le moins de principes sont ceux qui s'en sortiront. »

Lucas Delattre

PRÉCISIONS

GYNÉCOLOGIE MÉDICALE

A la suite de notre article sur la gynécologie médicale (*Le Monde* du 16 juin), une précision concernant l'accès direct au spécialiste est nécessaire : l'inscription chez un médecin référent ne modifie pour l'instant ni l'accès direct ni le coût de la visite au spécialiste. Le mécanisme du médecin référent est toujours optionnel. Même si une assurée a choisi de s'engager dans le dispositif du médecin référent, elle peut à tout moment aller consulter un gynécologue médical ou tout autre spécialiste de son choix, sans en référer préalablement à son médecin référent. Dans ce cas, elle sera remboursée dans les conditions de droit commun par la Sécurité sociale mais ne pourra exiger de bénéficier du tiers payant, ce qui lui est garanti par le système du médecin référent.

AFM

Le titre de notre article annonçant l'exclusion de l'Association française contre les myopathies (AFM) du comité de la Charte (*Le Monde* du 27 mai) pouvait donner à ce retrait une vision non conforme à la réalité décrite dans le corps de l'article. Bernard Barataud, président de l'association, nous précise, en effet : « Parce qu'elle prépare un nouveau mode de contrôle, plus complet et plus sûr, placé sous l'autorité de la loi, l'AFM a décidé de se retirer du comité de la Charte... L'AFM n'est pas exclue du comité de la Charte, elle en a démissionné. Elle en a informé le comité en un courrier daté du 7 avril. Celui-ci en a pris acte dans un courrier du 19 mai. »

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon (Editoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La crise de la Ligue arabe

LES MULTIPLES lézardes qui menaçaient l'édifice de la Ligue arabe ont fini par former une casure. On ne cherche même plus à replâtrer : il s'agit de sauver les meubles. En mai dernier, les délégués arabes s'étaient séparés en votant – sauf la Jordanie – une résolution interdisant, sous peine d'exclusion, aux pays membres de la Ligue d'annexer à leur territoire ce qui reste de la Palestine arabe. Quelques jours plus tard, Amman annonçait officiellement la fusion de la zone en question avec la Jordanie. C'est pour relever ce défi que le conseil de la Ligue s'est réuni cette semaine à Alexandrie.

A vrai dire la Jordanie portait gagnante. La Palestine arabe constitue une masse informe sans moyens d'existence et sans raison d'être dès lors que les Etats arabes avaient repoussé l'offre qui leur était faite par les Nations unies de

créer parallèlement à l'Etat juif un Etat arabe indépendant. Parce que les dirigeants arabes hésitent à s'border officiellement la Ligue, la Jordanie n'a pas été expulsée et le conseil a adopté une formule vague « exprimant l'espoir que le roi Abdallah considérera la Palestine arabe comme un dépôt sacré ».

Cette ultime tentative pour sauver la face ne masquera pas longtemps l'éclatement de la Ligue. Les deux groupes qui se heurtaient à l'intérieur de l'organisation arabe sont engagés désormais dans deux voies divergentes : d'une part l'Egypte, l'Arabie, entraînant dans leur sillage Liban et Yémen, d'autre part l'Irak et la Jordanie, qui entendent poursuivre la réalisation des dessins hachémites vers la Syrie. Du sort de ce dernier pays dépendra la victoire de l'un ou de l'autre groupe.

(22 juin 1950.)

Les gens par Kerleroux



Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La trahison des clercs : encore *par Antoine Prost*

DEPUIS quelques mois, de grands universitaires signent dans ces colonnes des manifestes contre la pédagogie. Le débat mérite certes d'être ouvert, mais le ton et les méthodes employées dans ces polémiques surprennent, affligent et parfois indignent.

Dans le climat d'hallali qui entoura la chute de Claude Allègre, parut un réquisitoire : « C'est la littérature qu'on assassine... » (page Débats du Monde du 4 mars). Les signataires avouaient se livrer à un procès d'intention et le légitimaient : « Le ministère de l'éducation nationale nous informe par rumeurs. S'il arrive qu'on s'inquiète, il dément et rassure. Après quoi il agit : les rumeurs étaient donc des informations. »

Or le procès n'était pas fondé, car le texte incriminé ne cesse de renvoyer aux œuvres littéraires, à l'histoire littéraire, aux genres, etc. Aucun des signataires n'aurait accepté, dans une thèse, qu'on tire ainsi d'un document le contraire de ce qu'il dit. Ni l'amour de la dissertation ni la détestation d'un ministre ne justifient qu'on prenne semblable liberté avec la simple vérité. Pourquoi, quand il s'agit d'enseignement, ces universitaires oublient-ils les règles mêmes de leur métier ?

Quelques semaines plus tard (*Le Monde* du 8 avril), une autre cohorte emmenée par Pierre Bourdieu et Christophe Charle part en guerre contre d'autres menaces. Depuis quinze ans, les ministres appelleraient l'Université à « s'effacer devant le grand marché des prestations éducatives en cours de constitution ». Le risque est « l'orientation libérale de la politique éducative... continuellement inspirée de l'exemple américain », qui vise « l'adaptation de l'enseignement supérieur au marché et, plus encore, sa transmutation en un marché ».

L'absence de sélection, la quasi-gratuité et les diplômes nationaux semblent pourtant marquer une différence radicale entre le système universitaire français et celui des Etats-Unis, mais ce point ne retient pas nos auteurs, tout à leur combat contre le système libéral. Mais que serait un système non libéral ? Un système totalitaire ? Dénoncer le souci proclamé des « usagers » au nom de l'obsession du « client », est-ce appeler à ne pas se soucier des étudiants ? On ne leur fera pas l'injure de le croire et l'on sait que la contradictoire d'une proposition n'est pas son contraire. Mais enfin, il faudrait passer de la dénonciation à la proposition et expliquer ce que serait un système non libéral. L'énoncé

de grands objectifs auxquels chacun adhère ne saurait ici suffire : tout se joue dans les moyens. Par quels dispositifs prendre en compte la diversité concrète des élèves et des étudiants ?

L'apologie des savoirs semble réunir aujourd'hui un consensus : c'est vraiment se contenter de peu. L'apologie de la connaissance, de la science, de la culture, oui, mille fois oui : mais c'est infiniment plus. Nos auteurs ont écrit assez de bons livres pour savoir quel fossé sépare un livre d'un dictionnaire : et pourtant, quel ou-

Mais il ne parle pas au nom d'un savoir, puisqu'il nie la possibilité même d'un savoir positif sur l'enseignement. Et il ne parle pas non plus au nom d'une expérience. C'est toute la différence entre Meirieu et lui : professeur d'université, Philippe Meirieu est allé enseigner en collège, pour voir si ce qu'il disait dans ses cours avait sens sur le terrain. Nous écouterons Finkielkraut quand il aura mis ses théories à l'épreuve du collège.

La fougue qui l'emporte évoque Ardan du Picq et les stratèges de

intelligents ; ce n'est pas une question de niveau mais de comportement. Beaucoup d'entre eux ne se comportent plus comme des élèves ; on ne sait plus comment les faire travailler et, sans travail, quelque chose d'essentiel se défait, qui est grave pour la société toute entière.

Cette situation radicalement nouvelle n'appelle pas des diatribes, mais un travail d'analyse et d'explication qu'il n'y a pas plusieurs façons d'entreprendre : la méthode est la même que pour tout travail universitaire. D'abord lire la bibliographie, qui est abondante, inégale, comme toujours, avec des ouvrages superflus mais aussi de très bons livres qui informent, éclairent et expliquent. Dépouiller les revues. Bref, partir des savoirs constitués sur l'école, au lieu d'en nier la possibilité même ou de les balayer d'un revers de main, c'est-à-dire de parler sans savoir. Ces règles, les universitaires les imposent à leurs étudiants : pourquoi s'en exonèrent-ils quand ils écrivent eux-mêmes sur l'école ?

Il faudrait aussi un peu de modestie et de respect. Polémiquer dans l'ignorance et des savoirs sur l'école et des difficultés quotidiennes des classes, c'est aussi, indirectement, mépriser les enseignants, qui se battent à longueur de journée pour faire apprendre à leurs élèves qui du français, qui de l'histoire ou des maths. Proclamer du haut de la chaire ce qu'ils doivent faire, juger leurs pratiques et dire catégoriquement si elles sont bonnes ou mauvaises, c'est se moquer d'eux. Ils attendent qu'on reconnaisse la difficulté de leur tâche et qu'on respecte le mal qu'ils se donnent. Les débats pédagogiques que nous lisons aujourd'hui sont aussi déplacés et insignifiants qu'ils étaient, pour les soldats de la Grande Guerre, les discussions de Café du Commerce.

Antoine Prost est historien.

L'ENA a besoin d'un choc *par Jean-Philippe Vincent*

LE mandat de Raymond-François Lebris, directeur de l'ENA, expire bientôt. Par qui le remplacer ? Eh bien, d'abord, plus de préfet ! Non que ceux qui ont exercé la direction de l'Ecole, à commencer par le dernier, aient manqué de qualités. Mais on ne manie pas les études supérieures comme on fait virevolter les escadrons de gendarmerie. Surtout, l'ENA a besoin aujourd'hui d'un choc. Il ne viendra pas d'une nouvelle réforme : il n'y en a eu que trop, et la dernière en date est superflète. Le choc ne viendra pas d'une modification des conditions de recrutement des élèves ; c'est « cuire de la pierre », ainsi que le disent nos amis grecs.

Non, le choc viendra de ce que l'on installera à la tête de l'Ecole quelqu'un qui sera naturellement peu préparé à cet exercice et qui invitera les élèves à garder l'esprit ouvert ou à le retrouver. En 1995, membre du jury de sortie, j'avais choisi comme sujet de note sur dossier d'économie les effets de la dévaluation du franc CFA au Cameroun. Ce sujet provoqua une stupéfaction et une ire telles que l'épreuve faillit être annulée. Pourtant, le Cameroun est membre de la zone franc ; pourtant, la France est directement intéressée au développement des économies africaines ; pourtant, l'économie du développement est, en soi, d'un grand intérêt. Mais tout cela ne pesait pas lourd face à l'inclination spontanée de beaucoup de futurs fonctionnaires : surtout, ne sortons pas des sentiers battus !

Un directeur de l'ENA qui serait un étranger serait un bon antidote au conformisme. Essayons de préciser le portrait robot de ce directeur virtuel. Peu importe sa nationalité, mais il aurait pour la

France une réelle dilection. Elle ne lui fermerait pas les yeux, toutefois, sur quelques maux français que l'on retrouve à l'Ecole à un grand degré de concentration. Ce serait un universitaire d'un très haut niveau, dont le prestige serait propre à redorer le blason de l'Ecole et qui stimulerait intellectuellement les élèves tout en recréant une dynamique qui fait aujourd'hui défaut. Sa spécialité universitaire n'appartiendrait à aucune des matières enseignées à l'Ecole, ce qui lui permettrait d'être au-dessus des chapelles et des coteries et d'introduire un peu de gratuité dans un univers qui en manque.

Un directeur étranger serait un bon antidote au conformisme

Il se soucierait des élèves étrangers de l'ENA. En dépit de leur nombre (un tiers des promotions), ils sont considérés par certains élèves français comme des sous-hommes. Il ne perdrait pas de vue que l'ENA est une école d'application, mais que pour appliquer aisément, il faut d'abord concevoir correctement. Il pourrait être une femme, afin que la supposée parité signifie quelque chose.

Est-ce trop demander ? Je ne le crois pas. Pour avoir vécu et enseigné à l'étranger, je sais qu'il ou elle existe. Il ne s'agit que d'aller l'y trouver. Alors, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, un peu de courage et, surtout, « de l'audace, toujours de l'audace ! ».

Jean-Philippe Vincent, ancien élève de l'ENA, est économiste en chef de McKinsey.

Polémiquer dans l'ignorance et des savoirs sur l'école et des difficultés quotidiennes des classes, c'est aussi mépriser les enseignants, qui se battent à longueur de journée pour faire apprendre à leurs élèves qui du français, qui de l'histoire ou des maths

vrage est plus riche en savoirs ? Le dictionnaire renseigne, il informe ; il ne fait rien comprendre, rien connaître. Le livre organise les savoirs et il en tire un sens. Et c'est ici qu'on retrouve les compétences.

Qu'est-ce que cette opposition rhétorique entre savoirs et compétences, qualifiées au passage de « floues » pour les discréditer ? Aucune discipline ne peut se passer de compétences. L'histoire, par exemple, disparaît si l'on évacue les concepts de cause et de conséquence. Or l'usage de ces concepts est une compétence difficile à acquérir ; interrogés sur les causes d'un évènement, les élèves de 4^e répondent souvent par ses conséquences. Certes, on n'apprend pas à manier la cause et la conséquence dans le vide ; il faut organiser des savoirs précis. Mais opposer savoirs et compétences est absurde. Nouer le débat pédagogique autour d'oppositions aussi inconsistantes ne conduit nulle part.

D'autant que l'éloge des savoirs disciplinaires les légitime tous uniformément. Or tous ne peuvent être également enseignés. Ils le mériteraient, mais le temps pédagogique est court, et chacun pourrait l'occuper tout entier. L'astonomie mérite autant que la géographie d'être enseignée, la psychologie autant que l'économie, l'histoire médiévale autant que la contemporaine, l'*Odyssée* autant que *La Recherche du temps perdu*, et pourtant il faut choisir. L'école n'échappe pas à la nécessité de choix qui ne relèvent pas de critères internes aux disciplines. Le débat sur les programmes ne se réduit pas à leur allègement, réclamé depuis qu'ils existent ; il est d'abord celui de leur choix, qui est choix d'un projet à la fois éthique, culturel, civique, social et utilitaire. L'apologie indifférenciée des savoirs disciplinaires élude l'enjeu véritable : quels savoirs enseigner ?

L'ultime avatar de cette polémique est le point de vue d'Alain Finkielkraut (*Le Monde* du 19 mai). Voilà un esprit acéré, qui touche à beaucoup de sujets avec un rare bonheur d'analyse et une plume brillante. Mais sur l'éducation nationale, il s'enflamme, s'oublie et déraisonne. Aujourd'hui, il passe les bornes : sa posture est inacceptable. De quel droit ce grand défenseur des droits de l'homme s'autorise-t-il à traiter des collègues avec autant de condescendance, de commisération et de mépris ? Qui est-il, et qu'a-t-il fait qui lui donne titre à parler d'aussi haut ? Bourdieu et Charle ont écrit sur l'éducation des ouvrages de référence. Mais Finkielkraut ?

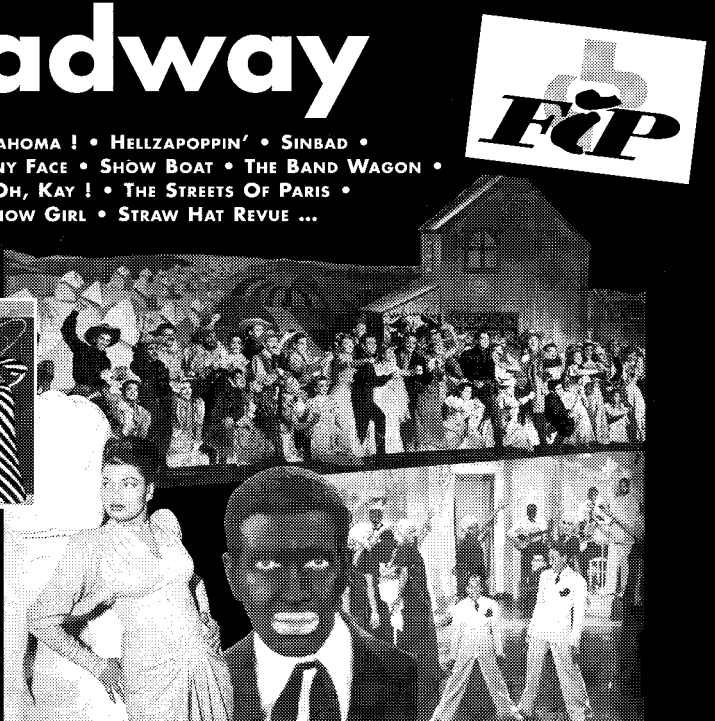
Passé encore s'il parlait au nom d'un savoir ou d'une expérience.

l'école de guerre à la veille de 1914. Tout l'art de la guerre était dans l'offensive, l'allant, le courage. Préconiser la défensive était se tromper de stratégie, cultiver le défaitisme, saper le patriotisme. C'est ainsi qu'on a envoyé des milliers de soldats en pantalon rouge à l'assaut des mitrailleuses allemandes : « En un clin d'œil, écrira de Gaulle, il apparaît que toute la vertu du monde ne prévaut point contre le feu. » Finkielkraut est l'Ardant du Picq de la pédagogie.

Cette rhétorique, vide de sens sur le terrain où les choses réelles se jouent, reprend en fait la vieille explication par les meneurs : si l'enseignement va mal, la faute en incombe aux partisans de la révolution « culturelle ». Il peut y avoir dans l'enseignement des dérives qu'il faut combattre ; mais pas avant d'avoir reconnu et mesuré l'ampleur des difficultés. Or elles tiennent aux élèves. Non qu'ils soient moins vifs ou moins

L'âge d'or des comédies musicales de Broadway

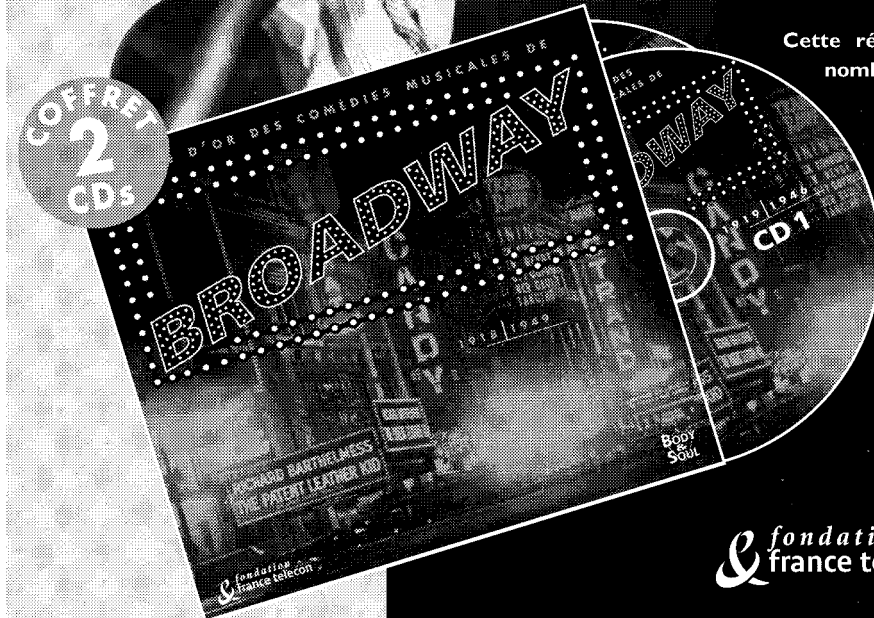
- ZIEGFELD FOLLIES • OKLAHOMA ! • HELLZAPOPPIN' • SINBAD •
- LADY, BE GOOD ! • FUNNY FACE • SHOW BOAT • THE BAND WAGON •
- CABIN IN THE SKY • OH, KAY ! • THE STREETS OF PARIS •
- GAY DIVORCE • SHOW GIRL • STRAW HAT REVUE ...



Broadway reste à jamais le berceau de la comédie musicale, éternel et indestructible moment de magie. Retrouvez les interprétations originales de la grande époque des compositions de Gershwin, Cole Porter, Jerome Kern, Rodgers & Hart... par les indémorables Fred Astaire, Al Jolson, Danny Kaye, Nicholas Brothers...

Cette réalisation comprend les versions originales de nombreux titres devenus par la suite des standards.

Livret 32 pages en français, photos rares, sans oublier un son d'une qualité exceptionnelle.



REUSSIR

- **CRFPA-EFB**
Préparation par l'IEJ d'août à début septembre.
- **ENM**
De juillet à mi-août + oraux en septembre.
- **DECF**
Stage de 15 jours en août et 15 jours en septembre.
- **DESCF**
2 soirs par semaine + les samedis d'octobre jusqu'aux épreuves.
- **Concours administratifs IRA, TACAA, ENI, préparations durant les week-ends**

IPESUP

18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

Finsbury PROMOTIONS D'ETE
of England

Chaussures de Luxe - Fabrication artisanale - Très vaste choix en demi-pointure et plusieurs largeurs - Montage cousu "Goodyear Véritable".

Réductions sur tous les modèles

- 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- 3, rue de Rivoli, 75004 Paris
- 112 bis, rue de Rennes, 75006 Paris
- 10, rue Leperdit, 35000 Rennes

distribution : **WAGRAM** **Body & Soul**

fon **france telecom**

Les fourberies du quinquennat

par Marie-France Garaud

L'Ancien Régime n'était pas tant usé à la veille de la Révolution que le pouvoir à l'heure actuelle. Personne n'en doute d'ailleurs, et il est peu de Français qui attendent encore des responsables de l'Etat, amputés de leurs attributions par la décentralisation d'un côté et les organismes européens de l'autre, qu'ils tracent pour eux leur avenir collectif. Ce n'est pas le débat actuel sur le quinquennat qui les fera changer d'avis.

Comment les princes qui nous gouvernent peuvent-ils croire une seconde que les Français portent un quelconque intérêt à cette réforme constitutionnelle ? Le peuple n'est pas stupide ; il sait bien, même s'il n'est pas frotté de droit constitutionnel, que la V^e République, telle que nous en vivons l'application navrante, n'a plus grand chose de commun avec celle qu'avait instaurée son fondateur.

Si le général de Gaulle avait condamné la IV^e République, c'est d'abord parce qu'elle était « le régime exclusif des partis », celui de l'impuissance. Ce qu'il voyait d'essentiel en la V^e, c'est un président fondamentalement « impartial », libre de tout lien de cette sorte et au-dessus des partis parce qu'élu par le peuple tout entier. Secondé par un premier ministre choisi par lui et ne dépendant que de lui, le président de la République était alors en mesure de conduire le pays, mais en assumant sur tous les choix

essentiels le risque d'être désavoué par le peuple consulté et d'en tirer les conséquences. « Monarchie tempérée par le régime », a-t-on parfois ironisé. En tout cas, évidente nécessité pour que la France soit conduite d'une main ferme dans des temps difficiles pour elle et pour l'Europe.

Nous en sommes loin.

Il faudrait avoir le courage de ne pas chercher dans une réforme constitutionnelle ambiguë le remède – aléatoire – à une situation détestable, la cohabitation

Dès 1981, l'élection de François Mitterrand était redevenue ostensiblement celle d'un chef de parti, ou plutôt d'une coalition de partis. Perversion majeure, encore aggravée lorsque, en 1986, l'opposition d'alors est entrée dans le piège mortel de la cohabitation. Depuis lors, le président, choisi dans et par les partis, partage avec un premier ministre choisi dans et par les partis – pas toujours les mêmes – les apparences et ce qui reste des responsabilités du pouvoir. L'exécutif français se constitue en dyarchie d'hommes de parti.

François Mitterrand s'est accommodé volontiers de la cohabitation : elle lui évitait la chute et altérait gravement des institutions qu'il avait toujours rejetées. Mais les autres, et

surtout les gaullistes, n'auraient jamais dû l'accepter. Et qu'on ne nous ressasse pas qu'elle était imposée par les textes : elle n'était le fruit que du machiavélisme mitterrandien et de la faiblesse de ses adversaires. Pour éviter la cohabitation, c'est simple, il suffit de refuser de cohabiter. Affaire de rigueur et de volonté, non de juri-

disme. Nous n'étions pas nombreux à le dire en 1986.

Bien sûr, maintenant, il faudrait avoir le courage de ne pas chercher dans une réforme constitutionnelle ambiguë le remède – aléatoire – à une situation détestable. Il vaudrait mieux garder intactes au moins les règles formelles de la Constitution, avec l'espoir qu'un jour peut-être un président sera élu qui comprendra les exigences de sa charge et disposera des moyens de les assumer. Mais aujourd'hui, sept ans ou cinq ans, renouvelables ou non, peu chaut aux Français, qui sentent de moins en moins la primauté de l'élection présidentielle et deviennent sans peine dans cette affaire les querelles et les artifices d'une classe politique d'abord préoccupée de se

tendre à elle-même des embuscades.

C'est qu'elle a pris, cette classe politique, gauche plurielle et droite incertaine confondues, une dérive d'oligarchie, une si large distance avec les impératifs de la raison claire, bref avec le credo intellectuel et moral de la République, qu'à la fin les ressorts de l'autorité sont également distendus.

On ose gloser sur le quinquennat et en souligner l'importance référendaire alors que, depuis le traité de Maastricht, on accepte en catimini, dans la passivité complice des assemblées et des conseils, les abandons de souveraineté qui laisseront les Français dépourvus des moyens de défendre, dans l'Union européenne, leurs intérêts et leurs principes.

Mais peut-être cette agitation factice n'est-elle précisément là que pour distraire l'attention des Français de l'essentiel, c'est-à-dire des décisions que le gouvernement se prépare à entériner au cours de la présidence française de l'Union européenne : accepter la primauté de l'Allemagne au Conseil européen, accepter l'abandon quasi général du droit de veto français, oublier que la politique est fondée sur les rapports de forces. Il faut bien encore tenter de dissimuler tout cela.

J'espère que les Français traiteront les distractions constitutionnelles en forme de leurre comme il convient, par le mépris et l'indifférence.

Marie-France Garaud
est députée européenne.

Qui a peur du référendum ?

par André Vallini

UNE fois le quinquennat adopté par le Sénat comme il vient de l'être par l'Assemblée nationale, la question va se poser : faut-il aller au référendum ou doit-on choisir la voie du Congrès ? Si elle se pose, c'est souvent parce que la crainte s'exprime non d'un rejet par les Français de cette réforme, qu'ils approuvent dans leur grande majorité, mais d'une abstention massive qui en affaiblirait la portée de la réforme et, par-là même, ses auteurs, au premier rang desquels le président de la République. Cette conception gaullienne du référendum est-elle encore de mise ? Outre son décalage avec le fonctionnement moderne d'une démocratie, cette sacralisation du recours à la consultation populaire conduit en fait à en limiter l'usage, cette rareté aboutissant à son tour à dramatiser cette forme d'expression démocratique. A l'instar de ce qui se passe chez nos voisins suisses ou italiens, on pourrait pourtant moderniser l'usage du référendum. Dans de nombreux domaines, cette évolution serait utile.

Le constat est unanime : la vie publique française doit être modernisée. Cumul des mandats ou mode d'élection des sénateurs, le gouvernement de Lionel Jospin a proposé des réformes, souhaitées par les Français, mais le conservatisme de la droite l'a empêché d'avancer autant qu'il le souhaitait.

Le diagnostic est connu : la France compte un échelon territorial de trop. Mais depuis des années, personne ne parvient à trancher vraiment entre la commune et l'intercommunalité, entre le département et la région.

L'actualité le montre : la réforme de l'Etat est une question lancinante. L'administration fiscale ou l'éducation nationale en sont les illustrations difficiles les plus récentes. Sur tous ces sujets, la parole donnée au peuple permettrait d'arbitrer entre plusieurs solutions sur lesquelles les politiques hésitent.

Or, en France, le référendum fait peur.

On ne compte plus, en effet, depuis une dizaine d'années, les propositions de référendum sur les sujets les plus variés. L'université, la décentralisation, le système éducatif, la lutte contre le chômage, le service national, l'immigration, la nationalité, la réforme de la justice : toutes ces questions ont, un jour ou l'autre, fait l'objet d'une proposition de consultation populaire. En 1995, la Constitution fut même révisée pour élargir le champ du référendum aux questions économiques et sociales.

Ainsi, chaque fois qu'une question semble trop difficile à trancher par les voies de la démocratie représentative, la proposition surgit d'un recours à la démocratie directe. Et chaque fois, cette proposition reste sans lendemain.

Pourquoi ? Sans doute parce que, depuis le général de Gaulle, les Français ayant la fâcheuse tendance à répondre davantage à celui qui pose la question qu'à la question elle-même, les présidents de la République n'ont manqué qu'avec d'innombrables précautions cette arme redoutable.

C'est dommage. Pour être traditionnellement, et légitimement, méfiante à l'égard de la démocratie directe, la gauche elle-même est bien forcée de reconnaître que l'opinion publique en est aujourd'hui de plus en plus deman-

deuse. Et qu'à condition de savoir en éviter les pièges, il s'agirait à d'un moyen sans doute efficace de donner un nouveau souffle à la vie publique.

Alors, pour désamorcer cette crainte du référendum, il y a deux solutions : d'abord y recourir plus fréquemment et, sans le banaliser tout à fait, en faire un instrument plus habituel de la démocratie, ensuite, il y a l'idée d'organiser des référendums à questions multiples. Plus de « oui ou non » à une question unique mais trois, quatre ou cinq questions, ce qui ôterait à l'évidence son caractère « tragique » à la consultation populaire.

Pour désamorcer cette crainte, deux solutions : d'abord y recourir plus fréquemment, ensuite, organiser des référendums à questions multiples

Dans certains cas, on pourrait même envisager une série de variantes pour les réponses permettant d'échapper à l'alternative binaire du « oui » ou « non ».

Sans complexité particulière, mais avec un système de vote préférentiel, le résultat final serait obtenu en calculant la réponse qui aurait recueilli à la fois le plus d'approbations et le moins de rejets.

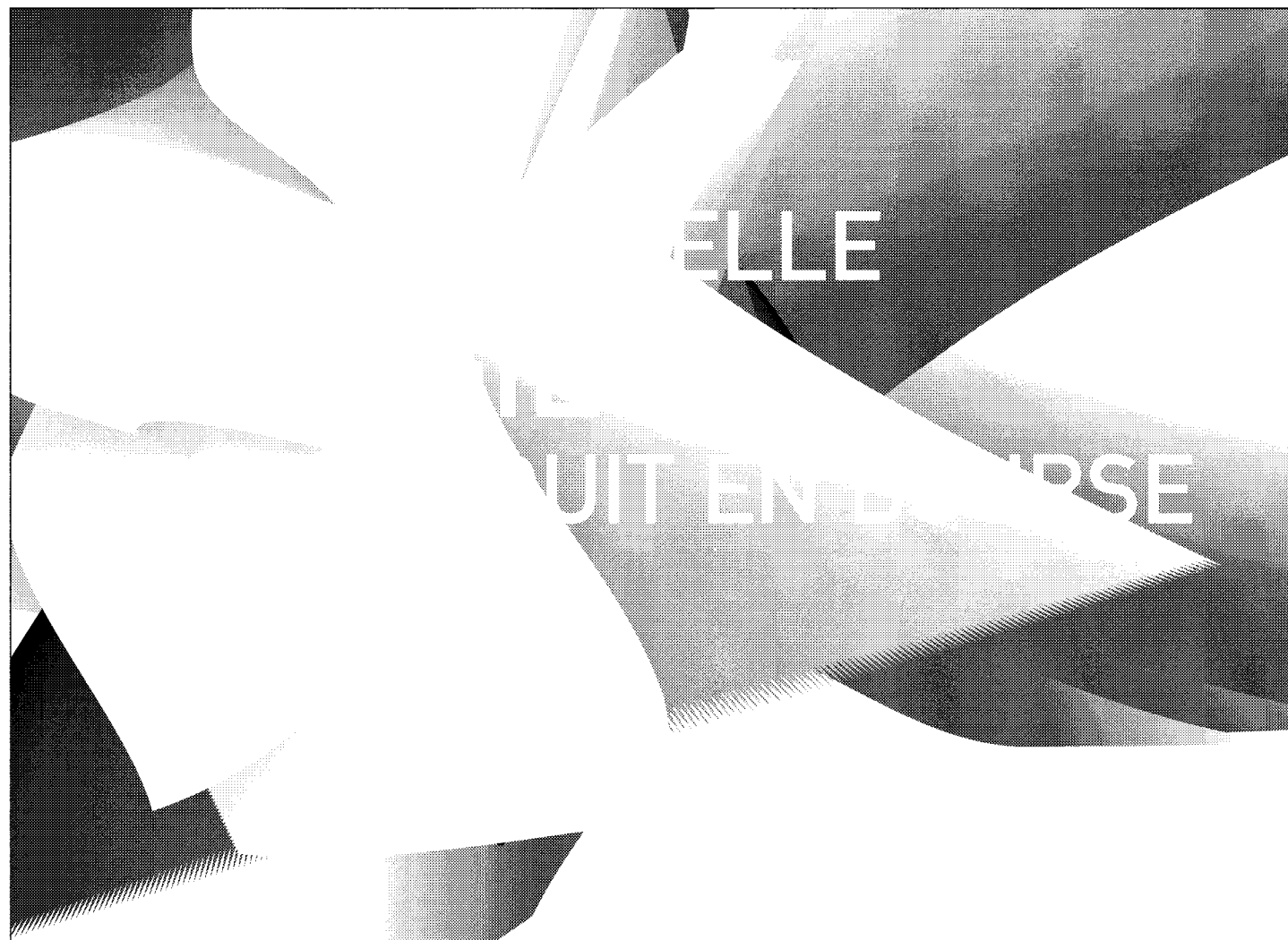
Chaque électeur aurait reçu au préalable une base de données complètes et objectives que pourrait valider un « comité du référendum » émanant du Conseil constitutionnel, et des assemblées parlementaires.

Et, à propos du Parlement, pour aller plus loin encore, pourquoi ne pas imaginer qu'un jour notre démocratie puisse être rééquilibrée au point que le législatif serait pleinement associé à l'exécutif dans l'usage du référendum. Reprenant le mécanisme de l'article 89 de la Constitution sur les révisions constitutionnelles, le vote d'une proposition de loi référendaire en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat vaudrait saisine du président de la République qui serait alors tenu d'organiser la consultation populaire.

Le référendum à questions multiples permettrait en tout cas d'échapper à une solennité désuète et au risque d'une dérive plébiscitaire.

J'entends déjà la question accusatrice : les élus sont-ils devenus à ce point incapables de prendre eux-mêmes les décisions difficiles ? Il y a une autre façon de voir les choses : la société bouge, les citoyens changent, les exigences démocratiques aussi. Et la consultation populaire, à condition de ne pas en abuser, pourrait justement servir à « oxygéner » la vie publique dont on déplore tous les jours la désaffection qui la frappe. Il est facile d'imaginer quel regain démocratique cela provoquerait dans le pays.

André Vallini est député (PS) de l'Isère.



Tous les jours, les entreprises ont besoin de nouvelles énergies pour les accompagner dans la gestion de leur changement.

Altedia, société de conseil spécialisée en Communication et RH Management (ressources humaines et organisation), intervient dans le cadre d'opérations de fusions acquisitions, de réorganisations, d'optimisations, d'adoptions de nouvelles méthodes, ainsi que dans les actions destinées à obtenir l'adhésion et la motivation des clients, des collaborateurs et des actionnaires.

Son originalité : une capacité à proposer des interventions qui intègrent ses deux savoir-faire, la Communication et le RH Management. Ses offres intégrées sont autant de réponses adaptées aux mutations des entreprises.

En moins d'une décennie, Altedia s'est imposée comme une référence incontournable, une énergie dont on ne saurait se passer.

Chiffre d'affaires

40 M€ en 1999,
+ 58 % par an*

*sur 3 ans

Résultat net

2 M€ en 1999,
+ 52 % par an*

*sur 3 ans

Altedia
CONSEIL EN MANAGEMENT

VIOLENCE Les obsèques du convoyeur de fonds assassiné dans le Var vendredi 16 juin doivent se dérouler jeudi 22 juin. Les syndicats de convoyeurs veulent faire de cette

journée un moment de recueillement et d'action. Ils reprochent aux parlementaires et aux donneurs d'ordre de tarder à mettre en place les mesures de sécurité adoptées à l'issue du

conflit social de mai. ● L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES BANQUES note une importante recrudescence de la violence au cours des quatre premiers mois de l'année. La Société générale

s'inquiète particulièrement de ce phénomène. ● LA FÉDÉRATION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION ne fournit pas de chiffres. Mais, selon un adhérent, la violence aurait pro-

gressé de plus de 100 % en deux ans. ● UN PROJET DE LOI sur la sécurité privée est en discussion au Parlement, et la police reconnaît une augmentation de la violence.

Convoyeurs de fonds : la sécurité se fait attendre

Les obsèques, jeudi 22 juin, d'un convoyeur de fonds assassiné, sont l'occasion pour les syndicats de critiquer la lenteur de la mise en œuvre des mesures annoncées à l'issue du conflit social de mai. Les banques et la grande distribution s'inquiètent à leur tour de la recrudescence de la violence

UN MOIS jour pour jour après la fin du conflit des convoyeurs de fonds, les obsèques de l'un d'entre eux, Jacques Bosetti (cinquante et un ans), assassiné à Puget-sur-Argens (Var) vendredi 16 juin, devaient se dérouler jeudi 22 juin à 13 heures. Les syndicats de la profession appellent ce jour-là à une journée de « solidarité et d'action », pour reprendre les termes de la CGT.

Les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette attaque résumément parfaitement les risques auxquels sont désormais confrontés les convoyeurs. Ceux-ci ont dû faire face à un véritable commando de quatre ou cinq hommes en tenue noire, encagoulés et armés de pistolets-mitrailleurs, d'un pain de plastic et d'un bazooka. Ceux-ci les attendaient près de l'agence BNP, où les convoyeurs se rendent régulièrement à heures fixes.

Le parquet de Draguignan a ouvert, mardi 20 juin, une information judiciaire pour « assassinat, complicité, association de malfaiteurs, vol à main armée en bande organisée ». Selon les premiers résultats de l'autopsie, M. Bosetti a été abattu de deux balles de 7,62 mm, tirées par une véritable arme de guerre, un fusil d'assaut.

Cette agression est loin d'être unique : à Héricourt (Haute-Saône), un convoyeur a été attaqué et dévalisé dans la nuit du 16 au 17 juin alors qu'il se trouvait entre sa fourgonnette et l'agence ban-



caire où il allait déposer l'argent. A Nantes, un convoyeur, circulant seul dans un véhicule léger et non blindé de la société Ardial, a été braqué vendredi après-midi 16 juin par deux motards qui l'ont aspergé de gaz lacrymogène.

Cette recrudescence de la violence amène les syndicats à dénoncer la lenteur de la mise en place de certaines réformes annoncées le 22 mai. Outre l'attribution d'une prime de risque de 1 000 francs net par mois, l'accord de fin de conflit prévoyait deux mesures précises :

l'interdiction, au plus tard le 30 septembre 2000, du travail de nuit et le remplacement dans les dix-huit mois des gilets pare-balles actuels par d'autres de meilleure qualité. Par ailleurs, plusieurs mesures devaient être intégrées dans le projet de loi Chevènement sur la sécurité intérieure adopté en conseil des ministres le 17 mai. C'est ainsi que le blindage des camions doit être renforcé. Mais les entreprises disposent d'un certain délai pour adapter leur flotte, et chacun sait que, face aux armes actuellement

utilisées par les gangsters, aucun blindage n'est en mesure de résister.

« Nous savons pertinemment que l'on n'aménage pas les sites en huit jours. Mais certaines mesures pourraient être prises rapidement, affirme Joël Lecoq, responsable de la CFDT-Transports. Les commissions départementales de sécurité commencent seulement à se réunir. Les tournées continuent de se faire à heures fixes. C'était le cas dans le Var. Par ailleurs, nous revendiquons que les valises qui détruisent les billets en cas d'agression soient non pas acheminées dans des véhicules banalisés, mais dans des fourgons blindés. » Selon lui, « l'agression du Var devrait inciter les sénateurs à étudier plus rapidement qu'ils ne le font les mesures du projet Chevènement ».

TOURNÉES ALÉATOIRES

Les tournées aléatoires sont au cœur des débats. Les syndicats estiment qu'il faut les imposer de toute urgence. Le patronat y est officiellement favorable. Mais laisser les équipes organiser leurs tournées risque de les rendre moins productives et nécessite donc des embauches. Par ailleurs, les donneurs d'ordre sont réticents. Enfin, cette mesure nécessite l'accord des maires, car, parfois, les polices municipales encadrent les véhicules blindés.

L'analyse de la CGT rejoint celle de la CFDT : « On sait bien que, en matière de sécurité, rien n'est jamais

gagné. Mais le gouvernement reste au milieu du gué sur les tournées aléatoires, l'accompagnement par la police et l'utilisation des technologies modernes dans les fourgons blindés, note Alain Renault, secrétaire général de la fédération CGT-Transports. Il faut surtout changer l'attitude des donneurs d'ordre, exiger par exemple la mise en place de sas

des finances, il avait fait pression sur les donneurs d'ordre pour qu'ils se montrent davantage coopératifs. Pour le moment, les syndicats sont sceptiques : « Quand vous voyez que l'agence de la BNP dans le Var a refusé d'ouvrir ses portes pour aider les convoyeurs attaqués, cela augure mal de nouvelles relations avec les banques », note M. Lecoq. « La

Une aide psychologique indispensable

Les violences physiques ne sont qu'une des formes de violence dont sont victimes les salariés (Le Monde du 20 mai). Une étude de la Fédération européenne pour l'amélioration des conditions de travail indiquait que, en 1996, 4 % des salariés européens (3 % en France) en étaient victimes.

Une des nouveautés est la reconnaissance de ces agressions par les entreprises et la nécessité d'aider les salariés qui en sont victimes et qui vivent un véritable traumatisme même s'ils n'ont pas été physiquement blessés. L'accompagnement des salariés victimes d'agression figure en bonne place dans le protocole d'accord signé entre le patronat et les syndicats des transports de fonds. L'Association française des banques (AFB) a également passé une convention avec une association de psychologues (Inavem) spécialisée dans l'aide aux victimes. En revanche, la grande distribution reste en retard dans ce domaine.

de sécurité, quitte à imposer de nouvelles pratiques par la loi. »

Les donneurs d'ordre, en particulier les banques et les sociétés de grande distribution, sont à nouveau montrés du doigt. Au cours d'une rencontre avec la presse, mardi 20 juin, Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, a indiqué que, conjointement avec le ministère

grande distribution semble faire un effort mais pas les banques », souligne l'entourage de M. Gayssot. C'est ainsi que les sociétés de transports de fonds restent discrètes sur la « prime de sécurité » de 35 francs qu'elles voulaient imposer par tournée aux donneurs d'ordre pour financer les mesures liées à la sécurité, suite à l'échec de la table ronde organisée le 25 mai sous l'égide du ministère des transports.

Les donneurs d'ordre, sans le dire ouvertement pour ne pas choquer l'opinion, mettent en avant leurs propres problèmes de sécurité. Si les principales branches professionnelles concernées, comme l'Association française des banques (AFB) et la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), hésitent publiquement à tirer la sonnette d'alarme – la FCD refusant même de communiquer les chiffres la concernant –, certains de leurs adhérents, comme la Société générale ou le discounter Ed (lire ci-dessous), rompent une certaine loi du silence. Sans doute pour attirer l'attention des pouvoirs publics mais aussi pour montrer à leurs salariés qu'ils sont conscients du problème. Les psychologues sont en effet unanimes : la reconnaissance par les directions de la violence dont sont victimes les salariés constitue la première démarche que doit faire une entreprise pour leur venir en aide.

Sophie Fay

Frédéric Lemaître

Dans les banques, de plus en plus de « hold-up minutes » à visage découvert

LES BANQUIERS sont inquiets. Depuis l'automne 1999, ils constatent une recrudescence des attaques à main armée dans leurs agences. Le phénomène n'épargne aucun établissement. Le mois de mars a été particulièrement difficile, indique Jean-Jacques Ogier, directeur des réseaux de distribution de la Société générale (SG), avec « grosso modo un hold-up par jour » dans son réseau. Depuis le début de l'année, la SG a été victime de 75 hold-up en 170 jours ouvrés, contre 27 en 1999, une progression de 178 %. « On est revenu au niveau d'il y a quatre ans », souligne M. Ogier. En moyenne, plus d'un bureau de poste et plus de deux agences bancaires sont attaqués chaque jour ouvrable. A fin avril, 380 agressions avaient été recensées depuis le 1^{er} janvier dans les banques (réseaux mutualistes compris, hors bureaux de Poste), selon les données de l'Association française des établissements de crédit et d'investissement (Afecei). Pour les quatre premiers mois de 1999, le chiffre était de 237. Les agressions sont donc en hausse de 60 %. Pour les seules banques adhérentes à l'Association française des banques (AFB,

qui ne comprend pas le Crédit agricole, le Crédit mutuel ou les Caisses d'épargne), la progression est de 134 %. « On raisonne sur des séries statistiques courtes », précise Jean-Paul André, responsable de la sécurité du réseau SG. Le Crédit lyonnais reconnaît avoir été victime de 29 hold-up depuis le début de l'année. La BNP en a subi 55.

Les banques sont dépitées de voir que les systèmes lourds qu'elles ont mis en place pour renforcer la sécurité des agences ne semblent plus être efficaces. Ils ont pourtant permis de faire régresser la violence dans les guichets, particulièrement forte à la fin des années 80 et au début des années 90. En 1991, indique M. André, la profession bancaire avait été victime de 1 507 hold-up. Ce chiffre est tombé à 683 en 1998. Il a commencé à remonter en 1999 à 741, la recrudescence de violence étant surtout concentrée sur les mois de novembre et de décembre.

Les sas d'entrée, même doubles ou équipés de détecteur de métal, les caméras, la télésurveillance ou même les vigiles postés à l'entrée des agences ne paraissent plus suffisants pour décourager les malfaiteurs qui, selon

un banquier, « agissent en bande organisée ». La proximité d'un commissariat de police n'est pas non plus toujours dissuasive. Une agence Société générale proche de la rue de la Pompe, dans le 16^e arrondissement de Paris, et située à moins de 100 mètres du poste de police, a été attaquée. « Il n'y a pas de sanctuaire, la recrudescence de la violence est générale, dans les grandes villes comme dans les petites, dans toutes les régions de France », constate un banquier. Elle ne se cantonne d'ailleurs pas aux banques. Les agresseurs ciblent les commerces dont le personnel n'est pas armé et a pour consigne de ne pas offrir de résistance.

« PROBLÈME DE SÉCURITÉ PUBLIQUE »

De plus en plus souvent, selon les banquiers, les braqueurs agissent à visage découvert, même s'ils se savent filmés. Les agressions sont très rapides – moins de trois minutes, d'où leur nom de « hold-up minutes ». Les malfaiteurs vont rarement jusqu'à la salle des coffres et se contentent de la caisse. Le montant des butins n'augmente pas. Il est en général inférieur à

50 000 francs. Plus grave, pour les banques et surtout pour leurs employés, les agressions se durcissent. Elles sont de plus en plus violentes. « Une de nos salariées a été blessée par balle au bras la semaine dernière au Raincy (Seine-Saint-Denis) », indique la Société générale.

« Pour grave qu'il soit, il ne faut pas que le problème des convoyeurs occulte ce problème sérieux de sécurité publique », prévient donc le directeur général de la Société générale, Philippe Citerne. « On peut renforcer les blindages, mais il faut plutôt traiter les causes et le banditisme », demande M. André, qui estime qu'il faut réfléchir à la sécurité sur l'ensemble de la filière du transport de fonds, du guichet de la Banque de France à l'agence.

Dans certains bureaux sensibles, les banques mettent en place des systèmes anti-hold-up : dès qu'un problème intervient, un rideau blindé coupe le guichet du reste de l'agence. Le dispositif toutefois est lourd et coûteux et guère propice à une action commerciale conviviale.

Les grandes surfaces face à la montée de la délinquance

Le nombre de vols et d'agressions aurait été multiplié par dix depuis 1997

LA GRANDE DISTRIBUTION a été largement montrée du doigt lors du récent conflit des convoyeurs, qui l'accusaient de ne pas se donner les moyens d'assurer la sécurité des transports de fonds. Mais cette question n'est que la partie émergée de l'iceberg. Selon des évaluations officielles, qui auraient été réalisées par la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), le nombre de vols et d'agressions dans les magasins aurait été multiplié par dix depuis 1997. Les grandes surfaces sont en première ligne pour la délinquance dans les banlieues. Les deux leaders de l'hypermarché, Carrefour et Auchan, possèdent à eux deux une quarantaine de magasins de ce type dans des « zones sensibles ».

Les hypermarchés ayant considérablement élargi leur offre non alimentaire, ils suscitent une convoitise d'autant plus grande. A côté des rayons traditionnellement ciblés par les voleurs à la tire ou les bandes organisées, comme les alcools, la courbe d'insécurité semble avoir suivi celle du déve-

loppement des produits à forte valeur ajoutée : télévision, informatique, téléphonie, matériel de sport, bijoux...

Les centres Leclerc, qui se posent en « premier bijoutier de France », écoulant 7 tonnes d'or et plus d'un million de pierres précieuses et semi-précieuses par an dans leurs 200 « Manèges à bijoux », ont été particulièrement pris pour cible ces dernières années. « À une époque, il y a eu pas mal de braquages de Manèges à bijoux, mais cela s'est beaucoup calmé depuis que nous avons pris des moyens de protection et de sécurité spécifiques », affirme prudemment une porte-parole du groupement. Le Conseil national des centres commerciaux (CNCC) a confirmé récemment une nette recrudescence des attaques à main armée dont sont victimes les bijouteries dans les galeries commerciales.

Jean-Pierre Granié, le patron d'Erteco, la filiale de maxidiscount (hard discount) de Carrefour, qui exploite l'enseigne Ed, ne cache pas, lui, son exaspération. Ses 420 magasins, situés par voca-

tion dans des quartiers plutôt défavorisés, ont fait l'objet, en 1999, de 1 790 vols et agressions, « dont 40 à main armée ». Ed, pourtant, ne vend ni bijoux ni hi-fi, seulement de l'alimentaire. Résultat : les coûts de sécurité explosent. « Nous avons augmenté le budget de gardiennage de 7 millions de francs l'an dernier, pour le porter à 50 millions. C'est l'équivalent de notre résultat net ! », déplore M. Granié. Or les coûts, c'est l'ennemi pour ce type de magasins à prix très serrés. « Si ça continue comme ça, nous allons devoir boucler 15 à 20 magasins en France », prévient le patron d'Erteco. Déjà, deux des quatre magasins de l'enseigne à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) devraient être fermés rapidement. Pour des raisons de sécurité des salariés, mais aussi pour des raisons de stratégie économique. Erteco réfléchit à une évolution du concept de Ed pour l'implanter davantage en centre-ville et dans des quartiers plus bourgeois.

Pascal Galinier

Un projet de loi sur la « sécurité de la collecte de fonds » en discussion au Parlement

DEPUIS MI-MAI, des convoyeurs de fonds peuvent bénéficier à titre dérogatoire de la protection de la police et de la gendarmerie. Cette mesure provisoire concerne exclusivement des transferts exceptionnels. Elle avait été prise à la suite du mouvement social qui avait agité la profession, pendant la première quinzaine du mois de mai. Elle existait déjà de manière régulière pour les convoyages de fonds internes à la Banque de France. Dans ces cas, une surveillance des itinéraires est également mise en place. Le ministère de l'intérieur n'avait cependant pas donné de consignes pour assurer l'escorte des convois ordinaires, qui ont notamment pour mission le réapprovisionnement des distributeurs automatiques de billets.

Les mesures de sécurité seront parallèlement renforcées après le vote par l'Assemblée nationale, le 31 mai, d'un projet de loi sur « la sécurité du dépôt et de la collecte de fonds par les entreprises privées », que le gouvernement avait déposé en urgence le 24 mai. Ce texte pro-

pose des mesures pratiques pour diminuer les risques liés notamment à la durée pendant laquelle les convoyeurs transportant d'importantes sommes d'argent circulent à pied. Il autorise ainsi les maires à prendre un arrêté afin que les véhicules de transport de fonds puissent emprunter des couloirs d'autobus et utiliser des zones de stationnement réservées. Il oblige, par ailleurs, les banques et les grandes surfaces qui recourent fréquemment aux services des sociétés de convoyage de fonds à aménager leurs locaux, afin que les opérations de dépôt ou de retrait d'argent puissent s'effectuer dans des endroits discrets, à l'abri d'éventuels malfaiteurs. Toutes ces mesures devront être effectives au plus tard le 31 décembre 2002.

LOI PASQUA

En marge du problème spécifique des transports de fonds, une inquiétude se fait jour au sein des banques. Elle est liée à la recrudescence des attaques à main armée enregistrée depuis le début de

l'année dans les agences locales, notamment dans le Sud-Est, en région parisienne et à Lyon. Sans confirmer les chiffres de l'Association française des banques (AFB), (lire ci-dessus), la police nationale confirme le mouvement de hausse. Après un pic à la fin des années 80, les agressions armées contre les établissements bancaires avaient sensiblement baissé, en raison de l'amélioration de la sécurité interne, et du peu d'argent liquide laissé en dépôt sur place. Cette dernière mesure, toujours en vigueur, expliquait d'ailleurs l'intérêt porté par les malfaiteurs pour l'attaque des véhicules de transports de fonds.

Mais le rôle de la police a évolué ces dernières années. En 1994, une loi d'orientation adoptée à l'initiative de Charles Pasqua a confié aux entreprises privées – et non plus à la police nationale – le soin de garder les immeubles privés (à usage d'habitation ou professionnel) ainsi que les zones industrielles.

Pascal Ceaux

Le téléphone, axe privilégié du développement de Vivendi, devrait passer au second plan

Le mariage avec Seagram et Canal+ bouleverse la stratégie du groupe

La création par Vivendi du deuxième groupe mondial de communication, à l'issue du mariage avec Canal+ et le canadien Seagram, n'a pas été

saluée par la Bourse. Le titre du groupe de Jean-Marie Messier a cédé 23 % en une semaine. Les investisseurs s'interrogent sur la stratégie de Vi-

vendi Universal. Première certitude, le téléphone, trop peu international, ne sera plus le fleuron du groupe.

JEAN-MARIE MESSIER, le président du nouveau Vivendi Universal, a réaffirmé mardi 20 juin, lors de l'annonce du rapprochement avec le canadien Seagram, que sa stratégie dans la communication repose à la fois sur la maîtrise du contenu (cinéma, musique, télévision et portail Internet Vizzavi) et des « tuyaux » (le téléphone fixe et le téléphone mobile). Une logique nouvelle que les boursiers ne sont pas encore disposés à suivre. L'action Vivendi a cédé 23 % en une semaine. Premier bouleversement : le téléphone, fleuron du groupe, semble aujourd'hui passer au second plan. La raison en est simple, cette activité a une dimension nationale et désormais l'ambition de Vivendi Universal est d'être un pourvoyeur de contenus mondial comme AOL-Time Warner.

Bien qu'il s'en défende, M. Messier s'est déjà engagé dans le chemin qui devrait conduire son groupe à s'affranchir des contraintes liées au téléphone. Car le développement dans ce secteur est limité. Dans la téléphonie fixe, son partenaire British Telecom empêche une extension hors des frontières. Pourtant, des discussions seraient déjà engagées en vue de rapprocher Cegetel, Télécom développement (détenu à parité par Cegetel et la SNCF) et les activités de téléphonies fixe de l'allemand Mannesmann détenues par Vodafone. Dans la téléphonie mobile, c'est précisément Vodafone, actionnaire incontournable de SFR, qui limite les ambitions internationales. Coincé par ses partenaires, Vivendi l'est également par ses moyens financiers.

S'il est possible de réaliser des

opérations d'envergure comme le rachat de Seagram par échange de titres, il est très difficile de financer en cash l'acquisition de licences UMTS en Europe et le déploiement des réseaux. Ainsi, le 6 juin, M. Messier a piqué une grosse colère contre le gouvernement français, qui avait imposé le paiement d'un droit d'entrée de 32,5 mil-

liards de francs pour l'UMTS. Le même jour, M. Messier a décidé de prendre du recul vis-à-vis de Cegetel, en abandonnant la présidence à Philippe Germond, l'ex-directeur général. Il avait effectué la même démarche dans l'immobilier et dans l'environnement.

Bouygues Telecom augmente son capital

L'opérateur téléphonique Bouygues Telecom a annoncé, mardi 20 juin, un projet d'augmentation de capital de 15 milliards de francs (2,3 milliards d'euros) afin de financer l'obtention d'une licence UMTS de téléphonie mobile de troisième génération et le déploiement de ce nouveau réseau. Dans un communiqué, le groupe a indiqué que tous les actionnaires actuels souscriront à cette opération. Bouygues, actionnaire à hauteur de 53,72 %, fournira l'essentiel des nouveaux subsides. Il sera épaulé par Telecom Italia (10,8 %), mais aussi par les groupe Decaux (11,5 %) et Veba (17,5 %) qui semblaient plutôt sur le point de vendre leurs participations. Outre ces 15 milliards de francs, Bouygues Telecom recevra également 1 milliard de francs sous forme de prêts participatifs accordé par ses actionnaires.

Pour boucler le besoin de financement estimé entre 40 et 50 milliards de francs, Bouygues Telecom devra recourir par ailleurs à une nouvelle ligne de crédit auprès des banques pour un montant avoisinant 20 milliards de francs.

En bon financier, Jean-Marie Messier se demande s'il faut continuer à dépenser beaucoup d'argent dans l'infrastructure téléphonique, alors même que l'apparition de l'Internet à haut débit sur tous les supports (l'ordinateur, le téléphone mobile et la télévision)

entraîne un inévitable déplacement de la valeur ajoutée du contenant vers le contenu. N'est-ce pas le moment de revendre les tuyaux pour mieux se concentrer sur les services ?

Cegetel, qui a investi 23 milliards de francs (3,5 milliards d'euros) dans SFR, pourrait céder cet actif à près de 300 milliards de francs ! La

réflexion sur une éventuelle migration est avancée depuis plusieurs mois. Franck Boulben, ancien directeur de la stratégie, a réussi à imposer sa vision d'un portail Internet agrégeant des services à valeur ajoutée, accessible aussi bien depuis un PC, un téléphone portable ou une télévision. « Après avoir examiné nos compétences et nos ressources, nous avons décidé de nous cantonner à une stratégie opportuniste dans les télécommunications et d'allouer la majeure partie de nos ressources dans le contenu. Car, pour acquérir une dimension

mondiale, les investissements sont dix fois inférieurs dans le contenu que dans la téléphonie », explique M. Boulben. Logique, ce dernier a quitté Cegetel pour coprésider Vivendinet, actionnaire à 50 % du portail Vizzavi.

OPÉRATEUR VIRTUEL

Aujourd'hui encore, la valeur boursière des groupes de télécommunications repose sur leur lien privilégié avec les clients. Dans l'état actuel de la technologie, seuls les détenteurs d'infrastructures peuvent établir ce lien. Ils captent toute la valeur du client, estimée pour chacun d'entre eux à près de 40 000 francs. A l'avenir, grâce à des nouvelles solutions informatiques, des nouveaux acteurs, issus des mondes aussi divers que la distribution, les médias ou la banque, pourront acquérir, fidéliser et fournir des services à valeur ajoutée à leurs clients. Ne disposant pas de réseaux téléphoniques, ces nouveaux opérateurs virtuels loueront simplement leurs moyens d'accès.

Vivendi pense à devenir un tel opérateur virtuel. Le groupe français travail déjà avec Nextenso, une start-up issue de la galaxie Alcatel, sur la mise en place d'une telle plate-forme. « Nous traversons une période d'incertitude. Nous ne savons pas encore dans quelles directions les technologies de télécommunications vont évoluer. Il est donc encore opportun d'être présent dans les réseaux. Mais quand les technologies seront fiables, on pourra alors s'en affranchir pour se concentrer sur les services », explique M. Boulben.

Enguérand Renault

Rupert Murdoch regroupe ses activités de télévision dans Sky Global Networks

Une réponse à AOL-Time Warner et Vivendi Universal

LONDRES

de notre correspondant à la City

Chose promise, chose due : Sky Global Networks, l'entité regroupant les participations dans les réseaux de télévision par satellite du magnat Rupert Murdoch, verra le jour avant la fin de l'année. Selon le communiqué de News Corporation, publié mardi 20 juin, la nouvelle société comprendra les intérêts du conglomérat médiatique dans British Sky Broadcasting (Grande-Bretagne), Star TV (Asie), Stream (Italie), Sky Brazil, Sky Mexico, Sky Multi-Country Partners, Sky Perfect TV (Japon) ainsi que dans TV Guide et NDS. L'introduction à la Bourse de New York pourrait rapporter jusqu'à 5 milliards de dollars au trésor de guerre du groupe australo-américain.

Pour les experts, plusieurs facteurs expliquent cette opération dont le principe avait été arrêté il y a quelques mois. De l'avis général, il s'agit de redonner un second souffle au groupe, après les deux coups de semonce que constituent AOL-Time Warner et Vivendi Universal. Rupert Murdoch est prêt à ouvrir le capital de Sky Global à certains de ses rivaux comme Nokia, Microsoft ou Vivendi. Le noyau central, News Corporation (journaux, radios, compagnies de cinéma et clubs sportifs, etc.), sera ainsi mieux protégé contre d'éventuels prédateurs.

ÉTENDRE L'EMPIRE

Un tel arrangement permettrait également de régler le problème de la participation controversée de Vivendi dans BSKyB. Récemment, M. Murdoch avait proposé à Jean-Marie Messier de prendre 10 % à

12 % de sa future plate-forme internationale. En échange, Vivendi, qui deviendrait dans ce cas le deuxième actionnaire de Sky Global, apporterait ses 25 % du bouquet satellitaire BSKyB.

Le PDG-fondateur de News Corp. aimerait utiliser cette manne financière pour étendre son empire. Parmi les cibles possibles, figurent DirecTV, société américaine de télévision par satellite, et Echo Stars Communications, fabricant de décodeurs. Enfin, cette mesure permet de rééquilibrer la prise de décision au sommet entre ses deux principaux lieutenants, le puissant directeur général de News Corp., Peter Chernin, et son ambassadeur adjoint, Chase Carey, qui doit prendre les rênes de Sky Global.

D'après les rumeurs circulant dans les milieux de l'audiovisuel, le cancer de la prostate de Rupert Murdoch, diagnostiqué en mai, aurait accéléré la création de Sky Global Networks. Les ennuis de santé du PDG de News Corp., âgé de soixante-neuf ans, inquiètent les analystes. Ils craignent que l'affaiblissement du « tycoon » sème la zizanie parmi les héritiers. James Murdoch, le plus jeune fils du magnat, est en train d'éclipser le dauphin attitré, Lachlan. C'est lui qui a persuadé son père de lancer le groupe dans le multimédia, comme l'atteste le lancement de e-partners, la coentreprise conclue avec Softbank. Après l'éclipse d'Elizabeth Murdoch, partie de BSKyB pour fonder une start-up, James apparaît désormais comme le mieux placé dans la course à la succession de Rupert.

Marc Roche

Le groupe Agnelli revient dans les télécommunications

MILAN
correspondance

Alors qu'elle amorce son désengagement du secteur ferroviaire (lire p. 22), la famille Agnelli revient dans les télécommunications. Le groupe Fiat et l'IFIL - holding de la famille turinoise -, l'opérateur espagnol Telefonica et la société romaine de services collectifs Acea ont annoncé, mardi 20 juin, la création d'une filiale commune, Atlanet. Cette société, qui opérera dans toute la Péninsule, sera issue de la fusion de Telexis, la filiale qui gère les télécommunications internes de Fiat, et d'Acea-Telefonica, société commune du groupe romain et de l'espagnol.

C'est Telefonica-Data - holding du groupe espagnol spécialisé dans la transmission de données et Internet - qui sera aux commandes, avec 34 % du capital. L'accord « confirme l'objectif de Telefonica de devenir leader dans les télécommunications en Italie », a déclaré Antonio Viana Baptista, président de Telefonica-Data. Acea, qui assure la distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité dans la capitale et est détenue à 51 % par la mairie de Rome, possèdera 33 % de la nouvelle société, le reste étant partagé entre Fiat (28 %) et l'IFIL (5 %).

CRÉATION D'ATLANET

Les partenaires envisagent d'investir 400 millions d'euros en trois ans et prévoient un chiffre d'affaires de 800 millions d'euros en 2003. Atlanet « pourra être cotée en Bourse dans un an », ont expliqué les actionnaires de la nouvelle société dans un communiqué conjoint. Atlanet proposera tous les services liés à la téléphonie fixe : téléphonie classique, transmission de données et surtout solutions Internet. Il bénéficiera de l'accès à tous les services proposés par Telefonica au niveau mondial.

L'initiative marque le retour de la famille Agnelli dans le secteur : l'IFIL, qui faisait partie du noyau dur de Telecom Italia après la privatisation du premier opérateur italien, a apporté ses actions, au printemps 1999, à l'offre publique d'achat hostile lancée par Olivetti. Comme l'explique Paolo Cantarella,

administrateur délégué du groupe de Turin, la fusion de Telexis avec Acea-Telefonica « est l'évolution naturelle d'un travail de valorisation du patrimoine et des compétences que nos sociétés de services ont mûri à l'intérieur du groupe Fiat ». Telexis, née en 1994, propose depuis trois ans ses services à des clients extérieurs, emploie 300 personnes et affiche, pour 1999, un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros.

La création d'Atlanet pourrait s'étendre à la téléphonie mobile : l'IFIL est membre du consortium Dix.it, candidat à une licence UMTS, et Acea-Telefonica a aussi prévu de concourir. « Il est indéniable qu'il y aurait une logique particulière à une alliance entre Atlanet et Dix.it », a estimé mardi Gabriele Galateri di Genola, l'administrateur délégué de l'IFIL. Une solution qui permettrait au groupe Fiat d'entrer dans le marché de la téléphonie mobile de troisième génération.

Marie-Noëlle Terrisse

Bruxelles exige une baisse des frais bancaires en euros

LES BANQUES sont dans la ligne de mire des autorités européennes. La Commission adressera dans les prochains jours des mises en demeure à cent-vingt banques et fédérations bancaires de quatre pays (France, Allemagne, Espagne et Italie) les accusant d'avoir créé un cartel pour la fixation des commissions de change des monnaies nationales vers l'euro, a indiqué mardi 20 juin Mario Monti, commissaire à la concurrence. Et ce n'est qu'un début. D'autres mises en demeure seront envoyées avant l'été à des banques dans d'autres pays, a-t-il ajouté. « Les mises en demeure comportent des preuves écrites que ces banques et ces fédérations se sont entendues sur le montant de commissions de change pour les billets et les pièces en euros. Cela constituerait une grave atteinte au droit de la concurrence », a précisé M. Monti, cité par Reuters.

Concrètement, ces notifications de griefs qui vont être adressées aux banques sont des avertissements qui leur permettent de procéder aux ajustements nécessaires et d'échapper à

d'éventuelles amendes. Ces mises en garde font suite aux investigations menées par la Commission en février et octobre 1999, peu après le lancement de la monnaie unique. Des perquisitions, qualifiées alors d'opérations commandos, avaient été effectuées dans des établissements financiers en France (Crédit agricole et Société générale), en Allemagne (Deutsche Bank et Dresdner Bank), de même qu'en Italie et en Espagne, puis aux Pays-Bas, en Belgique et en Irlande. Opérations qui avaient alors été dénoncées par l'Association française des banques (AFB), réfutant ces accusations d'ententes entre banques françaises.

Les avertissements adressés par Bruxelles sont justifiés par les plaintes de consommateurs, au nombre d'environ six cents, notamment sur les frais de virements transfrontaliers, explique Christa Randzio-Plath, euro-députée membre du Parti social-démocrate (SPD).

Pascale Santi

L'ESPRIT DU LANGUEDOC



CUVÉE Coup de Main

AUX VIGNERONS SINISTRÉS 10F* REVERSÉS POUR LA REMISE EN ÉTAT DU VIGNOBLE

* Pour l'achat de chaque bouteille, 10 francs seront reversés sur un compte bloqué sous contrôle d'état.

On a tous envie de donner un coup de main.

Novembre 1999. Le ciel tombe brutalement sur la Région Languedoc-Roussillon et dévaste une partie de son vignoble. Les vignerons des Corbières, de Minervois, de Fitou se mobilisent et mobilisent l'esprit de solidarité de tous : ils lancent une cuvée spéciale, la cuvée Coup de Main.

Une cuvée très spéciale, en forme de chaîne de soutien, pour que chacun, du producteur (le vigneron) au consommateur (vous), en passant par les verriers, les metteurs en marché et la distribution, pour que chacun puisse donner un coup de main aux vignerons sinistrés.

Parce que notre vœu à tous, c'est qu'ils remettent en état le plus grand vignoble du monde, le vignoble du Languedoc-Roussillon inscrit au patrimoine de la France.

LES A.O.C. DU LANGUEDOC

COTEAUX DU LANGUEDOC CORBIÈRES - MINERVOIS FAUGÈRES - LIMOUX CABARDES

CLAIRETTE DU LANGUEDOC MINERVOIS LA LIVINIÈRE FITOU - ST-CHINIAN MALEPÈRE

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Consommez avec modération.

Communiqué

Perspectives Egypte

LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ ÉGYPTIEN

UNE ÉTUDE PROSPECTIVE DE NORD SUD EXPORT DESTINÉE AUX DÉCIDEURS

Après les déconvenues des « tigres » asiatiques, l'Égypte aime à se présenter comme un « crocodile », vivace et stable... Cette image doit être tempérée. Les satisfécit des institutions financières ne doivent pas, en effet, occulter les difficultés auxquelles l'Égypte est confrontée. Exemple significatif : la crise en devises qui dure depuis un an et vient à peine d'être reconnue par les autorités.

En dépit d'une certaine défiance, la croissance se prolonge et les sociétés françaises sont nombreuses à s'intéresser à ce marché. Perspectives Egypte analyse le potentiel de ce pays, décrit ses projets pharaoniques et décrypte l'environnement des affaires en scru-

tant le système Moubarak, le rôle de l'armée, comme celui de l'opposition politique ou religieuse.

Les auteurs de Perspectives Egypte, Agnès Levallois et Marie-France Vernier, concluent sur trois scénarios chiffrés : dans le premier, le gouvernement égyptien choisit les privatisations comme signal positif fort aux investisseurs. C'est le scénario optimiste qui se conclut par une réduction des inégalités. Le deuxième, faute d'un tel signal, est le scénario de l'enlisement. Le troisième parie sur la poursuite des réformes mais avec une lenteur mesurée. C'est l'hypothèse la plus crédible aujourd'hui.

La série Perspectives croise les approches politiques, sociales, économiques, financières et sectorielles. Cette confrontation fournit une prospective complète et synthétique, véritable outil d'aide à la définition des orientations stratégiques des entreprises sur les marchés émergents. Déjà paru et disponible : Perspectives Chine.

Vente par correspondance à Nord Sud Export, 16-18, quai de la Loire, 75019 Paris. Tél. : 01-42-01-12-08 - Fax : 01-42-01-28-76 - E-mail : nse@lemonde.fr - Envoi du sommaire sur demande.

Les producteurs ne tirent pas bénéfice du succès du documentaire

Au Marché du documentaire, du 21 au 24 juin à Marseille, les professionnels regrettent que l'essor de ce genre télévisuel sur les chaînes thématiques et à l'exportation ne compense pas le sous-financement dont il souffre

LES DOCUMENTARISTES ont du vague à l'âme. A la veille de l'ouverture du Sunny Side of the Doc, le marché du documentaire, qui se tient à Marseille du 21 au 24 juin, les auteurs de ce genre télévisuel pleurent sur leurs rémunérations et sur leurs relations avec les diffuseurs.

Pourtant, ils travaillent de plus en plus. Selon le Centre national du cinéma (CNC), le nombre d'heures produites a augmenté de 28,5 % entre 1998 et 1999, et de 63 % par rapport à 1997. Au cours des trois dernières années, les financements sont passés de 1,253 milliard à 1,650 milliard de francs. Mais cela n'empêche pas que chaque œuvre est de moins en moins bien payée : le coût total du documentaire a progressé de seulement 6 %.

Pour les producteurs de ce secteur, éclaté en de nombreuses petites entreprises, le service public est le grand responsable de cette situation. Il est vrai que les chaînes privées n'ont jamais été de grandes consommatrices de documentaires. TF 1, Canal+ et M6 n'y consacrent que de modestes cases dans leurs programmes. « Les conditions éditoriales et financières ne sont plus réunies pour que le documentaire reste sur les grandes chaînes un genre dans lequel s'exprime une

diversité de points de vue. Il est plus que jamais indispensable de rappeler la mission fondatrice de la télévision publique, garante de la pluralité des points de vue et du soutien à la création, dont le documentaire demeure un emblème majeur », estime les producteurs contestataires, regroupés dans le C7, qui organise un débat, à Marseille, sur le thème : « Qui a peur du documentaire ? ».

Si la Sept/Arte et La Cinquième sont à l'abri des critiques des documentaristes, ce n'est pas le cas de France 2 et de France 3. Outre le manque de moyens financiers consacrés à ce genre, ils regrettent « le manque de visibilité » des lignes éditoriales et la pro-

grammation à des heures tardives de ce genre d'émissions. Par ailleurs, la volonté d'accorder une grande place aux phénomènes de société et à l'investigation les déroute un peu et ils se sentent dépossédés de leur savoir-faire au profit de formules plus journalistiques. « Les chaînes font de plus en plus de formatage et recherchent des formules pour fidéliser le public. Le regard du cinéaste passe au second plan. Il y a un point d'équilibre difficile à trouver entre le producteur, le diffuseur et le réalisateur », note un producteur d'Agat Films.

D'autres reprochent à ces chaînes d'avoir des politiques à court terme, de trop rechercher

« l'exceptionnel et l'événementiel » ; ils rêvent de la politique de la BBC, capable d'investir pendant quatre ans pour produire, par exemple, *Walking With Dinosaurs* (« Sur la terre des dinosaures ») en images de synthèse. « Il n'y a pas assez de place pour l'innovation, ni du côté des chaînes ni de notre côté », regrette Stéphane Millière, responsable de Gédéon, une société de production spécialisée dans le documentaire scientifique et de grandes découvertes.

« France 2 consacre 70 millions de francs par an aux documentaires, qui sont payés entre 400 000 et 1,5 million de francs. L'affichage d'une ligne éditoriale basée sur le documentaire de société et d'investigation est difficilement reçue par une profession trop diverse », estime Michèle Cotta, directrice générale de cette chaîne, qui peut se targuer des bons résultats d'audience réalisés en début de soirée par le documentaire sur la pédophilie réalisé par Daniel Karlin (17,5 %) et par *Ils ont filmé la guerre en couleurs* (23,5 %), réalisé à partir de documents d'amateur. Faute d'être en phase avec les grandes chaînes généralistes, les documentaristes profitent du développement des thématiques. Parmi elles, Seasons, Muzik, Planète, Voyage, Histoire, Odyssée sont leurs meilleures clientes. « A elles seules, les chaînes thématiques ont commandé, en 1999, 419 heures de programmes, soit autant que France Télévision (407 heures) », note le CNC. Les documentaristes français peuvent aussi se satisfaire de leur réussite à l'exportation. Entre 1996 et 1999, les préventes à l'étranger sont passées de 700 000 francs à 32,5 millions. Ce sont les sujets

animaliers, l'histoire, la musique qui se vendent le mieux.

Ils ont aussi trouvé auprès de chaînes locales du câble, qui ont commandé 211 heures de programmes en 1998, soit 45,4 % de plus que l'année précédente, le moyen d'entrer par la petite porte sur ce marché. « Ces chaînes per-

Pour les producteurs de ce secteur, le service public est le grand responsable de cette situation

mettent de diffuser des sujets qui ne trouvent pas leur place sur les chaînes hertziennes ou de faire connaître un premier film », explique Alexandre Cornu, des Films du tambour de soie. Entre les sujets sociaux sur la région Nord-Pas-de-Calais et les reportages sur l'Algérie, Madagascar ou la République centrafricaine, les films du Cyclope, à Lille, ont fini par passer du stade associatif à celui de la SARL. « Mais nous sommes en permanence sur le fil du rasoir et nos financements sont réalisés avec des bouts de ficelle », reconnaît Djamel Sellani, son fondateur, qui jongle avec les subventions des institutionnels, de la Commission européenne, de la télévision publique belge, etc. Les producteurs plus anciens ou plus connus sont contraints à la même gymnastique financière pour trouver des partenaires, notamment internationaux, pour boucler leurs financements.

Françoise Chirot

Pauvre service public

Il n'y avait guère plus de 150 personnes pour la « grande collecte au profit du service public de télévision française » organisée, lundi 19 juin à Paris, par les Etats généraux de la création audiovisuelle (Le Monde du 22 mars). « L'écart entre les ressources de France Télévision et celles de ses homologues européens, sans parler des chaînes commerciales, est énorme. La crédibilité même de l'action publique est mise en cause par l'énormité de ce décalage », estime des organisations.

Marc Tessier, PDG de France Télévision, n'a guère apprécié cette démarche qui place le service public dans une logique de subventions ; il l'a écrit à Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, et à Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances. Catherine Tasca avait, elle, reçu les trois syndicats de producteurs, jeudi 15 juin, pour écouter leurs doléances sur le financement de la production et de la télévision publique.

Altedia joue la Bourse pour accélérer son développement

STRATÉGIE paradoxale pour un groupe spécialisé dans la communication, Altedia prospère dans l'ombre, voire dans l'anonymat. Qui connaît le numéro un en France du conseil en communication et en relations humaines/management ? Réponse : ses clients. Et ils apprécient cette discrétion. Les services qu'ils attendent d'Altedia touchent, il est vrai, au cœur de leur stratégie : mise en œuvre des fusions-acquisitions, gestion des situations de crise, restructurations, etc. France Télécom, Thomson, Alstom, Air France, le Crédit lyonnais lui ont confié la mise en place de l'actionnariat de leurs salariés. Et il travaille à la réalisation des fusions Carrefour-Promodès, Aventis ou ABB Alstom Power.

« Notre miel, c'est tout ce qui bouge dans les entreprises », explique Raymond Soubie, fondateur du groupe en 1992. Par exemple, lorsqu'une fusion est conclue, il reste à la traduire dans les faits en convainquant personnels, clients et actionnaires du bien-fondé des changements : « Les obstacles sont tels qu'une sur deux échoue, rappelle-t-il. Nous intervenons sur des problématiques très lourdes grâce à notre double signature : communication et ressources humaines. » Altedia est en effet un groupe de communication atypique depuis sa métamorphose en 1997. Cette année-là, sa branche presse professionnelle a été vendue à l'éditeur néerlandais Wolters Kluwer, et ses activités en communication marketing/produit au Britannique Martin Sorrel (WPP).

« Nous avons recentré notre activité sur les métiers du conseil en intégrant deux savoir-faire différents : la

communication et le RH/Management, selon un modèle anglo-saxon qui n'existe pas en France », déclare M. Soubie. L'offre intégrée de ces deux activités est devenue l'instrument d'un développement spectaculaire. Depuis cinq ans, Altedia affiche un taux de croissance annuel moyen de 38 %. Aujourd'hui, l'entreprise compte 346 collaborateurs, dont 223 consultants permanents. Elle génère un chiffre d'affaires de 263 millions de francs pour un résultat net de 13 millions.

« NOUS AVONS LA STRATÉGIE, NOUS AVONS LES CIBLES »

Pour franchir une étape supplémentaire, Altedia prépare son entrée au second marché de la Bourse de Paris avant l'été. « Si l'ombre est propice à nos interventions très « haute couture », une notoriété plus forte serait un appui pour notre développement », explique Raymond Soubie. Il compte sur la Bourse pour financer sa croissance externe – « cela nous permettra de payer nos futures acquisitions en titres » –, mais aussi pour dégager des moyens afin de séduire et retenir des collaborateurs de qualité, via l'actionnariat des salariés et les stock-options.

Les premières acquisitions sont prévues dès cette année en France et en Europe. « Notre ambition est de devenir un acteur européen majeur sur nos créneaux, avance le patron d'Altedia. Nous avons la stratégie, nous avons les cibles, la Bourse nous donnera des moyens renforcés. »

Jean-Jacques Bozonnet

Les chaînes numériques françaises bientôt diffusées en Suisse

APRÈS deux ans de blocage, l'ensemble des Suisses vont bientôt avoir accès aux chaînes numériques françaises. Claude Berda, patron de Groupe AB, s'approprie à commercialiser un bouquet numérique sur tout le territoire helvétique, ce qui, jusqu'à présent, était techniquement impossible. L'accord qu'il vient de signer avec Swisscom (l'équivalent de France Télécom) débloque la situation dans laquelle était enfermé Groupe AB, qui possède l'exclusivité de diffusion des chaînes françaises numériques auprès de la plupart des câblo-opérateurs du pays.

Tout a commencé en 1998, lorsque Groupe AB rachète PayTV, une société lausannoise de diffusion de chaînes analogiques en faillite. Claude Berda signe un accord avec les autres actionnaires, c'est-à-dire les principaux câblo-opérateurs de Suisse romande : le groupe parisien assume seul la dette de PayTV ; en contrepartie, il obtient l'exclusivité de la diffusion du numérique français. Et promet la mise en place imminente d'un bouquet satellite attrayant.

Mais diverses difficultés techniques surgissent. La construction d'une tête de réseau est nécessaire. Les divers câblo-opérateurs ne pouvant se mettre d'accord, il est décidé que les cantons de Genève et de Lausanne posséderont cha-

un leur propre installation. A Genève, les choses sont allées assez rapidement. Depuis juin 1999, le câblo-opérateur Télégenève offre différentes chaînes numériques étrangères, dont un bouquet de dix-sept chaînes françaises. « Nous avons 4 500 abonnés sur un potentiel de 130 000 », explique Michel Vieux, directeur de Télégenève.

« UN DEAL MAGNIFIQUE »

A Lausanne et dans le reste de la Romandie, les chaînes françaises ne sont toujours pas distribuées et il est de fait impossible, pour Groupe AB d'étoffer son offre. En fait, il semble surtout que les câblo-opérateurs se soient rendu compte que le contrat signé il y a deux ans met Groupe AB dans une position très (trop ?) favorable. « Le deal que nous avons passé avec eux est magnifique, reconnaît Grégoire Samak, directeur de cabinet de Claude Berda. Un accord qui garantit à un opérateur privé l'exclusivité des chaînes françaises en Suisse romande, c'est assez phénoménal. En fait, à l'époque, Claude Berda a vu plus loin que tout le monde : eux ne croyaient pas au numérique, cela leur rendait service qu'on reprenne PayTV. Maintenant, ils s'aperçoivent que le numérique est incontournable. »

Chez Cablecom, le plus gros câblo-opérateur romand, on critique vertement la politique d'AB : « Le

problème de cet accord réside surtout dans les contrats d'application, explique un responsable. Il faut assurer une rentabilité pour lancer une offre numérique, et le groupe AB n'a fait aucun investissement. Nous devions tout assumer. Nous étions les seuls à devoir prendre des risques. » C'est pourquoi, selon lui, la mise en place technique a pris beaucoup de temps.

La situation semble toutefois s'être résolue grâce à l'accord entre Groupe AB et Swisscom. Ce dernier vient de construire sa propre tête de réseau, qui lui permet aujourd'hui de traiter avec tous les câblo-opérateurs du pays. Techniquement, tout est donc en place pour que les chaînes françaises soient reçues en Suisse. Swisscom a déjà proposé les chaînes de Groupe AB à l'ensemble de ses clients. « J'en avais marre d'attendre, cet accord était le meilleur moyen de débloquer la situation », confie Claude Berda, qui a mis en demeure les différents câblo-opérateurs romands d'accepter de travailler avec Swisscom et de commercialiser son bouquet numérique le plus tôt possible. « J'ai le sentiment que nous sommes en train de résoudre les problèmes du numérique en Suisse », se félicite Adrienne Corboux au département commercial de Swisscom.

Sylvie Tanette

Havas lance un mensuel centré sur la nouvelle économie

LE GROUPE HAVAS (Vivendi Universal), par l'intermédiaire de ses filiales de presse Test, spécialisées dans l'informatique, et *L'Express*, lance *Newbiz*, consacré à la nouvelle économie. Ce mensuel (même si le premier numéro porte sur deux mois), qui a nécessité un investissement de 55 millions de francs, s'adresse essentiellement à un public de cadres d'entreprises de haute technologie. Tiré à 260 000 exemplaires pour le démarrage, *Newbiz*, vendu 15 francs dans un premier temps, vise 85 000 acheteurs. Dans ce secteur, plusieurs projets de périodiques, de groupes américains et suisse, sont annoncés pour l'automne.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : la parution de l'édition de L'Equipe du jeudi 22 juin** et du magazine *France-Football* vendredi devait être compromise par un mouvement de grève des journalistes et employés, mercredi 21 juin. Ils demandent l'ouverture de négociations « en vue d'obtenir une revalorisation salariale, de l'ordre d'un 14^e mois », compte tenu, assurent-ils, des bons résultats du groupe Amaury en 1999.

■ **JOURNALISME : le prix Marc Dupont, décerné par la revue Témoin**, a été remis, mardi 20 juin au Sénat, à notre collaboratrice Cécile Prieur. Ce prix récompense un(e) journaliste de moins de trente-cinq ans de la presse écrite pour la qualité de son travail d'investigation et de rédaction. Cécile Prieur, journaliste de la séquence Société du *Monde* depuis 1996, avait soumis au jury une série d'articles sur la justice. Ce prix est doté de 3 000 euros et d'une œuvre d'art.

Désormais, quand vous jouerez

au lit,

vous pourrez continuer

dans le taxi

et finir au bureau

vizzavi
La vie s'annonce fluide

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **HENKEL** : le chimiste allemand a annoncé, mercredi 21 juin, la signature d'un contrat avec l'américain Dexter Corporation pour l'achat d'une partie de ses activités de spécialités polymères pour 400 millions de dollars (416,6 millions d'euros). Il s'agit de composants et de colles spécialisés utilisés dans l'industrie, notamment aéronautique.

● **GENERAL MOTORS** : le groupe automobile américain a annoncé, mardi 20 juin, un investissement d'environ 1 milliard de dollars dans une nouvelle usine dans le Michigan. Il s'agit du deuxième projet de construction de chaînes d'assemblage cette année pour GM, qui n'avait plus construit d'usine depuis 1986.

● **RENAULT** : le syndicat SUD a annoncé mardi la création d'une union syndicale du groupe Renault, qui comprend des représentants de quatre sites, dont Guyancourt, où la représentativité de SUD vient d'être reconnue par la justice. Le syndicat souhaite présenter des candidats aux prochaines élections du comité central d'entreprise, en fin d'année.

SERVICES

● **MICROSOFT** : le juge Thomas Jackson, qui a instruit le procès antitrust contre Microsoft, a transmis mardi le dossier à la Cour suprême et a suspendu son jugement de démantèlement et de sanctions. Ce recours direct, qui court-circuite la cour d'appel, est prévu par la loi antitrust, dans le cas d'une procédure accélérée.

● **EUROP@WEB** : le pôle Internet de l'homme d'affaires Bernard Arnault a investi 48 millions de francs dans marketo.com, le premier site français de mise en relations d'acheteurs et de fournisseurs dédié aux PME, a annoncé mardi cette société. Lancé en avril, marketo.com compte plus de 2 000 utilisateurs.

● **ONYX-EST/RIMMA** : les éboueurs des sociétés Onyx-Est et Rimma (filiales du groupe Vivendi) ont maintenu, mardi soir, leur mouvement de grève engagé, dimanche 18 juin à minuit, à Nancy et dans son agglomération, après l'échec des négociations sur les 35 heures et les conditions de travail, selon la

CFDT. La communauté urbaine du Grand Nancy a demandé qu'un service minimum de ramassage soit assuré.

● **OTIS/SCHINDLER/THYSSEN** : la journée d'action pour les 35 heures lancée par la CGT et la CFDT dans le secteur des ascenseurs s'est traduite mardi par des débrayages dans les trois plus grandes entreprises du secteur (Schindler, Otis, Thyssen) et des rassemblements dans plusieurs villes.

FINANCE

● **COMMERZBANK/DRESDNER** : une fusion des deux banques allemandes, actuellement en discussion, coûterait 20 000 emplois sur un total de 80 000, selon le syndicat HBV (commerce, banques et assurances). Un actionnaire de Commerzbank, Karl Ehlerding, qui détient environ 1 % du capital, serait favorable à une fusion de cet établissement avec la banque bavaroise Hypovereins, indique le magazine Focus-Money.

● **CRÉDIT LYONNAIS** : la banque a annoncé mercredi un accord pour prendre, d'ici à septembre 2001, une participation de 34 % dans Gestitres, filiale commune de la Caisse des dépôts et consignations et des Caisses d'épargne dans la conservation de titres pour les particuliers.

● **AXA** : la société de gestion américaine Alliance Capital Management, filiale d'Axia, a racheté l'une des dernières banques d'affaires indépendantes de Wall Street, Sanford C. Bernstein pour 3,5 milliards de dollars. Après cette acquisition, Alliance, qui emploie 4 000 personnes, gèrera 475 milliards de dollars d'actifs.

● **GENERALI/ING** : les assureurs italien Generali et néerlandais ING ont obtenu des licences d'exploitation pour vendre de l'assurance-vie en Chine en partenariat avec des entreprises locales. Ces licences sont les premières à être attribuées à des européens.

● **IX** : la société issue de la fusion entre les Bourses de Londres et de Francfort pourrait voir sa création retardée. Le président du London Stock Exchange, Don Cruickshank, a déclaré mardi au quotidien *The Independent* que le vote des membres sur ce regroupement pourrait être repoussé.

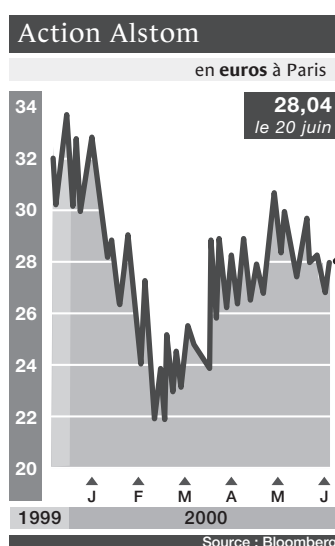
VALEUR DU JOUR

Alstom rachète le train « Pendolino » de Fiat

LA BOURSE a salué, mardi 20 juin, l'acquisition de 51 % de l'italien Fiat Ferroviaria par le franco-britannique Alstom (*Le Monde* du 21 juin). Très irrégulier depuis l'introduction en Bourse du groupe en juin 1998, le titre Alstom s'est apprécié de 3,47 % au cours de la séance, à 28,04 euros. Cette opération - qui devrait coûter 153 millions d'euros - permet au constructeur de TGV de conforter sa place de numéro un mondial de l'équipement ferroviaire, tout en diversifiant son portefeuille technologique.

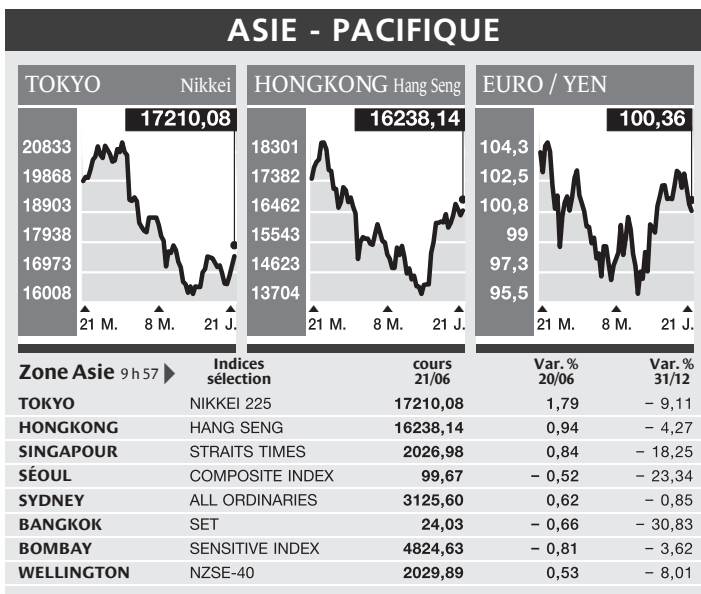
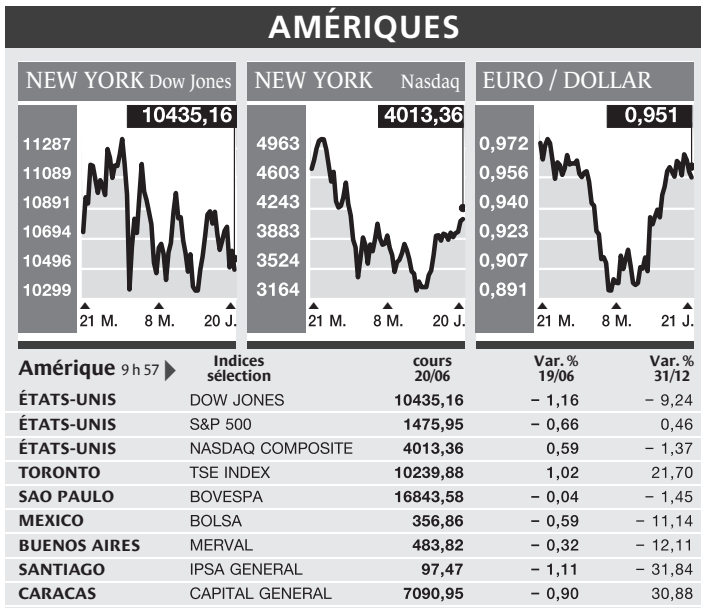
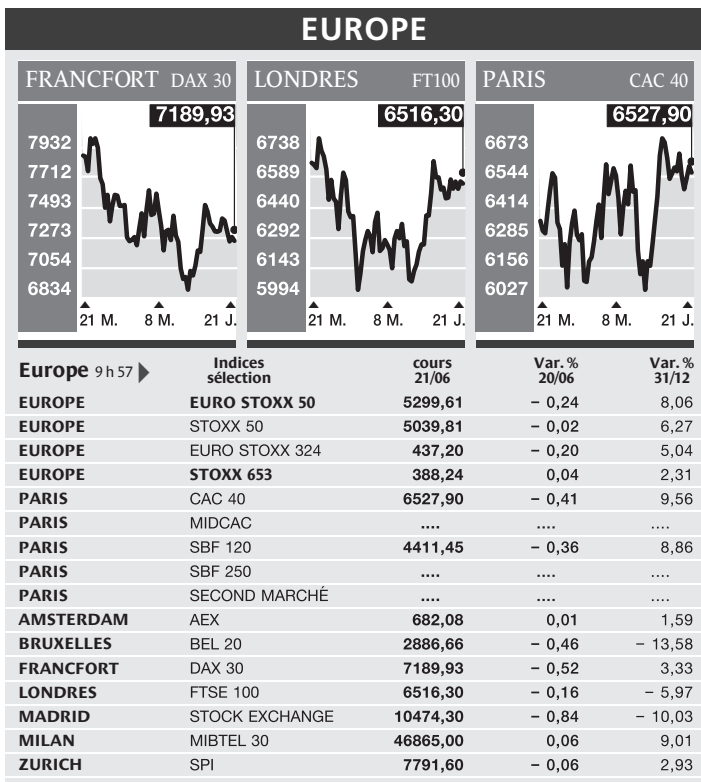
Malgré sa taille modeste (2 100 salariés, 375 millions d'euros de chiffre d'affaires), le groupe italien est le premier constructeur mondial de trains pendulaires, devant les allemands Adtranz et Siemens. Le « Pendolino » permet, grâce à un mécanisme de flexion des voitures dans les courbes, d'atteindre des vitesses élevées sur des lignes de chemin de fer classiques. Les compagnies peuvent ainsi améliorer leurs performances pour un prix très inférieur à celui de l'installation d'un TGV. Les ETR 450 que construit Fiat sont capables d'atteindre une vitesse de 250 km/h. Même la SNCF, soutien traditionnel des TGV « made in France », s'intéresse de près au train pendulaire pour des raisons de coûts.

Le rapprochement d'Alstom et de Fiat Ferroviaria est logique. Absent du marché des trains pendulaires, Alstom avait dû s'associer, en 1999, au constructeur italien pour présenter sa candidature à un appel



d'offres lancé par la compagnie britannique Virgin Trains : le consortium avait remporté la commande de 55 trains. Fiat Ferroviaria, qui compte 126 trains pendulaires en circulation (en Italie, Allemagne, Espagne et Suisse), a obtenu, en mai, son premier contrat hors d'Europe avec une commande de la part des chemins de fer israéliens. Mais, sur un marché mondialisé, Fiat Ferroviaria n'avait pas la dimension suffisante. La famille Agnelli, actionnaire principal de Fiat, a préféré adosser cette activité à un partenaire puissant, ce qui lui permet de redéployer ses investissements dans d'autres domaines, comme les télécommunications (*lire page 20*). L'accord prévoit qu'Alstom pourra acquérir les 49 % restants de Fiat Ferroviaria dans les deux ans à venir.

Anne-Marie Rocco



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris a débuté la séance du mercredi 21 juin sur un recul de 0,27 %, pénalisée par la baisse de l'indice Dow Jones mardi soir. Quelques minutes après le début des transactions, l'indice CAC 40 s'établissait à 6 537,41 points. La veille, il avait terminé sur un gain de 0,76 %, à 6 554,92 points. Les investisseurs avaient été rassurés par la stabilisation des taux d'intérêt à un bas niveau permise par le ralentissement de l'économie américaine.

FRANCFORT

L'INDICE DAX a ouvert quasiment inchangé mercredi. Lors des premières transactions, il cédait 0,22 %, à 7 227,05 points. Le principal indice de la Bourse allemande avait fini mardi en hausse de 0,40 %, à 7 227,27 points.

LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES a débuté en baisse mercredi, l'indice Footsie cédant à l'ouverture 0,27 %, à 6 509,1 points. Mardi, il avait terminé en hausse de 0,6 %, à 6 526 points.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI a fini en hausse de 1,79 %, mercredi, à 17 210,08 points. Il a été entraîné par des valeurs technologiques de forte capitalisation telles que Sony et NTT DoCoMo, qui ont suivi la progression de leurs homologues américaines mardi.

NEW YORK

LE BILAN de la séance à Wall Street était mitigé, mardi 20 juin. L'indice vedette de la Bourse de New York, le Dow Jones, n'a pas poursuivi sa hausse commencée la veille. Il a abandonné 1,16 %, à 10 435,16 points. De son côté, l'indice Standard and Poor's 500 s'est inscrit en recul de 0,68 %, à 1 475,95 points. Les valeurs de la nouvelle économie ont été, en revanche, très recherchées. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a poursuivi son redressement avec un gain de 0,59 %, à 4 013,36 points. C'est la première fois depuis le 11 avril que cet indice clôture passe au-dessus du niveau de 4 000 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont débuté la séance du mercredi 21 juin en recul. Evoluant à l'inverse du prix des obligations, le taux de rendement de l'emprunt d'Etat français à 10 ans remontait à 5,30 %, tandis que son équivalent allemand atteignait 5,13 %. Aux Etats-Unis, la veille, le taux de l'emprunt du Trésor à dix ans s'était, lui aussi, redressé à 6,01 %, contre 5,99 %, alors que celui de l'obligation à 30 ans avait baissé à 5,89 %, contre 5,99 %.

MONNAIES

L'EURO poursuivait son mouvement de recul face au dollar, mercredi, dans les premiers échanges. Il se négociait à 0,9518 dollar. Face au yen, la devise américaine se repliait, à 105,35 yens.

ÉCONOMIE

Le déficit commercial américain se stabilise à un niveau record

LE DÉFICIT commercial des Etats-Unis s'est stabilisé à un niveau quasiment record de 30,4 milliards de dollars en avril grâce à un recul des importations, le premier depuis décembre 1998, qui reflète surtout une baisse de la facture pétrolière. Le département du commerce a révisé son estimation de mars à la hausse, à 30,6 milliards de dollars contre 30,2 milliards initialement annoncés et qui représentait déjà un record. Les exportations sont restées quasiment inchangées en avril comparativement à leur niveau de mars, à 86,70 milliards de dollars, tandis que les importations ont diminué de 0,2 %, à 117,14 milliards. Le déficit commercial avec le Japon s'est chiffré au montant record de 7,3 milliards de dollars en avril, contre un déficit de 5,6 milliards un an avant. Avec la Chine, le déficit s'est monté à 5,8 milliards, contre 4,8 milliards en avril 1999.

■ **FRANCE** : il est « impossible » de prévoir s'il y aura de nouveaux surpluses de recettes à la fin de l'année 2000, a déclaré mardi le secrétaire d'Etat au budget, Florence Parly, devant les députés qui examinaient en nouvelle lecture le projet de collectif budgétaire pour 2000. Ce projet prévoit 51 milliards de francs de recettes supplémentaires.

■ **ALLEMAGNE** : la confiance des entrepreneurs a atteint en mai un niveau record depuis neuf ans, une tendance qui devrait se confirmer dans les mois à venir sans trop peser sur les prix, selon les analystes. Le baromètre de l'Institut Ifo sur le climat des affaires, qui permet d'anticiper les projets d'investissement des entreprises et, par ricochet, la croissance, a nettement grimpé le mois dernier en Allemagne de l'Ouest à 102,1 points, contre 101,2 points en avril.

■ **ITALIE** : l'inflation a été estimée provisoirement à 2,6 % ou 2,7 % en juin sur douze mois et à 0,2 % par rapport à mai, sur la base des données fournies mardi par un premier échantillon de grandes villes et selon les calculs des agences de presse italiennes, Ansa et Radiocor.

■ **La croissance italienne a fortement accéléré au premier trimestre 2000**, permettant au pays de retrouver un niveau d'expansion économique comparable à celui de ses voisins européens, selon les chiffres diffusés mardi par l'Institut

national italien des statistiques (Istat). Le produit intérieur brut (PIB) italien a progressé de 1 % au premier trimestre 2000 par rapport au trimestre précédent.

■ **UNION EUROPÉENNE** : les dirigeants européens sont parvenus en extremis, mardi, à Feira (Portugal) à un compromis sur la fiscalité de l'épargne dans l'Union européenne. « Ce n'est pas un accord qui nous satisfait totalement, mais il trace une perspective », a estimé le premier ministre français, Lionel Jospin. Selon lui, on ne peut « pas avoir un marché unique, une monnaie unique et ne pas faire une régulation dans le domaine de la fiscalité ». Le compromis, proposé par la présidence portugaise et accepté en dernière minute par le sommet européen, prévoit la généralisation de l'échange d'informations à ce sujet entre les administrations fiscales européennes à l'horizon 2010 (*lire page 4*).

■ **La Suisse tient toujours fermement au principe du secret bancaire tout en refusant d'être un « îlot d'évasion fiscale »**, a-t-on indiqué mardi de source gouvernementale et bancaire suisses, après le compromis sur la fiscalité de l'épargne négocié par les Quinze à Feira (Portugal).

■ **Le chancelier de l'échiquier britannique Gordon Brown** a estimé, mardi, que le compromis fiscal du sommet de Feira (Portugal) permettait de préserver les intérêts de la City de Londres.

■ **OCDE** : les gouvernements des pays industrialisés devraient prendre des mesures pour valoriser les bas salaires et rendre le travail plus attractif que l'inactivité, estime l'OCDE dans son rapport annuel 2000 sur les « perspectives de l'emploi » rendu public mardi. L'Organisation de coopération et de développement économiques considère aussi que l'existence de conditions pour l'attribution des indemnités chômage peut contribuer à réduire le nombre de chômeurs, tout en présentant certains risques.

■ **RUSSIE** : le revenu réel de la population russe a augmenté de 10,1 % en mai par rapport au même mois de l'année précédente, selon les chiffres du comité d'Etat aux statistiques cités mardi par l'agence Itar-Tass.

■ **JAPON** : l'excédent commercial du Japon avec le reste du monde s'est fortement contracté au mois de mai par rapport au même mois de l'année précédente, reculant de 29 %, à 582,4 milliards de yens (5,8 milliards d'euros), a indiqué mercredi le ministère des finances.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97860
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Cours de change croisés						
21/06 9h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,94881	0,95195	0,14512	1,51290	0,61308
YEN	105,39500	100,36000	15,30500	159,50000	64,61500
EURO	1,05048	0,99641	1,52425	1,58945	0,64415
FRANC	6,89105	6,53600	6,55957	10,42595	4,22540
LIVRE	0,66098	0,62705	0,62915	0,09590	0,40525
FRANC SUISSE	1,63110	1,54680	1,55240	0,23675	2,46745

Taux d'intérêt (%)

Taux 20/06	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,21	4,25	5,28	5,51
ALLEMAGNE	4,22	4,44	5,12	5,37
GDE-BRETAG.	6,13	6,04	5,13	4,51
ITALIE	4,22	4,39	5,47	5,85
JAPON	0,06	0,06	1,65	2,18
ÉTATS-UNIS	6,47	5,79	5,99	5,87
SUISSE	2,62	3,32	3,98	4,41
PAYS-BAS	4,17	4,39	5,27	5,50

Matières premières

En dollars	Cours 20/06	Var. % 19/06
MÉTALX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1776,50	-0,20
ALUMINIUM 3 MOIS	1551	-0,26
PLOMB 3 MOIS	432,50	-0,57
ETAIN 3 MOIS	5430	-0,37
ZINC 3 MOIS	1138,50	-0,39
NICKEL 3 MOIS	7700	-1,53
MÉTALX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	5,04	-0,10
PLATINE A TERME	134614,50	+2,85
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO)	273,50	-0,09
MAIS (CHICAGO)	202	-0,12
SOJA TOURTEAU (CHG.)	169,80	+0,41
SOFTS		
CA CAO (NEW YORK)	834	-0,36
CAFÉ (LONDRES)	925	+2,21
SUCRÉ BLANC (PARIS)

Matif

Cours 9h 57	Volume 21/06	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5	29286	87,08	87,38
Septembre 2000	NC	NC	NC
Juillet 2000	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 20/06	Var. % 19/06
BRENT (LONDRES)	29,02
WTI (NEW YORK)	33,05
LIGHT SWEET CRUDE	33,07	+2,32

Or

En euros	Cours 20/06	Var. % 19/06
OR FIN KILO BARRE	9480	-1,25
OR FIN LINGOT	9630	-0,62
ONCE D'OR (LO)	286,20	-6,77
PIÈCE FRANCE 20 F.	54,60	-0,36
PIÈCE SUISSE 20 F.	54,60	-0,36
PIÈCE UNION LAT. 20	54,60	+0,18
PIÈCE 10 DOLLARS US	200,25	-0,50
PIÈCE 20 DOLLARS US	371,50	-0,93
PIÈCE 50 PESOS MEX.	355	-0,56

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du Monde.
www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Reuters** a fait un bond, mardi 20 juin, de 6,2 %, à 1242 pence, soutenu par la hausse du fournisseur de progiciels de commerce électronique TIBCO, qu'il contrôle à 62,5 %.

● L'éditeur de jeux vidéo **Eidos** a vu son titre terminer mardi en hausse de 27,9 %, à 550 pence. Le groupe a annoncé avoir entamé des pourparlers en vue d'un éventuel rachat.

● Le groupe allemand de distribution **Karstadt-Quelle** a dit tabler sur une hausse de 10 % de son bénéfice d'exploitation annuel; cette projection est inférieure aux objectifs affichés l'an dernier lors de la fusion de la chaîne de magasins Karstadt et de la société de vente

par correspondante Quelle. L'action a perdu mardi 11,36 %, à 34,15 euros.

● L'action **Psion** s'est envolée mardi de 12,28 %, à 639 pence. Psion, Nokia, Motorola et Ericsson préparent la mise en Bourse de Symbian, qui fabrique un logiciel permettant aux téléphones mobiles de fonctionner comme des ordinateurs.

● Le groupe de publicité **Saatchi & Saatchi** a vu son action progresser de 4,28 %, à 439 pence, après son rachat par le français Publicis.

● Le titre **SAP** a gagné mardi 6,10 %, à 530 euros. Le géant allemand des progiciels a annoncé que la division de ses actions à raison de trois pour une prendra effet le 26 juin.

21/06 10h33

Code pays	Cours en euros	% Var. 20/06
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR	SE	27,34
BAF AG	BE	41,50 + 1,47
BMW	DE	33 + 0,15
CONTINENTAL AG	DE	19,50
DAIMLERCHRYSLER	DE	57,20 + 0,44
FIAT	IT	27,70 + 0,18
FIAT PRIV.	IT	16,74
MICHELIN /RM	FR	33,04 + 0,27
PEUGEOT	FR	227,50 - 0,61
PIRELLI	IT	2,75 - 0,72
DR ING PORSCHE	DE	2900 + 0,69
RENAULT	FR	45,61 - 0,37
VALEO /RM	FR	56,30 - 1,23
VOLKSWAGEN	DE	40,10 - 0,50
▶ DJ E STOXX AUTO P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 20/06
BANQUES		
ABBEY NATIONAL	GB	12,36 + 0,13
ABN AMRO HOLDIN	NL	25,12 + 0,28
ALL & LEICS	GB	9,47
ALLIED IRISH BA	GB	16,12
ALPHA BANK	GR	43,23
B PINTO MAYOR R	PT	23,15
BANK AUSTRIA AG	AT	50,70 - 0,37
BANK OF IRELAND	GB	11,07 - 0,99
BANK OF PIRAEUS	GR	19,76
BK OF SCOTLAND	GB	9,53 - 0,66
BANKINTER R	ES	51,35 + 1,28
BARCLAYS PLC	GB	26,48 - 0,30
BAYR.HYPO-UVER	DE	66 - 0,75
BCA AG.MANTOVAN	IT	8,51 - 1,16
BCA FIDEURAM	IT	17,32 - 1,81
BCA INTESA	IT	4,31
BCA LOMBARDA	IT	9,10 - 0,44
MONTE PASCHI SI	IT	4,04 - 0,49
BCA P.BERG.-CV	IT	18,65 + 0,32
BCA P.MILANO	IT	7,02 - 0,43
B.P.VERONA E S.	IT	10,39
BCA ROMA	IT	1,24
BBVA R	ES	15,56 + 0,39
ESPIRITO SANTO	PT	26,45
BCO POPULAR ESP	ES	33 + 0,15
BCO PORT ATLANT	PT	4,27
BCP R	PT	5,38
BIPOP CARIRE	IT	101,50
BNL	IT	3,67 - 0,81
BNP /RM	FR	98,80
BSCH R	ES	10,69 + 0,38
CCF /RM	FR	156,30 + 0,06
CHRISTIANIA BK	NO	5,54
COMIT	IT	5,86 - 0,68
COMM.BANK OF GR	GR	49,06
COMMERZBANK	DE	39,50 + 0,13
CREDIT LYONNAIS	FR	46,79 - 0,45
DEN DANSKE BK	DK	129,42
DNB HOLDING -A	NO	4,40
DEUTSCHE BANK N	DE	85 - 0,12
DEXIA	BE	157,80 + 0,51
DRESDNER BANK N	DE	43,90 + 0,23
EFG EUROBANK	GR	28,54
ERGO BANK	GR	20,56
ERSTE BANK	AT	44,11 - 0,43
FOERENINGSB A	SE	15,27
HALIFAX GROUP	GB	9,58 - 0,16
HSBC HLDG	GB	12,08
IKB	DE	17,10
KBC BANCASSURAN	BE	44,29 - 1,03
LLOYDS TSB	GB	10,10 + 0,47
NAT BANK GREECE	GR	44,61
NATEXIS BQ POP.	FR	75
NORDIC BALTIC H	SE	7,03
ROLO BANCA 1473	IT	19,18
ROYAL BK SCOTL	GB	16,79
SAN PAOLO IMI	IT	16,70 - 0,89
S-E-BANK -A	SE	11,46
STANDARD CHARTE	GB	13,15
STE GENERAL-A/	FR	62 + 0,65
SV HANDBK -A	SE	14,79
SWEDISH MATCH	SE	3,26
UBS N	CH	155,84 - 0,10
UNICREDITO ITAL	IT	4,72 - 0,84
UNIDANMARK -A	DK	85,83
XIOSBANK	GR	20,21
▶ DJ E STOXX BANK P		

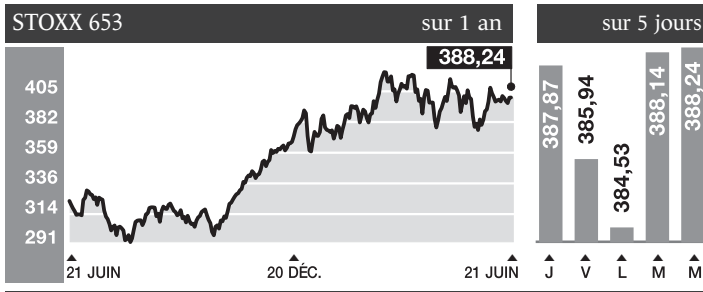
Code pays	Cours en euros	% Var. 20/06
CONGLOMÉRATS		
CGIP /RM	FR	48,52 - 1,38
CHRISTIAN DIOR	FR	246 + 0,20
D'ETEREN SA	BE	267,80
GAZ ET EAUX /RM	FR	65,10 - 0,38
GBL	BE	243,90
GEVAERT	BE	40,10
HAGEMEYER NV	NL	25,86 - 0,27
INCHCAPE	GB	3,53 - 1,33
INVESTOR -A-	SE	14,91
INVESTOR -B-	SE	15,15
MYTILINEOS	GR	10,55
NORSK HYDRO	NO	42,18
UNAXIS HLDG N	CH	282,47 + 0,23
ORKLA -A-	NO	19,51
SONAE SGPS	PT	50,61
TOMKINS	GB	3,22 - 0,97
E.ON AG	DE	56,70 + 0,44
▶ DJ E STOXX CONG P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 20/06
TÉLÉCOMMUNICATIONS		
EIRCOM	IR	3
BRITISH TELECOM	GB	15,25 - 0,92
CABLE & WIRELES	GB	19,27 - 0,25
DEUTSCHE TELEKO	DE	65,25 - 0,73
E.BISCOM	IT	180 + 0,06
ENERGIS	GB	45,84
EQUANT NV	DE	47
EUROPOLITAN HLD	SE	14,55
FRANCE TELECOM	FR	162,40 + 0,37
HELLENIC TELE (GR	26,61
HEL.TELEPH E	FI	104
KONINKLIJKE KPN	NL	105,70
LIBERTEL NV	NL	17,65 + 2,32
MANNESMANN N	DE	283 - 1,22
MOBILCOM	DE	112,49 - 0,45
PANAFON HELLENI	GR	12,76
PORTUGAL TELECO	PT	11,90
SONERA	FI	53,50
SWISSCOM N	CH	386,47
TELE DANMARK -B	DK	81,06 + 0,40
TELECEL	PT	17,06
TELECOM ITALIA	IT	14,83
TELECOM ITALIA	IT	6,96
TELEFONICA	ES	20,95 - 2,10
TIM	IT	11,43 + 0,09
TISCALI	IT	48,90 + 0,82
VERSATEL TELECO	NL	38,40 + 1,05
VODAFONE AIRTOU	GB	5,07
▶ DJ E STOXX TCOM P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 20/06
CONSTRUCTION		
ACCIONA	ES	44,82 + 1,29
AKTOR SA	GR	9,54
UPONOR -A-	FI	19
AUMAR R	ES	15,45 + 0,52
ACESA R	ES	9,90 - 3,60
BLUE CIRCLE IND	GB	6,81 - 1,15
BOUYGUES /RM	FR	719 - 2,97
BBP	GB	5,37
BUZZI UNICEM	IT	9,38
CRH PLC	GB	28,45
CIMPOR R	PT	19,90
COLAS /RM	FR	52,30 + 0,97
GRUPO DRAGADOS	ES	7,69 - 0,77
FERRIVAL AGROM	ES	7,50
FCC	ES	21,95 + 1,62
GROUPE GTM	FR	93
GRUPO FERROVAL	ES	13,45 + 0,75
HANSON PLC	GB	7,59 + 0,21
HEIDELBERGER ZE	DE	59
HELLTECHNODOR	GR	23,77
HERACLES GENL R	GR	24,51
HOCHTIEF ESSEN	DE	32,60 + 1,09
HOLDERBANK FINA	CH	1287,15 + 0,70
IMERYS /RM	FR	128
ITALCEMENTI	IT	10,22
LAFARGE /RM	FR	79,75 + 0,25
MICHANIKI REG.	GR	9,42
PILKINGTON PLC	GB	1,50
RMC GROUP PLC	GB	13,47
SAINT GOBAIN /R	FR	139,70
SKANSKA -B-	SE	38,67
TAYLOR WOODROW	GB	2,32
TECHNIP /RM	FR	128,70 - 0,62
TITAN CEMENT RE	GR	41,76
WIENERB BAUSTOF	AT	24,15 - 1,02
WILLIAMS	GB	5,93 + 0,81
▶ DJ E STOXX CNST P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 20/06
PRODUITS DE BASE		
ACERIALIA	ES	10,07 + 0,10
ACERINOX R	ES	34,20 + 1,48
ALUMINIUM GREEC	GR	42,34
ANGLO AMERICAN	GB	48,25
ARJO WIGGINS AP	GB	4,03
ASSIDOMAEN AB	SE	16,97
BEKAERT	BE	54,80 - 0,36
BILLITON	GB	4,11 - 1,14
BOEHLER-UDDEHOL	AT	37,90 - 1,17
BUNZL PLC	GB	5,44 - 0,29
CORUS GROUP	GB	1,52 - 1,03
ELVAL	GR	6,97
ISPAT INTERNATI	NL	10,30
JOHNSON MATTHEY	GB	14,23
MAYR-MELNHOF KA	AT	49
METSAE-SERLA -B	FI	7,80
HOLMEN -B-	SE	23,58
OUTOKUMPU	FI	10,84
PECHINEY-A-	FR	44 - 0,45
RAUTARUUKKI K	FI	4,91
RIO TINTO	GB	15,46
SIDENOR	GR	9,21
SILVER & BARYTE	GR	32,68
SMURFIT JEFFERS	GB	2,01
STORA ENSO -A-	FI	9,20
STORA ENSO -R	FI	8,85
SVENSKA CELLULO	SE	19,70
THYSSEN KRUPP	DE	17,50 + 0,57
UNION MINIERE	BE	39,10 - 2,20
UPM-KYMMENE COR	FI	26,90
USINOR	FR	12,10 + 1,26
VIOHALCO	GR	12,33
VOEST-ALPINE ST	AT	32 + 2,99
▶ DJ E STOXX BASI P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 20/06
CHIMIE		
AIR LIQUIDE /RM	FR	134,10 - 0,59
AKZO NOBEL NV	NL	42,43 + 0,21



Code pays	Cours en euros	% Var. 20/06
EURO DISNEY /RM		
GRANADA GROUP	FR	10,34 - 0,15
HERMES INTL	FR	155
HPI	IT	1,31
KLM	NL	29,65 + 0,68
HILTON GROUP	GB	3,79 - 5,88
LVHM / RM	FR	429,80 + 0,94
MEDION	DE	118 - 3,28
MOULINEX /RM	FR	6,40
PERSIMMON PLC	GB	3,04 + 0,52
PREUSSAG AG	DE	37,25 - 0,27
RANK GROUP	GB	2,20
RYANAIR HLDGS	IE	8,22
SAIRGROUP N	CH	189,38
SAS DANMARK A/S	DK	9,25
SEB /RM	FR	62,25 - 0,40
SODEXHO ALLIANC	FR	173,90 - 2,03
TELE PIZZA	ES	6,18 - 0,48
THE SWATCH GRP	CH	1353,92 - 0,09
THE SWATCH GRP	CH	276,05 + 0,47
VOLVO -A-	SE	23,09
VOLVO -B-	SE	23,76
WWW UK UNITS	IR	1,14 - 1,72
DEGUSSA-HUELS	DE	9,56
WILSON BOWDEN	GB	6,30
WM-DATA -B-	SE	6,30
WOLFORD AG	AT	33,78
▶ DJ E STOXX CYC GO P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 20/06
ALIMENTATION ET BOISSON		
ALLIED DOMEQ	GB	5,37 + 1,19
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,13
BASS	GB	11,54 + 0,97
BBAG OE BRAU-BE	AT	42,51
BRAU-UNION	AT	43,51
CADBURY SCHWEP	GB	7,08 - 1,54
CARLSBERG -B-	DK	30,44 + 0,44
CARLSBERG AS -A	DK	30,18
COCA-COLA BEVER	GB	1,79
DANISCO	DK	35,94 - 0,74
DANONE /RM	FR	137,50 - 0,72
DELTA HOLDINGS	GR	16,94
DIAGEO	GB	9,33 - 0,34
ELAIS OLEAGINOU	GR	24,99
ERID.BEGH.SAY /	FR	100,50 + 2,03
HEINEKEN HOLD.N	NL	37,55 - 2,47
HELLENIC BOTTL	GR	17,41
HELLENIC SUGAR	GR	16,61
KAMPS	DE	32,80
KERRY GRP-A-	GB	21,42 + 1,12
MONTEDISON	IT	1,73
NESTLE N	CH	2071,64 - 0,12
KONINKLIJKE NUM	NL	46,60 + 2,42
PARMALAT	IT	1,36
PERNOD RICARD /	FR	62 - 0,80
RAISIO GRP -V-	FI	2,18
SCOTT & NEWCAST	GB	8,38 + 0,95
SOUTH AFRICAN B	GB	7,71 - 1,21
TATE & LYLE	GB	4,88 + 0,65
UNILEVER PLC	GB	4,82
UNILEVER	NL	53,80 + 0,19
UNILEVER	GB	7,16 - 1,52
WHITBREAD	GB	9,44
▶ DJ E STOXX F & BV P		

Code pays	Cours en euros	% Var. 20/06
PHARMACIE		
ALTANA AG	DE	84 - 0,88
ASTRAZENECA	GB	45,89 - 0,45
AVENTIS /RM	FR	73,85 - 0,20
BB BIOTECH	CH	1097,13 + 0,48
GLAXO WELLCOME	GB	29,48 - 0,27
NOVARTIS N	CH	1594,02 + 0,24
NOVO NORDISK B	DK	177,21 - 0,28
ORION B	FI	24
QIAGEN NV	NL	204 + 0,49
ROCHE HOLDING	CH	11876,48 + 1,09
ROCHE HOLDING G	CH	10740,19 + 0,18
SANOPI SYNTHELA	FR	47,55 + 0,53
SCHERING AG	DE	56,50

VALEURS FRANÇAISES

L'action STMicroelectronics gagnait 2,86 %, à 73,8 euros, mercredi 21 juin dans les premières transactions. Le fabricant de processeurs a annoncé qu'il prévoyait pour le deuxième trimestre un bénéfice net bien supérieur aux prévisions. Le titre Bouygues reculait de 3,24 %, à 717 euros, mercredi matin. Bouygues Telecom va augmenter son capital de 2,29 milliards d'euros pour financer sa candidature à la licence de troisième génération de téléphone mobile. (Lire p. 20.) La valeur TF1 perdait 0,48 %, à 72,1 euros, mercredi matin. La division par dix du nominal du titre a pris effet dès le début de la séance. Le groupe SR Téléperformance, spécialiste de la gestion de centres d'appels, était en hausse de 4,31 %, à 41,85 euros, mercredi matin, après la division de la valeur nominale de son titre par huit. L'action Pechiney reculait de 0,45 %, à 41,85 euros, mercredi matin. Franklin Ressources a franchi en baisse le seuil des 5 % du capital du groupe passant de 5,65 % à 4,90 % du capital, soit 4,96 % des droits de vote contre 5,72 % précédemment. Le titre Guyenne et Gascogne cédaient 0,53 %, à 85,2 euros, mercredi matin. Verneuil Finance a accru sa présence au sein de la société, dont il détient désormais 10,14 % du capital et 8,59 % des droits de vote.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 21 JUIN Cours relevés à 9 h 57 Liquidation : 23 juin

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Paiement dernier coupon (1)'. Lists various companies like B.N.P. (T.P.), CR.LYONNAIS(TP) L, RENAULT (T.P.), etc.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 20 JUIN Cours relevés à 18 h 07

Table of new market data with columns for 'Valeurs', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Lists companies like ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMM, etc.

Table of market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Lists companies like CMT MEDICAL, COALA #, COHERIS ATIX, etc.

Advertisement for AOL.fr featuring the text 'FAITES DES ÉCONOMIES DE SURLIGNEUR.' and 'Créez votre portefeuille de valeurs gratuitement sur WWW.AOL.FR'. Includes a small table of stock prices.

Table of market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Lists companies like MEDICOST, MEDIDEP #, MEDIDEP ACT, etc.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 21 JUIN Cours relevés à 9 h 57

Table of second market data with columns for 'Valeurs', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Lists companies like ALTEN (SVN), ARKOPHARMA #, ASSYSTEM #, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 20 juin

Table of SICAV and FCP data with columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires', 'Date cours'. Lists various investment vehicles like AGIPI, BNP, CDC Asset Management, etc.

CAISSE D'ÉPARGNE

Table of Caisse d'Épargne data with columns for 'Sicav en ligne', 'ÉCUR. 1,2,3... FUTUR', 'ÉCUR. ACT. FUT. D'ÉPARGNE', etc.

CLC Crédit Industriel et Commercial

Table of CLC data with columns for 'OPTALIS SÉRÉNITÉ C', 'OPTALIS SÉRÉNITÉ D', 'PACTE SOL LOGEM', etc.

LEGAL & GENERAL BANK

Table of Legal & General Bank data with columns for 'ASIE 2000', 'NOUVELLE EUROPE', 'NOUVEAU CAPITAL C', etc.

LA POSTE

Table of La Poste data with columns for 'ADDILYS C', 'AMPLITUDE AMÉRIQUE C', 'AMPLITUDE AMÉRIQUE D', etc.

SG ASSET MANAGEMENT

Table of SG Asset Management data with columns for 'CADENCE 1 D...', 'CADENCE 2 D...', 'CADENCE 3 D...', etc.

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT

Table of Banque Populaire Asset Management data with columns for 'BP OBLI CONVERTIBLES', 'BP OBLI HAUT REND.', 'BP MEDITERRANÉE DÉV.', etc.

CREDIT AGRICOLE

Table of Crédit Agricole data with columns for 'EURO SOLIDARITÉ', 'EURO 2000 C3 11/06/99', 'LION 2000 D/3 11/06/99', etc.

CREDIT LYONNAIS

Table of Crédit Lyonnais data with columns for 'EURO EXPANSION C', 'EURO EXPANSION PLUS C', 'EURO INVESTIS. D. PEA', etc.

CREDIT MUTUEL

Table of Crédit Mutuel data with columns for 'EURO SOLIDARITÉ', 'EURO 2000 C3 11/06/99', 'LION 2000 D/3 11/06/99', etc.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table of Fonds communs de placements data with columns for 'ACTILION DYNAMIQUE C', 'ACTILION DYNAMIQUE D', 'ACTILION ÉQUILIBRE C', etc.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Table of Fonds communs de placements data with columns for 'DÉCLIC ACTIONS EURO...', 'DÉCLIC ACTIONS FRANC...', 'DÉCLIC ACTIONS INTER...', etc.

EURO 2000 Battue mardi 20 juin à Charleroi par la Roumanie (2-3), l'Angleterre quitte le tournoi. Cette surprenante élimination a calmé les ardeurs de supporters déjà ébranlés par les menaces

d'exclusion par l'Union européenne de football (UEFA). Ils ont quitté la Belgique sans provoquer de dégâts. ● AUTRE GRAND EUROPÉEN, l'Allemagne sort prématurément de la compétition. Mise en



déroute par le Portugal (3-0) mardi soir à Rotterdam, l'équipe d'Erich Ribbeck a vécu l'un des plus graves revers de son histoire. ● RUDE FIN DE CARRIÈRE pour Lothar Matthäus qui, à 39 ans, fêtait ses

20 ans de présence et sa 150^e sélection sous le maillot blanc. ● L'ÉQUIPE DE FRANCE doit affronter les Pays-Bas avec ses « réservistes », dont le libero Franck Leboeuf, mercredi 21 juin, à Amsterdam.

Les artistes roumains mettent fin aux illusions de l'Angleterre

Malmenés, ballottés, parfois même ridiculisés, les coéquipiers d'Alan Shearer n'ont pu résister au jeu plein d'allant de la formation roumaine. Après ce match décevant (3-2), ils quittent la compétition européenne, comme l'équipe d'Allemagne qui a été balayée par le Portugal (0-3)

CHARLEROI

de notre envoyé spécial

Les responsables de l'UEFA peuvent souffler. Ils n'auront finalement pas à prendre la délicate décision d'expulser de l'Euro 2000 les joueurs anglais en raison du comportement de leurs compatriotes hooligans. Les joueurs roumains se sont chargés du travail, renvoyant dans leurs foyers les hommes de Kevin Keegan battus 3 buts à 2, et par la même occasion les milliers de supporters anglais présents en Belgique.

En pratiquant un football de grande qualité, les joueurs d'Eme- rich Jenei ont séduit tout le monde. Véritables artistes balle au pied, ils ont donné une leçon technique à des Anglais dont Kevin Keegan, aussi lucide derrière un micro qu'il pouvait l'être sur les terrains, a bien ciblé les limites : « Les forces de cette équipe d'Angleterre, ce sont sa volonté et sa passion. Mais, dans le football moderne, ces qualités morales ne suffisent plus ! »

Un résultat nul aurait pourtant permis aux coéquipiers d'Alan Shearer d'atteindre les quarts de finale, affronter l'Italie à Bruxelles samedi 24 juin. Grâce au talent de la vieille garde roumaine emmenée par Dorinel Munteanu (qui fêtera ses 32 ans le 25 juin), épatant meneur de jeu en l'absence du mythique Gheorge Hagi, suspendu, les

Anglais se sont logiquement fait battre.

Pourtant, à trois minutes de la fin du match, les boys de Keegan, malmenés, ballottés, parfois ridiculisés par leurs adversaires d'un soir, étaient bel et bien qualifiés. Grâce à un penalty douteux sifflé par l'arbitre suisse Urs Meier pour une faute de Cristian Chivu sur Paul Ince et transformé à la 41^e minute par l'inévitable Alan Shearer puis un but signé Michael Owen juste avant le repos, cette équipe d'Angleterre poussive, craintive et maladroite tenait son 2-2, synonyme de qualification miraculeuse.

« PLUS COLLECTIF ET RAPIDE »

Heureusement, il existe une certaine forme de justice sur les terrains. Une nouvelle attaque roumaine, un débordement sur la droite de Viorel Moldovan fauché par Phil Neville dans la surface, et le penalty du triomphe mérité est transformé par Ionel Ganea.

« L'absence d'Hagi nous a encouragé à pratiquer un jeu plus collectif et plus rapide que d'habitude » soulignait lucidement Emerich Jenei après la rencontre. Depuis plus de quinze ans, le jeu de cette sélection roumaine est effectivement axé sur « Gica » Hagi, véritable idole dans son pays et dont le talent phénoménal n'a jamais été mis en doute. Mais dans le football de haut niveau, le

pois des ans est parfois lourd à porter. Toujours en activité, le maître à jouer ne peut plus cacher ses trente-cinq ans lorsque le rythme s'accélère. Ses coups de pattes sont toujours aussi imprévisibles, ses ouvertures parfois lumineuses, mais, désormais excentré sur l'aile gauche, celui qui fut surnommé le « Maradona des Carpates » n'est plus le grand Hagi.

Expulsé lors du premier match de son équipe dans cet Euro 2000, son absence face à l'Angleterre a semblé décomplexer ses coéquipiers. N'attendant plus le bon vouloir du dieu vivant, ses camarades de jeu s'en sont donné à cœur joie. Avec Dorinel Munteanu à la baguette, Adrian Ilie et Viorel Moldovan en solistes postés en attaque et quelques fulgurances signés des jeunes Christian Chivu (20 ans) et Adrian Mutu (21 ans), cette équipe roumaine a rappelé par moments la grande formation qui, aux Etats-Unis, avait atteint les quarts de finale de la World Cup 1994.

« Le quart de finale contre l'Italie s'annonce très spectaculaire » se réjouissait avec un sourire gourmand juste après la rencontre de Charleroi l'expérimenté Emerich Jenei (63 ans). En 1986, c'était déjà lui qui, aux commandes du Steaua Bucarest, entrait dans l'histoire en devenant le premier entraîneur roumain (et le seul à ce jour) à remporter une



Auteur du premier but roumain, Cristian Chivu (à g.) félicite Dorinel Munteanu, qui vient d'égaliser pour son équipe.

Coupe d'Euro des clubs contre le FC Barcelone.

Ce jour-là, Miodrag Belodedici rayonnait déjà au sein de la défense du club roumain. Quatorze ans plus tard, à Charleroi, l'élégant défenseur était encore présent au rendez-vous de la gloire. « Lorsque Jenei m'a appelé pour m'annoncer qu'il allait me sélectionner en vue de l'Euro 2000, ce fut une surprise totale » avoue Belodedici (36 ans), revenu en sélection quatre ans après ce qu'il croyait être sa retraite internationale. La blessure de Gheorge Popescu, sorti à la 32^e minute face aux Anglais, lui a permis de retrouver les sensations du haut niveau. Belodedici sera sans doute de nouveau présent au sein de la défense roumaine samedi 24 juin face à la Squadra Azzurra. Car avec les forfaits de Dan Petrescu et Cosmin Contra, tous deux suspendus, et de Gheorge Popescu, blessé, Emerich Jenei n'a plus le choix pour composer sa défense.

Le sélectionneur roumain qui a su gagner la confiance des joueurs devra aussi faire face à l'absence d'Adrian Ilie, suspendu. Va-t-il titulariser Hagi, de nouveau disponible ? Si tel était le cas, le meneur de jeu du Galatasaray Istanbul fêterait sa 125^e sélection. Mais sans lui, l'équipe roumaine joue plus vite et de manière plus efficace.

Alain Constant

LES RÉSULTATS

GROUPE A

12/6	Allemagne-Roumanie	1-1
12/6	Portugal-Angleterre	3-2
17/6	Roumanie-Portugal	0-1
17/6	Angleterre-Allemagne	1-0
20/6	Portugal-Allemagne	3-0
20/6	Angleterre-Roumanie	2-3

▼ CLASSEMENT

	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1 Portugal	9	3	3	0	0	7	2
2 Roumanie	4	3	1	1	1	4	4
3 Angleterre	3	3	1	0	2	5	6
4 Allemagne	1	3	0	1	2	1	5

GROUPE B

10/6	Belgique-Suède	2-1
11/6	Turquie-Italie	1-2
14/6	Italie-Belgique	2-0
15/6	Suède-Turquie	0-0
19/6	Turquie-Belgique	2-0
19/6	Italie-Suède	2-1

▼ CLASSEMENT

	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1 Italie	9	3	3	0	0	6	2
2 Turquie	4	3	1	1	1	3	2
3 Belgique	3	3	1	0	2	2	5
4 Suède	1	3	0	1	2	2	4

Le classement des buteurs

3 buts : Milosevic (Yougoslavie), Zahovic (Slovénie), Sergio Conceição (Portugal)
2 buts : Henry (France), Hakan Sükür (Turquie), Shearer (Angleterre)

GROUPE C

13/6	Espagne-Norvège	0-1
13/6	Yougoslavie-Slovénie	3-3
18/6	Slovénie-Espagne	1-2
18/6	Norvège-Yougoslavie	0-1
21/6	Yougoslavie-Espagne	—
21/6	Slovénie-Norvège	—

▼ CLASSEMENT

	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1 Youg.	4	2	1	1	0	4	3
2 Norvège	3	2	1	0	1	1	1
3 Espagne	3	2	1	0	1	2	2
4 Slovénie	1	2	0	1	1	4	5

GROUPE D

11/6	France-Danemark	3-0
11/6	Pays-Bas - Rép. tchèque	1-0
16/6	Rép. tchèque - France	1-2
16/6	Danemark - Pays-Bas	0-3
21/6	Pays-Bas - France	—
21/6	Danemark - Rép. tchèque	—

▼ CLASSEMENT

	Pts	J	G	N	P	Bp	Bc
1 France	6	2	2	0	0	5	1
2 Pays-Bas	6	2	2	0	0	4	0
3 Rép. tch.	0	2	0	0	2	1	3
Danemark	0	2	0	0	2	0	6

Sonnés par la défaite, les supporters anglais s'en vont tranquillement

CHARLEROI

de notre envoyé spécial

La place Charles-II, épicerie médiatique de l'Euro 2000 depuis quelques jours, se vide peu à peu d'une foule silencieuse et résignée. Ces milliers de supporters anglais, que les caméras du monde entier ont filmés ici même, chantant, dansant, se battant, parfois, quittent la compétition sans dire un mot, comme « sonnés » par l'élimination de leur équipe face aux Roumains.

D'un pas rapide, presque honteux, ils descendent la rue de la Montagne, l'une des artères commerçantes du centre de Charleroi, et filent vers la gare, dans la ville basse. Les policiers à cheval les regardent passer, presque surpris de les découvrir si calmes dans la défaite. La métropole wallonne, qui s'attendait à une nouvelle fois au pire, va vivre une soirée d'une déroute tranquille : les vitrines ne tomberont pas, les tables des cafés resteront en place, il n'y aura ni bagarres ni arrestations massives, comme cela avait été le cas, à Charleroi et surtout à Bruxelles, après le match contre l'Allemagne, samedi 17 juin.

L'ensemble de la journée aura permis de prouver que les fans anglais pouvaient aussi se comporter correctement. Soucieux de faire bonne figure après la menace de l'Union européenne de football (UEFA) d'exclure leur équipe en cas de violences (Le Monde du 20 juin), ils ont passé l'après-midi à boire de la bière et à s'amuser sous les jets d'eau de la place Charles-II. Les policiers en tenue, qui avaient changé de stratégie par rapport au match précédent et patrouil-

laient en toute décontraction dans cette foule pacifique, n'ont pratiquement pas eu à intervenir. Il est vrai que les visiteurs étaient moins nombreux qu'au match précédent (10 000 à 15 000). Différents, aussi : certains, parmi les plus violents, avaient préféré rester au pays, dans l'attente d'un quart de finale qu'ils croyaient acquis.

L'IMPRÉVU DE BRUXELLES

Charleroi, qui sort de l'Euro avec un bilan positif, a tout de même dû gérer un imprévu de taille : en début de journée, le maire de Bruxelles, François-Xavier de Donnée, a fait savoir qu'il interdisait la venue dans la capitale de trains en provenance de Charleroi après la rencontre. Il souhaitait ainsi éviter que des incidents n'éclatent entre les Anglais et des habitants du quartier de la gare du Midi, comme cela avait été le cas trois jours plus tôt.

Dès lors, que faire des supporters qui avaient prévu de regagner Bruxelles en train pour y dormir ou y récupérer leurs véhicules ? Les membres de l'Ambassade de supporters, une structure très efficace mise en place par le ministère de l'intérieur en liaison avec les fans du club de Charleroi, se sont mobilisés afin d'informer les spectateurs concernés. Dès 23 h 30, des cars réquisitionnés ont pu partir en convoi vers Bruxelles, transportant les fans qui avaient pu prouver qu'ils disposaient bien d'une chambre d'hôtel sur place. Pour des centaines de Britanniques, l'Euro allait donc s'achever ainsi, sous escorte policière, dans une capitale belge de nou-

veau placée sous haute surveillance... Force est de constater que cette élimination prématurée est une bonne nouvelle pour l'UEFA, qui n'aura pas à mettre ses menaces à exécution puisque la Roumanie s'en est chargée.

De leur côté, les autorités belges et néerlandaises sont sans doute soulagées de voir partir des supporters qui, par leur seule présence, constituaient une source de tension. Quant aux Bruxellois, ils se réjouissent d'éviter un quart de finale Italie-Angleterre, dans l'ex-stade du Heysel. La ville étant encore traumatisée par le drame qui avait coûté la vie à 39 personnes, en mai 1985, à la suite d'un mouvement de foule provoqué par des supporters de Liverpool contre ceux de la Juventus Turin, pareille perspective soulevait déjà bien des craintes ; tout comme d'éventuelles confrontations entre Britanniques et Turcs.

L'Allemagne ayant également été mise hors course, les risques de violences commises par des hooligans sont désormais très limités. Il n'empêche que cette compétition, où il fut si souvent question de sécurité, laissera des traces, en particulier en Angleterre. La mise en cause du gouvernement de Tony Blair, accusé de n'avoir pas tout fait pour empêcher la venue d'éléments dangereux, pourrait déboucher sur un renforcement du dispositif législatif. Pour ce pays, l'enjeu est d'importance : il s'agit de sauver la candidature à l'organisation de la Coupe du monde 2006.

Philippe Broussard

Virgin

POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE

VENEZ DÉCOUVRIR

LE NOUVEL ALBUM DE PETER GABRIEL "OVO"

ET RETROUVEZ EN INTERVIEW INTERACTIVE SUR :

EXCLUSIF

CLUB internet

ANGLETERRE - ROUMANIE

2 - 3

ANGLETERRE
Sélectionneur : Keegan
• Martyn • G. Neville ; Keown ; Campbell ; P. Neville • Beckham ; Ince ; Scholes (Southgate, 81^e) ; Wise (Barmby, 76^e) • Shearer (cap.) ; Owen (Heskey, 67^e).

ROUMANIE
Sélectionneur : Jenei
• Stelea • Contra ; Popescu (Belodedi, 32^e) ; Filipescu ; Chivu • Petrescu ; Munteanu ; Galca (Rosu, 68^e) ; Mutu • Moldovan ; Ilie (Ganea, 74^e).

BUTS
ANGLETERRE : Shearer (41^e, sur penalty, tir croisé du pied droit, à ras de terre) ; Owen (45^e, de 2 m à droite, pousse le ballon du droit après avoir évité Stelea).

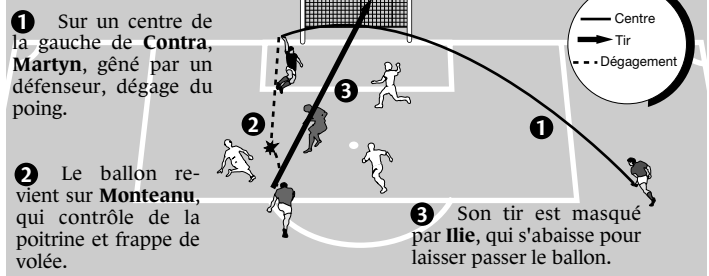
ROUMANIE : Chivu (22^e, centre lobé de l'intérieur du gauche, de 7 m à gauche, qui heurte le poteau droit) ; Munteanu (48^e, contrôle de la poitrine et frappe du gauche, de 20 m dans l'axe, au centre du but) ; Ganea (89^e, sur penalty, tir de l'intérieur du droit le long du poteau droit).

AVERTISSEMENTS
ANGLETERRE : Shearer (64^e, simulation).
ROUMANIE : Chivu (18^e, jeu irrégulier) ; Petrescu (40^e, contestation) ; Contra (44^e, simulation) ; Ilie (45^e, simulation) ; Filipescu (71^e, jeu dangereux).

ARRÊTS DE JEU
En faveur de l'ANGLETERRE : 29 coups francs (17 + 12), dont 9 hors-jeu (7 + 2), 1 corner (1 + 0).
En faveur de la ROUMANIE : 17 coups francs (11 + 6), dont 6 hors-jeu (3 + 3), 7 corners (4 + 3).

OCCASIONS
ANGLETERRE : 36 positions d'attaque dans les 30 m (19 + 17), dont 5 occasions (4 + 1) ; 7 tirs (3 + 4), dont 3 parés (2 + 1) par Stelea.
ROUMANIE : 51 positions d'attaque dans les 30 m (20 + 31), dont 6 occasions (3 + 3) ; 17 tirs (7 + 10), dont 4 contrés (1 + 3) et 6 parés (2 + 4) par Martyn.

L'ACTION LE DEUXIÈME BUT DE LA ROUMANIE à la 48^e minute



EURO 2000 - GR. A
(3^e journée)
mardi 20 juin
20 h 45, stade du Pays de Charleroi
• Beau temps • Terrain en parfait état
• Public enthousiaste et chaleureux
• 30 000 spectateurs
Arbitre : M. Meier (Suisse)

COMMENTAIRE Rencontre «course-poursuite» vivante et agréable, où l'enjeu n'a autorisé aucun renoncement. Face à des Roumains organisés et volontaires, la défense anglaise s'est montrée souvent friable, et hasardeuse dans ses relances. Pour n'avoir jamais abdicé et avoir su contrôler les initiatives individuelles anglaises avant d'accélérer le jeu, les hommes de Jenei ont mérité leur qualification.

Pour arriver chez les Bleus, Franck Leboeuf a dû sortir de Saint-Cyr

Face aux Pays-Bas, le libero, originaire du Var, devait occuper la place de Laurent Blanc

Afin de ménager son effectif en vue des quarts de finale de l'Euro 2000, le sélectionneur Roger Lemerre devait aligner, mercredi 21 juin, à Am-

sterdam (Pays-Bas), une équipe de France « recomposée ». Parmi les remplaçants appelés, Franck Leboeuf, qui évolue depuis quelques an-

nées à Chelsea (Angleterre). Le défenseur n'a pas oublié ses racines varoises. Et Saint-Cyr-sur-Mer, sa ville natale, en a fait un héros.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Au début ce fut modeste : dans le journal municipal de juin 1998, Franck Leboeuf ne figurait qu'en bas de la page *Fiers d'être saint-cyriens*, au-dessous du commandant de la brigade des pompiers, Jean-Claude Scarfoglière, qui faisait valoir ses droits à la retraite. A côté de sa photo sous le maillot de Chelsea, au-dessus d'une autre où on le voyait au sein de l'équipe pupille du Sporting-Club saint-cyrien, on lisait : « Vainqueur de la Coupe des Coupes avec l'équipe anglaise de Chelsea, Franck Leboeuf est aujourd'hui le seul joueur varois disputant le Mondial avec l'équipe de France. » Et puis vint la finale, où le forfait forcé de Laurent Blanc l'installa au cœur de la défense face au Brésil (3-0) : un écran géant fut monté place Portalis, à côté de la statue de la Liberté de Bartholdi, emblème du village.

A l'enthousiasme cocardier s'ajouta celui de la petite patrie, ce fut « une nuit de folie, comme Saint-Cyr n'en a jamais connu », explique le chargé de communication de la

mairie. Quant au maire, Jean-Pierre Giran (RPR), qui disputa honorablement la Coupe Gambardella dans sa jeunesse et fut, dit un adjectif, « un brillant n° 10 en vétéran », il décida immédiatement qu'il fallait honorer l'ancien « jaune et noir ». On prit contact avec son père, qui fut longtemps entraîneur bénévole du Sporting-Club, et donc de son fils, pour organiser une réception. Elle eut lieu le 26 juillet 1998 et ce fut « le délire », raconte Albert Briffaz, adjoint au sport. Face à la mairie, il y avait probablement de 6 000 à 7 000 personnes, pour ce village entre vignes et mer de 9 000 habitants.

L'affaire devint ensuite plus solennelle. Le 14 septembre 1998, se réunit « le conseil municipal (...) sur la convocation et sous la présidence de M. le Maire ». L'extrait du registre précise que « la commune a récemment fêté Franck Leboeuf pour sa participation à l'équipe de France de football, victorieuse du Mondial 1998. M. le Maire propose de dénommer le parc public ZAC Pas-de-Graine "Parc Franck-Leboeuf" ». La délibération fut adoptée à l'unani-

mité des vingt-six présents. C'est ainsi que le dimanche 7 mars 1999, en sa présence, fut inauguré ce parc constitué de pelouses, d'une collection de sauge, de jeux pour enfants, de places de parking, et qui jouxte le quartier de la Banette où la célébrité du pays passa son enfance. La plaque de 1 mètre carré où est gravé son nom et incrustée une photo de son visage sur fond tricolore est en pierre de lave : elle pèse 250 kilos et elle est solidement rivetée.

UN ÉLOGE FILMÉ

Passé cet engouement, le village profite-t-il de la notoriété de son footballeur préféré ? A la mairie, on est persuadé que oui. « Ça fait partie des singularités de Saint-Cyr », dit-on, et en matière touristique « tout compte ». D'autant qu'avec le complexe hôtelier La Frégate, qui possède golf et tennis, le village détient un atout maître : l'équipe de Chelsea s'y est installée avant de jouer contre l'OM, mais surtout les Danois y ont séjourné durant toute la Coupe du monde 1998. Les télévisions danoises, parmi d'autres, ont envoyé dans le nord de l'Eu-

rope des images de la mer, des marchés et des vignes, et souvent vanté les beautés du lieu. Mais Saint-Cyr bénéficie toujours de la publicité directe que Franck Leboeuf fait du village, où vit encore sa belle-famille et où il vient régulièrement passer des vacances.

Car l'arrière de Chelsea n'est pas avare de compliments sur « la ville où il s'est marié » enfant. Et il la vante dans une K7 vidéo éditée par l'ambassade de France en Angleterre. *Football Crazy*, qu'a fait réaliser le centre d'information de l'ambassade de France à Londres, est destiné à aider les jeunes Anglais à apprendre notre langue et à aimer notre pays. Franck Leboeuf, qui en est l'acteur, y explique quelques subtilités de la langue à travers une petite histoire de la Provence qui comprend un éloge de son village natal. Sa description lui permet d'expliquer le sens des mots « pétanque », « marché », « tomates », « ville », « village ». Voilà pourquoi Saint-Cyr est si fier de son footballeur chauve.

Michel Samson

Le Portugal offre à l'Allemagne un enterrement de première classe

ROTTERDAM

de notre envoyé spécial

Il a calé ses deux mains sur l'arrière du cou, comme si son corps ne supportait plus sa tête. Il a péniblement ôté son maillot. Il l'a remis machinalement à Rui Costa, qui passait par là. Et il est sorti en marcel, les épaules rentrées et la tête inclinée. Il espérait peut-être une ovation, il n'a entendu que les sifflets du public allemand et les sarcasmes des supporters portugais : « Auf Wiedersehn. »

Lothar Matthäus a fait de tristes adieux à la compétition internationale, mardi 20 juin à Rotterdam. Le solstice d'été a coïncidé avec le début de l'automne de sa riche carrière. L'homme aux 150 sélections quitte l'Euro 2000 en lambeaux, à l'image de l'équipe allemande, humiliée par les réservistes portugais, à qui elle a concédé trois buts, tous inscrits par Sergio Conceição (34^e, 53^e, 70^e), sans pouvoir en rendre un seul.

« C'est étrange de voir une équipe allemande jouer aussi mal », a confié Dimas, le défenseur portugais. Les tenants du titre européen laissent derrière eux des statistiques déplorables : un point et un but en trois rencontres, la première défaite contre l'Angleterre depuis 34 ans. « J'ai honte », a déclaré le gardien Oliver Kahn, imité par le le milieu de terrain Mehmet Scholl.

Depuis son premier match du championnat d'Europe, face à la Roumanie (1-1) lundi 12 juin, Lothar Matthäus savait que sa sortie avait toutes les chances d'être un échec. Sa lenteur et son placement incertain lui avaient valu des critiques d'une grande violence. Aux yeux de ses propres coéquipiers, l'ancien aigle de la Mannschaft était devenu un éléphant, pour ne pas dire un dinosaure. Ils raillaient son grand âge (39 ans) et sa connivence avec l'entraîneur, Erich Ribbeck.

Blessé dans son amour-propre, il a proposé d'abandonner l'aventure en route et de regagner New York, la ville où il exerce désormais son métier de footballeur. Erich Ribbeck l'a retenu : il n'avait personne pour remplacer le capitaine des champions du monde 1990. Son sursaut d'orgueil, contre les ennemis anglais, n'aura été qu'un feu de paille.

Le match de la dernière chance, contre le Portugal, restera à coup sûr le plus mauvais souvenir de sa carrière.

Pire que sa défaite, dans les arrêts de jeu, contre Manchester United, en finale de la Ligue des champions 1999. Pire que l'outrage (3-0) infligé par les Croates en quart de finale de la coupe du monde 1998. Jamais l'équipe au

maillot frappé des trois étoiles n'avait été promenade de la sorte. « Menée par le bout du nez », selon Erich Ribbeck.

Lothar Matthäus a raté sa sortie. Mais sa prestation manquée ne saurait expliquer à elle seule l'échec d'un entraîneur, la chute d'une équipe, le déclin de tout un pays de football.

Depuis trente ans, la formation d'outre-Rhin avait pris l'habitude de terminer presque toutes les compétitions dans le dernier carré. Elle avait remporté trois des huit championnats d'Europe disputés depuis 1972 (1972, 1980 et 1996) et échoué deux fois en finale. En coupe du monde, son palmarès était aussi impressionnant : deux succès (1974, 1990), deux places de finalistes (1982, 1986).

La prestation manquée de Lothar Matthäus ne saurait expliquer à elle seule l'échec d'un entraîneur, la chute d'une équipe, le déclin de tout un pays de football

Le système fonctionnait à plein. Il n'a pas été réformé. « Comment remettre en cause un système qui obtient de tels résultats ? », s'est interrogé Karl-Heinz Rummenigge dans un entretien publié par *France-Football*. Arrêt Bosman aidant, environ 40 % des joueurs évoluant en Bundesliga ont été recrutés à l'étranger. « Le football allemand est victime de la richesse de ses clubs », pestent certains rédacteurs des pages sports des quotidiens, qui regrettent de voir les jeunes locaux laissés de côté.

Dans les grands clubs, la formation de jeunes, encore embryonnaire, ne sera obligatoire qu'à partir de la saison prochaine. Le nouveau Lothar Matthäus, s'il existe, n'a pas forcément été décelé. A moins qu'il n'ait pu se faire une place.

A chacun ses problèmes, Humberto Coelho, l'entraîneur portugais, doit, lui, composer avec l'abondance de talents. Sergio Conceição était jusque là remplaçant. Il est désormais en concurrence avec Luis Figo, l'une des grandes stars du début du tournoi.

Eric Collier

Je ne porte pas de bijoux.

Je les conduis.

Les "Grands jours" Alfa Romeo du 16 au 24 juin 2000.*

9 jours en tête à tête avec l'Alfa Sportwagon.

Garantie 24 mois dont "Extension de garantie ALFA" de 12 mois offerte par les concessionnaires Alfa Romeo. Retrouvez cette offre et le détail des conditions dans tous les points de vente participants à l'opération. Internet : www.alfasportwagon-fr.com *ouverture selon autorisation FINANCEMENT

Alfa Romeo
Coeur Sportif

La détection de l'érythropoïétine est attendue avec sérénité dans le peloton cycliste

L'application du test sur le Tour de France se décide jeudi 22 juin

Les experts du Comité international olympique (CIO), désignés il y a trois semaines par l'Union cycliste internationale (UCI), devraient rendre

public, jeudi 22 juin, leur avis sur les contrôles urinaires visant à déceler l'érythropoïétine (EPO), mis au point par le laboratoire national

antidopage de Châtenay-Malabry. L'UCI décide- ra ou pas de mettre le test français en œuvre sur le Tour de France.

JEUDI 22 JUIN, trois experts désignés par l'Union cycliste internationale (UCI) remettront leur avis sur la méthode de détection de l'érythropoïétine (EPO) dans les urines, développée par le laboratoire national de dépistage du dopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine). Dans la foulée, l'UCI dira si elle accepte la mise en place de ce test sur le Tour de France. C'est peu dire que cette échéance est attendue, tant l'usage de l'EPO a contribué à modifier les comportements et le déroulement des courses cyclistes depuis dix ans.

« Les coureurs sont braqués sur cette date », assure Michel Gros, directeur sportif de l'équipe Delatour, qui n'est pourtant pas invitée au Tour de France. « C'est une lueur d'espoir, cela fait longtemps qu'on l'attendait », relève

Xavier Jan, coureur de La Française des jeux. « C'est un test monumental », considère l'Américain Lance Armstrong (US Postal). « On attend ça pour sortir de la suspicion », déclare Philippe Raimbaud, manager de l'équipe Bonjour. Analyse partagée par son homologue de la formation espagnole Banesto, Francis Lafargue : « Tout le monde en a marre. On voudrait travailler dans des conditions respectées. »

Tout en évoquant un « pas conséquent », Yvon Sanquer, directeur sportif de Festina et président de la Ligue du cyclisme professionnel français, note qu'« il ne faut pas oublier la recherche de l'hémoglobine réticulée, des perfluorocarbonés (PFC) et des corticoïdes », qui devrait accompagner ce dépistage de l'EPO. « La méthode en place, il faudra parler de sport, sinon on

en crèvera », prévient Francis Lafargue. L'impatience ne masque pas les interrogations, voire les réserves. Les réactions « positives » d'équipes et coureurs étrangers ont insinué le doute. Ainsi en va-t-il du sourire arboré

« On peut penser que la prise d'EPO durant le Tour sera difficile »

par l'Espagnol Manolo Saiz lors de l'annonce par l'UCI de l'échéancier pour cette détection de l'EPO.

A en croire Yvon Sanquer, même si le directeur sportif de l'équipe Once n'a pas mâché ses mots en 1999 sur l'instauration du suivi médical, qui visait à tracer indirectement la prise d'EPO, il n'y aurait pas anguille sous roche : « La décision a été consensuelle. »

« On s'est demandé s'ils étaient déjà passés à d'autres produits », reconnaît toutefois Christian Kalb, responsable du sponsoring à La Française des jeux, à propos de certaines réactions étranges. « Je crois plutôt que cela n'a pas été pris au sérieux, parce qu'on a tellement dit que ce n'était pas possible », relève Gérard Guillaume, médecin de La Française des jeux, qui dit avoir été interrogé par quelques confrères. « Certains commentent à "baliser" parce qu'ils savent que quelques-uns de leurs coureurs bricolent. »

« On ne va pas être négatifs. Mais on ne peut pas dire que tout deviendra rose », relativise Xavier Jan. D'abord parce qu'« on ne parle que du Tour » pour la mise en œuvre de la méthode de Châtenay-Malabry, comme le souligne Stéphane Javalet, directeur sportif de l'équipe BigMat Auber (elle aussi écartée du Tour de France). Au-delà, personne ne sait ce qu'il adviendra. Le laboratoire de Châtenay-Malabry est, pour le moment, seul à maîtriser la méthode et ses capacités demeurent limitées. Le comité directeur de la Fédération française de cyclisme a demandé, le 17 juin, que « l'EPO et les corticoïdes soient recherchés dès les contrôles réalisés lors des championnats de France sur route (du 22 au 25 juin) ». « Il faut que cela suive sur les autres courses et que cela concerne les autres sports », revendique Francis Lafargue.

Le refus de l'UCI d'utiliser la méthode lors de contrôles inopinés est également pointé. « Je souhaiterais que l'on institue des contrôles inopinés, en prélevant de temps en temps lors des contrôles un échantillon pour lui appliquer ce test, suggère Stéphane Heulot (Française des jeux), il y aurait ainsi un coupe-ret. »

« La méthode ne permettra de d'identifier une prise d'EPO dans les 3 à 4 jours précédents », déplore enfin Christophe Bassons (Delatour). Ce qui « laisse penser » à Jean-Jacques Menuet, médecin de l'équipe Cofidis, « que certains se chargeront avant le Tour, tout en veillant à être sous la barre des 50 % d'hématocrite tolérés ». « Ce sera de plus en plus difficile quand même », rétorque Philippe Raimbaud. « On peut penser que la prise d'EPO durant le Tour sera difficile et que [l'effet] s'éteindra au fil des jours », admet Jean-Jacques Menuet.

Restera aux autorités françaises à assurer la logistique. Lors du Critérium du Dauphiné libéré, voilà deux semaines, les contrôles antidopage n'ont pu être pratiqués à deux reprises. Le ministère de la jeunesse et des sports n'était pas parvenu à trouver des médecins prêts à quitter leurs cabinets.

Philippe Le Cœur

Les Los Angeles Lakers redeviennent maîtres de la NBA

Ils ont battu les Indiana Pacers par 4 victoires à 2

LES HOOLIGANS anglais n'ont pas le monopole de la violence. Parfois, les fans américains de basket-ball n'ont rien à envier aux délinquants de l'Europe du football.



BASKET

Lundi 19 juin, quelques heures après la victoire des Los Angeles Lakers face aux Indiana Pacers, en phase finale de la NBA (National Basketball Association), les rues du centre-ville de la métropole californienne ont ainsi été le théâtre de plusieurs scènes de violence : voitures de police incendiées, mobilier urbain saccagé, bureaux cambriolés, garages dégradés, boutiques pillées.

Les brigades de police locales, connues pour leurs méthodes expéditives, ont certes rapidement dispersés les vandales loin du Staples Center, l'ancre du club. Mais le basket-ball a fait indirectement resurgir à la mémoire des Angelinos les tristes images des émeutes raciales de 1992. « C'est une honte, a regretté Earvin « Magic » Johnson, ancienne gloire de la NBA et vice-président de la franchise. Ces événements ont altéré la magie du sport. »

Pourtant, l'exploit réussi par les hommes de Phil Jackson, l'ancien entraîneur des Chicago Bulls devenu coach des Lakers cette saison, est à marquer d'une pierre blanche. Devant quelque 19 000 supporters extatiques et grâce à ses deux vedettes, Shaquille O'Neal et Kobe Bryant, les Los Angeles Lakers ont battu avec brio les Indiana Pacers (116-111). Avec un bilan de quatre victoires et deux défaites face aux troupes de Larry Bird, la franchise californienne décroche le douzième titre de son histoire et met fin à douze années de disette. « Je joue en NBA depuis huit ans maintenant et j'ai toujours attendu ce moment, s'est exclamé Shaquille O'Neal, désigné meilleur joueur (MVP) de la finale et du championnat.

Quand j'étais gosse, j'ai grandi en admirant les exploits de Larry Bird et de Magic Johnson puis, plus tard, ceux de Michael Jordan. Je voulais aussi avoir mon moment de gloire. » Auteur de 41 points et de 12 rebonds lors de ce sixième match, le

« Shaq » n'avait jusqu'à présent rien gagné. Du moins, sur le plan sportif. Avec ce titre, le « superman » autoproclamé de la ligue a prouvé aux nombreux sceptiques qu'il avait l'épaisseur des superhéros dont raffolent les chroniqueurs américains. « Shaquille O'Neal était beaucoup trop fort pour nous, a analysé Larry Bird, le coach des Pacers, dont cette défaite marque la fin de ses trois années d'entraîneur. Shaq a été impressionnant tout au long des play-offs. Je peux dire maintenant qu'il est le joueur le plus redoutable de la ligue. Il est puissant, fort et très précis. » Le compliment est personnel, mais la victoire collective.

BRAVOURE ET DÉTERMINATION

Le sacre des Lakers, qui avaient été éliminés de 33 points lors du cinquième match de la finale, à Indianapolis, n'a pourtant pas été une promenade de santé. Au contraire. Jouant avec bravoure et détermination, les Indiana Pacers ont d'abord su imposer leur domination hors de la raquette, notamment grâce aux tirs à trois points. Les troupes de Larry Bird ont longtemps été dominatrices au score : 47-35 à la fin du deuxième quart temps, 56-53 à la mi-temps, 84-79 encore à la fin du troisième quart temps.

Jusqu'à ce que Phil Jackson se fâche. Sa méthode : le silence pesant et la confrontation du regard. Comme souvent, l'électrochoc psychologique de cette drôle de stratégie a porté ses fruits. Des fruits amers pour les joueurs d'Indiana, qui, pour la première fois de la soirée, ont vu le score s'inverser à neuf minutes de la cloche finale (91-90 pour les Lakers) et qui, malgré un bref retour aux commandes (110-109), ont dû se résoudre à laisser filer la victoire après une série de deux lancers francs de Glen Rice (16 points au total dans le match) et de quatre lancers francs de Kobe Bryant (26 points).

« J'ai retenu mes émotions pendant onze années, vierges de victoires, a expliqué Shaquille O'Neal, le trophée dans les bras. Après trois ans de basket-ball universitaire et huit ans de professionnalisme, je voulais absolument gagner un titre. Cela vient juste d'arriver. » Devant les caméras de la télévision NBC, ce géant de 2,16 mètres a alors pleuré.

Paul Miquel

Des fédérations acceptent

des tests inopinés avant les JO

Le comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA), réuni mardi 20 juin à Lausanne, a indiqué que l'AMA a obtenu des accords de coopération avec 15 fédérations olympiques pour son programme de test des Jeux olympiques de Sydney. Ce programme concerne la mise en œuvre de tests antidopages inopinés en dehors des compétitions, sous la supervision des fédérations olympiques. Lors de la réunion de mars, deux fédérations – natation et haltérophilie – se sont ralliées aux treize fédérations – basket-ball, canoë-kayak, hockey, tir à l'arc, athlétisme, aviron, badminton, judo, voile, softball, tir, tennis de table et triathlon – qui avaient donné leur accord de principe, auparavant. Les négociations se poursuivent avec les fédérations de boxe, football, escrime, équitation, gymnastique, lutte, volley-ball, base-ball, handball, tennis, cyclisme et pentathlon moderne. Au cours de sa précédente réunion, l'AMA avait annoncé son intention de mettre en application 2 500 contrôles hors compétition cette année, ce qu'elle espère terminer avant les Jeux de Sydney et dont elle publiera les résultats.

plus de **2500 plantes** en ligne,
tous les conseils pour avoir la main verte

www.plantes-et-jardins.com
Le n°1 du jardin sur Internet

EVASION
Publicités

CRETE
SEJOUR PLAGE HOTEL MAGDA 3* sup en 1/2 pension. Taxes aéroport incluses. Départ Paris les Lundis. Vol direct.

en Juillet : 8J/7N
de **3870 F à 4180 F**
semaine sup. de **1820 F à 2100 F**
enfants -12 ans : 50% de réduction sur l'hôtel.
Non inclus : hausse Kerosène ou 3/7 : + 60 F/passager

www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2.23 F/mn et **01.45.62.62.62**
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8e. 01.42.96.00.01

Directours
Membre SNAV - Garantie APS

HAUTE SAVOIE

SOMMAND PRAZ-DE-LYS
HOTEL DU LAC **
Région du Mont-Blanc - A 1 500 m., calme, pleine nature, Piscine, Sauna, SPA. VTT, Mini-golf, Equitation, Tennis, Parapente, Randonnées.

Pens. Comp. ETE de 295 F à 330 F
Ouvert toute l'année. Hiver : Pied des pistes - Semaine et Week-end groupe
04.50.34.20.88

avec **Héliades**, en Grèce et nulle part ailleurs.

CRETE
LES HÔTELS LOISIRS SYRTAKI
2345 F HT (2595 F TTC)
1 semaine en demi pension vin inclus au départ de Paris et des principales villes de Province

Réservations : **0 803 803 113** (0,82 F/mn) ou **01 42 60 83 40**
Internet : **www.heliades.fr**

Des sentiers inédits, des nuits sous les étoiles, des rencontres rares...

NOMADE
avec AVENTURE

180 randonnées & découvertes du Maroc à la Mongolie
Doc : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

Le Saint-Laurent, fleuve apprivoisé aux rives sauvages.

Pour découvrir un nouveau style de croisières aux itinéraires sans pareil, demandez notre catalogue au **0800928798** (appel gratuit) ou chez votre agent de voyages <http://www.ponant.com>
E-mail info@ponant.com.

COMPAGNIE DES ILES DU PONANT
Notre bord est votre plus beau port d'attache

ANYWAY.com

VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

POINTE A PITRE @ 1990F
TUNIS @ 1590F
MARRAKECH @ 1390F
MALAGA @ 990F
IBIZA @ 1090F
TENERIFE @ 1490F
AJACCIO @ 890F
CORK @ 950F

DETOURNEMENT DE PRIX...

Montréal
@ **1900 F** AR
Taxes aéroport comprises

Une exclusivité anyway.com

www.anyway.com
0 803 008 008 - 3615 ANYWAY****

* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter. ** 0,99 F/mn, *** 2,23 F/mn

Compagnie Italienne de Tourisme

7 jours en SICILE
3 960 F au lieu de ~~4 800 F~~
Hôtel-Club Carlton Riviera***
Départs les **1^{er}-8-15 et 22 Juillet 2000**
Prix TTC par personne comprenant : Vol A/R Palerme ou Catane au départ de Paris en charter - Transferts aéroport/hôtel/aéroport - Séjour base chambre double en pension complète, vin inclus - Assurance rapatriement - Taxes aériennes et taxe hausse de carburant incluses.
Semaine supplémentaire : **2 870 francs.**

Renseignements et inscription au : **01 55 77 27 25/26**
Minitel 3615 CIT EVASION (1,29 F/mn) - Web : **www.citvoyages.com**

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : 01.42.17.39.63

La Dalmatie, d'îles en villes

CÔTE DALMATE

de notre envoyée spéciale

Au creux de la baie, la ville ancienne, frangée de parasols et de palmiers. Derrière elle, les sommets blanchis, pelés, des collines accablées de chaleur. Split : 28°. Les chiens tirent la langue, leurs maîtres lapent des glaces.

Depuis des siècles, ô surprise, des gens ont installé leurs pénates dans le patrimoine mondial de l'humanité. Comprenez le palais de Dioclétien. Le portique sous lequel l'empereur se promenait est devenu immeuble d'habitation. Fleurs aux fenêtres, linge sur un fil, commerces en rez-de-chaussée. Le persécuteur des chrétiens ne s'installe pas ici par hasard : des sources sulfureuses jaillissent dans les thermes de Marmontova Ulica, ainsi nommé en souvenir du maréchal d'Empire Marmont, qui gouverna un temps la place.

Puissance des murs romains, délicatesse des palais vénitiens – Papalic ou Milesi – de Subica Ulica et de la Procurativa. Son nom, place de la République, ne rend pas justice à ses belles proportions, au rythme des fenêtres geminées, à l'immense portique ouvert sur le large. Le soir, on se promène devant les terrasses bruissantes des cafés du front de mer. La nuit tombe sur les sphinx de Dioclétien et les lions de Venise.

La Venise des Balkans s'étend bien au-delà du mont Marjan, provinciale avec ses avenues ombragées, petit Manhattan vers l'Orient. A l'horizon, l'île de Brač (prononcer bratch), la plus naturelle des beautés dalmates. Il sans villes, bourgs anciens éloignés des côtes, à cause des pirates. Les routes serpentent à travers les forêts de pins et de cyprès mêlés ou à travers la garrigue. Les maisons, en pierre blanche marmoreenne, étincellent. Une pierre qui fit, notamment, le palais de Dioclétien et la Maison Blanche. Les bourgs ont du caractère. Témoin Skrip, dominé par l'église Sainte-Hélène – la mère de l'empereur Constantin serait née ici –, robuste église XVIII^e toute simple (clef auprès de Maria, la vieille femme en robe sombre et chignon, qui tient le musée). Ou Bol, station estivale et plus jolie plage de Croatie. Dans le couvent des dominicains, une *Vierge parmi les saints*, du Tintoret qui, en 1563, peignit cette toile pour remercier les moines de leur hospitalité.

Hvar (prononcer khvar) est l'île de la lavande et de la douceur de vivre. Quadrillée de murets de pierre sèche retenant la terre et la vigne. Ne pas commettre l'erreur

De Split à Dubrovnik, le littoral croate égrène ses joyaux naturels et culturels, qui ont pour nom Brač, Hvar, Korcula

de croire que la pierre des maisons vient de Brač. « *De Hvar* », rectifie-t-on, offensé. Et de concéder que celle de Brač – « *une île de bergers* » – est plus blanche.

Cette beauté sophistiquée est fière de ses deux forteresses – celle de la République de Venise et celle de Napoléon –, de sa cathédrale, sa grand-place et de son délicieux petit théâtre de 1612 – parquet qui grince, plafond bas, loges vieux rose et, merveille, un décor de scène peint. On y donne des représentations, devant un public réduit, car sa structure fragile a grand besoin d'être restaurée.

Le charme des rues médiévales et Renaissance opère. Pour s'y retrouver, on vous dira de repérer les fenêtres ogivales XV^e, les maisons à blason XVI^e et les ornements baroques XVII^e. Sans parler de l'admirable calvacade de toits tuilés et de maisons en pierre, non jointoyées pour les plus anciennes. Sur le port, les mouettes gémissent à satiété. Incroyables mouettes. Au début, à Split, on cherchait des yeux le malheureux enfant qui pleurait avec tant de constance.

UN BRIC-À-BRAC ÉMOUVANT

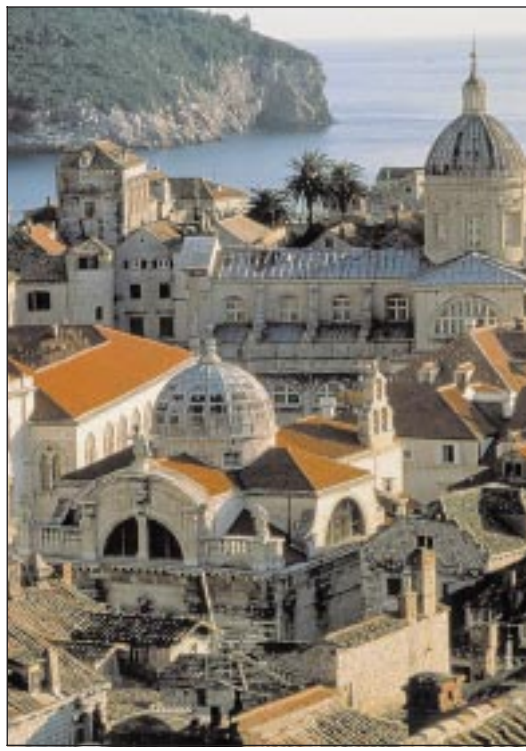
Korcula a de quoi faire se pâmer les foules. Enfermée entre ses tours comme un poing tendu dans la mer. Son plan est d'une simplicité biblique : un axe principal nord-sud, en dos d'âne, d'où descendent des ruelles en arêtes de poisson, droites à l'ouest pour accueillir les alizés rafraîchissants, courbes à l'est pour faire barrage aux vents glacés.

Korcula est vraiment très catholique. Ce particularisme se manifeste, lors des fêtes liturgiques, par les processions qui marquent la continuité d'une tradition transmise de père en fils jusqu'au XXI^e siècle : 44 dans la ville de Korcula, 102 sur l'île. Trois confréries y officient : Tous les saints, fondée en 1301, Saint-Roch en 1575, Saint-Michel en 1603. Chacune a des droits, et des devoirs, dont celui

de préserver les traditions en langue croate. La confrérie de Saint-Michel est chargée de l'ordonnement de la procession du vendredi saint. Celle de Saint-Roch porte la statue du Rédempteur pour celle de Pâque.

La salle de la confrérie de Saint-Michel renferme, en un bric-à-brac émouvant, cierges peints du XVIII^e – le plus lourd pèse 76 kg –, fanals, crosses, candélabres, tous objets que l'on promène dans les rues. Celle de la confrérie de Tous les saints est le Musée des Icônes. Un passage sur la rue conduit à l'église où l'on tombe en arrêt devant un polyptyque du peintre dalmate Blaz Jurjev de Trogirin (1438-1439).

On est membre de père en fils. « *On y entre dès qu'on est en âge de marcher et on y reste jusqu'à la mort* », note simplement Stanka Kraljevic. Toutes les familles ca-



V. RIVIERE/EXPLORER



GIOVANNISIMONEDIAT

En haut à droite : Dubrovnik, l'antique Raguse en ses remparts et ses tours puissantes. La cité de Saint-Blaise – son patron depuis le X^e siècle, quand il prévint en songe le curé de l'attaque vénitienne – fut détruite par un séisme en 1667. Reconstituée dans le style baroque, elle garde néanmoins des références gothiques et Renaissance. Des remparts, vue sur les coupes des églises. Ci-dessus : Split, la façade sur la mer du palais de Dioclétien, où les habitants, fuyant les envahisseurs, se réfugient dès le VII^e siècle. Ci-contre, Brač, la plus « nature » des beautés dalmates.



part. D'une porte à l'autre. Rectiligne, légèrement rétrécie à l'est, sol luisant, façades à persiennes à demi soulevées et, dégingolant, glissant vers elle, d'étroites ruelles. Liez tout cela d'une couronne de remparts, posez des tours en parfait état et le charme opère. Chacun y a ses quartiers. Les touristes vont au nord ? Optez

pour le sud. Courez place Gundulic où, le matin, a lieu le marché – petites dattes enfilées en couronnes parfumées, herbes odorantes et pêches juteuses sur les étals de paysannes souriantes.

Montez une volée de marches et pénétrez dans l'église Saint-Ignace – baroque délirant inspiré du Gesù, à Rome – puis, à droite, vers le

Hamlet, Aïda et Marco Polo

La 51^e édition du Festival de Dubrovnik aura lieu du 10 juillet au 25 août dans les plus beaux sites architecturaux de la ville. Chaque soir, plusieurs spectacles : musique classique, folklore, art dramatique – *Hamlet* dans la forteresse Saint-Laurent, sur une falaise, mais en croate. Site Internet (www.dubrovnik-festival.hr). Si ce festival est le plus prestigieux, il n'est pas le seul. Lors des Jeux d'été de Split, du 15 juillet au 15 août, *Aïda*, de Verdi, sera donné dans le péristyle du temple de Jupiter. A Korcula, lors du Festival international des jeux d'épée, du 5 juillet au 23 août, danses et assauts accompagnés à la cornemuse et au tambour, à l'instar de la pittoresque *Moresca*, représentée en saison le jeudi soir. Du choc des épées naissent des étincelles. Le 7 septembre, reconstitution de la bataille entre Vénitiens et Génois, au cours de laquelle Marco Polo, peut-être né ici, fut fait prisonnier en 1298.

tholiques appartiennent à une confrérie, les hommes comme membres actifs, les femmes en tant que membres passifs, préparant, cousant, repassant. Seuls les hommes sont comptabilisés. Trois confréries, chacune de cinq cents membres, autant de femmes « passives », une population de 3 200 âmes : le compte est bon.

La cathédrale Saint-Marc, construite en un siècle, le XV^e, est le prodige architectural de Marko Andrijić, qu'il s'agisse de la coupole octogonale avec loggia coiffant le campanile, du ciborium ou de la rosace de la façade. A son côté, dans un cadre délicieusement suranné, le Musée du trésor abbatial : Madonne de 1438, chef-d'œuvre du même Blaz Trogirin, dessins de Raphaël, Léonard de Vinci, Tiepolo.

Un quart d'heure en bac jusqu'à Orebic, sur la péninsule de Peljčac, 2 h 30 de route et Dubrovnik se lève, au sens propre, à l'horizon. Dubrovnik, c'est une rue, Stradun, qui la fend de part en

Direc tours

*** Prix à partir de. Départ Paris. (province + 450F) sous réserve de disponibilité au moment de la réservation. Réductions enfants -12 ans. Prix incluant le vol, les taxes d'aéroport et 7 nuits à l'hôtel Village Créole, Pointe du Bout.**

Direc tours com

Un peu de fraîcheur

JEUDI. Une dépression est centrée sur le nord des îles britanniques. Elle génère sur le pays un flux d'ouest à sud-ouest. De l'air froid d'altitude s'engouffre sur les régions du Nord et des averses se produiront. Plus au sud nuages et belles éclaircies se partageront le ciel. Les températures moins caniculaire que ces derniers jours retrouveront des valeurs de saison.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Sur la Bretagne et la Basse-Normandie, les nuages seront bien présents et des averses se produiront. Sur les pays de Loire le soleil fera de belles apparitions. Le vent de sud-ouest soufflera. Il fera 17 à 21 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Sur le Centre, nuages et belles éclaircies se partageront le ciel. Sur les autres régions, les nuages seront plus nombreux et l'après-midi quelques averses se produiront. Il fera entre 19 et 24 degrés du nord au sud.

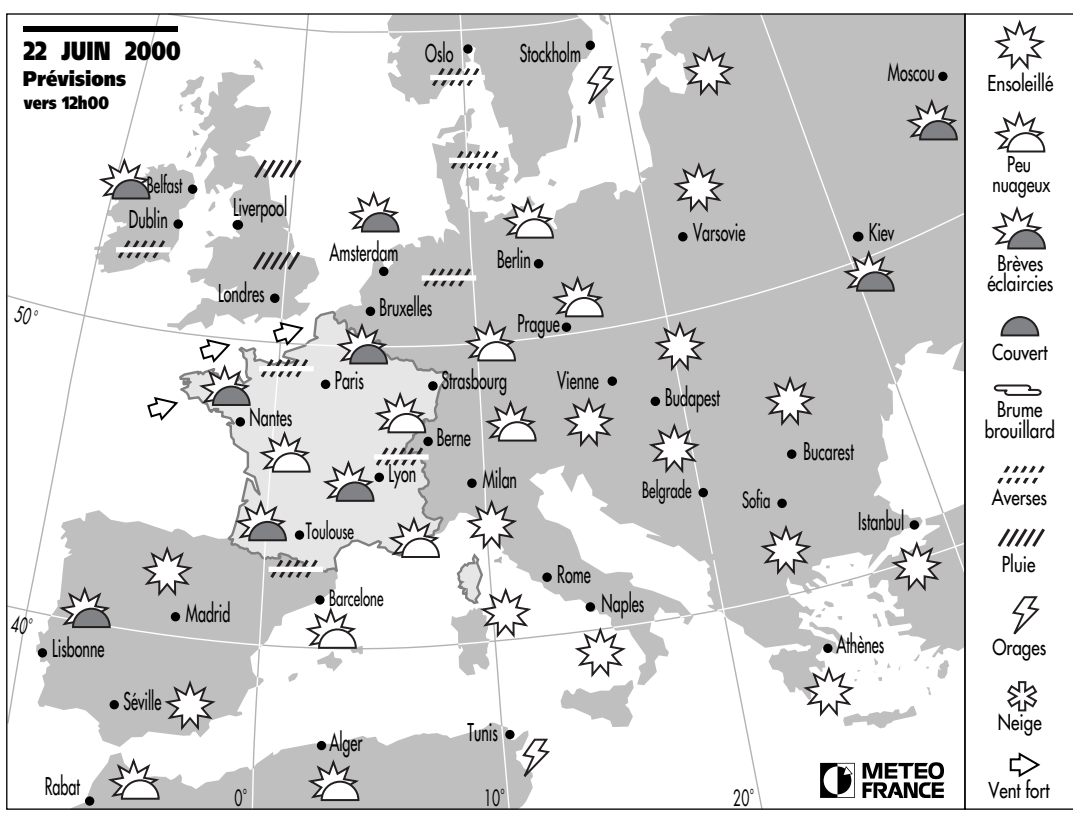
Champagne, Lorraine, Alsace,

Bourgogne, Franche-Comté. - Malgré les passages nuageux, on profitera de belles périodes ensoleillées. Des averses se déclencheront sur les reliefs des Vosges et du Jura. Il fera 23 à 27 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur ces régions les passages nuageux alterneront avec de belles éclaircies. Le ciel sera plus chargé sur le relief pyrénéen où quelques averses se produiront. Il fera 22 à 25 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Malgré un ciel parfois chargé le soleil fera de belles percées. Les nuages seront plus nombreux et quelques averses se déclencheront sur les reliefs des Alpes et du Massif Central. Il fera 22 à 27 degrés au mieux.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - La journée sera très agréable avec un ciel peu nuageux et des températures comprises entre 25 et 29 degrés. Le vent d'ouest le long des varoises soufflera jusqu'à 50 km/h en rafales.



PRÉVISIONS POUR LE 22 JUIN 2000

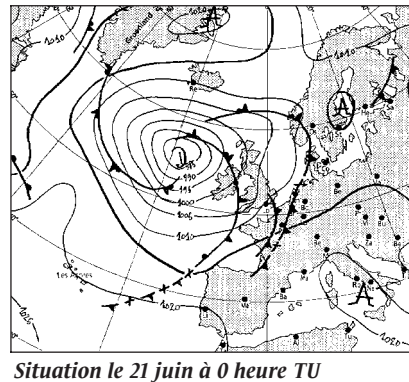
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	16/23 N
AJACCIO	17/27 S	
BIARRITZ	15/21 N	
BORDEAUX	14/22 N	
BOURGES	14/23 N	
BREST	13/16 P	
CAEN	13/16 P	
CHERBOURG	12/16 P	
CLERMONT-F.	16/25 P	
DIJON	16/26 P	
GRENOBLE	12/27 P	
LILLE	13/20 P	
LIMOGES	14/20 N	
LYON	18/25 P	
MARSEILLE	18/29 S	
NANTES	13/19 N	
NICE	18/27 S	
PARIS	15/22 N	
PAU	14/20 N	
PERPIGNAN	17/27 S	
RENNES	12/20 P	
ST-ETIENNE	16/25 P	
STRASBOURG	19/27 N	
TOULOUSE	16/26 N	
TOURS	12/21 N	

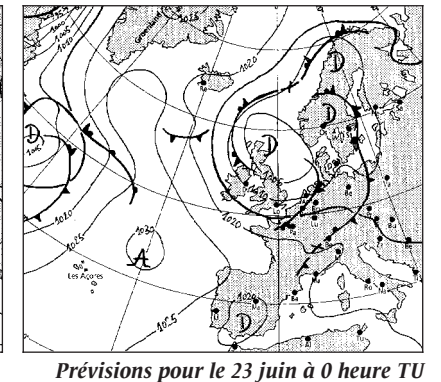
FRANCE outre-mer	POINTE-A-PIT.	22/28 P
ANTANANARIV.	25/31 S	
ST-DENIS-RE.	20/26 S	
AMSTERDAM	14/18 N	
ATHENES	21/32 S	
BARCELONE	18/25 S	
BELFAST	10/16 P	
BELGRADE	19/35 S	
BERLIN	19/25 S	
BERNE	16/24 N	
BRUXELLES	15/19 N	
BUCAREST	13/35 S	
BUDAPEST	23/36 S	
COPENHAGUE	13/21 P	
DUBLIN	11/14 P	
FRANCFORT	16/25 N	
GENEVE	18/25 N	
HELSINKI	14/26 S	
ISTANBUL	21/29 S	

EUROPE	KIEV	14/23 N
LISBONNE	17/22 N	
LIVERPOOL	11/15 P	
LONDRES	12/17 P	
LUXEMBOURG	12/21 N	
MADRID	17/33 S	
MILAN	16/30 S	
MOSCOW	10/19 N	
MUNICH	16/27 S	
NAPLES	21/30 S	
OSLO	13/19 N	
PALMA DE M.	17/27 S	
PRAGUE	15/30 S	
ROME	16/28 S	
SEVILLE	19/33 S	
SOFIA	16/31 S	
ST-PETERSB.	16/25 S	
STOCKHOLM	15/24 N	
TENERIFE	16/22 S	
VARSOVIE	18/34 S	

AMÉRIQUES	LE CAIRE	20/33 S
BRASILIA	NAIROBI	13/26 C
BUENOS AIR.	PRETORIA	7/21 C
CARACAS	RABAT	17/25 S
CHICAGO	TUNIS	22/30 S
LIMA	BANGKOK	25/32 P
LOS ANGELES	BEYROUTH	23/29 N
MEXICO	BOMBAY	28/32 S
MONTREAL	DIJAKARTA	27/29 P
NEW YORK	DUBAI	28/41 S
SAN FRANCIS.	HANOI	28/35 S
SANTIAGO/CHI	HONGKONG	26/28 P
TORONTO	JERUSALEM	22/31 N
WASHINGTON	NEW DEHLEI	29/34 P
AFRIQUE	PEKIN	22/29 P
ALGER	SEOUL	23/31 S
DAKAR	SINGAPOUR	27/30 P
KINSHASA	SYDNEY	12/17 S
	TOKYO	22/28 C



Situation le 21 juin à 0 heure TU



Prévisions pour le 23 juin à 0 heure TU

JARDINAGE

LE JARDINIER est rarement content. Il pleut une semaine d'affilée ? Il se plaint que les boutons de roses pourrissent, que les escargots font des ravages dans ses jeunes planches de laitues, que le mildiou attaque ses pieds de tomates. Il fait soleil une semaine d'affilée ? Il se plaint qu'il doit arroser matin et soir, que les roses fanent sitôt écloses, que ses laitues montent à graines, que toutes ses tomates mûrissent en même temps.

Le jardinier rêve qu'il pleuve la nuit, une jolie petite pluie fine qui mouille sans tout écraser, qu'il fasse beau la journée, un beau petit soleil qui réchauffe sans tout cuire. Ce micro-climat idéal restant du domaine du rêve, il faut savoir s'adapter aux ciels. D'autant que les violents orages, crues, tempêtes de ces dernières années ont tant marqué les esprits que l'on craint, à chaque fois, que le pire soit à venir.

Chaque été, la même question se pose, avant qu'un arrêté municipal ne vienne régler le problème : faut-il arroser les pelouses quand il fait chaud et sec ? Au prix où l'eau potable est vendue et vu la quantité de breuvage qu'il faut envoyer sur l'herbe pour l'empêcher de jaunir,

la réponse est non. L'eau est un enjeu pour l'humanité, il ne faut pas la gâcher pour arroser une herbe qui reverdira dès les premières pluies d'août... et dont le lot est de jaunir l'été ! De plus, on peut éviter d'enrichir les sociétés de distribution d'eau potable qui, solidement assises sur des marchés captifs, investissent dans d'autres domaines. Chacun est évidemment libre de faire ce qu'il veut, mais il faut réserver cette eau aux plantes qui en ont réellement besoin. Et il faut commencer par savoir arroser !

Autant le dire, celui qui se promène avec un tuyau d'arrosage muni de son embout réglable et asperge ses plantations ne sait pas arroser. Premièrement, supprimer cet embout et régler le débit à l'aide du robinet. L'eau doit tomber sans force, pas comme un petit filet, mais comme si elle sortait du goulot d'une bouteille, à raison d'environ quatre-cinq litres à la minute, ou de celui d'un arrosoir standard débarrassé une bonne fois pour toutes de sa pomme, qui ne sert qu'à la période des semis. Un jet puissant tasse la terre, abîme les plantes et gâche l'eau - raison pour laquelle la plupart des pompes électriques sont difficilement utili-

sables car insuffisamment réglables. Il faut arroser directement au pied, plante par plante, le soir ou le matin tôt, et chaque fois qu'un végétal semble en mauvaise passe en pleine journée. Ne pas croire les conseils qui se transmettent de génération en génération et de livre de jardinage en livre de jardinage : la seule raison au fait qu'il ne faut pas arroser la journée vient de ce qu'une grande partie de l'eau s'évapore et se perd, mais n'a rien à voir avec la différence de température entre l'eau et la terre. Et à tout prendre, il vaut mieux ar-

roser en plein après-midi si l'on n'a pas pu le faire le matin qu'attendre le soir en voyant ses plantes faner dangereusement.

Nous précisons dangereusement, car certaines plantes exposées en plein soleil fanent quand bien même elles ont les pieds humides. C'est une réaction naturelle, en diminuant la surface de feuilles en contact avec le soleil, la plante se protège. Une plante fane dangereusement quand ses tiges se flétrissent aussi ! Inutile d'arroser la première, urgent de désaltérer la seconde.

Tailler les tiges fanées

Continuez à couper les roses fanées, à surveiller l'oïdium, qui ravage certains rosiers anciens comme Dorothy Perkins et qui semble particulièrement agressif, cette année. Coupez les tiges fanées des derniers iris des jardins, mais surtout ne coupez pas tout le feuillage au ras du sol. Cette opération le rend particulièrement disgracieux, et de plus est inutile, voire nuisible à la plante. En revanche, il est possible de les diviser maintenant... et dans ce cas-là, seulement, il faut couper le feuillage à dix centimètres de hauteur de façon que les jeunes plantations ne souffrent pas trop de la chaleur. Cela dit, un rhizome d'iris, posé à même le sol, oublié dans un coin du jardin, repart remarquablement bien. Les anciennes variétés tout du moins, car certaines nouvelles, somptueuses, sont anémiques et désespérantes au jardin.

Les plantes en pot doivent, par les plus chaudes journées, être arrosées deux fois. Le soir à l'eau claire, le matin avec une solution d'engrais pour celles qui en ont besoin - les géraniums et autres plantes à fleurs des balcons doivent être dopées. Mais ne jamais arroser une plante dont la terre est sèche avec de l'engrais qui brûlerait les racines et la ferait crever, dans les cas les plus graves. La vie d'une plante en pot dépend très étroitement des soins de celui qui s'en occupe, et il n'est pas question, à moins d'avoir planté des espèces résistantes (pourpier, griffes de sorcières, cactus) de partir du vendredi soir au dimanche soir en laissant géraniums, pétunias, plantes en pot sans arrosages intermédiaires... La quasi-totalité des échecs de plantation sur terrasses et balcons viennent des mauvais arrosages.

Au jardin, les plantes en pleine terre se maintiennent mieux, et il faut surtout surveiller les plus récemment installés et les annuelles qui ont pris place dans les massifs. Un arbre planté depuis l'automne devra recevoir une centaine de litres d'eau par semaine en une ou deux fois, en laissant couler douce-

ment l'eau du tuyau dans la cuvette aménagée à son pied. D'une façon générale, il faut que le liquide descende jusqu'aux racines et non voir les racines remonter à la surface pour aller chercher l'eau. Il faut donc privilégier les arrosages abondants et peu fréquents plutôt que les pissées de moineaux qui s'évaporent dans l'air, ne mouillent que les couches superficielles du sol et rendent les plantes plus fragiles encore à la sécheresse.

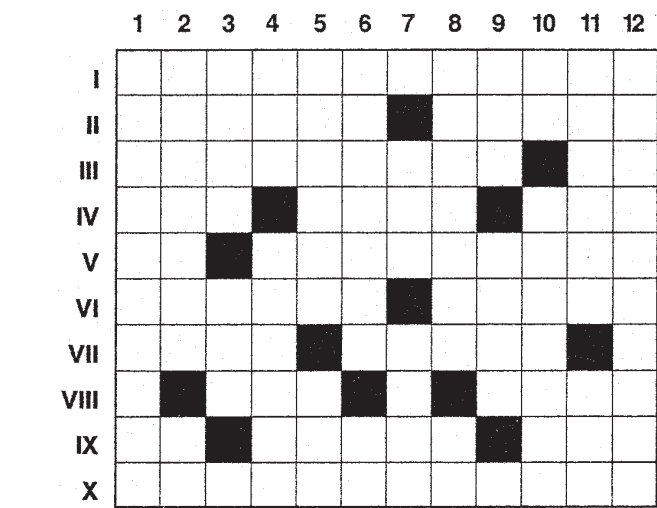
C'est un peu le défaut des paillasses, qui sont à réserver aux plantes à enracinement naturellement superficiel. Par exemple, les plantes de terre de bruyère qui, à l'exception du camélia, ont un système racinaire dense et peu profond qui souffre des coups de sécheresse. Sans compter que les terres dans lesquelles les calcifuges sont cultivées sont très difficiles à réhumidifier quand elles sont sèches. Une épaisse couche de feuilles mortes compostées et/ou d'écorces de pins maintiendra le sol humide en surface. De temps en temps, il faut écarter les écorces pour vérifier l'état d'humidité de la terre.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 148

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. Dérangeant en société et bien plus grave s'il met la bonne dose. - II. Dérangé en société. Dérangé à l'intérieur. - III. Vieille marmite peu appréciée des papistes. En rade. - IV. Blonde et amère. Fils de Jacob. Dix points sur le tapis. - V. Grecque. Coup de feu dans la mâchoire. - VI. Qui sent le roussi. Bien fatigués. - VII. Fait preuve. A servi Amphitryon avant de devenir commun et ressemblant. - VIII. L'Europe des étoiles. Facile à tromper sous son nom d'oiseau. - IX. Cours primaire. Bien accroché. Aura-t-il toujours cours avec l'euro ? - X. Prend le travail en charge.

VERTICALEMENT

I. Laisse entrevoir d'intimes secrets. - 2. Décoration en surface. Départ de série. - 3. Mesure conventionnelle. Aller sans retour possible. - 4. Gardienne de la paix. Détourner l'attention. - 5. Démonstratif et vieillissant. Trou dans le mur. - 6. Fournisseurs de moutarde. Lettres de rupture. - 7. Décoration architecturale. Entendre comme hier. - 8. Débuts de connaissances. Personnel. - 9. Sans effets. Fait mauvais effet. - 10. Conjonction. Parle de belle manière. - 11. Déploie ses ailes en Australie. Prend position en

tête. - 12. Contre l'alternance une fois mis au courant. **Philippe Dupuis**

Nous avons publié dans *Le Monde* du 21 juin une grille qui ne correspondait pas aux définitions du problème de mots croisés n° 00-147 dont nous publions la solution ci-dessous. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser pour cette erreur.

SOLUTION DU N° 00 - 147

HORIZONTALEMENT
I. Complication. - II. Acolyte. Arno. - III. Mesures. Becs. - IV. Plate. SPA. To. - V. III. Ketchup. VI. Nessos. Os. Eh. - VII. Tibias. Duo. - VIII. Chêne. Sen. Sb. - IX. Au. Urfà. Obéi. - X. Rassembleuse.

VERTICALEMENT

1. Camping-car. - 2. Ocelle. Hua. - 3. Mosaïste. - 4. Plut. Sinus. - 5. Lyre. Obère. - 6. Ite. Ksi. FM - 7. Cesse. Asab (basa). - 8. Ptôse. - 9. Tabacs. Noé. - 10. Ire. Bu. - 11. Onctueuses. - 12. Nosophobie.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

BRIDGE

PROBLÈME N° 1898

PARADE CONTRE LA SUÈDE

Le Français F. Multon avait joué contre les Suédois dans un match lors des Olympiades de Rhodes. Vous allez voir la parade qu'il a employée pour gagner son contrat.

♠ 10 9 5 3
♥ 7
♦ A R 9 7 4
♣ A 5 4

♠ 4
♥ V 10 5 4
♦ DV 10 6 5
♣ 8 3 2

N O E S
V 7 6
A R D 9 3
♦ 3
R D V 7
♠ A R D 8 2
♥ 8 6 2
♦ 8 2
♣ 10 9 6

Ann : N. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
-	1♦	1♥	1♠
3♥	3♠	4♥	4♣...

Ouest ayant entamé le Valet de Cœur resté maître, il a contre-attaqué Trèfle. Est a pris le 4 du mort avec le Valet de Trèfle et a continué avec le Roi de Trèfle.

Comment Sud a-t-il joué pour gagner le contrat de QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse

Nord ayant pris le Roi de Trèfle avec l'As, Sud rentre en main par la Dame de Pique, pour couper un Cœur. Il rejoint sa main avec le Roi de Pique pour couper son dernier Cœur. Mais il y a un danger s'il rejoue Trèfle. Est va prendre de la Dame de Trèfle pour contre-attaquer Carreau ; avec un singleton chez lui, Sud n'échappera pas à une coupe, et chutera car il ne pourra rien jouer d'autre du mort.

Voici la parade employée par Multon : il a joué une première fois Carreau avant de rejouer Trèfle et ainsi il a pu garder le contrôle du coup en coupant le retour d'Est, qui ne pouvait rejouer que Trèfle ou Cœur. Sud a ensuite fait tomber le dernier atout. Si Est avait eu deux Carreaux, celui-ci aurait pu contre-attaquer cette couleur, sans préjudice cette fois, pour Sud. Avec trois atouts en Ouest, il aurait fallu rentrer en main par la coupe à Carreau après la deuxième coupe à Cœur, mais il fallait que Ouest détienne au moins trois Carreaux.

LA CHANCE EN TOURNOI

Sauf dans un match de longue durée, la chance est souvent l'élément décisif quand une équipe

n'est pas beaucoup plus forte que l'autre.

Voici un exemple typique : une manche médiocre déclarée et réussie au cours d'une Coupe Vanderbilt, il y a quelques années. Cachez les mains d'Est-Ouest.

♠ 7 6 4 2	♥ D V
♦ 9 8 7	♠ R V 4 3
♥ D 7 5 4 2	♦ V 8 3
♣ A	♣ D 9 5 3
♠ 10 5	♥ A R 9 8 3
♥ D 10	♦ A 6 5 2
♦ A R 10	♥ 9 6
♣ R V 10 7 4 2	♣ 8 6

Ann : 0. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
X...	Sontag	Y...	Kantar
1♣	1♥	1♠	1♣
2♣	4♠	1♥	1♠

Ouest a entamé le Roi de Carreau pour le 3 d'Est et a contre-attaqué la Dame de Cœur, comment Kantar, en Sud, a-t-il gagné QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères

Le saut à « 4 Piques » était bien trop audacieux. A l'autre table, Nord s'était contenté de dire « 3 Piques ».

Philippe Brugnon

MUSIQUE Près de vingt ans après la mort de Bob Marley, le succès du reggae ne s'est jamais démenti en France et on assiste même à l'émergence d'une scène hexago-

nale représentée par les groupes Sinsemilia et Tryo ou le chanteur Pierpoljak. ● À L'OCCASION de la Fête de la musique, mercredi 21 juin, de nombreuses scènes nationales

devraient vibrer au rythme syncopé de ce style né en Jamaïque pendant les années 60. Trois festivals lui sont par ailleurs consacrés au début de l'été. ● PLUS qu'un genre musical, le

reggae s'apparente à un « art de vivre » festif et fédérateur, étroitement lié à la consommation de cannabis chez les jeunes. ● ANCÊTRE du reggae, le ska connaît lui aussi un

nouvel engouement grâce à son impact scénique, plus impressionnant que la production discographique, prise en charge par des éditeurs indépendants.

Écllosion et enracinement de la culture reggae en France

Le genre apparu en Jamaïque au cours des années 60 connaît un succès croissant lié à son potentiel festif, à la mystique rastafarie et à l'usage du cannabis. De nombreuses formations, souvent jeunes, se produiront mercredi 21 juin à l'occasion de la Fête de la musique

EFFLUVES de ganja et rythmes tropicaux flotteront ce 21 juin sur de nombreuses scènes de France. Une Fête de la musique, en 1991, avait déjà donné à Sinsemilia l'occasion de son premier concert. « A l'époque, se souvient Mike, chanteur de ce groupe grenoblois, notre passion pour le reggae nous faisait passer pour des top ringards. » Quelque six cents shows plus tard, ces reggaemen blancs ont vu le vent tourner. « On a effectué un travail de fond, année après année. Le public des concerts s'est mis à grossir. Et depuis 1999, le rythme s'est emballé. » Longtemps condamné à l'auto-production discographique et à la distribution artisanale, Sinsemilia a vendu en 1999 près de 200 000 exemplaires de son album *Résistances*. Un succès inscrit en écho d'un phénomène croissant : l'avènement d'une jeune scène reggae française.

Rock, rap, techno, chanson... Tous les genres semblent maintenant prêts à flirter avec le contretemps sensuel de cette musique inventée en Jamaïque dans les années 60. On ne compte plus à Paris, et plus encore en province, les groupes sous influence reggae. Avec celui de Sinsemilia, les albums de Tryo ou de Pierpoljak ont été quelques-uns des grands succès commerciaux de 1999. L'intensité de ce coup de foudre sera peut-être passer mais l'enracinement ne date pas d'hier. Forte de ses communautés africaine et antillaise, la France a développé une culture reggae mieux que partout ailleurs en Europe continentale. Après sa mort, en 1981, Bob Marley, éternel prophète de cette musique, a continué à y vendre des disques à un rythme constant.

Même dans les périodes creuses, un public important a continué d'assister aux concerts des légendes du genre. Producteur de concerts de reggae depuis le début des années 80, au sein de la société Garance, organisateur, à Bercy, du Reggae Festival qui fait le plein depuis sept ans, Salomon Hazot en a constaté les évolutions. « Au départ, le public de ces concerts était black à 85 %. Les rares Blancs qui y traînaient venaient surtout se réapprovisionner en herbe. A la fin des années 80, le public d'origine africaine sortait moins, entre autres à cause des contrôles de police et des expul-



LOUIS VINCENT

Big Red, pionnier des fusions rap et ragga, version urbaine et digitale du reggae.

COMMENTAIRE FUMEURS

OU NON-FUMEURS ?

Chaque Fête de la musique permet d'observer les modes en profondeur, de les retrouver dans la rue après les avoir découvertes dans les festivals ou les salles de concerts. Gageons que, sur les trottoirs de l'an 2000, jazz, chanson, rock joués par les amateurs et les groupes de terrain auront pris de forts accents reggae, tant ce genre est devenu le lieu de ralliement de la jeunesse française depuis deux ans. La France n'est pas une exception : le reggae, musique inventée dans les campagnes jamaïquaines, a essaimé dans le monde entier. Il a totalement contaminé les percussionnistes brésiliens, instauré un balancement obligatoire chez bon nombre d'apprentis rappers occidentaux, gagné l'Afrique de l'Ouest et du Sud, et induit un style de vie, dont les signes apparents demeurent les incontournables dreadlocks et les bonnets verts, rouges et jaunes.

Le rythme du reggae, balancement hypnotique hérité des cultes afro-caribéens, est pour beaucoup dans son succès. Mais sa composante philosophique y participe. Depuis son invention, à la fin des années 30, par un illuminé peut-être escroc, Leonard Percival Howell, la doctrine ras-

tafaria a été largement édulcorée. Né en 1898, mort en 1981, la même année que Bob Marley, Howell avait emprunté aux sectes éthiopiennes – l'empereur Haïlé Sélassié, l'incarnation du roi nègre « lumière du monde, lion conquérant de la Tribu de Judas », – mais aussi au combat pour le pouvoir noir mené par un autre Jamaïquain, Marcus Garvey.

Très tôt, les communautés rastas se sont mises à planter, afin d'en vivre, du cannabis, herbe sacrée et symbole de la fraternité universelle. Les traces de cette organisation sociale à flanc de mornes ont traversé les décennies et sont parvenues à la porte des lycées et collèges français. Elles ont pris la forme d'une douce défense des valeurs communautaires, symbolisées par le partage du joint. Que le 19 juin, le tribunal correctionnel de Nantes juge bon de condamner le groupe de rock bretois Matmatah pour « provocation à l'usage de stupéfiants » apparaît comme un anachronisme. « Vous pouvez vous asseoir et fumer un joint », avait dit un membre du groupe à un parterre de jeunes bien sous tous rapports qui en fumaient déjà en abondance, alors que l'usage du joint en concert est désormais ostensiblement affirmé, y compris devant les autorités de l'Etat de passage dans les festivals.

Véronique Mortaigne

Le ska, école festive de la débrouille

« À NOS DÉBUTS, au milieu des années 90, nous n'étions qu'une demi-douzaine de groupes en France à jouer du ska. Aujourd'hui, il doit y en avoir plus d'une centaine. » Originaire de Saumur, Pierre Lebas repartira bientôt sur les routes, écumant cet été avec la Ruda Salska, groupe dont il est le chanteur agité, un nombre record de festivals. Un peu partout en France, le rythme haletant du ska, gonflé par des cuivres pétaradants et des guitares grésillantes d'énergie rock, fera danser un public avide d'ambiances sudatoires. Ancêtre festif du reggae, le ska vient de renaître une nouvelle fois.

Elaboré en Jamaïque à l'orée des années 60 par des pionniers comme Prince Buster, Laurel Aitken ou les Skatalites, ce style caractérisé par sa syncope joyeuse et enlevée évolua, en se ralentissant, en rocksteady puis en reggae. En 1979-1980, dans une Angleterre à peine remise de la déflagration punk, son revival initié par des groupes comme les Specials, The Beat ou Madness, allait transformer en kermesse métissée l'après-Sex Pistols et populariser le style dans le monde entier. Avec ses constantes allures de sprint, cette musique prendra régulièrement l'habitude de disparaître comme pour mieux souffler.

Longtemps handicapé par de nombreux fans comptés chez les skinheads, le ska vivotera en Alle-

magne, en Italie, au Japon avant d'exploser aux Etats-Unis dans les années 90 avec le groupe No Doubt. En Espagne, il est resté le support privilégié des groupes les plus politisés, comme les Basques de Negu Gorriak, ou récemment les Catalans de Ska-P, très populaires en France. A Paris, justement, c'est un groupe hispanophone, la Mano Negra, qui, entre 1988 et 1993, fera de la saccade jamaïquaine un ingrédient-clé de son bouillonnant melting-pot. L'ancien groupe de Manu Chao sert aujourd'hui de modèle à ce nouveau revival.

PRIORITÉ À LA SCÈNE

« Nous avons largement puisé dans le rock alternatif français, reconnaît Pierre Lebas, autant que dans la Jamaïque des années 60 ou que dans le répertoire des Clash. » La réussite de Louise Attaque, prouvant qu'on pouvait trouver son public sur scène, la persévérance de Zebda, ont motivé une ribambelle de groupes enfantés par « l'école de la débrouille et du sous-sol ». Les disques de ces bêtes de scène paraissent pour l'instant un peu secondaires. Ignoré dans un premier temps par les maisons de disques, la Ruda Salska a auto-produit deux albums – l'un dans un garage, *Le Prix du silence*, l'autre dans une ferme, *L'Art de la joie*. Bruts de décoffrage, ces disques ont été réédités par Yelen, un label de Sony.

sions. Puis les beurs, également friands de funk, sont venus. Mais depuis cinq ans environ, il y a 90 % de Blancs, âgés de 16 à 25 ans, aux concerts de reggae. »

Selon Salomon Hazot, l'engouement pour les festivals reggae tient à l'ambiance : « On y assiste comme on va dans une rave. Cela dure toute la nuit. Les groupes s'y donnent à fond, et contrairement aux concerts de rap, il n'y a jamais d'embrouilles. » Le potentiel festif du reggae a profité du retour en grâce des concerts auprès d'un jeune public – une tendance initiée notamment par Louise Attaque, héritiers d'un rock alternatif bon enfant, et dont quantité de groupes à dominante reggae ont suivi la voie. Forçats de la scène, Tryo, Mister Gang, K2R Riddim et autres Baobab, accèdent à la thèse selon laquelle après les années de tension rap et de dépression grunge, il était peut-être temps de s'amuser un peu.

Mais le reggae a d'autres atouts : ses connotations spirituelle et rebelle. La plupart des textes de ces lointains enfants de Marley sont pénétrés de bonnes intentions – contre le Front national, le racisme, la pollution... –, mais ne poussent pas trop loin la révolte. Le genre semble être surtout le vecteur d'une nouvelle tendance baba cool. Le look de beaucoup de fans du genre – des nattes version jamaïquaines (les dreadlocks) aux tee-shirts délavés – les rapproche d'ailleurs de la génération hippie.

En concert, le thème fédérateur est plus souvent la défense de la fumette que le combat contre les inégalités. Sinsemilia, dont le nom désigne une espèce de cannabis, se met aujourd'hui à le regretter. Le nouvel album du groupe, *Tout ce qu'on a*, contient d'ailleurs une chanson, *Histoire de ganja*, qui risque de déstabiliser plus d'un fan : « Viens pas me dire à moi que l'herbe est le chemin de la sagesse/j'ai vu des mecs dérailler/Certains être internés/D'avoir trop noyé leur problème dans d'épais nuages de fumée... »

Si les adeptes des métissages reggae-rock s'éloignent volontiers de la mystique rasta, d'autres – qualifiés de roots – s'en rapprochent jusqu'au mimétisme. Skinhead dans les années 80, devenu rasta blanc via une « rédemption » reggae, Pierpoljak, par exemple, enregistre ses disques à Kingston et tourne

avec des musiciens jamaïquains. Mais les bonnes intentions ne font pas les bons disques. Si Pierpoljak possède un indéniable sens du refrain, si le reggae « akoustik » de Tryo a le charme de sa modestie folk, la plupart des groupes issus de cette nouvelle vague n'ont encore rien enfanté de passionnant. Aucune de ces formations, par exemple, n'égale encore les trouvailles jamaïco-provençales visionnaires des Massilia Sound System.

Après les années de tension rap et de dépression grunge, il était peut-être temps de s'amuser un peu !

Par nature plus expérimentale, une scène dub, mêlant électronique et reggae, avec des groupes comme 38 Dub Band, High Tone, Zenzile, le label Hammerbass, les soirées Dub Action... – s'est aussi développée en France. Mais on est encore loin des créations futuristes d'outre-Manche. Le salut viendra peut-être des accointances historiques entre reggae et rap. C'est un DJ jamaïquain, Kool Herc, qui, dans la seconde moitié des années 70, adapta la technique des sound systems à la réalité des ghettos new-yorkais. Dès les débuts du rap français, MC Solaar ou Suprême NTM témoignaient de leur goût pour le raggamuffin, cette version urbaine et digitale du reggae.

Avec Raggasonic, Big Red a fait partie de ces pionniers des fusions rap et ragga diffusées via les sound systems. Aujourd'hui en solo, il a publié, il y a quelques mois, le très novateur *Big Red-Emption*, produit par Frenchie, as des manettes (par ailleurs fils de Claude Allègre). Mérités de vingt-sept ans, Big Red ne cache pas son amertume face au succès de la nouvelle vague reggae. « Nous nous sommes battus pour faire avancer cette musique. J'ai l'impression qu'on nous publie et nous idées sans rien ajouter de neuf. En plus ces bandes de troubadours cassent le marché des concerts. Pour 8 000 francs, ils passent partout. »

Révélaté par son intervention sur le *Ma Benz* de Suprême NTM, où sa voix de racaille rocaillieuse faisait merveille, le Martiniquais Lord Kosity tente avec l'album *Ever Lord* de passer de l'underground au Top 50. Enfant des sound systems antillais et de la scène hip-hop de la banlieue parisienne, il a animé son album d'une agiueuse variété de styles (reggae roots, dancehall, r'n'b, touches latino et même un duo avec Victoria Abril...). Rodés aux mécanismes de l'industrie, les entrepreneurs du rap pourront aider les cousins du reggae à ouvrir les fenêtres de réseaux FM qui continuent à les boudier. Quitte à jouer la carte de la variété. Parrainés par Secteur A, entreprise hip-hop maîtresse dans l'art de pénétrer le marché, Jacky et Ben-J des Neg'Marrons viennent ainsi, avec l'album *Le Bilan*, de réussir le carton reggae-rap de ces dernières semaines. Bilan ? 300 000 albums vendus.

S. D.

Stéphane Davet

Rendez-vous

● **Garance Reggae Festival.** Avec Kana, Israel Vibration, Anthony B, Buju Banton, Horace Andy, Toots et les Maytals, Beenie Man, Tiken Jah Fakoly, Johnny Dread, Big Red. Le 24 juin, à partir de 18 heures au Palais-Omnisports de Paris-Bercy (complet).
● **Garance Reggae Tour.** Avec

Israel Vibration, Anthony B, Buju Banton, Horace Andy. Le 22 juin, à Toulouse ; le 23, à Bordeaux ; le 25, à Nantes ; le 27, à Marseille ; le 28, à Montpellier ; le 29, à Nancy.
● **Frenchy Ska Reggae Party On Tour.** Avec Marousse, Babylon Circus, Baobab, Big Mama. Le 24 juin, à Strasbourg ; le 29, à Annecy ; le 4 juillet, à Paris (Bataclan) ; le 7, à Saint-Brieuc.

Le théâtre en bonne place au Festival de Hollande

Huit pièces témoignent de la créativité de la scène néerlandaise

AMSTERDAM

de notre envoyé spécial

Une équipe inattendue s'est invitée à l'Euro 2000. Onze joueurs non répertoriés au Who's Who footballistique, quoique portant le maillot de Hollande, dont les portraits s'étalent dans des poses triomphantes sur tous les mâts d'Amsterdam. On y reconnaît Ravi Shankar (attaquant) ou feu Frank Zappa (défenseur) encadrant des milieux de terrain moins connus en France, comme le dramaturge Gerardjan Rijnders (directeur du Théâtre national) ou Theu Boermans (patron de l'ensemble De Trust). Le capitaine de l'équipe est l'Anversois Ivo Van Hove, metteur en scène et directeur du Festival de Hollande.

Le meneur de jeu avait commencé l'an passé à bousculer les habitudes de cette institution quinquagenaire. Il ne cachait pas son agacement devant les soirées guindées, dont les billets s'arrachaient autant par tradition familiale que par exigence mondaine. Sans jamais couper les ponts avec le passé, il avait fait entrer les musiques du monde (Roots Festival) et des musiques populaires dans sa programmation, réduit l'emprise de la musique classique et contemporaine, ouvert l'opéra au grand public, décoré des expositions de photos.

Cette année, le changement se manifeste par l'élargissement de la place accordée au théâtre. Sous le titre du « Meilleur du théâtre des Pays-Bas », le Festival présente huit pièces couvrant l'espace néerlandophone. Deux spectacles ont en effet été vus auparavant au Théâtre de la Ville à Paris : *In Real Time*, d'Anna Teresa De Keersmaeker, ainsi que l'effroyable et admirable *Tous des Indiens*, d'Arne Sierens et Alain Platel, qui sera l'un des événements du Festival d'Avignon à partir du 24 juillet.

Ivo Van Hove considère ces créations comme une sorte de bilan de sa génération, grosso modo celle des quadras, issus, pour les plus

âgés, de la contestation post-soixante-huitarde. Ils ont parfois travaillé dans des lieux marginaux avant de se hisser à la tête des principaux établissements du pays. Régulièrement appelés à mettre en scène à New York (Ivo Van Hove) ou en Allemagne (Gerardjan Rijnders), ils se reconnaissent dans le goût de la performance, importée des Etats-Unis, dans la détestation de l'artisanat comme fin en soi, dans la volonté d'apposer leur signature d'auteur sur la mise en scène. Surtout, ils aiment mixer les genres...

RETOUR DES ÉCRIVAINS

À la différence de leurs aînés, ils sont attentifs à la génération suivante. Ils lui ont offert quelques après-midi festivaliers pour présenter leurs créations en cours. Ces jeunes gens revendiquent d'autres modèles, comme les Anversois du Tg STAN (Stop Thinking About Names). Direction collective, élaboration poussée du travail à la table, avant de se lancer sans plus d'apprêts en scène afin de privilégier la fraîcheur de jeu. Cette remise en cause du metteur en scène-roi s'accompagne d'un regain d'intérêt pour les auteurs - et d'un retour des écrivains au théâtre, comme Arne Sierens (*Tous des Indiens*), ou Peter Verhelst (*Aars*).

Opéras et musiques

● **Spectacles.** Après *Il Combattimento*, de Monteverdi, mis en scène par Romeo Castellucci (avant le prochain Festival d'Automne à Paris), et le *Journal d'un disparu* de Janacek, mis en scène par Deborah Warner (après le dernier Festival d'Automne à Paris), le Festival de Hollande a présenté les *Rêves d'un Marco Polo*, de Claude Vivier. L'événement de la dernière semaine est sans conteste *Aïda*, de Verdi, mis en scène par Klaus-Michael Grüber, avec Riccardo Chailly à la tête de



Harry de Wit dans « Stalker » de Gerardjan Rijnders.

Comme ne l'indique pas forcément son titre (*Aars* signifie cull), la pièce, mise en scène par l'Anversois Luk Perceval, dans un des bâtiments de l'ancienne Westergasfabriek (usine à gaz) se veut une « étude anatomique de L'Orestie ». Fondé sur la figure du carré dans un cercle (de famille), elle fait la part belle à la tradition géométrique du plat pays. Quatre projecteurs viennent s'unir en un seul cercle sur une table de cuisine en stratifié flanquée de quatre chaises de même composition. Le tout est installé au centre d'un tube géant où vont tournoyer sans cesse papa Agamemnon, maman Clytemnestre, fiston Oreste et sœur Electre.

Langage poétique. Mise en scène

minimaliste. Sous le contrôle d'un DJ qui balance ses graves comme des uppercuts, la pièce obéit au commandement implacable du rythme. L'engrenage des Euménides devient un enchaînement musical sur lequel se calque celui de la violence. Partie croisée d'incestes à répétition. Délablement d'une famille et mort de la famille, dans une atmosphère de discothèque morbide, qui tourne rapidement en rond.

Sous une forme plus lyrique, on retrouve des éléments de ce prototype d'un théâtre techno dans *Stalker*, de Gerardjan Rijnders, qui revendique un « théâtre total » contemporain, cette fois, dans le décor mouluré du Stadsschouwburg - l'homologue du Français. Gerardjan Rijnders est un auteur injustement négligé en France (Daniel Benoin a monté son *Amateur* à Saint-Etienne, et on attend la mise en scène de son remarquable *Beau Belle*). Son *Stalker* est un individu qui en poursuit un autre d'un amour implacable. Mythomane éventuellement agressif, le *Stalker* débarque dans une petite communauté dont il révèle la vacuité, le déséquilibre (voir *Théorème de Poulain*). Dramaturgie en boucle ici aussi, tentative de l'opéra parlé.

Dans la *Judith* de Hebbel, classique du théâtre allemand, mis en scène dans un décor impressionnant de papier compressé dressé dans une autre cathédrale de l'ex-usine à gaz, la musique live est servie par le cometteur en scène du Hollandia, Paul Koek. Les musiciens sont des guetteurs au sommet de tours. Performance remarquable du grimaçant Bert Luppens (Hollander) sorte de Klaus Kinski néerlandais. Mais le plus curieux de ce festival stimulant était certainement le *Jeff Koons* de l'Allemand Rainald Goetz, mis en scène par Theu Boermans pour l'ensemble De Trust. Le kitsch à la première personne du plasticien américain est livré (avec la Ciccilina en tenue de combat) dans un décor obsédant de carreaux blancs qui pourrait être signé Jean-Pierre Raynaud. Entre vernissage glamour et intervention de sans-logis, cette interrogation cruelle de l'art contemporain envoie Jeff Koons se recycler quel que part du côté de chez Grosz.

3 Quelle est la part du Festival de Hollande dans cette création ?

En nous passant commande, le Festival nous dotait de 100 000 florins en plus (300 000 F). Cela changeait tout : je pouvais soudain m'offrir Harry de Wit et sa musique. Je le voulais présent sur scène, dans une sorte de performance. Je voulais que les spectateurs le voient réagir en direct. Même s'il n'avait pas de rôle à proprement parler, il devenait, lui aussi, une sorte de *Stalker*. Avec lui, je pouvais intégrer les différentes disciplines : musique, jeu, danse, lumière. Je lui ai fait lire le texte et je lui ai dit : « Réagis. » Il est revenu en me disant : « Je veux deux ciseaux. » Et c'est devenu le thème principal de la pièce.

Propos recueillis par Jean-Louis Perrier

J.-L. P.

TROIS QUESTIONS À

GERARDJAN RIJNDERS

1 Vous êtes l'auteur d'une vingtaine de pièces, et vous dirigez le Toneelgroep Amsterdam, homologue hollandais de la Comédie-Française. Comment avez-vous commencé ?

Aujourd'hui, le théâtre aux Pays-Bas est largement émané. Ce n'était pas le cas au tournant des années 60-70. A l'époque, les compagnies régulières donnaient le répertoire et reprenaient ce qui se faisait à Londres, Broadway, Paris ou en Allemagne. Le théâtre néerlandais était un théâtre de seconde main, qui se contentait d'imiter ce qui se faisait ailleurs. En mai et en septembre 1969, la révolte a éclaté, un an après celle des étudiants parisiens. Nous

avons lancé notre « action de tomates » en allant jeter des tomates sur les spectacles convenus et en les invectivant : « Cessez d'imiter ! Créez vos propres pièces. » Il y a eu de grands débats, dont sont sortis de nouvelles compagnies. Elles étaient très démocratiques : sans chefs, sans metteurs en scène, sans auteurs. Les pièces étaient inspirées directement de la situation aux Pays-Bas. Ça a créé une atmosphère nouvelle, encore palpable aujourd'hui.

2 Comment travaillez-vous avec le Toneelgroep ?

Nous pratiquons un mélange typiquement néerlandais, alternant les classiques et les créations contemporaines. Cette année, j'ai monté *Le Cid*, dans le genre classique bien raide, et, en contrepoids, *Stalker*, dont l'étrangeté n'a rien de classique.

Deux cents enfants, passeurs en herbe des musiques du monde

ILS S'APPELLENT Ni Ketut Diahlaskmi, Gusti Putu Suciari, I Purta Karsa. Ils ont entre dix et quatorze ans et n'avaient jusqu'alors jamais quitté leur village, Keramas, situé au sud-est de Bali. Sur la scène du Théâtre des Abbesses, dans un déploiement d'étoffes aux couleurs vives, de brocards scintillant sous les projecteurs, ils chantent, dansent, jouent la comédie, racontent l'histoire de Mantri buduh, le roi ensorcelé, de Galoh et Likou, les petites princesses, de Mantri manis, le petit prince pris pour un orphelin mendiant. Ils donnent aux Parisiens un aperçu de ce qu'est l'*arja*. Sorte d'opéra comique dansé, « que les touristes ne voient jamais quand ils visitent Bali », souligne Catherine Basset, ethnomusicologue spécialiste de Bali (auteur notamment de l'ouvrage *Musiques de Bali à Java*, co-édition Cité de la Musique - Actes Sud), à qui l'on doit la venue de ce spectacle.

Mélangant les générations, mixte à certaines périodes, uniquement masculin ou féminin à d'autres, l'*arja* a ses modes. Dans les années 30, il était courant de voir des enfants aux côtés

d'adultes. Puis cette pratique a disparu avant de « revenir voici à peu près deux ans », explique Catherine Basset. Un retour somme toute logique dans un pays tel que Bali, où les enfants sont complètement intégrés à la culture des adultes. Sur la scène du théâtre des Abbesses, les gosses de Keramas s'emparent de leur rôle avec une maîtrise, une conviction époustouflantes. Même engagement chez les petits chanteurs du Rajasthan qui leur succèdent après dix minutes d'entracte. Accompagnés par les musiciens de l'ensemble Divana dont l'austérité tranche avec leur fraîcheur et leur joie stimulantes, ils donnent une leçon de bonheur au public. Eux aussi se produisent pour la première fois devant un public occidental.

MAÎTRES EN DEVENIR

Le trac ? C'est un état qu'ils ne connaissent pas. Ils lancent leurs voix comme on se jette à l'assaut. Ils interprètent des *chota git*, des chants populaires évoquant l'amour de la bien-aimée. Le plus âgé, Gazi Khan, a seize ans. Il est le fils du plus grand chanteur manghaniyar, Bundu Khan. Après le dé-

cès de son père il y a quelques années, il a été pris en charge par la communauté. Le chant, il l'a d'abord appris en écoutant les cassettes de son illustre géniteur. Petits maîtres en devenir, déjà presque virtuoses, ces gosses sont l'espoir des traditions populaires dans leur pays, comme le sont aussi les enfants Baka du Cameroun, les petits aborigènes d'Australie, les gamins de Madagascar, et les quelque deux cents habitants du Village des enfants du Monde, installés comme eux jusqu'au 15 juillet à Blois.

Aménagé dans l'ancienne chocolaterie Poulain, ce village éphémère est un lieu scénographique original à destination des enfants, conçu par l'architecte Brigitte Métra, « comme un parcours initiatique, ludique, visuel et sonore ». Loin des concerts classiques, c'est une autre manière aussi de mettre en scène et présenter des musiques, à laquelle les petits Parisiens, moins chanceux que leurs copains de Blois, n'ont hélas pas droit en découvrant les quatre groupes actuellement délocalisés au Théâtre des Abbesses. Imaginé par Alain Weber, à qui l'on doit notamment le superbe spectacle consacré aux chants et danses

des femmes du Maroc monté aux Bouffes du Nord lors du Festival d'automne l'année dernière, ce village atypique est une opération coproduite par la Mission 2000, la Ville de Blois et l'Exposition universelle de Hanovre. Sa mise en place a nécessité deux ans de préparation, des négociations parfois difficiles dans les villages. « A Madagascar, au début, raconte Alain Weber. Une rumeur circulait comme quoi on vendait des enfants en Europe. »

Patrick Labesse

★ **Enfants d'aujourd'hui, musiciens de demain.** Deux programmes en alternance : Opéra-Danse de Bali et Enfants du Rajasthan le 23 juin ; Grupo Senzala de capoeira de Santa Luzia dos Pretos (Brésil) et The Renegades Junior Groove (Trinidad) les 22 et 24 juin. Théâtre des Abbesses (20 h 30), 31, rue des Abbesses, Paris 18^e. M^o Abbesses. Prix : 70 et 95 F. Tél. : 01-42-74-22-77. Les spectacles Opéra-Danse de Bali et Enfants du Rajasthan au festival Les Orientales (19 juin-2 juillet) à Saint-Orient-le-Vieil (tél. : 02-41-72-62-02) les 1^{er} (Bali) et 2 juillet (Rajasthan).

Le Monde des DEBATS

Au sommaire du numéro de juin

TECHNOLOGIE : L'homme superflu ?

Jacques Attali
Francis Fukuyama
Alvin et Heidi Toffler



Tunisie: vers l'après-Ben Ali ?

Taufik Ben Brik, Michel Wieviorka

Que devient l'extrême-droite ?

Pascal Perrineau

Ville épars, ville dense

François Ascher / Francis Beaucire

Bibliothèques: prêt gratuit et droits d'auteurs

Max Gallo

Justice: le sens de la peine

Robert Badinter, Antoinette Chauvenet,
Denis Salas, Giovanni Tamburino
Jean-Paul Brodeur, John Braithwaite

Mensuel.

En vente 25 F chez votre marchand de journaux

Je m'abonne au *Monde des Débats* :

M. M^{me} M^{lle}
Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :
Tél. : _____ Fax : _____
 1 an (11 numéros) pour 209 F, au lieu de 275 F (prix au numéro).
Je bénéficie d'une réduction exceptionnelle de 22 %.
Étranger : 269 F TTC (40,90 euros).

Je joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : *Le Monde des Débats*
Service Abonnements
70, rue Compans 75019 Paris. Tél. 01 44 84 85 00

Date d'expiration :
 Je règle par carte bancaire n° : _____
 Je souhaite recevoir une facture acquittée. Date et signature : _____

Au Printemps de Cahors, les artistes sont invités à parler aux sens

Ingo Maurer, Jean-Luc Vilmouth et Maria Friberg fêtent la dixième édition du festival avec des images sensuelles et des idées sensibles

CAHORS

de notre envoyé spécial

Il est minuit, c'est la pleine lune, le bitume est encore chaud, et une musique monte d'une des bornes lumineuses qui animent les ruelles de Cahors, noires de monde. « *I am sensitive artist* », répète John S. Hall, chanteur des King Missile. Je suis un artiste sensible. La chanson provoque quelques pas de danse chez le designer allemand Ingo Maurer, 68 ans, réputé pour son travail poétique sur la lumière. Ce dernier dit son bonheur d'être l'invité spécial du dixième Printemps de Cahors où il présente, au Musée Henri-Martin, une installation à partir de poissons rouges, de miroirs et d'ombres chinoises. Là, il vous prend par la manche pour écouter les paroles qui montent dans la nuit étoilée : « *J'en ai marre des musées, des galeries, personne ne me comprend parce que je suis un artiste sensible.* »

Ingo Maurer réagit : « *J'adore cette chanson. Ces putains d'artistes sont si sérieux, il y a tellement de gens prétentieux ici... Je n'aime pas l'art qui fait uniquement appel à mon cerveau. L'art n'est pas intellectuel mais sensuel. Je suis fier d'être primitif.* » En quelques mots au ton relevé par le vin local, Ingo Maurer résume le thème « *Sensitive* » – « *qui transmet des sensations* » – choisi par Christine Macel pour l'édition anniversaire de ce festival des arts visuels – photographie, vidéo – qui propose aussi de la musique pour danser et des installations lumineuses dans la ville pour rêver.

Jean-Luc Vilmouth, un des artistes invités, a fait découvrir à Christine Macel la chanson des King Missile. « *Je fais souvent écouter cette chanson à mes étudiants puis je leur demande : Comment vous représentez-vous en artiste sen-*

sible ? » Bonne question. « *Sensitive* » fédère un festival 2000 où se côtoient des artistes anglais, américains, japonais, suédois ou français dans une ville qui sent le terroir. Christine Macel a privilégié « *l'émotion* » et les sens opposés au « *principe pur de raison* », et met en avant « *une connaissance intuitive qui renouvelle la perception des choses plutôt qu'une connaissance purement conceptuelle* ».

LA CONFIANCE RETROUVÉE

Laisser courir les sens, oublier les thèmes graves qui ont dominé l'art contemporain des années 90 – trivialité, banalité, politique, social – revenir à des œuvres ludiques, tout cela colle à une ville décorative, à des Cadurciens qui ont plus envie de faire la fête que de se prendre la tête, à Fabrice Hybert qui a fait planter des arbres fruitiers dans la ville, à Raymond Hains, qui propose des chocolats en forme de pièces de monnaie (locales). Sensibilité, émotion, beauté, autant de termes qui pouvaient passer pour douteux et qui traduisent la confiance retrouvée dans l'art, comme objet de contemplation et comme valeur marchande. Il n'y a d'ailleurs plus grand-monde dans la ville, au-delà de remarques du type « *C'est qui, ces guignols ?* », pour considérer les artistes comme des petits hommes verts débarquant d'une autre planète.

« *Sensitive* », c'est aussi la sensation que sur la trentaine d'artistes présentés, tous vivants, pratiquant la photo ou la vidéo, exposés sur cimaises ou affichés « *outside* » (dans la rue), certains, souvent les plus connus, ont assuré le service minimum. D'autres, et il suffit de les écouter, se contrefichent d'un thème ouvert qui ap-

pelle – et c'est sa limite – le beau geste décoratif et anecdotique, des couleurs et matières chaleureuses, comme au bon vieux temps des années 80.

Quelques artistes en revanche ont joué le jeu en proposant des œuvres « *primitives* » et sensibles, rêveuses sans oublier le monde, laissant la porte ouverte aux interprétations multiples. C'est l'Anglais Stephen Wilks, dont les images urbaines sont impossibles à décrire tant elles mêlent l'enregistrement et l'énigme, le document trivial et le jardin merveilleux, le bonheur et la douleur.

C'est la Suédoise Maria Friberg, qui, sur ce thème qu'elle juge « *très français* », propose une vidéo représentant un homme imberbe se débattant dans l'océan californien. La vidéo est diffusée sur grand écran, au ralenti, en silence, dans la Chapelle des Dames de Nevers. Quelle sensualité ! Le corps puissant et le crâne luisant se noient, émergent, se débattent dans l'écume blanche et les vagues dangereuses.

« *J'aime filmer sans que moi ni mon modèle n'aient le contrôle de la situation. J'aime cette perte de pouvoir. L'homme est réduit à une forme mouvante aussi propre qu'un bébé. Mes vidéos sont des peintures qui bougent. Il n'y a pas de son, pas de contexte, pas de poils pour éviter la narration. On peut imaginer le liquide amniotique, le sperme, ce que j'appelle le "happy sperm". Finalement, dans les relations amoureuses et sensuelles, nous vivons isolés, non ?* » Maria Friberg aime, dans ses vidéos, « *diriger les hommes qui ont du pouvoir et le perdent. Contrairement à la Suède, j'ai trouvé en Californie des hommes de quarante ans qui jouent sur la plage comme des enfants. C'est très sensuel.* »



COURTESY OF GALERIE CHARLOTTE LUND, STOCKHOLM

« *Blown out* », 1999, projection vidéo, couleur, sans son, de la Suédoise Maria Friberg.

Jean-Luc Vilmouth, qui expose aux Docks, a voulu vivre les sensations de propriétaires de villas en Californie. Pour réaliser ses *Dream Houses* (Maisons de rêve), Vilmouth les a approchés et leur a emprunté leurs vêtements pour réaliser des autoportraits, ou plutôt pour se mettre dans la peau de ces propriétaires. Parfois des hommes, parfois des femmes. Des vêtements trop courts ou trop longs, « *imprégnés de la sueur ou de l'odeur des gens* ». C'est attractif, séduisant, plein d'humour et de poésie. Plein d'indices sur la façon dont « *l'architecture construit une personnalité* », dit Vilmouth, connu pour ses installations qui perturbent la relation du spectateur à l'espace public.

Vilmouth montre aussi une vidéo dans laquelle des hommes et des femmes, jeunes et moins jeunes, réagissent devant la caméra comme s'il s'agissait « *d'une personne avec laquelle ils auraient envie de faire l'amour.* » Sensations fortes. Vilmouth commente : « *Quand Claire Chazal fait son journal, on a l'impression qu'elle nous drague.* »

Reste la Japonaise Rika Noguchi, qui offre les photographies les plus majestueuses et lyriques du festival : des Japonais en train de gravir le mont Fuji. Peu importe. Le spectateur est en lévitation, entre l'hiver et l'été, le ciel et la terre. Hors du temps. « *Je cherche un sentiment primitif du monde, entre l'archaïque et le futuriste,*

comme une porte vers le ciel », dit Rika Noguchi. Les gestes des sujets s'apparentent à une chorégraphie tribale dans l'azur. « *Je veux combattre une certaine gravité.* » Elle ajoute : « *Je suis heureuse et très optimiste sur l'avenir du monde.* » On s'en serait douté.

Michel Guerrin

★ **Printemps de Cahors, du lundi au jeudi, de 15 heures à 19 h 30, vendredi, de 15 heures à 1 heure du matin, samedi, de 11 heures à 1 heure du matin (« Nuits blanches » les 23 et 24 juin), dimanche, de 11 heures à 19 h 30. Jusqu'au 2 juillet. Renseignements : 4, place Champollion 46000 Cahors. Tél. : 05-65-53-94-75.**

Fabrice Hybert transforme la ville en verger

CAHORS

de notre envoyé spécial

Au bord du Lot, à l'écart du centre de Cahors, des dizaines de jeunes arbres fruitiers viennent d'être plantés. Cerisiers et pruniers, pommiers et poiriers, dix essences différentes indiquées par des panneaux qui représentent le fruit peint. Le maire est là, accompagné d'élus et de notables, de Jean-Jacques Allagon, président de la Mission 2000 en France, de la direction du Printemps de Cahors, et d'amoureux de l'art et des arbres. Le soleil tape fort. On s'impatiente. Un conservateur de musée est agacé : « *On attend l'artiste star et élu.* »

Fabrice Hybert, T-shirt blanc et bermuda bleu, vient inaugurer son œuvre avec vingt bonnes minutes de retard : il a décidé de planter dans toute la ville, sur plusieurs années, des arbres fruitiers qui remplaceront progressivement « *les arbres décoratifs* ». Fabrice Hybert, trente-neuf ans, l'un des artistes soutenus avec constance par les institutions publiques, a imaginé des *Prototypes d'objets en fonctionnement* (POF). Le POF n° 46 a pour titre *Les Fruits de la rue*. De nature écologique, visant à bouleverser la relation de la population à sa ville, cette œuvre déboule dans une cité où le pla-

tane est roi. Hybert refusant de commenter l'usage qu'il a fait de l'argent public, ceux qui en ont la charge le font à sa place : « *Certains ont dit que j'allais arracher nos magnifiques platanes. C'est faux !, a expliqué le maire, Bernard Charles. Mais j'aime l'idée qu'un arbre devienne un lieu d'échange.* » Les arbres de Fabrice Hybert viennent donc s'ajouter aux plantations ancestrales et remplaceront les arbres morts. « *J'espère que la municipalité tiendra le cap. Sinon cette œuvre n'a pas de sens* », prévient Marie-Thérèse Perrin, directrice du Printemps.

Bernard Charles s'est voulu rassurant : « *Nous ferons le maximum pour que tout pousse bien, pour développer cette œuvre ! Nous ferons de Cahors la première ville fruitière de France !* » 15 % du budget fleurs, soit 70 000 francs, seront consacrés chaque année au projet. Avait-on besoin d'un artiste pour cela ? « *Oui, répond le maire, il apporte une légitimité.* » Mais s'il assure que lui-même ne va pas oublier les arbres, il demande à l'artiste de ne pas oublier son œuvre : « *J'espère que vous viendrez souvent dans notre ville pour voir évoluer votre projet.* »

M. G.

Des interrogations sur la pérennité du festival

CAHORS

de notre envoyé spécial

L'ambiance est étrange, entre euphorie et inquiétude. Le Printemps de Cahors fête sa dixième édition avec de nombreuses expositions, des animations, des concerts. Cahors a grandi vite : le festival présente trente-deux expositions dans des espaces de 3 000 m² – contre neuf expositions sur 1 000 m² il y a dix ans. Son budget s'élève à 6 millions de francs (910 000 €) contre 1,7 million (260 000 €) au départ et sa durée est désormais de dix-sept jours contre quatre à ses débuts. Et pourtant « *Cahors pourrait disparaître* », disaient certains lors de l'inauguration du 16 juin.

Premier problème, le budget. La spécificité du festival est d'être financé à 65 % par le mécénat d'entreprises, essentiellement la Fondation Cartier pour l'art contemporain, la Fondation EDF et le champagne Demoiselle. L'influence de Cartier est déterminante, puisque ce festival est dirigé par Marie-Thérèse Perrin, épouse de Alain-Dominique Perrin, directeur du groupe Richemont, propriétaire de Cartier. C'est aussi à Cahors que le couple Perrin possède un château et un vignoble. Marie-Thérèse

Perrin souhaite que les collectivités publiques augmentent leur dotation à hauteur de 50 % du budget. Cette demande intervient alors qu'EDF devrait « *probablement se retirer* », selon M^{me} Perrin, et que le million de francs attribué par la Mission 2000 en France ne sera pas reconduit.

A Cahors, les édiles pensent que la directrice met « *un peu de pression* » dans les négociations. « *Nous devons arriver en trois ans à un équilibre entre privé et public* », assure le maire, Bernard Charles (PRG). Marie-Thérèse Perrin, plus pressée, jettera-t-elle l'éponge ? « *J'hésite. Je continuerai à condition que tout le monde s'engage.* »

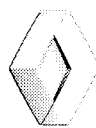
CENT MILLE VISITEURS

Le second problème tient aux lieux d'exposition. Le Printemps perdra l'année prochaine les Docks, où sont présentés près du tiers des artistes, et peut-être le Moulin Saint-James, menacé de destruction. « *Le Printemps va récupérer trois étages d'exposition à l'Espace Caviolle* », répond Bernard Charles, mais ce lieu est jugé « *cataclysmique* » par la direction du festival. Aussi le Printemps pourrait-il à l'avenir accueillir plus de musiques

et de spectacles et moins d'expositions. Enfin, Marie-Thérèse Perrin affirme vouloir « *prendre du recul. Je réside à Londres, ce qui est un peu compliqué. Je voudrais engager un directeur, car je suis bénévole.* » « *M^{me} Perrin est un peu saturée. Il faut l'aider mais elle doit rester, car sans elle on ne pourra pas faire la même chose* », réplique le maire. Il serait surprenant que ce festival, passé en dix ans de la photo traditionnelle aux arts visuels et sonores, mette la clé sous la porte. Cent mille personnes fréquentent Cahors en quinze jours, chiffre à nuancer puisque tout est gratuit et que beaucoup viennent d'abord pour les animations nocturnes du week-end.

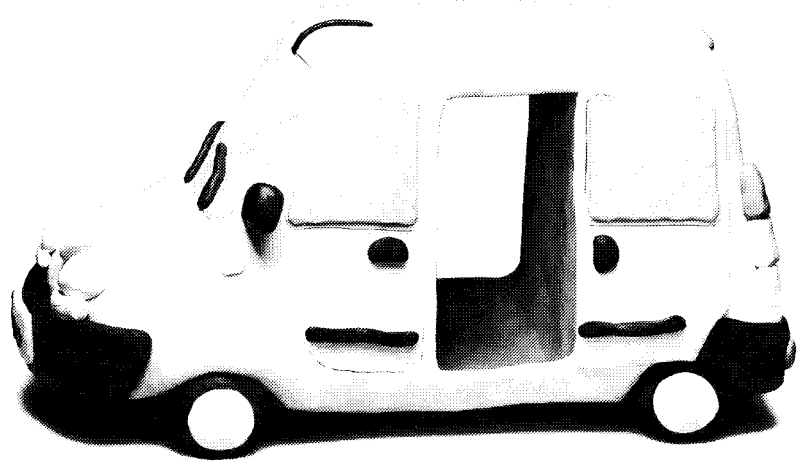
Mais c'est un festival accepté par une ville « *pas facile à bouger* », selon Marie-Thérèse Perrin, qui a trouvé un équilibre entre les animations nocturnes et les expositions, emploie 300 bénévoles et a gagné la confiance de la municipalité après des années tumultueuses. « *Ces questions seront réglées durant l'été* », dit Marie-Thérèse Perrin. Le maire se veut rassurant : « *Je crois qu'il y aura une onzième édition.* »

M. G.



RENAULT Kangoo

LE PIERCING VIENT DE FAIRE UNE NOUVELLE VICTIMÉ.



À PARTIR DE 76 300 F

Prix tarif conseillé au 01/06/2000 pour une Renault Kangoo 1.2, 2 portes latérales coulissantes, direction assistée, airbags conducteur et passager, tablette cache bagages.

Le piano torrentiel d'Eric Watson, héritier de Thelonious Monk et de Cecil Taylor

Dole sous le charme du musicien américain à la tête de son trio

Alors qu'il réside à Paris depuis 1978, le pianiste américain Eric Watson ne joue que rarement dans les clubs et les festivals français. En prélude

au concert qu'il donnera le 4 août à Assier pour le Festival Jardin dans tous ses états, il s'est produit le 17 juin à Dole à la tête d'un trio intense et

imaginatif (Mark Dresser à la contrebasse, Ed Thigpen à la batterie), confirmant qu'il est un des maîtres du piano jazz moderne.

19^e FESTIVAL JAZZ EN FRANCHE-COMTÉ, Eric Watson Trio, cloître de la Visitation, le 17 juin, Dole. Prochains concerts : Louis Sclavis et Jean-Pierre Drouot, le 23 (Mor-teau); ARFI, le 24 (Vesoul); Ramon Lopez, le 28, Nelly Pouget, Gina-Luigi Trovesi, le 29, Thierry Madiot, Henri Texier/Evan Parker/Daniel Humair, le 30 (Besançon). Jusqu'au 8 juillet. Tél. : 03-81-83-39-09. De 30 F (4,57 €) à 80 F (12,20 €).

DOLE

de notre envoyé spécial

Lorsque l'on interroge Eric Watson sur la rareté de sa présence dans les clubs ou les festivals en France, le pianiste répond simplement : « Je ne sais pas, c'est le destin probablement. » Cet été, il est invité par le Festival Jardin dans tous ses états, à Assier, le 4 août. Samedi 17 juin, il retrouvera les membres de l'Association pour la promotion du jazz (Asprojazz), or-

ganisateurs du Festival Jazz en Franche-Comté qui l'avaient déjà accueilli en 1994.

On est à Dole, dans le Jura, vingt-huit mille habitants. Philippe Romanoni parle d'Asprojazz et du Festival comme d'une « mission, un relais d'amis, une histoire de confiance ». A une époque, le Festival tenait plus de la succession, pas toujours cohérente de concerts organisés par chacun des diffuseurs de la région. Dorénavant, la ligne artistique – jazz contemporain de création – est du seul ressort de Philippe Romanoni. Chaque soir, il faut découvrir un lieu, pas toujours adapté au concert, tenir compte des déplacements sur l'ensemble du territoire. Le budget de 1 million de francs (152 449 €) paraît un peu court pour couvrir les cachets, la résidence de musiciens et le cycle consacré à la voix organisé en hiver (Françoise Kubler cette année).

Trois rangées de trois projecteurs éclairent l'espace à ciel ou-

vert du cloître de la Visitation. Quelques micros. Le public est au contact des musiciens, donc de la musique. Résidant à Paris depuis 1978, Eric Watson, né le 5 juillet 1955 à Wellesley (Massachusetts), est de ces musiciens qui semblent surpris de l'intensité que peut prendre leur travail. Pas de fanfaronnade, façon dépositaire de l'art du trio jazz, ni de grands airs modestes pour saluer tout ce qu'il doit aux anciens.

GÉNÉROSITÉ ET RESPECT

Eric Watson connaît sa valeur par la manière dont les musiciens répondent à ses attentes. Avec le contrebassiste Mark Dresser – parfois remplacé par un autre grand de l'instrument, Claude Tchamitchian – et le batteur Ed Thigpen – l'homme du trio historique d'Oscar Peterson avec Ray Brown –, Eric Watson a l'une des formations les plus jouées, les plus expressives du jazz aujourd'hui. Ces trois hommes ont une générosité éton-

nante, respectueuse de l'imagination de ceux qui les écoutent.

Pour quelques compositions fragiles, délicates à ses débuts, pour cette allure de grand jeune homme distingué et un peu timide, Eric Watson a parfois été qualifié de « romantique ». Loin du cliché, il faut le voir faire corps avec le piano, les mains recourbées, les doigts presque à la verticale pour pénétrer l'ivoire, le front au ras de la table d'harmonie. Watson a en lui une large part de l'histoire du piano dans le jazz moderne, Thelonious Monk et Cecil Taylor en tête. Il joue avec les silences, l'attente, le choix de notes le plus sûr, le plus évocateur ; puis jaillissent des torrents, une incandescence jusqu'à la transe où rythmes et mélodies sont inextricablement liés. Dans *Punk Circus*, le trio arrive à un tel point d'exigence et de complicité qu'il ne forme plus qu'une seule âme.

Sylvain Siclier

Un chassé-croisé entre danse et musique jusqu'à la folie

FESTIVAL AGORA. AL SEGNO (création française). Conception : François Raffinot, Emmanuelle Vo-Dinh, Yan Maresz. Musique : Yan Maresz. Chorégraphie : François Raffinot, Emmanuelle Vo-Dinh. Assistant musical : Manuel Poletti. Technique Ircam. Avec Saül Dovin, Jean-Michel Fête, Anja Hempel, Serge Louis-Fernand, Bettina Masson, Pénélope Parrau (danseurs), Thierry Mercier (guitare), Françoise Rivalland (cymbalum), Nicolas Tulliez (harpe).

CENTRE POMPIDOU, rue Rambuteau, Paris-4^e. M^o Rambuteau. 20 h 30, les 21, 22 et 23 juin. Tél. : 01-44-78-48-16. De 60 F à 90 F.

Responsable du département chorégraphique de l'Ircam fondé il y a dix-huit mois, François Raffinot avait marqué l'édition 1999 du Festival Agora avec *Play-back*, spectacle joliment démultiplié conçu en collaboration avec le compositeur Edmund J. Campion. Le voici avec une création totalement différente, épurée et intimiste, mais pas moins réussie que la précédente ; une œuvre collective : la chorégraphie a été modelée par François Raffinot et Emmanuelle Vo-Dinh en concertation avec les interprètes, la partition écrite par Yan Maresz au fil d'échanges avec les chorégraphes et de prospections informatiques avec l'assistant musical Manuel Poletti.

Le principe fondateur d'Al Segno (« au signe », terminologie qui indique où reprendre dans une partition musicale) détermine la présentation de deux solos de danse (un au début, un à la fin) en référence à un texte de Samuel Beckett, *Compagnie*, traitant de la solitude. Entre ces bornes symétriques : une série de séquences variées où musique et danse ne cherchent pas à coller l'une à l'autre. Une plage suspensive peut accompagner une partie de cache-cache très dynamique et, inverse-

ment, une phase volubile envelopper une gestuelle articulée au ralenti. De la musique jouée sur scène par un insolite trio à cordes pincées et frappées (harpe, cymbalum et guitare), les danseurs (trois hommes, trois femmes) semblent des auditeurs privilégiés car libres... de leurs mouvements sur un plateau quasiment vide.

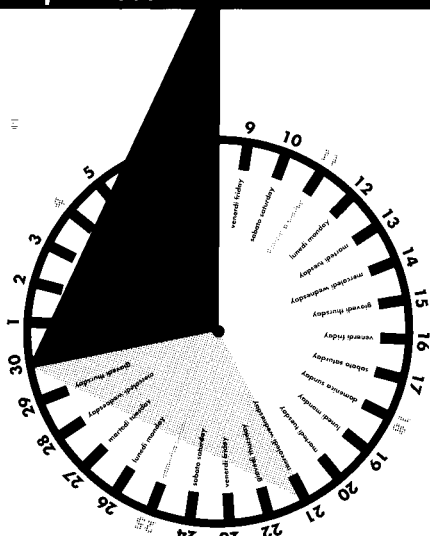
ÉCRITURE GRANULEUSE

La chorégraphie paraît alors figurer un mode de perception de la musique très personnelle composée par le jeune Yan Maresz. Celle-ci a tendance à essaimer, notamment par le phénomène de résonance des cordes et son extension sous forme de gerbes électroniques, mais aussi du fait d'une écriture granuleuse. La chorégraphie tend vers un rapprochement des corps (en bottes de plantes naturelles ou en noyaux organiques et compacts). Une telle dialectique évite à Al Segno tous les premiers degrés de la coordination entre sons et gestes pour réserver cette démarche aux solos. Ils se déploient à l'intérieur d'un cadre qui, par captation des mouvements du danseur à l'aide d'un système infrarouge, « commande » des séquences musicales à l'ordinateur. On imagine les concepteurs de la pièce commenter ce modèle d'interaction pluridisciplinaire en des termes empruntés à Beckett dans *Compagnie* : « La fable d'un autre avec toi dans le noir. » Au début (solo masculin), la « fable » est pratiquement muette et ne laisse entendre que quelques craquements d'articulations. A la fin (solo féminin), elle prend une tournure puissamment onirique dans l'agitation nerveuse de l'interprète comme dans le bourdonnement nasillard et les distorsions de l'électronique associée. Longtemps maintenu dans une sphère viable, le chassé-croisé d'Al Segno entre danse et musique s'achève, de manière fascinante, dans la folie.

Pierre Gervasoni

Florence,

21 juin 2000



à Florence

Après sa complète rénovation

Galleria del Costume di Palazzo Pitti

rouvre

avec l'extraordinaire exposition de la donation

Gianfranco Ferré

et une ample sélection des collections permanentes articulées en trois expositions. La mode du monde entier retrouve à Florence l'une de ses institutions les plus prestigieuses.

ENTE CASSA DI RISPARMIO DI FIRENZE

CENTRO DI FIRENZE PER LA MODA ITALIANA

Galleria del Costume

di Palazzo Pitti

Mercredi 21 juin 2000

SORTIR

PARIS

Mona Hefre chante Rezvani Mona Hefre a participé à tous les spectacles produits entre 1973 et 1986 par le *Grand Magic Circus* de Jérôme Savary. Au Sentier des Halles, en janvier 1999 puis au Festival d'Avignon, elle interprète Serge Rezvani, pour la première fois en public, accompagnée par Gérard Daguerre. Intitulé *Tantôt rouge tantôt bleu* – l'un des vingt titres qu'elle interprète –, ce tour de chant comprend de nombreuses chansons inédites et d'autres plus connues : *J'ai la mémoire qui flanche*, *La Ligne de chance*, *Le Tourbillon* (Jules et Jim, de François Truffaut), les chansons de *Pierrot le fou*, de Jean-Luc Godard...

Théâtre national de Chaillot (salle Gémier), 1, place du Trocadéro, 16^e. M^o Trocadéro. Du 22 juin au 1^{er} juillet, du mardi au samedi, 20 h 30 ; dimanche, 15 heures. Tél. : 01-53-65-30-00. 120 F.

Orchestre philharmonique de New York

Mahler : *Symphonie n^o 9*. Kurt Masur (direction). Les Parisiens ont l'occasion rêvée d'entendre le futur patron de l'Orchestre national de France, en cours de tournée européenne à la tête de l'Orchestre philharmonique de New York, avec lequel il termine son avant-dernière saison en tant que directeur musical. La veille, dans les mêmes lieux, le chef allemand et ses musiciens auront donné une création pour deux altos et orchestre de Sofia Goubaidouline et la *Septième Symphonie* d'Anton Bruckner. Cette *Neuvième* de Gustav Mahler, qui occupe une soirée entière, devrait mettre en valeur cette formation de tête des orchestres américains, d'une virtuosité en général prodigieuse. *Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, 8^e. M^o Alma-Marceau. Le 22, 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 650 F.*

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Easy Rider de Dennis Hopper. Avec Peter Fonda, Dennis Hopper, Jack Nicholson. Américain, 1968 (1 h 30). VO : Action Ecoles, dolby, 5^e (01-43-29-79-89).
Engrenages de David Mamet. Avec Lindsay Grouse, Joe Mantegna. Américain, 1987 (1 h 52). VO : *Reflet Médicis*, salle Louis-Jouvet, dolby, 5^e (01-43-54-42-34) ; *Le Balzac*, dolby, 8^e (01-45-61-10-60) ; *MK2 Quai-de-Seine*, dolby, 19^e (+).
Panique à Needle Park de Jerry Schatzberg/ Avec Al Pacino, Kitty Winn. Américain, 1971, copie neuve (1 h 50). Film interdit aux moins de 12 ans. VO : *Grand Action*, 5^e (01-43-29-44-40) ; *La Bastille*, 11^e (01-43-07-48-60).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGE

Figuration critique 2000 Cent trente peintres et sculpteurs figuratifs vivent dix jeunes artistes cubains. *Toit de la Grande Arche de la Défense (92). Du 22 juin au 10 septembre. Du lundi au jeudi de 10 heures à 19 heures ; du vendredi au dimanche, de 10 heures à 20 heures. Tél. : 01-42-55-50-32.*

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Rencontres à la Cartoucherie Nouveau Monde et vieux démons *Cartoucherie-Théâtre du Chaudron, route du Champ-de-Manœuvre, 12^e. M^o Château-de-Vincennes. Le 22, à partir de 20 heures. Tél. : 01-43-28-44-22. 50 F.*

Emmanuelle Huynh *Tout contre, tout contre La Ménagerie de verre, 12, rue Lécuyer, 11^e. M^o Parmentier. Les 22, 23 et 24, 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. De 60 F à 80 F.*

Béjart Ballet Lausanne Maurice Béjart : *La Lumière des eaux. Versailles (78). Bassin de Neptune (château). 21 h 45, les 22, 24 et 25. Tél. : 01-30-83-78-88. De 100 F à 350 F.*

Naoko Shimizu (alto), Ozgur Aydin (piano) Œuvres de Schubert, Vieuxtemps et Enesco. *Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, 1^{er}. M^o Louvre. Le 22, 12 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. De 45 F à 60 F.*

Ensemble InterContemporain Nunes : *Lichtung I et II*, création. Technique Ircam, Jonathan Nott (direction).

Rosita Boisseau

A NOS ABONNÉS

UN SEUL NUMÉRO
0/803/022/021*
exclusivement réservé pour :
**FAIRE SUIVRE
OU SUSPENDRE
VOTRE ABONNEMENT**

*0,99 F TTC/mn.

Chaque samedi avec

Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

LE MONDE TELEVISION

EN VUE

■ A Caracas, où, chaque fin de semaine, une cinquantaine de meurtres sont commis, 82 personnes ont été assassinées ce week-end.

■ La police de l'aéroport de Bogota a saisi, jeudi 8 juin, dans un cargaison de fameux bonbons de Cali, des sucettes enrobées de cocaïne, spécialité de Medellín.

■ Pris de nausées dans un hôtel parisien, transporté aux urgences, radiographié, un passeur colombien qui avait ingéré 100 boulettes de cocaïne avait été frappé par un dealer, à l'estomac.

■ Les crimes liés à la drogue ont augmenté de 59 % en 1999 aux Emirats arabes unis, qui, depuis cinq ans, infligent la peine de mort aux trafiquants.

■ La cour fédérale d'Atlanta ayant suspendu, mardi 20 juin, l'exécution du condamné à mort **Thomas Provenzano**, dix minutes avant l'injection mortelle, l'une de ses victimes, paralysée, qui s'était déplacée pour assister au supplice est rentrée chez elle en fauteuil roulant.

■ Les moines franciscains qui ont solennellement béni, dimanche 18 juin dans la banlieue de Sao Paulo, le premier crématorium pour animaux de compagnie d'Amérique latine, assureront des veillées funèbres comprises dans le prix des incinérations - 630 reais, quatre fois le SMIC local.

■ Le Comité français de liaison des professionnels du funéraire, souhaitant « faire évoluer le cadre légal », réclame une définition du « statut des cendres » issues des crémations.

■ Craignant qu'un joueur ne force le destin, la famille d'une vieille dame porte plainte contre les employés de l'hôpital de Sherbrooke, au Québec, pour avoir parié sur les chances de survie de leur parente atteinte de sénilité.

■ Pris dans une embuscade, **Luis Felipe Gomes**, infirmier angolais qui s'était porté volontaire pour vacciner les enfants de l'enclave de Cabinda, a été tué en chemin.

■ Après le passage, lundi 19 juin, d'un chasseur F18 à la verticale de son école, **Angel Torres**, enseignant à Las Anejas de Teruel, en Espagne, constate : « Parfois, je suis obligé de tranquilliser les enfants lorsqu'un avion franchit le mur du son, mais c'est la première fois que le plafond s'écroule. »

■ L'armée française s'appête à tester le « samouraï » qui, capable de lancer toutes sortes de munitions - gaz lacrymogènes, fumigènes, grenades aveuglantes, grenades offensives et défensives, charges de démolition, etc. - ne fait, au départ du canon, « pas plus de bruit qu'un bouchon de champagne ».

Christian Colombani

Les Brésiliens et leur police

Après la mort d'une jeune femme lors d'une prise d'otage et l'« asphyxie » de l'auteur de la séquestration, l'hebdomadaire « *Veja* » s'alarme de l'augmentation de la criminalité et met en question les méthodes des forces de l'ordre

« **AU SECOURS !** », implorait *Veja*, en couverture de son édition du 7 juin. Le premier hebdomadaire généraliste du pays relevait, entre autres indicateurs alarmants sur l'évolution de la criminalité, qu'un homicide est commis désormais toutes les 13 minutes au Brésil. Marquée par une forte recrudescence de « balles perdues » fatales à d'infortunés passants pris dans le feu croisé quotidien entre policiers et bandes de narcotrafiquants, la nouvelle vague de violence vient, de surcroît, d'accoucher d'une effroyable bavure policière, dont l'onde de choc a rapidement atteint le palais présidentiel de Brasília.

Pour *Veja*, cette lamentable affaire est le fruit de « la rencontre dramatique entre un bandit dément, un poli-

cier imprudent et une jeune innocente » : l'intervention hasardeuse d'un policier d'élite du Bataillon des opérations spéciales (Bope) de Rio s'est en effet soldée, lundi 12 juin, au cours d'un braquage de bus qui a tourné au cauchemar pour la dizaine de personnes retenues en otages, par la mort d'une jeune passagère, froidement abattue en représailles par l'auteur solitaire de l'attaque. Pendant quatre heures, les télévisions ont suivi en direct les vociférations, souvent inintelligibles, d'un jeune homme noir d'une vingtaine d'années, portant tresses rastas et vraisemblablement drogué, appliqué à terroriser, sous la menace de son revolver, des otages livides.

Après avoir assassiné, de trois balles dans le dos, l'institutrice Geisa



Gonçalves, âgée de vingt ans, l'assailant a été capturé indemne. Il a néanmoins succombé à une « asphyxie » au cours de son transfert à bord d'un fourgon de police, vers un commis-

ariat. Malgré les pressions exercées par les policiers, l'Institut médico-légal de Rio s'est refusé à altérer les résultats de l'autopsie. Le preneur d'otages, Sandro de Nascimento, surnommé Mancha (« tache »), serait un des enfants survivants du massacre, perpétré une nuit de juillet 1993, près de la cathédrale de Candelaria, au centre de Rio, au cours duquel huit enfants de rue, endormis sous des porches, périrent sous les balles d'un escadron de la mort formé de policiers.

« Si le Brésil ne se lance pas dans la refonte complète de ses structures de lutte contre le crime, la population aura toutes les raisons de fuir, pas seulement en voyant des voleurs », écrit *Veja* à propos du traitement calamiteux par le Bope, présenté comme le

« corps de police le mieux entraîné d'Amérique du Sud », de la prise d'otages survenue à proximité du jardin botanique, sur la ligne 174. Dans l'immédiat, le président Fernando Henrique Cardoso a décidé de privilégier le renforcement de la police fédérale. Une dotation de 20 millions d'euros est notamment destinée au recrutement de 2 000 agents fédéraux supplémentaires et à la modernisation des équipements.

CONSTATS D'ÉCHEC

« L'armée peut-elle contenir le crime ? », s'interroge *Veja* en titre d'un de ses articles. Certes, bien des Cariocas (les habitants de Rio) se souviennent avec une certaine nostalgie de la « paix armée » imposée par la présence massive des militaires, en juin 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio. En revanche, les diverses tentatives postérieures d'« occupation » de favelas dominées par le narcotrafic se sont toutes terminées sur des constats d'échec : le bouclage en règle des principaux bidonvilles de Rio, pour la plupart installés à flanc de collines escarpées, exigerait des moyens et des effectifs que l'armée brésilienne n'est pas en mesure de mobiliser. Cela n'empêche pas le président du Sénat, Antonio Carlos Magalhães, troisième personnage de l'Etat et figure de la droite brésilienne, de repartir à l'assaut en faveur de l'engagement de l'armée contre le banditisme. Malgré les avis contraires des états-majors qui redoutent le « pouvoir de corruption » du narcotrafic.

Jean-Jacques Sévilla

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre Luc Séguillon

■ Martine Aubry, qui envisage de quitter le gouvernement à l'automne, ne doit pas rater sa sortie. Elle qui se targue d'avoir mené à bien les trois chantiers des trente-cinq heures, des emplois-jeunes et de l'apurement des comptes de la Sécurité sociale, ne peut pas se payer le luxe de trébucher, *in fine*, sur le dossier de l'assurance-chômage. Or, il va lui falloir faire preuve de beaucoup de doigté pour éviter les deux écueils qui la guettent aujourd'hui dans sa confrontation avec le Medef. Si la ministre de l'emploi et de la solidarité se montre par trop intransigeante, il n'y aura d'autre issue à cette épreuve de

force qu'une étatisation de la protection sociale en France. Ce serait un échec social pour le gouvernement et pour Martine Aubry (...) Si, à l'inverse, la ministre approuve sans autre forme de procès cet accord contesté par la CGT, la CGC et FO et dénoncé par une bonne partie de la gauche plurielle, elles risquent le désaveu de ses propres amis. Elle se condamnerait alors à un échec politique.

LE FIGARO

Philippe Reclus

■ En se mariant avec Seagram et ses studios de cinéma, Vivendi réalise la métamorphose la plus spectaculaire de notre histoire industrielle des dernières décennies. D'un métier historique de distributeur d'eau et de concessions, et de percepteur de re-

devances, l'ancienne Générale des eaux avait déjà fait un premier pas en abordant d'autres domaines, le téléphone et la télévision. Le troc entre contenants - vieux tuyaux contre nouveaux canaux - vient de franchir une nouvelle étape. Par le contenu, cette fois. (...) Vivendi et son partenaire Seagram sont avant tout deux entreprises bien ancrées dans le réel, duquel elles cherchent aujourd'hui à s'extraire pour réaliser le grand saut dans le monde de la Toile. (...) Il faudra beaucoup de force de conviction [à Jean-Marie Messier] pour démontrer que son groupe n'est pas en train de lâcher la proie pour l'ombre.

THE GUARDIAN

■ Le prince William a aujourd'hui dix-huit ans. C'est un jour de fête

— joyeux anniversaire, votre Altesse Royale ! — mais aussi le moment d'envisager sérieusement ce qu'on va faire de sa propre vie, en attendant la possibilité que, beaucoup plus tard, en milieu de parcours, on puisse jouer le rôle constitutionnel auquel vous appelez votre naissance (...) William devrait le plus longtemps possible oublier qu'il sera peut-être roi et mener une vie aussi normale que nous le lui permettrons. Il devrait trouver un travail et pourvoir à ses besoins. Il devrait apprendre ce que c'est que d'être un citoyen de ce pays et oublier tout ce qu'on lui a appris, entre les murs de son palais, à propos de ses sujets. La monarchie pourrait ainsi, pour le meilleur ou pour le pire, survivre. Au moins, elle n'aurait pas une nouvelle mort sur la conscience.

www.havenco.com

Après les paradis fiscaux, les paradis numériques



du Nord, à dix kilomètres des côtes anglaises (*Le Monde* du 14 juin).

Pendant la seconde guerre mondiale, les Britanniques construisirent des plates-formes en mer pour y installer des batteries de DCA. L'une d'entre elles, Roughs Tower, n'a pas été détruite. En 1967, un Anglais ex-

centrique nommé Roy Bates s'y installe avec sa famille et proclame l'indépendance de sa plate-forme. Roughs Towers est rebaptisée Sealand, et M. Bates devient Prince Roy. L'année suivante, un juge britannique refuse de statuer sur cette occupation, car la plate-forme n'est

pas dans les eaux territoriales du Royaume-Uni... Aujourd'hui, le Prince Roy est vieux et malade, mais son fils, le prince héritier Michael, vient de lui succéder.

Dès qu'ils apprennent l'existence de Sealand, les responsables de HavenCo entrent en contact avec Michael, et l'affaire est conclue rapidement. La première déclaration officielle de la nouvelle alliance est résolument libérale : « Nous croyons fermement en la liberté individuelle intégrale, surtout dans le domaine des communications électroniques, que le G 8, et particulièrement la France, a récemment attaqué dans la réunion à huis clos du 13 mai. » L'installation du matériel de stockage et de transmission de données est bien avancée, et l'ouverture du premier *off shore data center* est prévue pour début juillet. HavenCo a fait savoir à ses futurs clients que tout serait permis, à l'exception des sites pédophiles et du *spamming* (envoi de messages publicitaires en grand nombre).

Yves Eudes

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

● Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la « une » de votre journal).

● Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

Vous êtes abonné(e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : un numéro exclusif 0 803 022 021 (0,99 F TTC la minute)

Votre numéro d'abonné (impératif) : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Commune de résidence habituelle (impératif) : _____

Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant) du : _____ au : _____

Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement) du : _____ au : _____

Votre adresse de vacances : Prénom : _____ Nom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Vous n'êtes pas abonné(e)

Pour tout autre renseignement : 01.42.17.32.90 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi 001MOVAC

Votre adresse de vacances : du : _____ au : _____ Prénom : _____ Nom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Votre adresse habituelle : Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Votre règlement : Chèque bancaire ou postal joint Carte bancaire n° : _____

Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements 60646 Chantilly Cedex

Date et signature obligatoires : _____

DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 n°)	96/14,64*
3 semaines (19 n°)	139/21,19*
1 mois (26 n°)	173/26,37*
2 mois (52 n°)	378/57,63*
3 mois (78 n°)	562/85,68*
12 mois (312 n°)	1.980/301,85*

Offre valable jusqu'au 31/12/00

Mi-temps gay

par Luc Rosenzweig

IL N'Y A PAS que le football dans la vie. Encore qu'il soit difficile de ne pas considérer comme historique une journée qui a vu le naufrage simultané de l'Allemagne et de l'Angleterre, même si l'on ne partage pas totalement les analyses ethno-footballistiques de Charles Biétry, chef des sports de France 2. Le cliché du football latin, fin et imaginaire, l'emportant sur l'énergie physique un peu fruste des joueurs « saxons » nous paraît quelque peu réducteur. Mais qu'y a-t-il, ces jours, hors du football ? Ceux qui n'auront pas répondu sans hésiter « *la Gay Pride* » risquent de se voir taxer de ringards, sinon d'homophobes. C'est ce qu'ont compris les deux chaînes les plus soucieuses d'être dans l'air du temps, Arte et Canal.

Avant cette désormais classique manifestation mondiale, homosexuelle et printanière fixée cette année au 24 juin, elles nous ont

établi, mardi soir pour Arte et jeudi soir pour Canal+, des soirées spéciales gay. C'est nouveau dans l'histoire de la télé, où la présence de l'homosexualité dans les programmes a longtemps été limitée à la rediffusion régulière de « *La Cage aux folles* ». Non, maintenant les choses deviennent sérieuses, voire ennuyeuses, et la culture souterraine des ghettos homos ou lesbiens sort des catacombes pour atteindre le grand public. Et c'est parfois surprenant, comme ce film intitulé *Beefcake* qui raconte l'histoire du photographe Bob Mizer, fondateur, dans les années 50, de *L'Athletic Model Guild*, une association de mannequins masculins spécialisée dans la pose pour des revues culturistes.

A cette époque, le body-building et ses publications étaient un paravent pour diffuser dans le public des photos de nature à faire fantasmer les messieurs qui aiment les messieurs. C'était, si l'on ose dire, faux-cul, mais c'était ainsi dans ce

temps-là, où *Le Monde naturiste* était le seul magazine « de charme » accessible aux hétéros.

L'étonnant dans ce film de Thom Fitzgerald, c'est qu'il parvient, sans sombrer dans le ridicule, à mélanger trois genres. Le porno soft, tout d'abord, puisque sous prétexte de recréer l'ambiance du studio de Mizer, on met complaisamment en scène des anatomies masculines aussi musclées que dénudées et quelques atouchements sans équivoque. Le documentaire historique classique, ensuite, où l'on voit des anciens protagonistes de l'époque, modèles ou photographes, raconter leurs souvenirs. Le « film de prétoire à thèse », enfin, modèle américain avec procureur, avocat et « *Objection ! votre honneur !* », pour tenter de réhabiliter un Mizer qui avait été condamné, pas tout à fait à tort, semble-t-il, pour proxénétisme aggravé. Ce soir, il y aura de nouveau football.

MERCREDI 21 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Années trente, swing et Big Bands. Invités : Claude Bolling, Michel Pfauf, Jean-Pierre Daubresse, Louis Mazeret. **Forum**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : The Corrs. **Canal +**

18.30 et **21.30** L'Invité de PLS. **LCI**

19.30 Rive droite, rive gauche. Fête de la musique. **Paris Première**

20.55 Tapis rouge spécial Fête de la musique. **France 2**

21.00 La Marche du siècle. Retour sur images. **France 3**

21.05 Strip-tease. Types au top. SOS Voyageurs. Un « navre » de paix. Petits cadeaux. **TV 5**

22.15 Tapis rouge spécial Fête de la musique. **TV 5**

22.40 La Route. Invités : Marc-Olivier Fogiel et Patrick Sabatier. **Canal Jimmy**

0.20 Des mots de minuit. **France 2**

DOCUMENTAIRES

19.45 Donka, radioscopie d'un hôpital africain. **Planète**

20.15 Putain d'Europe ! [8/20]. Guerre ou paix. **Arte**

20.30 Riviera. [2/3] L'art. **Planète**

20.35 Appel d'air. Papouasie. **Odyssee**

TELEVISION

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Iphigénie en Tauride

Créé à Paris en 1779, cet opéra est le plus dramatique de Gluck. L'action, inspirée d'Euripide, offre des situations pathétiques favorables aux grands airs, duos, trios et ensembles. On y voit Iphigénie sauvée du couteau paternel par Diane dont elle est devenue la prêtresse, sous le coup d'un songe prémonitoire, à l'image de la tempête qui fait rage sur la mer, jetant sur le rivage son frère Oreste.

21.00 Le XX^e siècle. Vietnam. [3/6] Diên Biên Phô (1953-1954). **Histoire**

21.25 Irak, après la tempête... **Planète**

21.25 La Terre où nous vivons. Valdès, le paradis des baleines. **Odyssee**

21.35 Boris Karloff. Bela Lugosi. **Ciné Classics**

22.00 Le Musée Guggenheim de Bilbao. **Histoire**

22.30 Europe, notre histoire. [2/3] 1955-1968. **Planète**

23.40 Une île glacée. **Odyssee**

23.55 Sectes tueuses. Ces hommes qui se prenaient pour Dieu. **13^{ème} RUE**

0.00 Ousmane Sow, le soleil en face. **Canal +**

0.35 L'Homme loup. Le journal de Paul Balenovic. **Odyssee**

SPORTS EN DIRECT

17.35 Football. Euro 2000. Groupe C : Yougoslavie - Espagne. Au stade Jan Breydel de Bruges. **TF 1 - RTBF 1**

20.30 Football. Euro 2000. Groupe D : Pays-Bas - France. Au stade de l'Aréna d'Amsterdam. **TF 1 - RTBF 1**

20.30 Football. Euro 2000. Groupe D : Danemark - Rép. tchèque. Au stade Sclessin de Liège. **Eurosport**

20.30 Football. Euro 2000. Groupe D : Danemark - Rép. tchèque. Au stade Sclessin de Liège. **Eurosport**

20.30 Football. Euro 2000. Groupe D : Danemark - Rép. tchèque. Au stade Sclessin de Liège. **Eurosport**

MUSIQUE

21.00 Maria Callas à Covent Garden. Covent Garden 1964. Aïrs de Puccini. **Mezzo**

21.00 Fête de la musique. **21.00** Guitares en fête avec John McLaughlin. A la Cité de la musique en 2000. **22.45** Voices. En l'abbaye romane de Payerne. Avec David James, contre-ténor ; Roger Covey-Crump, ténor ; John Potter, ténor ; Gordon Jones, baryton. **1.00** Mike Stern. A Montréal, en 1999. **Muzzik**

21.45 Nuit spéciale Reprises. **21.50** Bryan Ferry. Au Grand Rex en 2000. **22.55** Dr John. A la Cigale, à Paris en 2000. **23.55** Natalie Cole. Au Pasadena Civic Auditorium, aux Etats-Unis, en 1992. **1.00** Tony Bennett. Jazz à Vienne 98. **Paris Première**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

22.00 Les 100 Tubes du siècle. **Arte**

FILMS

18.15 Complots ■■■ Richard Donner (Etats-Unis, 1997, 135 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**

19.15 Les Maîtres du temps ■■■ René Laloux (France, 1981, 80 min) **O.** **Cinéfaz**

19.30 Noblesse oblige ■■■ Robert Hamer (Grande-Bretagne, 1949, N., 105 min) **O.** **Cinétoile**

20.30 Les Morts vivants ■■■ Victor Halperin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 65 min) **O.** **Ciné Classics**

20.40 Anaconda, le prédateur ■■■ Luis Llosa (Etats-Unis, 1997, 90 min) **O.** **Cinéstar 1**

21.00 Kill Me Again ■■■ John Dahl (Etats-Unis, 1989, 100 min) **O.** **Cinéstar 2**

22.10 Les Innocents ■■■ André Téchiné (France, 1987, 95 min) **O.** **Ciné Cinémas 1**

22.40 Zardoz ■■■ John Boorman (Grande-Bretagne, 1973, 105 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**

22.40 Screem ■■■ Wes Craven (Etats-Unis, 1997, v.o., 110 min) **O.** **Ciné Cinémas 3**

23.40 La Communion solennelle ■■■ René Féret (France, 1976, 100 min). **TMC**

23.45 La Terre des pharaons ■■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1955, 30 min) **O.** **Histoire**

23.50 Unfinished Business ■■■ Gregory La Cava (1941, v.o., 95 min) **O.** **Ciné Classics**

0.15 Le Cardinal ■■■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1963, v.o., 175 min) **O.** **Cinétoile**

0.25 La Semaine du sphinx ■■■ Daniele Luchetti (Italie, 1991, 95 min) **O.** **Ciné Cinémas 2**



2.20 My Beautiful Laundry ■■■ Stephen Frears. Avec Gordon Warneke, Daniel Day Lewis (GB, 1985, v.o., 95 min) **O.** **Cinéfaz**

JEUDI 22 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Jumeaux, double ou couple ? **Forum**

22.00 Art et nature, le désamour ? **Forum**

23.00 La Fabuleuse Histoire de la robe de mariée. **Forum**

23.00 La Fabuleuse Histoire de la robe de mariée. **Forum**

MAGAZINES

13.05 Strip-tease. Types au top. SOS Voyageurs. Un « navre » de paix. Petits cadeaux. **TV 5**

13.50 La Cinquième rencontre... L'homme et son univers. La Terre : La haute montagne. Invités : Maurice Herzog, Catherine d'Estivelle. **La Cinquième**

14.05 90 minutes. Argent sale, traque chez les criminels en col blanc. Géorgie, secrets d'une contamination. Art africain : dans les circuits du pillage. Droit de suite. Invitée : Eva Joly. **Canal +**

17.00 Les Lumières du music-hall. Marie-José Neuville. Serge Lama. **Paris Première**

18.20 Nulle part ailleurs. Avec Karen Bach et Raffaëla Anderson ; Virago ; Ricky Schroeder ; Aura Aitak ; Jean-Claude Carrière. **Canal +**

20.55 Envoyé spécial. Les étoiles de la route. Faut-il avoir peur de l'Autriche ? Opération sourire. Post-scriptum : J'ai quarante ans et je passe le bac. **France 2**

22.45 Faxculture. Le porno sort du ghetto. **TSR**

23.40 Prise directe. **France 3**

23.45 Le Club. Melvin van Peebles. **Ciné Classics**

0.55 Saga-Cités. Musiques en fête. **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.10 Voyage au cœur de l'Asie centrale. Le Kirghizstan. **Odyssee**

17.40 La Terre en question. Quand les éléments se déchènent. **Odyssee**

18.00 Les expéditions du commandant Cousteau. Rivières d'or. **La Cinquième**

18.00 L'Actors Studio. Eli Wallach et Anne Jackson. **Paris Première**

18.05 Une île glacée. **Odyssee**

18.15 Vietnam. [2/6]. La guerre oubliée (1945-1952). **Histoire**

18.40 100 ans de films d'horreurs. Boris Karloff. **Ciné Classics**

19.55 Le Chemin de la liberté. **Odyssee**

20.00 Légendes des tribus perdues. [12/13]. Les Karaites de Pologne et de Lituanie. **Planète**

TELEVISION

20.40 Ça va être gay !

A quelques jours de la Gay Pride (organisée à Paris le samedi 24 juin), la chaîne cryptée consacre une soirée spéciale à l'homosexualité. Une programmation préparée par Alain Burose (déjà à l'origine de la « Nuit Gay », de 1995), succession de documents, de films et de clips auxquels s'ajoutent des images réalisées par des amateurs pour montrer ce qui a bougé ces cinq dernières années.

20.15 Putain d'Europe ! [9/20]. Votez pour moi ! **Arte**

20.30 Un temps d'avance. [12/12]. Le F16 et ses évolutions. **Planète**

20.40 Soirée Ça va être gay !. **Canal +**

21.00 Ray Mears. Le cœur rouge de l'Australie. **Odyssee**

21.05 Les Géants du siècle. [9/11]. La lettre et l'esprit. **TV 5**

21.30 Global Family. L'Ours blanc du cap Churchill. **Odyssee**

22.20 Riviera. [2/3]. L'art. **Planète**

22.30 Joanna Lumley, pèlerinage au Bhoutan. **TMC**

23.00 Tango. La passion des Finlandais. **Arte**

23.15 Irak, après la tempête... **Planète**

23.55 Des criquets à Madagascar. **Odyssee**

0.00 Ivresse estivale. Jeux de lumière en Suède. **Arte**

0.10 Le Roman de l'homme. L'écriture, mémoire de l'homme. **Histoire**

0.15 Europe, notre histoire. [2/3]. 1955-1968 : Non, non et non. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

15.50 Cyclisme. Tour de Suisse (10^e étape) : Herisau - Baden. **TSR-Pathé Sport**

19.00 Athlétisme. Grand Prix II IAAF. Meeting de Bratislava. **Eurosport**

L'envie de quinquennat

par Pierre Georges

AU PALAIS-BOURBON, dans un élan admirable, mobilisateur et républicain, ils votèrent massivement le quinquennat. Bah, cela ou autre chose, peigner la Constitution... Ils choisirent le oui, ce qui était bien. Ils auraient pu, avec la même conviction ou absence de conviction générale, dire non tout aussi massivement. Ce qui aurait été bien aussi. Bon les députés l'ont fait. Les sénateurs vont le faire, le 29 juin. Et puis ?

Et puis les élus sont très inquiets, formidablement inquiets. Oui mais le peuple français, que va faire le peuple français ? Il est très inquiétant, le peuple français ! Pas mobilisé, le peuple Français ! Si massivement pour le quinquennat, ce peuple français qu'il pourrait même s'abstenir massivement d'aller le dire et le voter. Car les sondages disent à la fois ceci et cela, l'endroit et l'envers. Les électeurs veulent bien du fameux quinquennat, mais délégueraient volontiers à d'autres le soin d'assumer la corvée de référendum. Il y aurait ainsi un phénomène massif d'approbation tacite par délégation morale et officieuse de pouvoir : bon, voisin, à l'automne, vous avez toute ma confiance, je compte sur vous pour le quinquennat sec, moi j'irai aux trompettes de la mort. C'est bien aussi !

On exagère ? Même pas. Et c'est bien le plus désolant de voir qu'en cette affaire, quelles que soient leur option, quinquennat sec, quinquennat amélioré, septennat maintenu, oui, oui mais, non, non mais, les politiques ont réussi, en ces temps de football, à marquer un prodigieux but contre leur camp collectif. D'un choix important, ils ont fait un non-débat, et presque une manière d'illustration de la non-pédagogie active. Ainsi

ramené à sa propre caricature, celle du quinquennat pour le quinquennat, comme de l'art pour l'art, ou de la soupe aux choux pour la soupe aux choux, ce vaste dessein présumé transformé en simple réduction de sauce constitutionnelle ne motive pas essentiellement les foules. Est-ce si étonnant ? Peut-on sans dommage donner au corps électoral l'impression qu'une envie subite et, osons-le, comme purement diuréétique de quinquennat a saisi le monde politique ?

Il est assez commun, dans la vie courante comme politique, que l'enthousiasme soit collectif. Et que son envers, le manque affiché de conviction, puisse être contagieux. Comment convaincre les autres de la nécessité et de l'urgence de ce que l'on fait, si l'on n'y croit pas soi-même ? Ou si, ce qui revient au même, on donne, et on formule même, comme le fit le chef de l'Etat, ce sentiment.

Et d'ailleurs, où en est-on sur le quinquennat ? Même plus au quinquennat et au débat ou non-débat sur la réforme. Mais déjà à la phase évaluative et faussement interrogative sur le mode d'adoption. Un référendum, est-ce bien raisonnable au fond ? Et pourquoi pas un Congrès vite fait avant l'été ? Oui mais non, le président a choisi un référendum. En accord sur le quinquennat avec le premier ministre. Ce qui est dit est dit. A moins d'être dédit. Donc, référendum. Et si l'abstention est massive, qui paiera l'addition politique ? Le quinquennat passera, c'est une chose présumée, mais pour qui les profits, et pour qui les pertes d'un désintéret général ? On en est déjà là, strictement là, passé déjà de la réforme constitutionnelle majeure à la simple joute politicienne ordinaire.

Charles Pasqua juge « légitime » le combat de José Bové

MONTPELLIER

de notre envoyé spécial

Les deux hommes ne se connaissent pas. Tout semblait séparer le porte-parole de la Confédération paysanne et le président du Rassemblement pour la France. Pourtant, le courant est passé entre José Bové et Charles Pasqua, mardi 20 juin, à l'occasion d'un colloque sur la mondialisation organisé à l'École nationale supérieure d'agronomie de Montpellier et auquel ils avaient accepté de participer côte à côte. A quelques jours seulement du procès de José Bové et de plusieurs de ses compagnons pour le « démontage », l'été dernier, d'un restaurant McDonald's à Millau, M. Pasqua a même souhaité, sobriement, « bonne chance » à M. Bové. Pressé par des journalistes de s'engager davantage, il a précisé : « Si j'étais son témoin [au procès], en tant qu'ancien ministre de l'intérieur, ça le desservirait. Mais il est évident que lorsqu'on est confronté à une action apparemment sans issue, on ne peut pas s'étonner que certains recourent à d'autres types d'action. Son combat est légitime. »

Pendant deux heures, devant une centaine de personnes, les deux

hommes ont développé une analyse commune. Tandis que le paysan en révolte constatait que « les transnationales se moquent des frontières », l'ancien ministre expliquait que « la mondialisation n'est pas un phénomène météorologique, c'est une dérégulation délibérée. » Pour le premier, « la Commission européenne n'a aucune idée de là où elle veut aller » ; pour le second, « aucun chef d'Etat ou de gouvernement n'a une idée sur l'avenir ». A propos du sommet de Seattle, M. Pasqua a même ajouté : « On ne remercia jamais assez M. Bové d'avoir fait capoter tout ça. Mais surtout, apprêtez-vous à recommencer. »

Les deux hommes divergent cependant sur un point. Pour le leader de la Confédération paysanne, « il faut affirmer la primauté des droits de l'homme, au sens le plus large du terme, sur la loi du marché ». Le président du RPF en revanche ne croit « pas que l'avenir soit entre, d'une part, les multinationales et, d'autre part, les syndicats, les ONG, José Bové ». Pour lui, « le pouvoir légitime ne procède que du suffrage universel » exercé, cela va de soi, dans un cadre national.

Jean-Louis Saux

Mouvement préfectoral : trois régions et quinze départements changent de titulaires

Un poste de « préfet évaluateur » est créé auprès du ministre de l'intérieur

LE CONSEIL des ministres de mercredi 21 juin a procédé à la nomination de seize nouveaux préfets, entraînant le mouvement préfectoral le plus important depuis plusieurs années. Au lendemain de l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, en 1995, une trentaine de préfets avaient changé d'affectation en l'espace de deux mois, une quinzaine ayant rejoint de nouveaux postes territoriaux. Au seuil d'une période électorale très chargée (municipales et cantonales en mars 2001, sénatoriales en septembre 2001, législatives et présidentielle en 2002), le gouvernement procède à un mouvement de même ampleur, puisque vingt-deux préfets changent de poste : six sont placés hors cadre ou rejoignent leur corps d'origine, trois régions (Bretagne, Franche-Comté, Martinique) et quinze départements changent de titulaires, tandis qu'un nouveau poste de « préfet évaluateur » est créé pour contrôler, sur le terrain, l'action du corps préfectoral.

Claude Guéant, préfet de la région Franche-Comté, préfet du

Doubs, est nommé préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine. Alain Gehin, préfet de l'Oise, lui succède comme préfet de la région Franche-Comté, préfet du Doubs. M. Gehin est remplacé, dans l'Oise, par François Goudard, préfet en service détaché. Pierre Soubelet, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, est nommé préfet de l'Ariège, en remplacement de Philippe Zeller, ministre plénipotentiaire réintégré dans son corps d'origine. Philippe Grégoire, préfet de l'Allier, est nommé préfet de la Manche, en remplacement de Robert Pommies, nommé préfet hors cadre et appelé à d'autres fonctions.

Dominique Bellion, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, succède à M. Grégoire comme préfet de l'Allier. Michel Cadot, préfet de la Meuse, est nommé préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique. Il est remplacé par Bernard Fitoussi, administrateur civil hors classe,

nommé préfet de la Meuse. Pierre Pouessel, administrateur civil hors classe en service détaché est nommé préfet du territoire de Belfort, en remplacement de Gonthier Friederici, nommé préfet des Pyrénées-Orientales. Ce dernier succède à Pierre Dartout, nommé préfet de la Drôme en remplacement de Jean Fedini, placé hors cadre en attendant d'être appelé à d'autres fonctions. Jean-Claude Vacher, préfet de l'Indre, est nommé préfet des Ardennes, un poste où il succède à Pierre Baraton, placé hors cadre et appelé à d'autres fonctions. Anne Bocquet, administratrice civile hors classe, détachée en qualité de sous-directrice au ministère de l'intérieur, est nommée préfète de l'Indre. Stéphane Keita, administrateur civil hors classe, est nommé préfet de la Haute-Loire en remplacement de Bernard Pomet, placé hors cadre. Enfin, Jean-Louis Fargeas, administrateur civil hors classe, succède à Alain Weil, placé hors cadre, comme préfet de la Lozère.

Le conseil des ministres a également procédé à la création d'un

nouveau poste de « préfet évaluateur », confié à Yves Mansillon, ancien préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine. Celui-ci sera chargé, auprès du ministre de l'intérieur, de « l'évaluation de l'action des préfets », un poste de confiance que le ministère souhaitait voir occupé par « un préfet ayant une grande expérience de l'administration territoriale, ayant exercé les fonctions de préfet de région, bénéficiant d'un certain prestige au sein du corps » préfectoral. La création de ce poste, indique-t-on Place Beauvau, n'est « pas sans rapport » avec l'« affaire Bonnet », du nom de l'ancien préfet de Corse mis en examen après l'incendie des paillotes. Les préfets jouissent, en effet, d'une grande autonomie et de responsabilités croissantes alors qu'« ils sont les seuls hauts fonctionnaires de l'Etat à ne faire l'objet d'aucun contrôle de l'Inspection générale de l'administration », souligne-t-on au ministère de l'intérieur.

Alexandre Garcia



DÉPÊCHES

■ **YUGOSLAVIE : un Serbe accusé notamment d'un meurtre pendant la guerre du Kosovo a nié, mardi 20 juin, devant un tribunal kosovar les faits qui lui étaient reprochés, lors du premier procès pour génocide en cours dans la province. Milos Jokic (21 ans) comparait devant le tribunal de Gnjilane, dans le sud-est du Kosovo, un mois après le report de son procès, la défense serbe ne s'étant pas présentée. - (AFP)**

■ **CINÉMA : le cinéaste Jean-Charles Tacchela a été élu à l'unanimité, mardi 20 juin, président du conseil d'administration de la Cinémathèque française, renouvelé par l'assemblée générale le lundi 19 juin. Il succède à Jean Saint-Geours qui n'avait pas souhaité se représenter pour un nouveau mandat, à l'issue d'une assemblée houleuse (Le Monde du 21 juin). Le producteur Humbert Balsan et le cinéaste Alain Corneau ont été élus vice-présidents ; Danièle Heymann et Martine Offroy, secrétaires généraux ; Bruno Blanckaert, trésorier.**

■ **OPÉRA : La première représentation du Vaisseau fantôme de Richard Wagner n'a pu avoir lieu, mardi 20 juin, en raison d'une grève votée quelques heures plus tôt par les artistes des chœurs à l'appel des syndicats CGT et CFDT, rompant ainsi les négociations en cours avec la direction de l'Opéra.**

www.club-internet.fr

Surfez Disney arrive sur Club-Internet.

Alors abonnez-vous vite et offrez à vos enfants le merveilleux monde de Disney : un privilège exclusif pour un accès direct à tous les jeux et les histoires de Mickey et ses amis.

Exceptionnellement www.club-internet.fr/surfezdisney est en accès libre jusqu'au 8 juillet 2000.

Pour en profiter Club-Internet vous offre

Appelez le 0 801 800 900 (appel local) pour recevoir votre kit de connexion.

* 5 H d'Internet par mois pour toute souscription au forfait 47 F-5 H avant le 31/12/2000.

